

L'ABBÉ
DE
SAINT-PIERRE

PARIS. — TYP. SIMON RAÇON ET COMP, RUE D'ERFURTH, 1.

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

MEMBRE EXCLU DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SA VIE ET SES ŒUVRES

PRÉCÉDÉES
D'UNE APPRÉCIATION ET D'UN PRÉCIS HISTORIQUE DE L'IDÉE DE LA PAIX PERPÉTUELLE
SUIVIES
DU JUGEMENT DE ROUSSEAU SUR LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE ET LA POLYSYNODIE
AINSI QUE DU PROJET ATTRIBUÉ À HENRI IV, ET DU PLAN D'EMMANUEL KANT
POUR RENDRE LA PAIX UNIVERSELLE, ETC., ETC.

AVEC DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR

M. G. DE MOLINARI

Membre de la Société libre d'Économie politique de Paris, professeur au
Musée royal de l'Industrie belge, etc., etc.

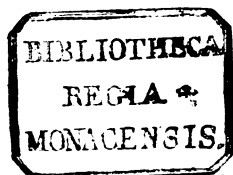
PARIS

GUILLAUMIN ET C^{IE}, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1857



PRÉFACE

L'abbé de Saint-Pierre a beaucoup écrit ; il n'a pas laissé moins de trente à quarante volumes, et cependant on ne connaît plus guère que son nom et les titres de quelques-uns de ses ouvrages. A quoi tient cet oubli où sont tombées les œuvres d'un homme que les plus grands esprits du dix-huitième siècle considéraient à la fois comme un des plus beaux caractères qui aient honoré l'humanité, et comme un penseur de premier ordre, malgré ses inégalités et ses bizarreries ? Le fond en a-t-il vieilli ? Les idées et les plans de l'auteur du *Projet de paix perpétuelle* sont-ils devenus surannés ? Sans doute toutes les parties de son œuvre n'étaient pas également capables de résister à l'action du temps ; mais quelques-unes méritaient assurément d'être préservées de l'oubli. Non-seulement l'abbé de Saint-Pierre a été

l'apôtre le plus convaincu et le plus persévérant de la cause de la paix, mais encore il a laissé des aperçus de philosophie morale et des appréciations historiques dont le temps n'a pas diminué la valeur. Avant Bentham, il a reconnu et signalé le principe de l'utile, comme le seul étalon auquel il convienne de rapporter les doctrines et les actions des hommes pour en apprécier sainement le mérite. Avant l'école historique moderne, il a porté une main hardie sur le conventionalisme, qui dénature l'histoire ; il a librement et sévèrement jugé Louis XIV, trop sévèrement peut-être, à une époque où il y avait péril à le faire, et il a subi avec une calme résignation la sentence que les courtisans et les panégyristes à gages du grand roi lui ont infligée pour le punir d'avoir profané leur idole. Voilà bien, à coup sûr, un bagage suffisant pour sauver une mémoire de l'oubli. Comment donc se fait-il que les œuvres de ce penseur, de ce philosophe, de ce moraliste, de cet homme de bien, qui était, à tant d'égards, supérieur à son siècle, soient aujourd'hui moins connues que celles du plus mince barbouilleur de vers ? Hélas ! la faute en est un peu au digne abbé lui-même. Il écrivait trop, et, pour nous servir d'une expression qu'affectionnaient ses contemporains, en écrivant, il ne sacrifiait pas assez aux Grâces. Il avait surtout le défaut de se complaire dans des développements interminables, qu'il jugeait nécessaires pour faire pénétrer sa pensée au plus profond des esprits, et qui finissaient par la rendre fastidieuse. Sous

ce rapport encore, il ressemblait à Bentham ; mais il n'eut point, comme l'illustre jurisconsulte anglais, la bonne fortune de rencontrer d'habiles interprètes de ses idées. Il lui aurait fallu un Étienne Dumont ou un John Bowring, ayant assez d'abnégation pour se faire son metteur en œuvre ou son *teinturier*.

Après sa mort, quelques-uns de ses admirateurs voulurent charger Rousseau de le populariser en l'abrégeant. Jean-Jacques accepta un peu à l'étourdie cette mission pieuse, dans la croyance qu'elle conviendrait à un homme qui, « trouvant la peine de penser trop fatigante, aimait mieux éclaircir et pousser les idées des autres que d'en créer. » Mais Rousseau ne tarda pas à s'apercevoir que son génie n'avait ni la souplesse ni l'humilité nécessaires pour s'astreindre à une tâche qui, toute subalterne qu'elle fût, exigeait cependant des qualités de talent et surtout de caractère qu'il ne possédait point. Il abrégea le *Traité de la paix perpétuelle* et la *Polysynodie*, s'en tira mal pour avoir voulu trop y mettre du sien, et s'en dégoûta. Il raconte avec beaucoup de charme dans ses *Confessions* cet épisode de sa vie littéraire :

« Une autre entreprise m'occupait davantage en ce moment : c'était l'extrait des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre. L'idée m'en avait été suggérée, depuis mon retour de Genève, par l'abbé de Mably, non pas immédiatement, mais par l'entremise de madame Dupin, qui avait une sorte d'intérêt à me la faire adopter. Elle était une des

trois ou quatre jolies femmes de Paris dont le vieux abbé de Saint-Pierre avait été l'enfant gâté ; et si elle n'avait pas eu décidément la préférence, elle l'avait partagée au moins avec madame d'Aiguillon. Elle conservait pour la mémoire du bon homme un respect et une affection qui faisaient honneur à tous deux, et son amour-propre eût été flatté de voir ressusciter par son secrétaire les ouvrages mort-nés de son ami. Ces mêmes ouvrages ne laissaient pas de contenir d'excellentes choses, mais si mal dites que la lecture en était difficile à soutenir ; et il est étonnant que l'abbé de Saint-Pierre, qui regardait ses lecteurs comme de grands enfants, leur parlât cependant comme à des hommes, par le peu de soin qu'il prenait de s'en faire écouter. C'était pour cela qu'on m'avait proposé ce travail comme utile en lui-même, et comme très-convenable à un homme laborieux en manœuvre, mais paresseux comme auteur, qui, trouvant la peine de penser très-fatigante, aimait mieux, en choses de son goût, éclaircir et pousser les idées d'un autre que d'en créer. D'ailleurs, en ne me bornant pas à la fonction de traducteur, il ne m'était pas défendu de penser quelquefois par moi-même, et je pouvais donner telle forme à mon ouvrage, que bien d'importantes vérités y passeraient, sous le manteau de l'abbé de Saint-Pierre, encore plus heureusement que sous le mien. L'entreprise, au reste, n'était pas légère : il ne s'agissait de rien moins que de lire, de méditer, d'extraire vingt-trois volumes diffus, confus, pleins de longueurs, de redites, de petites

vues courtes ou fausses, parmi lesquelles il en fallait pêcher quelques-unes grandes, belles, et qui donnaient le courage de supporter ce pénible travail. Je l'aurais moi-même souvent abandonnée si j'eusse honnêtement pu m'en dédire ; mais en recevant les manuscrits de l'abbé, qui me furent donnés par son neveu, le comte de Saint-Pierre, à la sollicitation de Saint-Lambert, je m'étais en quelque sorte engagé d'en faire usage, et il fallait ou les rendre ou tâcher d'en tirer parti. C'était dans cette dernière intention que j'avais apporté ces manuscrits à l'Ermitage, et c'était là le premier ouvrage auquel je comptais donner mes loisirs.

.
« Je croyais avoir des trésors dans les manuscrits que m'avait donnés le comte de Saint-Pierre. En les examinant, je vis que ce n'était presque que le recueil des ouvrages imprimés de son oncle, annotés et corrigés de sa main, avec quelques autres petites pièces qui n'avaient pas vu le jour. Je me confirmai par ses écrits de morale dans l'idée que m'avaient donnée quelques lettres de lui que madame de Créqui m'avait montrées, qu'il avait beaucoup plus d'esprit que je n'avais cru ; mais l'examen approfondi de ses ouvrages de politique ne me montra que des vues superficielles, des projets utiles, mais impraticables, par l'idée dont l'auteur n'a jamais pu sortir, que les hommes se conduisaient par leurs lumières plutôt que par leurs passions. La haute opinion qu'il avait des connaissances modernes lui avait fait

adopter ce faux principe de la raison perfectionnée, base de tous les établissements qu'il proposait et source de tous ses sophismes politiques. Cet homme rare, l'honneur de son siècle et de son espèce, et le seul peut-être, depuis l'existence du genre humain, qui n'eût d'autre passion que celle de la raison, ne fit cependant que marcher d'erreur en erreur, dans tous ses systèmes, pour avoir voulu rendre les hommes semblables à lui, au lieu de les prendre tels qu'ils sont et qu'ils continueront d'être. Il n'a travaillé que pour des êtres imaginaires, en pensant travailler pour ses contemporains.

« Tout cela vu, je me trouvai dans quelque embarras sur la forme à donner à mon ouvrage. Passer à l'auteur ses visions, c'était ne rien faire d'utile ; les réfuter à la rigueur était faire une chose malhonnête, puisque le dépôt de ses manuscrits, que j'avais accepté et même demandé, m'imposait l'obligation d'en traiter honorablement l'auteur. Je pris enfin le parti qui me parut le plus décent, le plus judicieux et le plus utile : ce fut de donner séparément les idées de l'auteur et les miennes, et, pour cela, d'entrer dans ses vues, de les éclaircir, de les étudier, et de ne rien épargner pour leur faire valoir tout leur prix.

« Mon ouvrage devait donc être composé de deux parties absolument séparées : l'une destinée à exposer, de la façon que je viens de dire, les divers projets de l'auteur. Dans l'autre, qui ne devait paraître qu'après que la première aurait fait son effet, j'aurais porté mon jugement

sur ces mêmes projets : ce qui , je l'avoue, eût pu les exposer quelquefois au sort du sonnet du *Misanthrope*. A la tête de tout l'ouvrage devait être une vie de l'auteur, pour laquelle j'avais ramassé d'assez bons matériaux que je me flattais de ne pas gâter en les employant. J'avais un peu vu l'abbé de Saint-Pierre dans sa vieillesse, et la vénération que j'avais pour sa mémoire m'était garant qu'à tout prendre M. le comte ne serait pas mécontent de la manière dont j'aurais traité son parent. Je fis mon essai sur la *Paix perpétuelle*, le plus considérable et le plus travaillé de tous les ouvrages qui composaient ce recueil ; et, avant de me livrer à mes réflexions, j'eus le courage de lire absolument tout ce que l'abbé avait écrit sur ce beau sujet, sans jamais me rebuter par ses longueurs et par ses redites. Le public a vu ces extraits ; ainsi je n'ai rien à en dire. Quant au jugement que j'en ai porté, il n'a point été imprimé, et j'ignore s'il le sera jamais ; mais il fut fait en même temps que l'extrait. Je passai de là à la *Polysynodie, ou Pluralité des conseils* ; ouvrage fait sous le régent pour favoriser l'administration qu'il avait choisie, et qui fit chasser de l'Académie française l'abbé de Saint-Pierre, pour quelques traits contre l'administration précédente, dont la duchesse du Maine et le cardinal de Polignac furent fâchés. J'achevai ce travail comme le précédent, tant le jugement que l'extrait ; mais je m'en tins là, sans vouloir continuer cette entreprise, que je n'aurais pas dû commencer.

« La réflexion qui m'y fit renoncer se présente d'elle-

même, et il était étonnant qu'elle ne me fût pas venue plus tôt. La plupart des écrits de l'abbé de Saint-Pierre étaient ou contenaient des observations critiques sur quelques parties du gouvernement de France, et il y en avait même de si libres qu'il était heureux pour lui de les avoir faites impunément. Mais dans les bureaux des ministres on avait de tout temps regardé l'abbé de Saint-Pierre comme une espèce de prédicateur plutôt que comme un vrai politique, et on le laissait dire tout à son aise, parce qu'on voyait bien que personne ne l'écoutait. Si j'étais parvenu à le faire écouter, le cas eût été différent. Il était Français, je ne l'étais pas ; et, en m'avisant de répéter ses censures, quoique sous son nom, je m'exposais à me faire demander un peu rudement, mais sans injustice, de quoi je me mêlais. Heureusement, avant d'aller plus loin, je vis la prise que j'allais donner sur moi, et me retirai bien vile. Je savais que, vivant seul au milieu des hommes, et d'hommes tous plus puissants que moi, je ne pouvais jamais, de quelque façon que je m'y prisse, me mettre à l'abri du mal qu'ils voudraient me faire. Il n'y avait qu'une chose en cela qui dépendait de moi : c'était de faire en sorte, au moins, que quand ils m'en voudraient faire ils ne le pussent qu'injustement. Cette maxime, qui me fit abandonner l'abbé de Saint-Pierre, m'a fait souvent renoncer à des projets beaucoup plus chéris. Ces gens, toujours prompts à faire un crime de l'adversité, seraient bien surpris s'ils savaient tous les soins que j'ai pris en ma vie pour qu'on

ne pût jamais me dire avec vérité dans mes malheurs : *Tu les as bien mérités*¹. »

Ailleurs, dans l'*Avertissement* placé en tête de l'*Extrait de la paix perpétuelle*, Rousseau dit simplement : « Après quelque essai de ce travail, je vis qu'il ne m'était pas propre et que je n'y réussirais point. » Ceci nous paraît plus véridique.

Quoi qu'il en soit, l'abbé de Saint-Pierre n'eut point d'abrégiateur, car personne ne songea plus à se charger d'une tâche dont Rousseau ne s'était point tiré. Ses œuvres, qui rebutaient déjà ses contemporains par leurs longueurs, rebutèrent bien davantage encore les générations affairées qui suivirent. On ne les lisait guère au dix-huitième siècle; on ne les lit plus du tout aujourd'hui.

Cependant, à côté d'idées surannées et de plans impraticables, elles contiennent des conceptions utiles et originales qu'il serait regrettable de laisser périr. Nous avons cru, en conséquence, qu'on nous saurait gré de reprendre la tâche abandonnée par Rousseau, en donnant un abrégé des œuvres de l'auteur du *Projet de paix perpétuelle*. Nous nous sommes attaché, au surplus, à simplifier ce travail autant que notre illustre devancier l'avait compliqué, en nous gardant, par exemple, de substituer notre pensée à celle de l'auteur. Nous nous sommes borné à analyser ce qui nous a paru trop

¹ *Confessions*, liv. IX.

long et à émonder ce qui nous a paru trop touffu, en conservant religieusement le fond des idées et, autant que possible même, la forme qui leur servait d'enveloppe. Nous n'avons été impitoyable que pour l'orthographe, le système que le bon abbé voulait faire adopter, et dont le célèbre M. Marle est devenu plus tard le coryphée, n'ayant décidément pas prévalu. Nous écrivons donc *ouvrage*, au lieu de *ouvraje*; *maison*, au lieu de *maizon*, etc., et nous espérons que cette infidélité sera la seule que les mânes du bon abbé auront à nous reprocher.

BIOGRAPHIE

DE

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

Le 5 mai 1718, l'enceinte ordinairement si paisible de l'Académie française présentait le spectacle d'une agitation presque tumultueuse. Il y avait dans les couloirs force allées et venues. Dans l'intérieur, des discussions animées étaient engagées, et les physionomies les plus placides portaient l'empreinte d'une vive émotion. Sur les unes, on lisait la stupéfaction et cette horreur muette que cause aux âmes timides la révélation d'un attentat inouï; sur les autres, l'indignation et la colère. De quoi donc s'agissait-il? Oh! il s'agissait, en effet, d'un crime sans exemple, d'un attentat inouï. Pour la première fois, depuis la fondation de la docte assemblée, un académicien, manquant à tous ses devoirs, méconnaissant toutes les traditions officielles, oubliant tout décorum, avait osé juger librement un souverain protecteur de l'Académie. Pour la première fois, un académicien avait osé faire acte d'indépendance.

Cet audacieux, ce *libertin*, on dirait aujourd'hui ce *libre penseur*, qui voyait dans l'Académie autre chose qu'une

manufacture royale de panégyriques et une succursale littéraire des antichambres de Versailles, éta't l'abbé Irénée Castel de Saint-Pierre, et le souverain qu'il avait jugé sans flatterie était Louis XIV. Frappé, comme la Bruyère, Vauban et Fénelon, de la misérable situation de la France, que la guerre et les fastueuses dépenses de Versailles avaient réduite aux plus désolantes extrémités, peu ébloui du faux éclat d'une gloire achetée au prix des souffrances du peuple, il n'avait pas craint de refuser à Louis XIV le surnom de *Grand*.

« On pourra bien, disait-il, lui donner le surnom de Louis le Puissant, de Louis le Redoutable (car nul de ses prédécesseurs n'a été si puissant et ne s'est tant fait redouter); mais les moins habiles ne lui donneront jamais le surnom de Louis le Grand tout court et ne confondront jamais la grande puissance avec la véritable grandeur. C'est que cette grande puissance, à moins qu'elle n'ait été employée à procurer de grands bienfaits aux hommes en général, et aux sujets et aux voisins en particulier, ne fera jamais un homme fort estimable. En un mot, la grande puissance seule ne fera jamais un grand homme. »

Que l'on juge du scandale que dut causer un tel langage au sein d'une compagnie dont la plus importante occupation, pendant soixante années, avait été d'inventer de nouvelles formules pour louer le grand roi; qui avait épuisé les ressources de la mythologie et de l'antiquité classique pour trouver des allégories et des comparaisons dignes de ce demi-dieu mortel, et pour commenter sa devise plus orgueilleuse qu'intelligible : *NEC PLURIBUS IMPAR*.

Même après la mort du roi-soleil, toute critique des actes de ce monarque, qu'elle était accoutumée de si longue main à encenser, devait donc sembler blasphématoire à l'Académie. Elle résolut de faire un exemple en chassant

de son sein le blasphémateur. Le cardinal de Polignac, qui avait été exilé par Louis XIV, à cause du mauvais succès de ses négociations en Pologne, voulant montrer qu'il sacrifiait ses injures personnelles à la gloire du monarque, se chargea de dénoncer le contempteur des merveilles du grand règne. Le 28 avril 1718, il déféra à l'Académie le *Traité de la polysynodie*, où Louis XIV se trouvait si librement jugé, en demandant justice contre l'auteur. Le cardinal de Polignac faisait remarquer, à l'appui de son accusation, que déjà, dans un *Mémoire sur la taille proportionnelle*, l'abbé de Saint-Pierre avait hasardé des expressions peu flatteuses pour la mémoire du grand roi; qu'averti alors de ne plus retomber dans la même faute, il n'avait tenu aucun compte de cette admonition bienveillante; qu'il venait, au contraire, de redoubler ses outrages. En conséquence, le cardinal de Polignac demandait que le coupable fût exclu de l'Académie.

Voilà pourquoi la séance du 5 mai 1718 présentait le spectacle d'une agitation inusitée. C'est que l'Académie avait à statuer, ce jour-là, sur la demande d'exclusion faite huit jours auparavant par le cardinal. Dans l'intervalle, l'abbé de Saint-Pierre avait été vivement sollicité d'apaiser l'Académie, en faisant amende honorable à la mémoire du grand roi; mais l'abbé avait dans le caractère quelque chose de naïf et de tenace qui désespérait les sollicitateurs. Il était convaincu qu'il avait jugé Louis XIV conformément à la justice, et il lui répugnait d'acheter la conservation de son fauteuil au prix d'une palinodie. Il se contenta donc d'écrire au chancelier de l'Académie, qui était alors le cardinal de Fleury, pour demander à être entendu. Il écrivit aussi au régent pour se justifier; mais sa justification était au moins originale : il se bornait à dire qu'il n'avait pas

cru, en conscience, pouvoir parler de Louis XIV autrement qu'il n'avait fait. C'était aggraver son tort et rendre sa condamnation inévitable.

Le cardinal de Fleury, en sa double qualité de chancelier de l'Académie et de précepteur du roi régnant, emploi qui lui avait été confié par Louis XIV, fut chargé de jeter la première pierre au coupable. Il le fit en se servant du langage que réclamait la circonstance.

« Je regarde, dit-il, l'affaire sur laquelle nous allons opiner comme la plus importante qui ait occupé jusqu'ici la compagnie. Ce n'est point de la gloire du feu roi dont il s'agit, elle se soutiendra bien sans nous, et la postérité lui rendra justice, quand même nous ne la lui ferions pas dans la personne d'un de nos confrères qui a eu la témérité d'attaquer sa mémoire dans des écrits qu'il a avoué être de lui. Je fais profession d'honorer sa famille, et elle mérite de l'être par tous les honnêtes gens; mais, quand il s'agit de l'honneur du corps, on ne serait pas digne d'en être si on lui préférerait les amitiés et les liaisons particulières. Permettez-moi donc, s'il vous plaît, messieurs, de faire quelques réflexions sur cette affaire, que vous aurez sûrement faites avant moi. Nous avons imposé la loi à tous ceux qui étaient reçus dans la compagnie de faire l'éloge du feu roi, et ce prince a été pendant cinquante ans le sujet de tous nos panégyriques. Un de nos confrères a la hardiesse de venir démentir pour la seconde fois, à la face du public, les justes louanges que nous lui avons si longtemps données. Si nous laissons cette hardiesse impunie, n'aura-t-on pas raison de dire que les plumes de l'Académie sont des plumes vénales, consacrées à la fortune et à l'intérêt, et que les louanges qu'elle donne ne durent qu'autant que la vie des princes qu'elle loue. »

Il était clair, en effet, que le jugement rigoureux que l'abbé de Saint-Pierre avait porté sur Louis XIV renfermait la condamnation implicite de ses panégyristes officiels. Or ceux-ci remplissaient l'Académie, et, comme le leur faisait habilement remarquer le chancelier, absoudre le détracteur du grand roi, c'était se condamner eux-mêmes, en convenant qu'ils l'avaient loué plus que de raison. Le chancelier faisait remarquer ensuite à l'Académie qu'elle avait banni de son sein, à l'unanimité, Furetière, qui l'avait attaquée, et qu'elle ne pouvait se montrer moins touchée des offenses faites à son protecteur que de celles qui lui avaient été faites à elle-même.

« J'ose même avancer, concluait-il, qu'il serait honteux à nous de délibérer là-dessus, et que la manière la plus convenable et la plus noble de montrer notre zèle serait de rayer par une acclamation unanime ce confrère du catalogue des académiciens. »

Après ce discours, Sacy lut la lettre que l'abbé de Saint-Pierre avait écrite au chancelier pour demander à être entendu. Mais le cardinal de Polignac, qui avait donné pendant cette lecture toutes les marques de la plus vive impatience, s'empressa d'en détruire l'effet en prononçant un réquisitoire des plus véhéments contre le téméraire accusateur du monarque tout-puissant que l'Académie avait encensé pendant un demi-siècle.

« Si l'abbé de Saint-Pierre, dit-il, était tombé pour la première fois dans la faute énorme dont toute l'Académie est si justement indignée, on pourrait écouter de sa part, non des justifications, mais des témoignages sincères de son repentir. Ce qu'on vient de lire, messieurs, est plutôt une apologie de sa conduite qu'un aveu de son égarement; il persiste à soutenir qu'il n'est point coupable; et cette opi-

niâtreté à poursuivre en toute occasion la mémoire du feu roi lui paraît si peu criminelle, qu'il n'en laisse pas seulement espérer la correction. Comment nous en flatterions-nous, puisque c'est une rechute, au mépris de la réprimande qu'on lui fit, de l'indulgence que l'Académie voulut bien avoir pour lui, et de ses propres engagements? Vous vous en souvenez, messieurs, il nous avait promis, d'une manière très positive, qu'il en profiterait à l'avenir. Au lieu de se rétracter, comme il était de son devoir, et comme il en avait donné l'espérance, au lieu de réparer dans quelque ouvrage le tort qu'il s'était fait à lui-même aussi bien qu'à nous, son acharnement le porte à publier de nouvelles calomnies contre ce grand roi que nous avons toujours fait profession d'admirer et de célébrer par nos éloges. L'abbé de Saint-Pierre se sépare aujourd'hui de tous ses confrères, comme pour donner là-dessus un démenti solennel. Il oublie, en outrageant son maître, et les grâces qu'il en a reçues et le respect qu'il doit, non-seulement au roi, mais au régent. Le caractère royal, toujours le même, ne cesse jamais d'être l'objet de notre vénération la plus profonde, et quand on ose l'insulter, on attaque également et ceux qui le portent et ceux qui sont dépositaires de l'autorité qui l'accompagne.

« Quand le feu roi voulut bien ajouter à tous ses titres si glorieux celui de notre protecteur, il mit, pour ainsi dire, entre nos mains le dépôt de sa gloire. Quels remerciements ne lui fimes-nous point de ce qu'il nous avait jugés dignes d'un si grand honneur? Était-ce pour participer un jour, par une indigne tolérance, au crime de ceux qui tâcheraient de couvrir sa mémoire d'ignominie? Vous avez frêmi, messieurs, à la lecture que je vous ai faite de quelques-uns des articles odieux dont ce livre est rempli. A peine avez-vous

pu attendre qu'elle fût achevée; vous avez senti votre devoir, vos cœurs se sont déclarés; il ne s'agit plus que d'expliquer votre jugement. Je sais qu'il y en a parmi vous, messieurs, qui, sans disconvenir de l'énormité de la faute, sont touchés de compassion pour le coupable, et dont la justice est balancée par l'amitié personnelle qu'ils ont pour lui. Mais enfin nous avons nos règles; elles disent qu'un académicien qui offense l'honneur de ses confrères perdra sa place irrémissiblement. Le feu roi n'est-il pas plus que tous nos confrères ensemble? En un mot, il est d'une nécessité absolue que cette aventure fasse un vide dans l'Académie. Qui de nous pourrait se croire permis de s'asseoir dans ce lieu avec celui qui n'a pas craint de calomnier indignement notre protecteur, notre bienfaiteur et notre roi? »

Sous l'influence de ce réquisitoire, l'Académie refusa d'entendre l'accusé. Quelques voix timides s'élevèrent cependant pour lui faire obtenir cette faveur. Mais, dit d'Alembert, l'Académie prétendit que sa lettre au régent aggravait sa faute au lieu de la diminuer; que, si l'accusé n'avait pas changé d'avis depuis qu'il avait écrit cette lettre, il ne fallait pas lui fournir l'occasion de venir en pleine séance ajouter de nouvelles insultes à celles dont il avait déjà flétri le nom révérend de Louis le Grand; qu'enfin l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre était un corps de délit existant et suffisant, qui dispensait d'entendre l'auteur avant de le juger. On alla donc aux voix, et personne n'osa se prononcer en faveur de l'abbé. Cependant l'Académie, pour laisser à ses membres au moins l'apparence de la liberté, décida que le vote aurait lieu au scrutin secret. On ne trouva qu'une seule boule blanche dans l'urne. C'était celle de Fontenelle.

Le régent, dit encore d'Alembert, quoiqu'il aimât beaucoup l'abbé de Saint-Pierre, quoiqu'on l'accusât même de

penser comme lui sur Louis XIV, ne crut pas devoir annuler la délibération de l'Académie. Il se contenta de faire observer que, l'Académie n'ayant pas nommé de successeur à Furetière après son exclusion, il lui paraissait juste de ne pas traiter plus mal le membre qu'elle venait d'exclure, et d'attendre sa mort pour remplir sa place.

Dix-huit mois plus tard, l'affaire étant un peu oubliée et le scandale apaisé, l'abbé de Saint-Pierre demanda de nouveau à être entendu. Le directeur et le chancelier étant alors deux hommes de lettres, MM. de Boze et de la Motte, il espérait, dit d'Alembert, les trouver plus favorables à sa demande que les académiciens de cour qui présidaient l'Académie à l'époque de son exclusion. Mais l'Académie n'osa pas prononcer sur une si grosse affaire avant d'avoir pris les ordres du duc d'Orléans. Celui-ci, qui craignait apparemment que la réhabilitation de l'abbé ne lui fût imputée comme un manque de respect envers la mémoire de Louis XIV, reçut la députation de l'Académie avec une impatience visible, et il la congédia en exprimant son mécontentement de ce que « l'on avait encore invoqué son nom dans cette affaire, dont il ne voulait plus qu'on lui parlât et dont il voulait encore moins se mêler. » L'abbé se trouva ainsi exclu d'une manière irrémédiable. Il n'en garda pourtant pas rancune à l'Académie; car il continua, comme par le passé, à lui envoyer ses œuvres¹. A sa mort, l'Académie,

¹ Voici la lettre vraiment admirable que l'abbé de Saint-Pierre écrivit à Sacy, le lendemain même du jour où l'Académie avait prononcé son exclusion.

« 6 mai 1718, Palais-Royal.

« Je vous supplie, monsieur, de marquer de ma part à la compagnie que je ressens fort la perte que je fais d'être privé désormais de l'hon-

qui avait refusé de faire un service pour Furetière, délibéra pour savoir si elle userait de la même rigueur à l'égard de l'abbé de Saint-Pierre. Le parti de l'indulgence et de l'oubli des injures triompha cette fois, et les honneurs funéraires furent rendus à l'académicien exclu. Mais il n'en fut pas de même pour les honneurs académiques. A la sollicitation de l'évêque de Mirepoix, précepteur des enfants de France, on défendit à Maupertuis, qui hérita du fauteuil de l'abbé de Saint-Pierre, de faire l'éloge de son prédécesseur. Cet interdit ne fut levé que trente-deux ans plus tard. D'Alembert obtint, alors seulement, l'autorisation de combler cette lacune des éloges académiques et de payer au courageux prédécesseur de Maupertuis le tribut d'hommages que les panégyristes de Louis XIV lui avaient refusé. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que d'Alembert s'acquitta de sa tâche avec son esprit et son tact accoutumés. Il sut réhabiliter la

neur et du plaisir d'assister aux assemblées. Vous savez, monsieur, par les démarches que j'ai faites, combien je désirais d'éviter cette perte; mais je vous supplie de témoigner en même temps à mes anciens confrères que je ressens encore plus la peine que mon imprudence leur a fait souffrir.

« Je vous supplie encore, monsieur, de les prier de ma part de me pardonner le déplaisir que je leur ai causé; et que je leur ai pardonné le grand tort qu'ils m'ont fait : et que, si j'étais jamais en pouvoir de rendre service à ceux même qui ont paru le plus animés et qui ont le plus penché à la sévérité, j'en saisis les occasions avec joie. Je n'ai point de meilleure preuve de la sincérité de mes sentiments que la confiance avec laquelle je m'adresserais à eux si j'avais besoin de leur secours. La raison et la religion m'inspirent ces sentiments, et je crois que vous me connaissez assez pour en pouvoir répondre. J'ai prié mes amis de parler dans le même sens aux autres personnes que l'on m'a dit que j'ai offensées incessamment.

« Je m'en vais à la campagne de peur que l'on ne me fasse parler contre mes véritables sentiments, et j'ai besoin de calme et de repos. »

victime du cardinal de Polignac, sans humilier la docte compagnie qui l'avait exclu de son sein.

Esquissons maintenant la biographie de l'homme qui eut le courage de protester seul, publiquement, contre l'adoration posthume d'un monarque dont l'ambition et la vanité avaient, après des triomphes plus éclatants que solides, mis la France à deux doigts de sa ruine; racontons la vie de cet académicien qui, placé entre sa conscience et son fauteuil, n'hésita pas un instant, et préféra, au grand étonnement de ses contemporains, sans parler de la postérité, la vérité à l'Académie.

CHARLES-IRÉNÉE CASTEL, ABBÉ DE SAINT-PIERRE, naquit le 18 février 1658, au château de Saint-Pierre-Église, près de Barfleur, en Normandie. Charles Castel, son père, était bailli du Cotentin et gouverneur de Valogne. Sa famille était alliée à celle du maréchal de Villars. Il fit ses premières études au collège de Caen, où il se lia avec Varignon, qui devint plus tard un mathématicien célèbre. Varignon était pauvre. Le jeune de Saint-Pierre n'était pas bien riche, car son revenu ne dépassait pas dix-huit cents livres. Néanmoins, il voulut emmener son ami à Paris, où il se rendit pour cultiver les sciences et les lettres, conformément à sa vocation, après avoir embrassé l'état ecclésiastique pour obéir aux vœux de ses parents. Il loua une petite maison au faubourg Saint-Jacques, et il y donna un appartement à Varignon. Par un surcroît de délicatesse, il voulut même lui assurer une pension de trois cents livres, afin de lui permettre d'aller vivre à sa guise quand les liens de l'amitié lui paraîtraient gênants. « Je ne vous donne pas, lui dit-il, une pension, mais un contrat, afin que vous ne soyez pas dans ma dépendance et que vous puissiez me quitter pour aller vivre ailleurs quand vous commencerez à

vous ennuyer de moi. » A l'abbé de Saint-Pierre et à Varnon se joignirent Fontenelle et l'abbé Vertot, et cette petite société s'occupait tour à tour des sciences exactes, de la philosophie et des belles-lettres. « Nous parlions à nous quatre, dit Fontenelle, une bonne partie des différentes langues de l'empire des lettres, et les sujets de cette petite société se sont dispersés de là dans toutes les académies. » Les quelques années que l'abbé de Saint-Pierre passa dans sa *cabane* du faubourg Saint-Jacques, comme il se plaisait à la nommer, furent presque entièrement consacrées à l'étude. Il se passionna d'abord pour la physique, et, plus tard, il s'en félicitait beaucoup, prétendant qu'il avait dû, en grande partie, à cette étude, les allures positives de son esprit.

« J'allais, dit-il, aux cours d'anatomie de feu M. du Verney. J'allais aux cours de chimie de feu M. Lemery. J'allais à diverses conférences de physique chez M. de Launai, chez M. l'abbé Bourdelot, et chez d'autres. Je lisais les meilleurs ouvrages. J'allais consulter le feu père Malebranche, et lui faire des objections sur quelques endroits de ses ouvrages. J'avais des camarades avec lesquels je disputais souvent, à la promenade, sur ces matières. Je crois devoir à ces exercices l'habitude à l'application, la docilité à tout écouter, à tout examiner, la facilité à changer d'opinion quand j'en apercevais une plus vraisemblable, la fermeté à garder mon opinion tant que je ne trouvais rien de plus vraisemblable. Je me plaisais à cette étude. Mais une pensée de Pascal me fit estimer davantage l'étude de la morale, et ensuite la comparaison de l'utilité des bons livres de morale avec l'utilité des bons règlements et des bons établissements me fit préférer l'étude de la science du gouvernement à l'étude de la morale, et si j'y ai acquis quelques connaissances utiles, je crois les devoir à ces trois ou quatre années

d'exercices de mon esprit dans l'étude de la physique ¹. »

Cette étude des sciences physiques et mathématiques laissa, en effet, dans l'esprit de l'abbé de Saint-Pierre, les traces les plus profondes. Peut-être même eut-il le tort de trop vouloir appliquer leurs procédés aux sciences philosophiques, en soumettant celles-ci à des formules rigoureuses, qu'elles ne comportent pas toujours. Non qu'elles soient, en réalité, moins positives, moins exactes même, que les sciences physiques : mais il y a dans leurs éléments une telle diversité et une telle mobilité, qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les fixer dans une formule mathématique. On peut analyser assez exactement un caillou et calculer avec précision une force mécanique; mais les plus minutieux inventaires que l'on ait dressés des facultés de l'homme sont, à coup sûr, fort incomplets, et nous ne sachions pas qu'on ait jusqu'à présent inventé un dynamomètre moral. Néanmoins l'abbé de Saint-Pierre gagna à l'étude des sciences physiques l'excellente habitude de chercher, en toutes choses, des données positives, et c'est ainsi qu'avant Bentham il prit pour boussole, en morale et en politique, le principe de l'utilité, qu'il assujettit, comme le fit plus tard l'illustre philosophe et jurisconsulte anglais, aux règles du calcul. Avant Bentham, il mérita, comme nous le verrons, le titre de père de l'école utilitaire.

En 1695, ses relations de famille beaucoup plus encore que ses études sérieuses et son mérite littéraire lui ouvrirent les portes de l'Académie française. Il y remplaça Bergeret, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi. En ce temps-là, les discours de réception des académiciens n'étaient guère que des amplifications banales sur un thème

¹ *Projet pour des conférences sur la physique.*

obligé. L'abbé de Saint-Pierre, qui commençait déjà à rapporter toutes ses actions à la mesure de l'utile, ne crut pas devoir s'occuper longuement du sien. Il n'y consacra que quatre heures. Comme on l'engageait à y mettre un peu plus de temps : « Ces sortes de discours, répondit-il, ne méritent pas, pour l'utilité dont ils sont à l'État, plus de deux heures de temps; j'y en ai mis quatre, et cela est fort honnête. »

En vertu de la même règle de conduite, il se préoccupait beaucoup plus, dans ses écrits, du fond que de la forme. « Devenu, dit d'Alembert, membre d'une compagnie dont l'objet principal est la perfection du style, il ne se crut pas obligé pour cela de donner plus de soin à sa manière d'écrire; il composa beaucoup d'ouvrages dans lesquels, uniquement occupé du fond, qu'il croyait excellent, il négligeait absolument la forme. Ce n'est pas qu'il n'en connût le prix, et qu'il n'en sentit même la nécessité pour se procurer plus de lecteurs; mais il ne se croyait pas le talent d'orner ce qu'il avait à dire, et il ne voulait pas forcer la nature, craignant que les efforts inutiles qu'il ferait pour la dompter ne fussent autant de moments perdus pour ses spéculations morales et politiques. » Entendant un jour une femme aimable s'exprimer avec beaucoup de grâce sur un sujet frivole : « Quel dommage, dit-il, qu'elle n'écrive pas ce que je pense ! » Cette négligence, provoquée par le désir d'économiser du temps, était, il faut l'avouer, assez mal entendue. Si l'abbé de Saint-Pierre s'était donné la peine d'écrire d'une manière plus agréable, on l'aurait lu davantage, et, en admettant même qu'il eût mis au jour moins d'idées, celles qu'il aurait produites se seraient plus aisément et plus généralement propagées. Au simple point de vue de l'utilité, l'auteur du *Projet de paix perpétuelle*

n'aurait donc pas perdu son temps en soignant quelque peu son style. Il l'aurait d'autant moins perdu, qu'il possédait deux des plus belles qualités de l'écrivain : le naturel et la clarté. Ses deux défauts étaient la monotonie et les redites. Il se répétait d'une manière fatigante. (chez lui, à la vérité, c'était système. Il était d'avis que les choses ne se gravent bien dans l'esprit qu'à force d'être répétées. « Je trouve, « lui disait quelqu'un, d'excellentes choses dans vos écrits, « mais elles y sont trop répétées. — Indiquez-m'en quelques-unes, je vous prie ? » Comme son interlocuteur lui en citait plusieurs : « Vous les avez donc retenues, lui dit-il, « voilà pourquoi je les ai répétées, et j'ai bien fait, sans cela « vous ne vous en souviendriez plus. » Ce système a du bon, sans doute, et les vieux maîtres de l'art oratoire font remarquer, avec raison, que des répétitions bien ménagées fortifient et éclairent le discours. Mais encore n'en faut-il pas abuser, surtout dans la parole écrite, ou du moins faut-il prendre soin, en répétant une idée, de varier la forme sous laquelle on la présente. Or cet artifice élémentaire de style, l'abbé de Saint-Pierre le négligeait absolument. Il reproduisait vingt fois, dans un livre ou dans une brochure, les mêmes idées exprimées dans les mêmes termes, ce qui en rendait la lecture des plus fastidieuses. Peut-être, à la vérité, retenait-on mieux ce qu'on y trouvait; mais, comme on redoutait la fatigue de les lire, l'utilité que l'auteur attribuait à son système de répétitions en demeurait fort compromise. Ce système était excellent pour faire retenir, mais il ne valait rien pour faire lire; voilà à quoi notre digne abbé n'avait pas pris garde, et voilà pourquoi ses ouvrages n'obtinrent jamais la popularité qu'ils méritaient à bien des égards.

Cette même négligence qu'il mettait dans la composi-

tion de ses livres se retrouvait aussi dans sa conversation. Il passait pour ennuyeux dans la bonne compagnie, que ses relations de famille lui avaient ouverte; mais on sait que la bonne compagnie s'ennuie aisément des choses sérieuses. Pour les lui faire goûter, il aurait fallu plus d'esprit que n'en avait l'abbé de Saint-Pierre. Aussi se taisait-il souvent, et à ceux qui lui demandaient les motifs de son silence, il répondait avec une exquise bonhomie : « Quand j'écris, personne n'est forcé de me lire; mais ceux que je voudrais forcer à m'écouter se contraindraient pour en faire au moins semblant, et c'est une gêne que je leur épargne autant que je puis. » Cependant il n'était pas dépourvu d'agrément dans l'esprit, et il avait, en outre, le tact assez rare de ne parler que des choses qu'il connaissait bien. « Outre ses connaissances politiques, qui étaient fort étendues, dit l'auteur de son Éloge, il avait dans la tête beaucoup de faits et d'anecdotes, les contait bien quoique très-simplement, et surtout avec la plus exacte vérité; car il se serait fait scrupule d'en altérer la moindre circonstance, même pour y ajouter plus d'agrément ou d'intérêt. « On « n'est pas, disait il, obligé d'amuser; mais on l'est de ne « tromper personne. » Ceux qui avaient la patience et l'écouité de l'entendre ne s'en repentaient pas, et se trouvaient souvent payés, sans s'y être attendus, de l'effort de courage qu'ils croyaient avoir fait. Une femme de beaucoup d'esprit, ayant eu avec lui un long entretien sur des matières sérieuses, en sortit si contente qu'elle ne put s'empêcher de lui marquer tout le plaisir qu'elle venait d'avoir. « Je suis, « répondit le modeste philosophe, un mauvais instrument « dont vous avez bien joué. » D'Alembert rapporte encore quelques autres traits qui attestent que son esprit ne manquait ni de vivacité ni de pittoresque. « Une femme qu'il

voyait souvent possédait à un degré supérieur le talent de parler avec imagination et avec grâce, pourvu qu'on la laissât parler seule et longtemps; mais elle perdait ce talent dès qu'il fallait converser, et que le monologue, où elle excellait, se changeait en dialogue. On demanda à l'abbé de Saint-Pierre ce qu'il pensait d'elle. « Je trouve, répondit-il, « qu'elle danse bien, mais qu'elle ne sait pas marcher. » Il applaudissait au mot d'une autre femme sur un discours qu'elle venait d'entendre. « Qu'il y a d'esprit là dedans, lui « disait un des auditeurs. — Il y en a tant, répondit-elle, « que je n'y ai point vu de corps. » Se trouvant à Versailles, où l'appelait sa place de premier aumônier de madame la duchesse d'Orléans, il fut rencontré par un évêque qui lui dit, croyant faire une excellente épigramme : « Quel séjour « pour un philosophe! — Pensez vous, répliqua-t-il, qu'il « vaille mieux pour un évêque! »

Cette charge de premier aumônier de madame la duchesse d'Orléans, l'abbé de Saint-Pierre l'acheta en 1702. La duchesse parut satisfaite de son aumônier philosophe; car elle lui procura le bénéfice de l'abbaye de Tiron, possédé auparavant par le poète Desportes, et qui augmenta sensiblement son aisance. En 1712, l'abbé de Polignac l'emmena au congrès d'Utrecht, où les difficultés que rencontrait la conclusion de la paix lui suggérèrent l'idée de son fameux *Projet de paix perpétuelle*. Mais il ne paraît avoir fait aucune tentative pour se mêler à la vie active des affaires. C'était, en effet, un homme de pensée, et nullement un homme d'exécution. Il était doué du génie de l'invention dans la sphère des sciences morales et politiques, et il passait sa vie à imaginer des combinaisons pour améliorer l'organisation politique et l'éducation morale de la société, comme les inventeurs ordinaires en imaginent pour perfec-

tionner son outillage matériel. Il se trompait souvent, sans doute, et nous verrons qu'un bon nombre de ses projets ne supportent pas l'examen. D'autres fois, il commettait simplement une erreur de date, et il travaillait pour le dix-neuvième ou le vingtième siècle, en croyant travailler pour le dix-huitième. Ses contemporains lui savaient naturellement assez peu de gré de cette besogne qu'il faisait pour l'avenir, et ils ne lui épargnaient pas les épigrammes. On se moquait, par exemple, de ses plans utilitaires, en lui attribuant un « projet pour rendre utiles les prédicateurs et les médecins, les traitants et les moines, les journaux et les marrons d'Inde. » Mais l'écrivain, qui avait bravé les courtisans de Louis XIV et renoncé à son fauteuil d'académicien plutôt que de le conserver au prix d'une bassesse, n'était pas homme à se laisser abattre par une épigramme. Il continuait donc à élaborer projets sur projets, et il ne manquait jamais de les envoyer aux princes et à leurs conseillers. On n'en faisait aucun usage; mais les plus sceptiques avaient fini par éprouver un certain respect pour cet homme, qu'aucune ambition personnelle n'animait, et qui trouvait son unique bonheur à chercher les moyens d'améliorer le sort de ses semblables. Le cardinal Dubois lui-même n'osait se moquer ouvertement d'un homme qu'il était si peu fait pour comprendre, et il se contentait d'appeler ses projets *les rêves d'un homme de bien*.

On a reproché à l'abbé de Saint-Pierre de manquer de sensibilité, et on l'a assimilé à ces philanthropes qui, appliquant toute leur puissance affective à l'humanité en général, n'ont au service de leurs proches qu'une dose infinitésimale de sentiment. Ce reproche repose beaucoup plus, croyons-nous, sur une théorie excessive de l'abbé que sur des faits positifs. Cette théorie consistait à envisager la

douleur physique seule comme réelle, effective; ce qu'il exprimait en disant qu'elle seule avait une valeur *intrinsèque*, tandis que les autres maux, sur lesquels la raison peut avoir prise, n'ont, ajoutait-il, qu'une valeur purement *numéraire*. C'est pourquoi il tournait de préférence son attention vers le soulagement des maux physiques et des misères matérielles. Le médecin Chirac ayant dit, un jour, devant lui, que le meilleur moyen de guérir les obstructions consistait à faire courir la poste aux malades, il inventa un fauteuil à ressort, dont le mouvement imitait celui de la voiture, et auquel il donna le nom de *trémousseoir*. On parla beaucoup du trémousseoir, et l'on s'en servit un peu. Cependant, en dépit de sa théorie, l'inventeur n'était pas insensible aux affections morales. Sa liaison avec Varignon et la générosité dont il fit preuve à l'égard de cet ami sans fortune l'attestent suffisamment. Combien peu d'hommes, même parmi ceux dont la réputation de sensibilité est la mieux établie, se soucieraient de partager leur revenu avec un ami pauvre ! Il consacrait encore une bonne part de son revenu au soulagement des malheureux. Il faisait élever à ses frais des enfants abandonnés, en ayant soin de leur donner les métiers les plus utiles et les moins exposés aux caprices de la mode. « Dans leur éducation, dit d'Alembert, il ne donnait rien à la vanité ni à l'opinion, et tout à l'avantage le plus sûr pour ces créatures infortunées ; il négligeait de leur faire enseigner les langues, la danse, la musique, enfin toutes les choses qu'on peut regarder comme le luxe de l'éducation ; il leur faisait apprendre un métier utile et solide, qui pût les mettre à l'abri de l'indigence ; encore choisissait-il parmi ces métiers ceux qui, étant d'une nécessité indispensable, doivent en conséquence subsister toujours, et que, par cette raison, il jugeait propres à faire vivre dans

tous les temps ceux qui les embrassent ; il se gardait bien de donner aux enfants dont il prenait soin quelqu'un de ces métiers de mode ou de caprice, dont il prévoyait l'anéantissement d'après les calculs qu'il faisait sans cesse. Car, semblable en quelque sorte à cet Anglais qui a poussé la finesse de l'arithmétique jusqu'à déterminer l'année précise de la fin du monde, l'abbé de Saint-Pierre avait aussi calculé à sa manière l'époque où chaque préjugé, chaque erreur, chaque sottise des hommes devaient finir ; et nous pouvons donner par un seul trait quelque idée de la certitude de ses spéculations. Il n'hésitait point à prédire qu'il viendrait un temps où, pour emprunter ses propres termes, *le capucin le plus simple en saurait autant que le plus habile jésuite.* » Ce mot porte assurément le cachet du génie ; ce qui n'empêchait pas les calculs du bon abbé d'être sujets à caution. Mais qu'importait, après tout, que ses calculs fussent exacts ou non, si son cœur et sa raison le guidaient bien ? Au témoignage de d'Alembert, il savait aussi pratiquer la charité morale, non moins utile que la charité matérielle, et plus rare. « Il croyait que la charité d'un sage, à l'égard des autres, ne devait pas se borner à soulager ceux qui souffrent, qu'elle devait s'étendre aussi jusqu'à l'indulgence, dont leurs fautes, leurs travers, leurs ridicules, ont si souvent besoin ; que, si un des plus tristes fruits de la vieillesse est de prendre de jour en jour plus mauvaise opinion des hommes, l'expérience doit apprendre en même temps à avoir pitié de leur faiblesse, et que le devoir de l'homme vertueux est renfermé dans ces deux mots : *donner et pardonner.* »

Dans la bouche de l'abbé de Saint-Pierre, cette devise n'était pas vaine ; car il s'attachait, en toute occasion, à y conformer sa conduite. Il lui appartenait, mieux qu'à personne, de remettre en honneur le mot *bienfaisance*, que

d'anciens écrivains avaient déjà employé, mais qui était tombé en désuétude¹.

L'esprit de charité engendrait chez lui la tolérance, qu'il poussait au plus haut point. Il n'était intolérant qu'avec les intolérants. Encore la peine qu'il voulait leur infliger était-elle fort douce; il demandait qu'on mit fin aux querelles théologiques, qu'il jugeait fort peu utiles à l'humanité, en imposant silence aux disputeurs. Mais laissons-le ici se peindre lui-même :

« Un docteur de Sorbonne, exilé comme moliniste persécuteur, qui cherche à faire un schisme dans l'Église de France, fit imprimer en 1736 deux nouvelles lettres pour montrer que tous les catholiques devaient traiter d'excommuniés et éviter comme pestiférés, soit dans les églises, soit ailleurs, tous ceux qui sont ou qu'ils croient jansénistes et opposants à la constitution *Unigenitus*. On ne sait pour quelle raison il mit dans le titre de ces lettres qu'elles

¹ Voltaire attribue, mais à tort, la paternité de ce mot à l'abbé de Saint-Pierre :

Certain législateur, dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,
Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas.
Ce mot est *bienfaisance*, il me plaît, il rassemble,
Si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble.
Petits grammariens, grands précepteurs des sots.
Qui pesez la parole et mesurez les mots,
Pareille expression vous semble hasardée :
Mais l'univers entier doit en chérir l'idée.

Discours sur l'Homme. Septième discours sur la vraie Vertu.

Le mot *bienfaisance* existait déjà dans la langue, mais il était peu usité. L'abbé de Saint-Pierre le remit dans la circulation, et, ce qui vaut mieux, il en montra, par son exemple, la signification pratique.

étaient écrites par M. l'abbé de Saint-Pierre. Je ne devine point pourquoi il a ainsi employé mon nom.

« C'est un de ces fanatiques qu'on peut appeler boute-feux, qui voudraient exterminer par un beau zèle tous ceux qui n'ont pas le bonheur de penser précisément en tout comme eux. Je crois au contraire que rien n'est si recommandé aux hommes par la religion que l'observation de la justice et la pratique de la bienfaisance les uns envers les autres, pour plaire à Dieu et pour en obtenir le paradis. Je soutiens, par conséquent, que non-seulement nous devons avoir de la patience et de l'indulgence pour ceux que nous croyons dans l'erreur, mais que nous devons même leur procurer du bien et les traiter comme nous voudrions en être traités s'ils étaient les plus forts ; ainsi je me suis fort défendu d'avoir eu aucune part à de si injustes écrits.

« Cependant un religieux, homme d'esprit, mais dans cette erreur qu'il faut pratiquer la persécution par zèle pour la vérité, me fit l'autre jour compliment sur la manière éloquente et savante dont ces deux lettres sont écrites. — *Mon père*, lui répondis-je, *j'aime sur toutes choses la paix et la tranquillité dans l'État et dans l'Église ; ainsi je suis très-éloigné de l'opinion de celui qui a écrit ces lettres persécutantes et séditionnaires. Je suis, à la vérité, de l'opinion de Molina sur la liberté, mais non pas moliniste. C'est un terme de parti persécutant ; or la bienfaisance ne permet jamais d'être d'aucun parti persécutant, elle qui ne vise au contraire qu'à l'union et à la concorde.*

« *Mais, monsieur*, me dit le religieux fort étonné, *vous ne vous souciez donc pas de sauver la vérité des artifices de l'erreur ? Non, mon père*, lui dis-je, *quand, pour soutenir la vérité, on est forcé de perdre la charité bienfaisante envers ceux qui prennent l'erreur pour la vérité. C'est que la*

vérité ne se noie jamais. On a beau la plonger, elle surnage, elle revient toujours sur l'eau : l'homme qui ne la connaît point aujourd'hui la connaîtra demain ; au lieu que la charité bienfaisante se perd toujours par les marques de mépris et de haine et par les persécutions mutuelles et injustes qu'inspire toujours l'esprit de parti persécutant, surtout à ceux qui se piquent d'être fort zélés pour leur parti.

« Les erreurs de notre prochain, ajoutai-je, sont des défauts, mais ils sont involontaires ; car nul ne veut être trompé ; ainsi les erreurs involontaires sont excusables ; et, lorsqu'elles ne sont point contraires à la pratique de la charité bienfaisante, elles ne font jamais aucun mal à la société, au lieu que les persécutions sont toujours volontaires ; car qui persécute veut persécuter ; ainsi elles sont toujours inexcusables, elles sont toujours injustes. Car n'est-ce pas faire contre les autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils fissent contre vous ? Ainsi rien n'est plus opposé à toute société et à toute charité bienfaisante que la haine, l'intolérance et la persécution réciproque qui se trouve dans les différents partis. Et puis je le quittai ¹. »

La vie du digne abbé se partageait ainsi entre l'élaboration de projets qu'il croyait utiles à ses semblables et la pratique des plus belles vertus humaines. Aussi, arrivé au déclin d'une existence qu'il avait remplie de la pensée et de la pratique du juste et de l'honnête, jetait-il un regard satisfait sur le passé et envisageait-il l'avenir avec sérénité :

« J'ai atteint aujourd'hui, disait-il le 13 février 1758, la quatre-vingtième année de mon âge, et avec de la santé. Si

¹ *Annales politiques*, I, 635.

la vie est une loterie pour le bonheur, il se trouvera que, à tout prendre, il m'est échu un des meilleurs lots que je ne changerais pas contre un autre, et il me reste une grande espérance du bonheur éternel. »

Il mourut, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 29 avril 1743. Quelques jours avant sa mort, Voltaire lui ayant demandé de quelle manière il envisageait sa fin prochaine, il répondit : *Comme un voyage à la campagne*. La veille de sa mort, il répétait à quelqu'un, qui le sollicitait de parler à son entourage, cette admirable réponse de Patru : « Un mourant a bien peu de chose à dire quand il ne parle ni par faiblesse ni par vanité. » Il mourut donc comme il avait vécu : en sage

L'abbé de Saint-Pierre était un « homme à projets, » en prenant cette expression dans le sens le plus élevé qu'elle comporte ; car il n'attendait de ses projets aucun bénéfice, aucune gloire même. Désintéressé au point de mépriser ce qu'il appelait la « gloriole » de la réputation, il n'avait en vue que l'accroissement du bien-être de l'humanité. Son patriotisme s'émouvait seulement de la crainte de voir la France devancée par l'Angleterre. « Je meurs de peur, écrivait-il en 1740, que la raison humaine ne croisse davantage à Londres qu'à Paris, où la communication des vérités démontrées est dès à présent moins facile. » Sans doute, un grand nombre des projets qu'il élaborait *con amore* étaient, les uns inapplicables, les autres prématurés ; mais quels inventeurs ont jamais su se tenir exactement dans la ligne de ce qui est vrai et surtout de ce qui est *actuellement* praticable ? Tantôt ils imaginent des machines et des procédés contraires à la nature des choses, et qui seront toujours inapplicables. Tantôt ils devancent simplement le possible, et ils jettent dans le monde une combinaison ou une idée qui

exige, pour être rendue pratique, des progrès ultérieurs, dont la nécessité, il faut le dire, ne les frappe pas assez. C'est ainsi, pour nous en tenir aux faits matériels, que Papin, le marquis de Jouffroy et plusieurs autres inventent la navigation à la vapeur avant la machine à haute pression, qui en était le moteur indispensable. C'est ainsi encore que plusieurs physiciens trouvent, sans en pouvoir tirer parti, le télégraphe électrique, avant la découverte d'Oerstedt. Ces inventions prématurées demeurent stériles, et leurs auteurs sont bafoués par les myopes de la routine, jusqu'à ce qu'un autre progrès, qui renferme un de leurs éléments nécessaires, vienne les rendre pratiques. La civilisation peut être comparée à un immense édifice en construction, dont les étages se superposent lentement par le concours laborieux de tous les membres de la famille humaine. Ceux-ci y appliquent leur intelligence, ceux-là leurs capitaux : la foule y apporte son travail. Les inventeurs en sont les architectes ; mais ils élaborent souvent des plans inexécutables, soit parce qu'ils ne tiennent pas assez compte de la nature des matériaux qu'il s'agit de mettre en œuvre, soit parce qu'ils méconnaissent l'un ou l'autre des principes essentiels de leur art, soit encore parce qu'ils se pressent trop et qu'ils bâtissent un étage en oubliant l'escalier. L'auteur du *Projet de paix perpétuelle* appartient, il faut en convenir, à cette dernière catégorie d'architectes. Il lui arrivait trop souvent de bâtir en l'air comme les constructeurs de la Néphélocugie d'Aristophane, et de s'attirer ainsi les railleries des esprits positifs. Cependant, si les architectes pratiques qui s'attachent uniquement à pourvoir aux exigences du moment présent, et dans la mesure parfois bien étroite où elles peuvent être satisfaites ; si ces architectes du jour rendent à la société les services qu'elle apprécie le plus et

qu'elle récompense le mieux, les architectes du lendemain ont bien aussi leur utilité : Papin n'a-t-il pas préparé l'œuvre de Watt ? Et qui pourrait dire que Fulton ne doive rien au marquis de Jouffroy ? Certes, il est plus sage, comme il est plus avantageux, de s'en tenir à l'œuvre du jour ; car on ne trouve guère d'escompteurs pour les lettres de change tirées sur l'avenir ; mais l'humanité ne doit-elle pas quelque reconnaissance aux rêveurs qui préparent, sans aucun espoir de récompense, ses progrès futurs, comme ces vieillards bienveillants qui plantent des arbres pour leur postérité ?

Voici, d'après la *Biographie universelle*, la liste des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre :

I. *Projet de paix perpétuelle*. Utrecht, 1713 ; trois volumes in-12. L'auteur en a donné ensuite un extrait in-12, qui a été réimprimé plusieurs fois. — II. *Discours sur le sujet des conférences futures à l'Académie française*, 1714 ; in-4° de quatre-vingt-dix-neuf pages, inséré dans le tome XII de l'*Histoire de la république des lettres*, par Masson. — III. *Mémoire pour perfectionner la police contre les duels*, 1715 ; in-4°. — IV. *Mémoire pour l'établissement d'une taille proportionnelle*, 1717 ; in-12 et in-4°, réimprimé sous le titre de *Projet d'une taille tarifée*, 1718 ; in-4° ; 1723 ; in-12, 1737, 1739. — V. *Discours sur la polysynodie*, 1718 ; in-4° ; 1719, in-12. On a vu que cet ouvrage avait motivé l'exclusion de l'auteur de l'Académie française. La seconde édition est augmentée des Lettres de l'abbé de Saint-Pierre à Sacy, et du Mémoire qu'il se proposait de lire à l'Académie pour sa justification. — VI. *Mémoire sur les pauvres mendiants et sur les moyens de les faire subsister*, 1724 ; in-8°. — VII. *Mémoire pour diminuer le nombre des procès*. Paris, 1725 ; in-8°. — VIII. *Mémoire pour augmenter le*

revenu des bénéfices, et pour faire valoir davantage au profit de l'État les terres et autres fonds des bénéfices, 1725; in-8°. — IX. *Projet pour perfectionner l'éducation*, avec un Discours sur la grandeur et la sainteté des hommes. Paris, 1728; in-12. — X. *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues de l'Europe*. Paris, 1730; in-8°; rare. — XI. *Discours sur la différence du grand homme et de l'homme illustre* dans les *Mémoires de Trévoux*, janvier 1736, et à la tête de l'*Histoire d'Épaminondas*, par l'abbé Seran de la Tour. — XII. *Ouvrages de politique et de morale*. Rotterdam, 1738-41; dix-huit volumes in-12; c'est le recueil de la plus grande partie des opuscules qu'il avait publiés séparément, et dont nous venons signaler les principaux. La seule liste des écrits qui s'y trouvent forme un in-12 de vingt-quatre pages. Paris, 1744. — XIII. *Annales politiques*. Londres-Paris, 1757; deux volumes in-8°, édition originale plus complète que celles qui l'ont suivie.

Alletz a publié les *Rêves d'un homme de bien, qui peuvent se réaliser*, ou les *Vues utiles et praticables de l'abbé de Saint-Pierre*. Paris, 1775; in-12. Cette compilation est par ordre alphabétique.

INTRODUCTION

I

Le principal titre de l'abbé de Saint-Pierre à la reconnaissance de la postérité, c'est l'ardeur persévérante avec laquelle il s'est attaché, pendant tout le cours de sa longue vie, à propager l'idée de la paix. Quoiqu'il n'ait pas été l'inventeur de cette idée, que l'on retrouve dans les aspirations et dans les vœux de tous les grands esprits qui ont aimé l'humanité, quoiqu'il n'ait pas même été le premier à formuler un plan pour la réaliser, il l'a soutenue avec une conviction si inébranlable et vulgarisée avec une chaleur si communicative, qu'il l'a marquée de son empreinte, et, pour ainsi dire, faite sienne. N'entendons-nous pas, en effet, chaque jour, qualifier les partisans de la paix de « disciples du bon abbé de Saint-Pierre, » et l'idée de la paix « d'utopie de l'abbé de Saint-Pierre? »

Il est donc indispensable de rechercher ce que vaut cette idée, pour mesurer la valeur de l'homme qui en a été le plus fervent propagateur. Si l'idée de la paix n'est qu'une pure utopie, un rêve de poète ou de philanthrope, l'abbé de Saint-Pierre n'est qu'un simple utopiste, un songe-creux humanitaire, et il ne mérite guère que l'on exhume le fatras de ses

rêveries de la poudre des bibliothèques. Si, au contraire, l'idée de la paix est pratique, si elle est destinée à se réaliser un jour, l'homme qui, par sa propagande active et infatigable, a attaché son nom à cette idée ne peut-il pas être, à bon droit, considéré comme un bienfaiteur de l'humanité?

L'idée de la paix est-elle, oui ou non, une utopie? Voilà donc ce qu'il s'agit, avant tout, d'examiner.

Les philosophes du dix-huitième siècle, qui avaient pris à tâche de corriger les abus et de dissiper les erreurs de leur temps, se plaisaient, comme on sait, à faire intervenir pour les critiquer un être raisonnable transporté d'un autre temps, d'une autre contrée, ou même d'une autre planète, au sein de la société où ils vivaient. Si nous voulions recourir à une fiction de ce genre, et soumettre à quelque nouveau Micromégas la question toujours pendante de la paix et de la guerre, n'y a-t-il pas apparence qu'à ses yeux l'utopie serait la guerre, et non la paix?

Quel spectacle frapperait, en effet, ses regards s'il s'arrêtait à considérer les conditions attachées à l'existence de l'homme sur la terre? Il verrait l'espèce humaine obligée, sur toute la surface du globe, à lutter sans cesse pour disputer son existence aux forces destructives de la nature. Chétive et misérable créature, l'homme ne doit passer sur la terre qu'un petit nombre d'années, et chacun des instants si courts qu'il y passe est un combat contre la mort. Enfant, vingt maladies cruelles se le disputent; ce n'est qu'à force de soins et de peines qu'on le dérobe à une mort prématurée; encore la moitié de chaque génération périt-elle avant d'avoir atteint l'âge d'homme. Cependant les risques qui menacent la vie humaine ne disparaissent point avec l'enfance. Outre les maladies et les accidents ordinaires, des épidémies, des inondations, des incendies, des tremblements de terre, rendent, en tout temps, la vie de l'homme fragile et précaire. Au moins, cette vie si courte et si menacée s'écoule-t-elle au sein du bien-être? La nature prodigue-t-elle ses biens à l'homme, sans qu'il ait besoin de les lui arracher?

Non. Si la terre recèle dans son sein ou à sa surface tous les éléments nécessaires pour entretenir la vie de l'homme, elle ne les lui abandonne point sans lutte. Il doit travailler, c'est-à-dire lutter, pour s'en emparer et pour les façonner à son usage. Il doit renouveler perpétuellement la masse des choses que ses besoins réclament, et les instruments nécessaires pour les produire. Il doit travailler et épargner sans relâche, sous peine de voir se ralentir, puis s'arrêter, la production qui lui fournit les moyens de subsister. Et, malgré tant de peines et de privations, un dérangement fortuit de la température, un accident du climat ou du sol, peuvent lui ravir sa subsistance et le livrer à toutes les angoisses du besoin. Son bien-être, il l'achète au prix des plus rudes travaux et des privations les plus sévères, et il ne peut jamais se l'assurer.

Eh bien! à l'aspect de tant de causes naturelles de souffrances et de destruction qui assiègent la chétive créature humaine, qui pourrait croire que, au lieu de s'attacher uniquement à s'entr'aider, à alléger par leurs efforts communs le fardeau de labeurs et de maux qui pèse sur eux, les hommes aient cherché bien plutôt à s'entre-nuire et à s'entre-tuer? Qui pourrait croire qu'ils se soient appliqués avec une inexplicable persévérance à accroître leurs misères, à multiplier leurs souffrances? Qui pourrait croire que la destruction de la vie humaine et des moyens de l'entretenir soit devenue chez eux le plus honoré des arts, et que les hommes qui ont tué ou fait tuer le plus grand nombre de leurs semblables soient ceux-là précisément dont la renommée est la plus éclatante et la plus universelle? Présentez à quelque nouveau Micromégas le tableau de la guerre, tel qu'il s'étale encore, hélas! à nos regards, et il le considérera, sans aucun doute, comme la sombre fantaisie d'un cerveau en délire. Il ne voudra point croire que des êtres dont la vie est si courte et si difficile mettent leur gloire à l'abrégier encore et à la rendre plus pénible. De deux choses l'une, se dira-t-il, ou ces êtres croient que leur existence est bornée au

peu de temps qu'ils passent sur la terre; et, dans ce cas, n'est-ce pas à la rendre aussi longue et aussi heureuse que possible qu'ils doivent s'appliquer? Et peuvent-ils y parvenir autrement qu'en combinant leurs efforts pour surmonter les résistances que la nature oppose à la satisfaction de leurs besoins, d'où leurs jouissances découlent? Ou bien ils croient que la vie présente n'est qu'une épreuve destinée à les acheminer vers une nouvelle existence meilleure ou plus mauvaise selon qu'ils auront perfectionné leur nature ou qu'ils l'auront dégradée, et, dans ce cas encore, est-ce bien en travaillant à se faire du mal les uns aux autres, est-ce bien en systématisant le pillage et le meurtre, qu'ils s'approcheront de l'idéal moral que la religion et la philosophie leur proposent comme le but suprême à atteindre? Non! quand on examine de près l'espèce humaine, les conditions de son existence, et le but auquel elle doit tendre, la guerre apparaît comme une impossibilité monstrueuse. On conçoit que l'esprit du mal ait pu rêver de mettre les hommes aux prises les uns avec les autres, sur une terre où tant de causes de destruction les environnent; on ne conçoit pas qu'ils aient été assez insensés, assez ennemis d'eux-mêmes, pour céder à ses suggestions.

Aux yeux de la raison pure, qui envisage l'homme, les conditions et la fin de son existence, la guerre apparaît donc comme une utopie perverse de l'ennemi du genre humain. Comment se fait-il que cette utopie de l'esprit du mal ait été, depuis le premier âge du monde, une triste et universelle réalité?

II

Si l'on veut juger la guerre en se plaçant au point de vue de la raison, en envisageant l'intérêt bien entendu de l'espèce humaine, on doit la considérer évidemment comme le fruit d'une aberration inexplicable, et ceux qui la font comme des fous dan-

gereux et pervers. Mais, si l'on étudie l'homme tel qu'il est sorti des mains du Créateur, avec son ignorance originaire, ses besoins impérieux et ses passions brutales, on se convaincra qu'il ne pouvait s'abstenir de commettre ce crime contre lui-même. On se convaincra que la guerre était un mal inévitablement attaché à l'enfance de l'humanité. Que deux hommes aient un différend, leur premier mouvement ne sera-t-il point de recourir à la force pour le vider? Voilà la guerre. Sans doute, il leur serait plus avantageux de soumettre à un arbitre le point en litige et d'accepter sa décision. Cela serait plus avantageux non-seulement au plus faible, mais encore au plus fort, en tenant compte même de la faillibilité du juge et de l'erreur possible de ses jugements. Mais cette vérité, qui nous semble aujourd'hui banale, savoir que nul, si puissant qu'il soit, n'est intéressé à se faire justice, de sa propre autorité; que l'établissement d'une justice ayant pour mission de faire prévaloir le droit contre la force et la ruse est avantageuse même aux forts et aux rusés, cette vérité n'était susceptible d'être démontrée qu'à l'aide de raisonnements et de calculs dont l'expérience seule pouvait fournir les éléments. Il fallait que les maux provenant de l'emploi de la force pour vider les querelles et les procès devinssent bien visibles, même aux yeux de ceux qui avaient coutume d'en prendre l'initiative; il fallait qu'ils pussent se convaincre que ce procédé, en apparence si avantageux, avait pour eux-mêmes des conséquences funestes. C'était toute une éducation à faire, et cette éducation ne pouvait être que le fruit toujours tardif de l'expérience.

Cependant, peu à peu, la lumière a commencé à se faire sur ce point, et l'on a vu s'établir, au sein des diverses agglomérations d'individus qu'une origine commune et des besoins réciproques ont constituées sur tous les points du globe, des tribunaux qui ont substitué au jugement passionné des parties et à l'emploi des forces toujours inégales dont elles disposaient le jugement désintéressé d'un tiers et l'emploi d'une force suf-

fisante pour faire exécuter ce jugement, en dépit de toutes les résistances. L'ordre a pu s'établir alors d'une manière stable dans l'intérieur de chaque tribu ou de chaque nation. Que ce progrès ait été conforme aux intérêts de tous les membres de la société, en y comprenant ceux à qui la supériorité de leur force assurait communément la victoire, cela peut se passer aujourd'hui de démonstration. Partout l'expérience atteste que c'est seulement à dater de l'invention de l'appareil destiné à pourvoir à la sécurité publique que la production a pu se développer, au grand avantage de tous les membres de la société, et que la civilisation a succédé à la barbarie.

Mais cet appareil, servant à assurer la paix intérieure des nations, pouvait-il être employé aussi à assurer la paix extérieure? Des tribunaux et une force publique pouvaient-ils être créés pour faire régner la justice entre les nations et l'ordre dans le monde? Non. Il eût été impossible, dans les premiers temps de l'humanité, d'en concevoir même la pensée. En effet, des milliers de peuples apparaissent alors, éparpillés sur le globe et confinés dans un isolement presque absolu. N'entretenant que de rares relations, ces peuples ne possèdent, en conséquence, qu'un petit nombre d'intérêts communs. Le plus grand nombre d'entre eux ne connaissent même que leurs voisins immédiats. Le reste de l'humanité est pour eux comme s'il n'était pas. Parmi ces peuples, les uns occupent des contrées favorisées du ciel, où la vie est facile, où il suffit d'un petit nombre d'efforts pour se procurer les choses nécessaires au maintien et à l'embellissement de l'existence, mais où la douceur du climat et les facilités mêmes de la vie amollissent le corps et énervent le caractère. Les autres, au contraire, habitent, sous un ciel inclément, des régions arides et montagneuses où la vie est rude, où un travail pénible et dangereux ne suffit pas toujours pour leur procurer les premières nécessités de l'existence. En revanche, ces travaux et ces privations endurcissent le corps et fortifient l'âme. L'habitude de bra-

ver le danger finit en outre par donner le goût des entreprises périlleuses. Comment des peuples placés dans une situation si dure ne porteraient-ils pas envie à leurs voisins plus favorisés, et ne chercheraient-ils point à s'enrichir à leurs dépens? Ne leur faudrait-il pas, pour s'en abstenir, des notions morales et économiques, un sentiment raffiné du juste et une connaissance approfondie de l'utile, qui sont les produits lentement accumulés d'une civilisation déjà avancée? La guerre n'est-elle pas alors une conséquence inévitable de l'imperfection et de l'ignorance natives de l'espèce humaine, comme aussi des milieux divers et inégaux où les hommes se trouvent placés?

Heureusement, l'humanité ne demeure point stationnaire; une multitude de progrès s'accomplissent, qui modifient incessamment sa condition, et rendent possible ce qui naguère était chimérique. Parmi ces progrès, ceux qui ont été réalisés dans les arts mêmes de la destruction ont contribué, comme on va le voir, plus que tous les autres, à pacifier le monde.

A l'origine, les procédés et les instruments de destruction sont fort simples : c'est la vigueur, c'est l'adresse des combattants qui décident la victoire. Mais bientôt l'intelligence intervient, soit par l'invention d'une tactique qui permet de suppléer au nombre en utilisant mieux les forces dont on dispose, soit par l'invention d'instruments de plus en plus puissants, qui multiplient les moyens de destruction en centuplant leur efficacité. Or les nations civilisées seules possèdent les connaissances et les capitaux nécessaires pour pratiquer avec supériorité l'art de la guerre ainsi perfectionné.

Dans son *Traité d'Économie politique*, J.-B. Say a parfaitement mis en lumière cette dernière observation, dont l'importance ne saurait échapper à personne.

« La guerre, devenue un métier, dit-il, participe, comme tous les autres arts, aux progrès qui résultent de la division du travail; elle met à contribution toutes les connaissances humaines. On ne peut y exceller soit comme général, soit comme

ingénieur, soit comme officier, soit même comme soldat, sans une instruction quelquefois fort longue et sans un exercice constant. Aussi, en exceptant les cas où l'on a eu à lutter contre l'enthousiasme d'une nation tout entière, l'avantage est-il toujours demeuré aux troupes les mieux aguerries, à celles dont la guerre était devenue le métier. Les Turcs, malgré leur mépris pour les arts des chrétiens, sont obligés d'être leurs écoliers dans l'art de la guerre, sous peine d'être exterminés. Toutes les armées de l'Europe ont été forcées d'imiter la tactique des Prussiens, et, lorsque le mouvement imprimé aux esprits par la Révolution française a perfectionné dans les armées de la République l'application des sciences aux opérations militaires, les ennemis des Français se sont vus dans la nécessité de s'approprier les mêmes avantages.

« Tous ces progrès, ce déploiement de moyens, cette consommation de ressources, ont rendu la guerre bien plus dispendieuse qu'elle ne l'était autrefois. Il a fallu pourvoir d'avance les armées d'armes, de munitions de guerre et de bouche, d'attirails de toute espèce. L'invention de la poudre à canon a rendu les armes bien plus compliquées et plus coûteuses, et leur transport, surtout celui des canons et des mortiers, plus difficile. Enfin, les étonnants progrès de la tactique navale, le nombre de vaisseaux de tous les rangs pour chacun desquels il a fallu mettre en jeu toutes les ressources de l'industrie humaine : les chantiers, les bassins, les usines, les magasins, etc., ont forcé les nations qui font la guerre, non-seulement à faire pendant la paix à peu près la même consommation que pendant les hostilités, non-seulement à y dépenser une partie de leur revenu, mais à y placer une portion considérable de leurs capitaux.

« ... Il en est résulté que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne peut plus résister à une nation riche. Or, comme la richesse ne s'acquiert que par l'industrie et l'épar-

gne, on peut prévoir que toute nation qui ruinera, par de mauvaises lois ou par des impôts trop pesants, son agriculture, ses manufactures et son commerce, sera nécessairement dominée par d'autres nations plus prévoyantes. Il en résulte aussi que la force sera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des lumières; car les nations civilisées sont les seules qui puissent avoir assez de produits pour entretenir des forces militaires imposantes; ce qui éloigne pour l'avenir la probabilité de ces grands bouleversements dont l'histoire est pleine et où les peuples civilisés sont devenus victimes des peuples barbares¹. »

Depuis l'époque où J.-B. Say écrivait son *Traité*, la supériorité des peuples civilisés, dans les arts de la guerre comme dans ceux de la paix, est devenue de plus en plus flagrante. Sur tous les points du globe où les peuples barbares ont essayé de lutter contre les Européens, ils ont été battus. En outre, il faut bien remarquer que la civilisation gagne tous les jours du terrain aux dépens de la barbarie. Comme nombre, les nations civilisées l'emportent aujourd'hui dans une proportion considérable sur les barbares; comme puissance, leur supériorité est encore bien plus manifeste : ce n'est rien exagérer que d'affirmer qu'il suffirait de vingt-cinq mille soldats européens pour protéger la civilisation contre toutes les forces réunies des peuples barbares.

Il est essentiel de bien remarquer la différence qui existe sous ce rapport entre la situation du monde ancien et celle du monde moderne. Dans l'antiquité, quel spectacle s'offre aux regards? Celui d'un petit nombre d'hommes intelligents et industriels qui inventent les premiers arts de la production, et qui parviennent, moyennant des efforts surhumains, à faire surgir quelques îlots de civilisation au-dessus de l'océan de l'universelle barbarie. Ces hommes, qui sont les dieux ou les héros

¹ J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, liv. III, ch. VII.

des légendes primitives, avaient à lutter à la fois contre la barbarie du dedans et contre celle du dehors. A la première, ils opposaient le frein de l'esclavage, à la seconde, le rempart d'une armée disciplinée, dont tous les citoyens étaient tenus de faire partie. Mais il fallait être constamment sur le qui-vive, car on ne connaissait qu'une faible portion de la terre habitée, et, au sein de la paix la mieux assurée en apparence, on était exposé à voir sortir des profondeurs de l'horizon des hordes affamées de butin et de carnage, véritables ouragans humains, qui semaient sur leur passage la désolation et la mort, détruisant en quelques jours l'œuvre de plusieurs siècles de travail civilisateur. Il fallait être tous les jours préparé à se défendre contre ces légions d'ennemis inconnus, et se tenir en conséquence sous les armes comme dans une ville en état de siège. On pourrait même affirmer que les guerres intestines des peuples civilisés avaient alors leur utilité, car elles contribuaient à les aguerrir, comme aussi à perfectionner les procédés et les instruments de la destruction, mettant ainsi les défenseurs de la civilisation mieux en mesure de la protéger contre ses ennemis.

Que si maintenant nous portons nos regards sur le monde moderne, nous serons frappés d'un spectacle bien différent. Les îlots primitifs de la civilisation sont devenus des continents immenses. L'océan jadis sans limites de la barbarie, en se retirant graduellement, a laissé à découvert des montagnes, des plaines, des vallées, qu'anime la présence de l'homme, que son travail féconde et embellit. Çà et là seulement apparaissent encore quelques vastes marécages, derniers vestiges de cet océan desséché; mais le travail de l'homme les entame de toutes parts, et dans quelques siècles il n'en restera plus de traces. Le domaine de la barbarie s'est graduellement rétréci, le prestige mystérieux et terrible qui environnait jadis ses habitants a disparu. On connaît leur nombre, on a mesuré leurs forces, et l'on sait qu'ils ne sont plus redoutables. On sait, pour tout dire, que les rôles sont changés : que c'est la civilisation qui

menace la barbarie, et non plus la barbarie qui menace la civilisation.

Qu'en résulte-t-il? C'est que la permanence de la paix, qui était une utopie dans l'antiquité, puisqu'il ne dépendait point des peuples civilisés de la garantir, est devenue possible dans les temps modernes.

Nous aurons à examiner à quelles conditions.

III

Les gouvernements, comme les individus qu'ils ont mission de protéger, ont des points de contact et des relations dérivant de leur nature même. Chacun a ses droits, qu'il est tenu de faire respecter, ses devoirs, qu'il est tenu de remplir. Admettons que la nature et les limites des droits de chacun soient clairement définies et reconnues en toute circonstance; admettons encore que chacun comprenne qu'il est intéressé à ne point dépasser son droit comme à ne point le laisser entamer, aussitôt tout conflit devient impossible.

Mais les gouvernements ne sont pas plus capables que les particuliers de reconnaître toujours les véritables limites de leur droit. Trop souvent aussi ils se croient intéressés à faire prévaloir des prétentions abusives au détriment des gouvernements plus faibles.

S'il existait, pour les gouvernements comme pour les particuliers, des tribunaux devant lesquels ils fussent tenus de porter leurs différends, avec une force publique organisée pour faire respecter les décisions de ces tribunaux; s'il existait, pour tout dire, une justice et une police internationales, les différends des gouvernements ne troubleraient pas plus la paix du monde que les procès des particuliers ne troublent aujourd'hui l'ordre intérieur des États.

Malheureusement, ces cours de justice et cette force publique

internationales n'existent point. Pour nous servir de l'expression des jurisconsultes, les gouvernements se considèrent comme étant les uns vis-à-vis des autres dans l'état de nature, ce qui signifie qu'ils s'attribuent le droit de juger leurs propres causes, comme aussi de poursuivre par la force la revendication de leurs droits ou de leurs prétentions abusives ou fondées. De là, la guerre.

Cette situation et les maux qui en résultent, M. Ancillon les a admirablement dépeints dans son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*; mais, en même temps, M. Ancillon considérait comme une utopie l'institution d'une justice et d'une police internationales :

« Les différents États qui couvrent la surface du globe, dit M. Ancillon, sont des personnes morales, c'est-à-dire des êtres raisonnables et libres comme les individus qui les composent. Le pouvoir souverain est, dans chacun d'eux, le principe vital, le lien de l'association, la clef de voûte de l'édifice, à laquelle on ne saurait toucher sans danger et sans crime. Ame du corps politique, il pense, il veut, il agit, il a des droits et des obligations, et doit également maintenir les uns et remplir les autres. Les souverains et les États, en leur qualité de personnes morales, sont justiciables de la même loi qui sert à déterminer les rapports des individus. Chacun d'eux a sa sphère d'activité, qui est limitée par celle des autres; là où la liberté de l'un finit, celle de l'autre commence, et leurs propriétés respectives sont également sacrées. Il n'y a pas deux règles de justice différentes, l'une pour les particuliers et l'autre pour les États. Antérieurement à toute convention entre les souverains, il faut admettre un droit des gens naturel, qui résulte de la simple idée de plusieurs peuples placés à côté les uns des autres, et qui contient la théorie des obligations auxquelles les États peuvent légitimement se contraindre les uns et les autres, s'ils en ont la puissance et les moyens.

« Ce droit existe, mais il manque d'une garantie extérieure :

il n'y a point de pouvoir coactif qui puisse forcer les différents États à ne pas dévier, dans leurs relations, de la ligne du juste. Les individus humains ont assuré leurs droits en créant cette garantie; ils ont créé cette garantie en formant l'ordre social; et, en le formant, ils sont sortis de l'état de nature. Les souverains sont donc encore dans l'état de nature, puisqu'ils n'ont pas encore créé cette garantie commune de leur existence et de leurs droits, et que chacun d'eux est seul juge et seul défenseur de ce qui lui appartient exclusivement et de ce que les autres doivent respecter.

« Au défaut de cette garantie commune de leur existence et de leurs droits, qui a rendu de tout temps leur situation précaire, les souverains se sont liés réciproquement par des contrats appelés *traités*; ils ont usé de la prérogative de toutes les personnes libres et morales de céder, d'acquérir et d'échanger des droits. La connaissance de ces traités forme le droit des gens conventionnel ou le droit public. Mais ces engagements ont été pris et résiliés avec une égale facilité. Comme ils n'étaient pas garantis par une volonté et une puissance qui pussent assurer leur exécution, ils ont donné naissance à de nouvelles violences, ils ont multiplié les offenses et les plaintes, et ils n'ont obvié à rien. Sans doute, la règle du juste condamne ces infractions, et les principes du droit ordonnent aux États comme aux particuliers de remplir leurs engagements; mais ces principes, dénués d'un pouvoir coactif suffisant pour les faire respecter, ont existé dans la théorie, sans diriger la pratique.

« Ici se présente une question qui doit intéresser vivement tous les amis de l'humanité. L'état de nature dans lequel vivent encore les sociétés les unes à l'égard des autres est un état contraire au bonheur et à la destination de l'homme; un état où la force n'existe que pour violer impunément le droit, tandis qu'elle ne devrait exister que pour le protéger et punir les violeurs. Cet état éternise tous les malheurs réunis dans le seul

fléau de la guerre; il amène des dangers toujours renaissants ou du moins il entretient des jalousies, des défiances, des craintes perpétuelles, et provoque des mesures de précaution, qui sont elles-mêmes déjà un mal réel. Les États ne doivent-ils donc pas tâcher de sortir de cette situation violente? Ne doivent-ils pas le souhaiter vivement? Et quels sont les moyens qui paraissent le plus appropriés à ce but? »

M. Ancillon examine successivement ceux qui ont été proposés, savoir : la monarchie universelle, l'établissement d'un tribunal souverain des nations, la généralisation du régime constitutionnel, les progrès de la raison et de la moralité, et il les trouve également impuissants.

Voici notamment ce qu'il dit des progrès de la raison et de la moralité :

« Serait-ce enfin des progrès de la raison et de la moralité qu'il faudrait attendre cette garantie de l'existence et de l'indépendance des États? La force morale tiendra-t-elle jamais lieu de la force physique, qui contient les individus dans la société? Quelque belles et consolantes que soient ces idées, elles ne méritent pas grande attention; ce sont des vapeurs agréablement colorées, qui n'ont aucune espèce de consistance.

« ... Les princes et les peuples, les ministres et les démagogues, ont sans doute multiplié les guerres sans nécessité; mais les guerres tiennent essentiellement à l'état de nature dans lequel se trouvent les gouvernements les uns à l'égard des autres¹. »

Pour que cet état de nature, si bien caractérisé par M. Ancillon, cessât d'exister, que faudrait-il? Il faudrait que les gouvernements consentissent à renoncer à se faire juges dans leurs propres causes et à poursuivre, par la force, le redressement

¹ *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, par Frédéric Ancillon. Discours préliminaire.

de leurs griefs; il faudrait, en un mot, qu'ils renonçassent à user de leur droit de faire la guerre.

Peut-on attendre d'eux qu'ils limitent ainsi volontairement leur liberté d'action ?

Non. Il serait peu raisonnable de concevoir une telle espérance. Mais cette renonciation au droit de la guerre, on peut l'exiger d'eux, en se fondant sur les changements que l'extension des relations internationales a introduits dans l'état du monde, sur la solidarité nouvelle que l'entre-croisement progressif des intérêts a fait naître entre les nations, et qui se développe chaque jour davantage.

A l'origine, remarquons-le bien, les différentes nations n'ayant entre elles que des relations peu fréquentes, et par conséquent qu'un petit nombre d'intérêts communs, une guerre qui éclate entre deux États n'intéresse les autres qu'à un faible degré. Cette guerre ne peut leur occasionner directement qu'un dommage insignifiant. Le seul mal sérieux qui puisse en résulter pour elles est purement éventuel. Il consiste dans l'augmentation de la puissance du vainqueur, et dans le danger qu'elle peut faire courir aux autres États dont les forces ne se sont point accrues. Aussi que voyons-nous alors ? Nous voyons les États neutres s'unir fréquemment pour prévenir ce danger, « en vue de maintenir l'équilibre des puissances ; » nous les voyons se joindre au plus faible contre le plus fort, sans s'inquiéter au surplus de la justice de la cause, sans rechercher qui a tort ou qui a raison. C'est que la loi de l'utile est la règle de conduite des peuples comme elle est celle des particuliers, et que leurs institutions, bonnes ou mauvaises, naissent toujours des nécessités du moment, et sont en harmonie avec elles.

Mais, à mesure que les relations internationales se développent, la guerre, qui d'abord ne causait un dommage sérieux qu'aux belligérants eux-mêmes, est devenue de plus en plus une *nuisance* pour la communauté des peuples civilisés.

Examinons, par exemple, ce qui s'est passé dans la guerre d'Orient. Cinq nations seulement ont pris part à cette guerre : la Russie, d'un côté; l'Angleterre, la France, la Turquie et la Sardaigne, de l'autre. Le dommage occasionné par la guerre s'est-il concentré seulement sur les nations belligérantes? Non, les neutres en ont aussi subi leur part, et cette part a été considérable. Voyons en quoi elle a consisté :

1° Les neutres ont été obligés d'augmenter leurs armements, soit pour faire respecter leur neutralité, soit pour se tenir en garde contre les bouleversements intérieurs que la guerre pouvait amener;

2° Ils ont souffert de l'interruption partielle de leur commerce. C'est ainsi qu'il leur a été interdit de fournir aux belligérants les produits compris sous la dénomination de contrebande de guerre; c'est ainsi encore qu'ils ont dû cesser toutes relations avec les parties de la Russie les plus accessibles au commerce, mais que le blocus avait mises en interdit;

3° Ils ont souffert du ralentissement des affaires que la guerre, et surtout la crainte des complications dangereuses qu'elle pouvait engendrer, ont occasionné sur toute la surface du monde civilisé, et de la dépréciation de toutes les valeurs qui en a été la conséquence;

4° Ils ont souffert encore, parce qu'il leur a été interdit de recourir aux approvisionnements de la Russie pour combler le déficit de leurs récoltes. Celles-ci étaient insuffisantes dans toute l'Europe, excepté en Russie. Si la paix avait subsisté, la Russie aurait pu fournir en deux ans, aux autres nations, plus de quarante millions d'hectolitres, pour combler le déficit de leur production alimentaire, soit le quinzième environ de leur consommation, ce qui eût occasionné dans les prix une diminution qu'on ne saurait évaluer à moins de douze à quinze pour cent ;

5° Enfin, en diminuant temporairement les travaux productifs des nations belligérantes et en augmentant leurs dépenses,

et par conséquent en les appauvrissant, au moins d'une manière relative, la guerre a encore occasionné un *dommage permanent* à toutes les nations qui sont en relation d'affaires avec elles. Car la masse d'affaires que l'on peut faire avec une nation aussi bien qu'avec un individu est toujours strictement proportionnée à ses ressources. D'où il résulte que tout ce qui contribue à appauvrir un peuple, que ce soit une guerre, une révolution, une inondation, une peste ou tout autre fléau, est dommageable pour les autres, comme tout ce qui contribue à l'enrichir leur est profitable.

La guerre d'Orient n'a donc pas infligé un dommage aux seuls belligérants; elle a été nuisible encore à tous les peuples qui font partie de la communauté des nations civilisées, et dans la mesure de l'étendue et de l'importance de leurs relations internationales. Or ce dommage que la guerre inflige aux neutres dans l'état actuel de la civilisation est inévitable, et il ne peut qu'aller croissant dans une progression rapide, si l'on considère l'impulsion énorme que l'avènement de la grande industrie et le perfectionnement des voies de communication ont donnée au commerce extérieur.

A une époque qui n'est pas encore bien éloignée de nous, le commerce extérieur n'avait qu'une valeur insignifiante relativement au commerce intérieur. Il en est encore ainsi chez les peuples les moins avancés dans les arts de la production. En Russie, par exemple, le commerce extérieur ne dépasse pas un vingtième du commerce intérieur. Mais, chez les peuples qui marchent à la tête de la civilisation industrielle et commerciale, la proportion est beaucoup plus forte, et elle va croissant chaque jour. C'est ainsi que le commerce extérieur de l'Angleterre, des États-Unis, de la France, de la Belgique, de la Hollande et de l'Allemagne, a plus que triplé depuis vingt-cinq ans; d'où il résulte que toute guerre ou toute perturbation extérieure affecte aujourd'hui les intérêts de ces nations trois fois plus qu'elle ne les aurait affectés alors.

On voit donc que la guerre acquiert de plus en plus, pour la communauté des peuples civilisés, les caractères d'une « industrie dangereuse et insalubre, » c'est-à-dire qu'elle leur cause, en vertu des changements que le développement de la civilisation opère dans le milieu où elle s'exerce, une *nuisance croissante* qu'il n'est pas en leur pouvoir d'éviter, qu'il n'est pas non plus au pouvoir des belligérants de leur épargner.

De là, pour les peuples faisant partie de la grande communauté de la civilisation, un intérêt croissant, non-seulement d'éviter la guerre pour eux-mêmes, mais encore d'empêcher qu'elle n'éclate entre les autres peuples. De là aussi un droit croissant qu'ils ont acquis d'intervenir pour l'empêcher.

Ce droit nouveau, fondé sur le phénomène de l'entre-croisement progressif des intérêts et de la solidarité internationale qui en dérive, vient donc se dresser devant le droit primitif de la guerre, pour le limiter d'abord, et, finalement, pour le surmonter.

Cette situation nouvelle que M. Ancillon n'avait point aperçue, et qu'il ne pouvait guère apercevoir, puisqu'elle commençait seulement à se développer à l'époque où il esquissait son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, cette situation nouvelle étant bien définie, supposons qu'un différend survienne entre deux nations, et que, soit orgueil, soit convoitise de l'une ou de l'autre part, l'affaire ne s'arrange point à l'amiable. Supposons que la guerre soit sur le point d'en sortir. Quelle conduite les autres nations seront-elles autorisées à tenir pour l'empêcher?

N'auront-elles pas le droit de dire aux deux parties contendantes : « Vous voulez recourir à la force pour vider votre différend. Soit ! Nous n'aurions rien à y redire si vous pouviez en user ainsi sans porter atteinte à nos intérêts, sans nous causer un dommage ; mais vous ne le pouvez point. Quoi que vous fassiez, quelles que soient les mesures auxquelles vous ayez recours pour faire respecter la propriété et le commerce des

neutres, vous ne pouvez éviter de nous nuire. Nous avons, en conséquence, le droit d'intervenir, soit pour vous empêcher de commettre des actes qui doivent avoir pour résultat infaillible de nous causer un dommage, soit pour vous obliger à nous indemniser de ce dommage. »

Cela étant, toute guerre ne pourrait-elle pas être aisément évitée? Ne suffirait-il pas, pour la prévenir, que les neutres menaçassent de s'unir contre la puissance qui refuserait de se dessaisir de son *droit de guerre*, c'est-à-dire d'un droit qui, dans l'état actuel de la civilisation, ne peut plus être exercé sans occasionner un dommage sérieux aux tiers non intéressés dans la querelle?

Or, comme il n'existe pas dans le monde un État capable de résister à l'effort des autres États réunis, de même qu'il n'existe pas, au sein de chaque État, une individualité ou une collection d'individualités capable de résister à l'union de toutes les autres, cette menace, fondée sur un droit et sur un intérêt incontestables, ne suffirait-elle pas pour empêcher la guerre? Lorsque chaque puissance aurait la conviction qu'en persistant à exercer son droit de guerre, c'est-à-dire à se faire juge dans sa propre cause, et à exécuter elle-même son jugement, elle s'expose à l'effort d'une coalition composée de toutes les autres puissances, ce droit légué des temps barbares ne tomberait-il pas en désuétude? N'emploierait-on pas un autre procédé, mieux en harmonie avec l'état actuel de la civilisation, pour mettre fin aux différends qui surgissent entre les gouvernements?

Quel serait ce procédé?

Ce ne serait et ne pourrait être évidemment que l'intervention d'un tiers arbitre ou d'un tribunal constitué spécialement pour juger les conflits de ce genre, tribunal dont toutes les nations intéressées au maintien de la paix se chargeraient de faire exécuter les arrêts.

On peut affirmer, au surplus, que le régime actuel n'est

qu'un acheminement vers celui-là. Le « droit de guerre » a cessé d'exister dans toute sa plénitude. Les États secondaires de l'Europe ne le possèdent même plus que d'une manière purement nominale.

Depuis 1815, pour ne pas remonter plus haut, cinq grandes puissances se sont attribué la dictature politique de l'Europe. Ces puissances se sont investies elles-mêmes du droit d'intervenir pour mettre fin aux conflits internationaux, en vue de sauvegarder la paix européenne. Leur intervention s'est exercée en Grèce, en Belgique, et finalement dans la guerre d'Orient même, où l'une d'elles se trouvait en cause. Il suffirait d'élargir ce système, en faisant entrer toutes les nations civilisées dans le « concert européen, » au lieu de laisser le droit d'intervention comme un monopole entre les mains des grandes puissances, pour que la paix du monde ne pût désormais être sérieusement troublée. En effet, dès qu'un conflit de nature à compromettre la paix commune surgirait entre deux gouvernements, les autres s'uniraient pour faire prévaloir le droit d'intervention sur le droit de guerre, et nul ne serait évidemment assez insensé pour entreprendre de lutter avec une coalition qui comprendrait toutes les forces du monde civilisé, moins les siennes.

Il nous reste à examiner quel bénéfice les peuples pourraient retirer de cet établissement d'un « concert universel » pour maintenir la paix.

IV

Supposons que ce « concert universel » étant établi, chaque puissance reconnaisse qu'il ne lui est plus possible de recourir à la force pour faire prévaloir ses prétentions abusives ou fondées; qu'elle est tenue de vider ses querelles à l'amiable, sous peine de voir les autres puissances s'unir pour la forcer à ac-

cepter le verdict d'une cour de justice internationale, qu'arrivera-t-il ? Qu'un fait analogue à celui qui s'est produit lors de l'établissement d'une justice et d'une police régulières dans l'intérieur des États se produira de nouveau sur une échelle plus étendue; que l'on verra les nations désarmer, comme alors ont désarmé les individus, par la conviction de leur impuissance à faire prévaloir leur force isolée contre les forces combinées des autres membres de la communauté civilisée. A quoi se réduiront alors les armées ? D'abord, au contingent nécessaire pour protéger contre les barbares le domaine de la civilisation, ensuite au contingent qui devra être requis pour faire exécuter les arrêts rendus au nom de la justice internationale. Quelle pourra être l'importance de ce dernier contingent ? Elle se mesurera évidemment à celle des résistances qu'il s'agira de surmonter. Or ne pourra-t-on pas exiger de chaque puissance admise au sein du concert universel qu'elle réduise au minimum son effectif militaire, afin de pouvoir réduire d'autant la force commune ?

Quelques chiffres que nous empruntons au savant ouvrage de M. P. Larroque, *De la Guerre et des Armées permanentes*, ouvrage couronné par le Comité de la paix de Londres, donneront une idée de l'économie que les peuples civilisés pourraient réaliser en réduisant au minimum leurs dépenses militaires, après avoir élargi, universalisé la « Sainte-Alliance. »

« L'effectif des armées de terre et de mer de l'Europe, sans y comprendre les gardes nationales, milices, réserves et landwehrs, est de 2,805,414 hommes (en temps de paix), et les sommes correspondantes à la perte de leur travail s'élèvent à 753,102,000 fr.

« La valeur improductive des propriétés mobilières et immobilières, affectées au service de la guerre, est de 18,785,455,305 fr., et les intérêts de la valeur de ces propriétés s'élèvent à 751,417,412 fr.

« Les dettes publiques causées par la guerre forment un

total de 38,622,677,387 fr., et les intérêts de ces dettes sont de 1,748,750,355 fr. Pour certaine nation, l'intérêt de la dette publique va jusqu'à dépasser les 6/7 du revenu total de l'État.

« La dépense militaire annuelle, qui, dans les budgets officiels, est portée à un total de 2,020,524,434 fr., s'élève en réalité à un total de 5,253,794,201 fr.; c'est-à-dire qu'elle dépasse les 6/7 du chiffre de la recette totale, qui est de 6,124,593,289 fr. Pour plusieurs États, elle dépasse le chiffre des recettes du budget public ¹. »

Ainsi donc, en comptant et la perte du travail du personnel des armées, et la perte de l'intérêt du capital engagé dans le matériel militaire et les intérêts des dettes occasionnées par la guerre, on arrive à une charge totale de plus de cinq milliards, que le régime actuel fait peser, en pleine paix, sur les peuples européens. Les dépenses et les maux que chaque nouvelle guerre occasionne doivent naturellement être ajoutés à ce fardeau ordinaire. Or on estime qu'en moins de trois années la guerre d'Orient, par exemple, a dévoré cinq cent mille hommes et huit ou dix milliards, sans parler des pertes indirectes qu'elle a occasionnées à la communauté des peuples civilisés, par l'interruption des communications avec la Russie et la perturbation générale des affaires.

Que l'on juge d'après cela des bénéfices que les peuples retireraient d'un régime qui, en associant les gouvernements dans un concert universel, pour maintenir la paix du monde, rendrait la guerre à peu près impossible, et leur permettrait en conséquence de réduire leur effectif au minimum que comporterait cette situation nouvelle.

¹ *De la Guerre et des Armées permanentes*, par P. Larroque, ancien recteur de l'Académie de Lyon, p. 196.

V

Ce concert universel, constituant une véritable société d'assurance mutuelle contre le risque de guerre, doit inévitablement s'établir de lui-même par le développement naturel des forces et des intérêts de la civilisation; mais l'avènement en peut être accéléré ou retardé, selon que les faits et les doctrines qui le préparent se développeront et se propageront avec plus ou moins de rapidité.

Le grand fait, qui est comme la pierre angulaire de l'édifice de la paix, c'est le mélange, l'entre-croisement des intérêts des différents peuples. La nécessité d'établir un appareil pour sauvegarder la paix générale aussi bien que le droit de l'établir en dérivent. A mesure que la masse des intérêts communs s'accroîtra, cette nécessité deviendra plus pressante et ce droit plus visible.

Or comment se créent les intérêts communs? Ils se créent par le commerce. Tout ce qui contribue à développer le commerce entre les nations contribue donc, par là même, à consolider la paix du monde. C'est ainsi que tous les progrès qui augmentent l'abondance de la production en diminuant ses frais, et qui étendent en conséquence la sphère où les produits peuvent s'échanger; c'est ainsi, en particulier, que les progrès réalisés dans les moyens de transport sur terre et sur mer, progrès qui entament et affaiblissent l'obstacle naturel des distances; c'est ainsi, enfin, que l'abaissement, ou mieux encore la suppression des barrières artificielles que les nations ont élevées à leurs frontières, soit en vue de la fiscalité, soit en vue de protéger certaines industries aux dépens des autres, c'est ainsi que tous ces progrès divers, en multipliant les intérêts communs, qui rendent les nations solidaires, rendent inévitable l'avènement d'un régime qui donne à l'ordre extérieur des

garanties équivalentes à celles sur lesquelles repose l'ordre intérieur des États.

La propagande spéciale en faveur de la paix peut concourir aussi à hâter l'avènement d'un concert universel et permanent contre la guerre. Cette propagande, pour être pleinement efficace, doit s'attacher, d'une part, à bien mettre en lumière les maux inévitables que la guerre cause à la communauté des peuples civilisés, à faire le compte ou le bilan de chaque guerre, de manière à rendre visible à tous les yeux l'intérêt qu'on avait à la prévenir; d'une autre part, elle doit s'attacher à faire ressortir le droit que les neutres ont de s'opposer à ce fait nuisible, et signaler les moyens que le droit des gens leur offre pour l'empêcher ou pour y mettre fin. Vulgariser les principes de l'économie politique et du droit des gens dans leurs applications à la guerre, telle doit donc être la tâche principale d'une propagande en faveur de la paix.

Cependant, en admettant qu'un concert universel vienne à s'établir pour empêcher la guerre, sous la pression croissante des intérêts communs, la paix se trouvera-t-elle désormais hors de toute atteinte? Les peuples cesseront-ils d'être exposés au risque de guerre? Nous n'oserions l'affirmer. Sans doute, la crainte d'attirer sur soi l'effort d'une coalition composée de toutes les autres puissances engagera chaque gouvernement à soumettre ses différends au jugement d'un arbitre ou d'un tribunal constitué *ad hoc* plutôt qu'à recourir à la force, et la sécurité générale s'en trouvera sensiblement consolidée, tandis que les dépenses qu'elle exige pourront être considérablement réduites; mais il n'en serait pas moins téméraire d'affirmer que la généralisation du concert européen, ou, si l'on veut encore, que l'établissement d'une Sainte-Alliance universelle amènerait la paix perpétuelle. Des événements que la sagesse humaine n'a point l'habitude de prévoir, des révolutions et des guerres civiles, par exemple, pourraient encore disloquer cet appareil préservatif de la paix, et livrer de nouveau le monde aux hor-

reurs de la guerre. Aussi longtemps que « le risque de guerre » subsistera, aucune institution, si solide et si parfaite qu'on la suppose, ne pourra entièrement l'écarter, comme aucune digue, si élevée et si massive qu'elle soit, ne pourra complètement garantir les riverains des mers et des grands fleuves contre le risque des inondations, tant que les causes qui agissent pour exhausser accidentellement le niveau des mers et des fleuves continueront de subsister.

Il s'agit donc de savoir en quoi consiste le risque de guerre, si ce risque est permanent de sa nature ou s'il est susceptible de diminuer et de s'effacer.

« Si l'on veut avoir une idée des éléments dont se compose ce risque, écrivions-nous ailleurs, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les causes principales qui ont jusqu'à nos jours suscité la guerre.

« La Société de la paix du Massachusetts a dressé une enquête qui peut fournir à cet égard des indications utiles. Elle a recherché les causes des guerres qui ont affligé le monde civilisé depuis le règne de Constantin. Ces guerres sont au nombre de 286, non compris les insurrections, les luttes partielles, ni les guerres engagées contre les peuples sauvages. Voici en quelles catégories elles se distribuent :

« 44 guerres engagées pour obtenir un accroissement de territoire.

« 22 pour lever des tributs, etc.

« 24 de représailles.

« 8 entreprises pour décider quelque question d'honneur ou de prérogative.

« 6 provenant de contestations relatives à la possession d'un territoire.

« 41 provenant de prétentions à une couronne, guerres de succession, etc.

« 30 commencées sous le prétexte d'assister un allié.

« 23 provenant d'une rivalité d'influence.

« 5 provenant de querelles commerciales.

« 55 civiles.

« 28 de religion, en y comprenant les croisades contre les Turcs et les hérétiques.

« Ce relevé a le défaut de manquer de précision. Il nous semble aussi que ses auteurs n'ont pas accordé une part assez large aux guerres occasionnées par des rivalités commerciales. Pour avoir été souvent déguisée, cette cause ne se trouve pas moins au fond de beaucoup de luttes internationales. Malgré ses imperfections, le tableau dressé par la Société de la paix du Massachusetts peut néanmoins être consulté avec fruit.

« Les guerres qui s'y trouvent énumérées peuvent être, en dernière analyse, ramenées aux quatre catégories suivantes :

« Guerres religieuses.

« Guerres commerciales.

« Guerres politiques.

« Guerres civiles.

« Or, si l'on prend à part chacune de ces catégories, on apercevra au fond l'esprit de monopole agissant pour susciter la guerre, et l'esprit de liberté s'élevant, au contraire, pour rétablir la paix et la consolider.

« D'où sont provenues, par exemple, toutes les guerres religieuses? De ce que certains hommes qui professaient la religion A ne voulaient pas souffrir que d'autres hommes professassent la religion B. D'abord ils recouraient à la persuasion pour les convertir, et, la persuasion venant à échouer, ils employaient la force. Les sectateurs de A torturaient, pendaient, brûlaient les sectateurs de B, dans le dessein louable de sauver leurs âmes. Ils ne manquaient guère non plus de confisquer leurs biens. Lorsque les sectateurs de B se sentaient assez forts pour résister ouvertement à leurs convertisseurs, ils se levaient en armes, et la guerre religieuse commençait. Animés pour l'ordinaire d'un fanatisme égal à celui de leurs persécuteurs, ils imitaient volontiers leur intolérance. L'écrasement

de l'une ou de l'autre secte pouvait seul mettre fin à la lutte. Chacun sait quelles guerres sanglantes et quels forfaits abominables la religion, ainsi mise au service de l'esprit de monopole, a suscités dans le monde. Heureusement l'esprit de liberté finit par intervenir. On s'aperçut à la fin que les sectateurs de A n'avaient, en réalité, nul intérêt à obliger les sectateurs de B à partager leur façon de croire et réciproquement, et la liberté religieuse mit un terme aux guerres de religion.

« D'où sont provenues toutes les guerres commerciales? Encore de l'esprit de monopole. Certains peuples ont voulu s'attribuer, d'une manière exclusive, l'exploitation de certains marchés, et, dans ce but, ils ont établi des prohibitions, conquis des colonies, conclu des alliances commerciales. De là, d'innombrables occasions de querelles et des guerres interminables. Heureusement, le même esprit de liberté, qui commençait à pacifier l'arène religieuse, gagna aussi le domaine des intérêts matériels. Un jour, des hommes imbus de cet esprit de liberté et de paix dirent aux peuples qui se disputaient, les armes à la main, des débouchés : — Pourquoi verser votre sang et dépenser votre argent pour acquérir la possession exclusive d'un marché? Il y a mieux à faire. Au lieu de vous disputer un monopole qui, selon toute apparence, coûtera plus au vainqueur qu'il ne lui rapportera jamais, tolérez-vous mutuellement sur le marché en litige; mettez-y vos marchandises en concurrence. Celui d'entre vous qui offrira la meilleure denrée et au prix le plus bas l'emportera infailliblement sur ses rivaux. Le plus souvent même il n'y aura, au bout de cette lutte pacifique, ni vainqueur ni vaincu. Chacun de vous, ayant ses aptitudes particulières, son capital matériel et moral *sui generis*, trouvera un débouché dans le marché disputé. Chacun y placera les choses qu'il est le plus apte à produire. Grâce à cette combinaison si simple et d'un caractère si fraternel, les hommes industriels pourront s'adonner sur toute la surface

du globe au genre de production qui convient le mieux à leurs aptitudes, les consommateurs seront mieux servis et les frais des guerres commerciales seront économisés, au grand avantage de tous. — Ce bon conseil commence à être suivi, et, quoique la liberté du commerce soit encore à son aurore, elle a déjà rendu presque impossibles les guerres commerciales.

« Le même esprit de monopole se retrouve au fond de toutes les guerres politiques et civiles. Comme dans les cas précédents, il a encore pour infaillible antidote l'esprit de liberté. S'agit-il, par exemple, de contestations relatives à la possession d'un territoire ou d'une couronne, laissez les hommes adopter librement le gouvernement qu'ils préfèrent, au lieu de disposer d'eux sans les consulter, comme s'il s'agissait de vils troupeaux, et la principale cause des guerres politiques cessera d'exister. De même, qu'au sein des États la liberté devienne de plus en plus la base des institutions politiques, religieuses et économiques, et les occasions de conflits intérieurs disparaîtront peu à peu.

« A mesure donc que l'esprit et les institutions des peuples progressent dans le sens de la liberté, le risque de guerre devient moindre, et la *prime* destinée à le couvrir peut être abaissée¹. »

En résumé, la durée de la paix dépend de deux causes : 1° de l'efficacité de l'appareil destiné à la maintenir; 2° du nombre et de l'intensité des risques de guerre. Nous avons examiné les faits qui ont amené l'établissement d'un appareil destiné à sauvegarder la paix européenne; nous avons recherché aussi comment cet appareil peut être rendu à la fois plus efficace et moins coûteux. Nous venons enfin de jeter un coup d'œil sur les causes qui agissent d'une manière incessante et progressive pour affaiblir le risque de guerre. Ces investigations diverses ont dû convaincre nos lecteurs, comme elles nous ont convaincu

¹ *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. PAIX.

nous-même, que la consolidation de l'ordre extérieur ou de la paix ne saurait être improvisée. Il faut du temps pour achever la digue qui est destinée à préserver le monde du flot destructeur de la guerre; il faut du temps aussi pour éliminer les causes qui précipitent les nations hors de leurs frontières comme des fleuves dont les eaux mugissantes s'entre-choquent hors de leur lit; il faut du temps pour maîtriser les éléments qui produisent ces tempêtes humaines. Mais, si les progrès qui conduisent à la paix ne s'improvisent point, ils n'en suivent pas moins une loi de développement immuable et irrésistible; on peut les prédire et presque les calculer comme on calcule les phénomènes astronomiques, et, pour qui sait lire dans le livre ouvert des lois de la nature et de la société, la paix perpétuelle est le fruit tardif, mais savoureux et magnifique, de l'arbre de la civilisation.

VI

Peut-être même avons-nous tort de signaler la paix comme le fruit tardif de l'arbre de la civilisation. Nous vivons, en effet, à une époque où l'on voit se réaliser, avec une promptitude merveilleuse, des progrès qui eussent semblé chimériques il y a un siècle à peine. N'est-il pas certain, par exemple, que la guerre d'Orient a singulièrement avancé l'œuvre de l'établissement d'un concert universel et permanent en faveur de la paix? Cette guerre n'a-t-elle pas attesté en premier lieu la toute-puissance de l'opinion publique, qui a cimenté l'alliance des puissances occidentales au profit du droit du plus faible contre les prétentions abusives du plus fort? N'a-t-elle pas donné le spectacle d'une coalition agissant pour exécuter un verdict rendu au nom de la conscience des peuples? N'a-t-elle pas montré, d'un autre côté, combien le concert européen deviendrait plus efficace pour sauvegarder la paix du monde, s'il

comprenait toutes les puissances au lieu de n'en contenir que quelques-unes? N'est-il pas certain que, si toutes les puissances, grandes et petites, qui condamnaient les prétentions abusives de la Russie, s'étaient unies contre elle, la guerre n'eût même pas éclaté?

Enfin, à l'issue de cette guerre, les plénipotentiaires, réunis au congrès de Paris, ont émis un vœu solennel en faveur de l'arbitrage. Ce vœu a été ainsi formulé dans la séance du 14 avril 1856 :

« Messieurs les plénipotentiaires n'hésitent pas à exprimer, au nom de leurs gouvernements, le vœu que les États entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux, avant d'en appeler aux armes, eussent recours, en tant que les circonstances l'admettraient, aux bons offices d'une puissance amie.

« Messieurs les plénipotentiaires espèrent que les gouvernements non représentés au congrès s'associeront à la pensée qui a inspiré le vœu consigné au présent protocole. »

Sans doute, ce n'est là qu'un simple vœu ; mais ce vœu n'atteste-t-il pas à quel point le besoin de la paix est déjà devenu intense et universel? Et, si l'on invite aujourd'hui les gouvernements à recourir à l'arbitrage, ne pourra-t-on pas demain leur en imposer l'obligation, au nom des intérêts croissants pour lesquels la guerre est une *nuisance*?

Tandis que l'appareil préservatif de la guerre va se perfectionnant, les risques de guerre s'affaiblissent par la diffusion et la réalisation progressives des doctrines qui substituent la liberté au monopole, dans le monde des affaires comme dans celui des croyances. Ainsi toutes les forces de la civilisation sont en jeu pour consolider la paix ; et qui pourrait affirmer qu'elles demeureront longtemps encore impuissantes contre les vieilles pratiques de la barbarie? Tout progrès à réaliser ressemble, ne l'oublions pas, à une montagne à gravir. Il faut aller jusqu'au sommet pour être récompensé des fatigues et des dangers de l'ascension ; mais plus on approche de ce som-

met radieux, plus la fatigue est grande, plus les dangers se multiplient, plus on craint de n'y arriver jamais. Parce que la guerre a redoublé ses fureurs, parce que l'humanité laisse des traces de sang de plus en plus larges le long des âpres sentiers qu'elle suit pour arriver à la région sereine où elle aspire, ne désespérons pas de l'entendre crier bientôt : *Italiam! Italiam!* Peut-être est-il voisin de nous, le jour où la paix perpétuelle, que l'on qualifiait, il y a un siècle, de « rêve d'un homme de bien, » sera la réalité, et où la guerre à son tour n'apparaîtra plus que comme le rêve d'un méchant, l'utopie de l'esprit du mal.

L' ABBÉ DE SAINT-PIERRE

CHAPITRE PREMIER

LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE

SOMMAIRE

Histoire de l'idée de la paix. — L'âge d'or. — L'idée de la paix dans l'antiquité et au moyen âge. — Plan de Henri IV pour l'établissement d'une fédération des États européens. — Le *Nouveau Cyné*. — Le *Projet de paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre. — Sa dédicace adressée au roi. — Résumé des cinq articles qui le composent. — Aperçu des avantages principaux que les nations européennes, et en particulier la France, retireraient de son adoption. — Que la guerre même pourrait être employée à l'établissement de la paix perpétuelle.

L'idée de la paix n'apparaît, chez les anciens, que comme un rêve de poète. Encore, ce rêve, les poètes de l'antiquité le placent-ils bien loin dans le passé, à l'aurore de la création,

tant il leur semble peu en harmonie avec les réalités du présent et les probabilités de l'avenir. C'est l'âge d'or :

Aurea prima sata est ætas, quæ vindice nullo,
Sponte sua, sine lege, fidem, rectumque colebat.
Pœna metusque aberant; nec verba minantia fixo
Ære ligabantur, nec supplex turba timebat
Judicis ora sui : sed erant sine iudice tuti.
Nondum cæsa suis, peregrinum ut visceret orbem,
Montibus, in liquidas pinus descenderat undas :
Nullaque mortales, præter sua, littora norant.
Nondum præcípites cingebant oppida fossæ :
Non tuba directi, non æri cornua flexi,
Non galeæ, non ensis erant : sine militis usu
Mollia securæ peragebant otia gentes ¹.

Mais cet âge d'or, où l'on ne connaissait ni le casque ni l'épée, les anciens ne le considéraient même pas comme un idéal dont l'humanité pût s'approcher. C'est qu'en effet l'état du monde ne comportait pas alors autre chose que la guerre avec des intermittences de paix, et que les progrès matériels et moraux qui devaient graduellement modifier cette situation n'existaient encore qu'en germes. Aussi les plus grands esprits de la Grèce et de Rome, tout en jetant l'anathème sur la guerre, la regardent-ils comme un mal inhérent à l'imperfection de la

¹ L'âge d'or naquit avec l'univers. Ce fut le règne de la bonne foi : les hommes étaient justes sans y être forcés par les lois et par la crainte des châtimens. On n'avait pas encore gravé sur l'airain ces lois menaçantes qui ont servi depuis de frein à la licence. On ne voyait pas des hommes tremblants à la vue de leur juge. La paix et la sécurité n'étaient pas l'œuvre des agents de la justice. Le pin vieillissait sur ses montagnes et n'allait pas au travers des flots chercher des terres étrangères. L'homme ne connaissait que les rivages sur lesquels il était né ; des fossés profonds n'entouraient pas encore les villes. Il n'y avait point de trompette formée d'un airain droit, ni de cor fait d'un airain recourbé ; il n'y avait ni casque ni épée. Les nations ne devaient point la paix dont elles jouissaient à des soldats armés pour les défendre.

OVIDE. *Métamorphoses*, liv. I^{er}.

nature humaine. Même dans leurs conceptions les plus aventureuses, ils n'imaginent point que la guerre puisse être bannie de la terre. C'est ainsi que Platon, qui fait si bon marché des poètes dans sa *République*, se garde d'en exclure les guerriers. Il s'attache seulement à organiser et à discipliner cette classe dangereuse, mais nécessaire, de telle façon qu'elle soit pour l'État un rempart inexpugnable, sans compromettre sa liberté intérieure. Si Platon avait imaginé une *République* sans guerriers, on l'aurait traité de songe-creux, absolument comme nous traiterions aujourd'hui un théoricien politique qui proposerait d'organiser un État sans tribunal et sans police.

Sous l'empire romain, quelques philosophes, en tête desquels il convient de nommer Sénèque, se font les avocats de la paix. En même temps aussi, le christianisme commence à enseigner aux hommes, comme le premier et le plus essentiel des préceptes, « qu'ils doivent s'aimer les uns les autres. » Mais ni les philosophes païens ni les apôtres chrétiens ne croient à la possibilité d'incarner dans les faits, au moins d'une manière permanente, leurs aspirations ou leurs préceptes. L'anarchie du moyen âge, en rendant la guerre universelle, devait éloigner encore les espérances que les amis de la paix avaient pu concevoir pendant la durée de l'empire romain. C'est seulement à l'époque de la Renaissance, lorsque, d'une part, l'ordre eut commencé à renaître, en Europe, sur les ruines du régime féodal; lorsque, d'une autre part, les conquêtes des Portugais et des Espagnols, en Afrique, en Asie et en Amérique, eurent manifesté la supériorité décisive des peuples civilisés, que l'idée de l'établissement d'une paix générale et permanente put germer dans les esprits.

On trouve, dans les *Œconomies royales* de Sully, l'exposé d'un plan attribué à Henri IV pour l'établissement d'une fédération destinée à maintenir la paix au sein du monde chrétien. Il s'agissait de partager l'Europe en quatre États à peu près d'égale étendue et d'égale force, d'instituer un tribunal euro-

pécun pour juger leurs procès, et de mettre au service de ce tribunal une force commune. Cette même force devait encore être employée à faire la guerre aux nations infidèles. Tel était le plan que Sully attribuait à Henri IV. L'honneur de l'avoir conçu appartient-il, en réalité, à ce monarque? Quelques historiens le nient. Nous citerons en particulier M. Bazin, l'auteur d'une *Histoire de Louis XIII*, qui attribue cette rêverie, comme il la nomme, au vieux ministre¹. Mais est-ce bien là une rêverie de vieillard? Et ne s'accorde-t-elle pas mieux avec le tempérament aventureux et chevaleresque de Henri IV qu'avec l'esprit plus froid et plus rassis de son ministre? Ajoutons encore que les *Mémoires* de Sully sont très-explicites sur ce point, que le ministre et le confident de Henri IV affirme que des négociations ont été engagées avec plusieurs souverains,

¹ « Lorsqu'on trouvera, dit-il, de si longs et de si fréquents développements sur ce que les rédacteurs appellent « les hauts et magnifiques des-seins de Henri le Grand, » on aura soin de se rappeler que la rédaction définitive et la mise en ordre des Mémoires est postérieure de vingt ans au moins à la mort de ce roi, que c'est une œuvre de vieillesse et de retraite, de chagrin et de regret. Alors on comprendra que l'envie de blâmer le présent a dû conduire nécessairement à « magnifier » le passé; que les rêveries du vieux ministre, s'étendant à l'aise hors des choses positives et vivantes qui l'avaient occupé autrefois, ont pu se formuler en projets sans fin, en possibilités capricieusement enchaînées, dont il a prêté le plan et la rédaction à l'ancien règne pour la plus grande gloire de son maître et la plus profonde humiliation du règne suivant. La république européenne de Henri IV est certainement née au château de Sully; au Louvre, à l'Arsenal, on avait bien autre chose à faire qu'à tracer des utopies; et certes, un roi, auquel il avait fallu cinq ans de sa vie pour rentrer dans sa capitale, dix ans pour achever son dernier traité avec le dernier de ses sujets rebelles, aurait été le plus insensé de tous les hommes s'il eût pensé, lui, presque sexagénaire, qu'il lui restait encore assez de temps pour refaire à neuf la chrétienté, distribuer les couronnes, répartir les lots, fixer à chacun ses limites, et à tous une loi commune. » — BAZIN. *Sur les OEconomies royales*. Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'*Histoire de France* par Michaud et Poujoulat, t. II, p. 15.

notamment avec la reine Élisabeth, pour établir la fédération européenne. Ces négociations ont-elles véritablement eu lieu? Voilà un point qui n'est pas encore éclairci, et sur lequel les archives des chancelleries fourniraient peut-être des indications précieuses ¹.

Quoi qu'il en soit, l'idée d'établir une fédération, un concert entre les principaux États pour rendre la paix permanente, cette idée était née, et, en attendant qu'elle portât ses fruits, elle devait engendrer de nombreux projets. En 1623 paraît un livre intitulé le *Nouveau Cynée*, attribué à Émeric de Lacroix, et qui renferme un plan destiné à assurer une paix perpétuelle entre les nations chrétiennes. Selon toute apparence, ce plan n'est autre que celui de Henri IV, dont Émeric de Lacroix a écrit ailleurs le panégyrique. Un peu plus tard, Leibnitz rêve aussi l'établissement d'une fédération européenne, à laquelle il donne pour chefs, à la fois, le pape et l'empereur. A la même époque, les moralistes recommencent à stigmatiser les horreurs de la guerre, et l'on trouve dans la Bruyère une page admirable sur la folie malfaisante des hommes qui s'entre-tuent en bel ordre et en bonne discipline ².

Enfin, au commencement du dix-huitième siècle, l'abbé de Saint-Pierre écrit son *Projet de paix perpétuelle*, dans lequel il reprend en sous-œuvre le plan de Henri IV, en l'accommodant aux circonstances du temps.

Ce projet, œuvre capitale du bon abbé, fut d'abord publié en trois volumes. Le dernier parut en 1716. Le *Journal littéraire* et le *Journal des savants* en donnèrent des extraits; mais l'ouvrage était trop volumineux pour devenir populaire. L'auteur le comprit, et il en fit un abrégé qu'il publia, en 1728, sous ce titre, que nous reproduisons avec les singularités de son orthographe :

¹ Voir à l'appendice le plan de Henri IV, tel qu'il se trouve exposé dans les *OEconomies royales*.

² Voir à l'Appendice.

« Abregé du projet de paix perpetuelle, inventé par le roi Henri le Grand; approuvé par la reine Elizabeth, par le roi Jacques, son successeur, par les republiques et par divers autres potentats; approprié à l'État prezent des affaires générales de l'Europe; démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître, en général, et en particulier pour tous les souverains et pour les maizons souveraines. »

Cet abrégé est précédé d'une dédicace adressée au roi, dans laquelle l'auteur rappelle au monarque qu'il a déjà eu l'honneur de lui présenter un projet pour diminuer le nombre des procès, en le prévenant qu'il se propose encore de lui offrir prochainement un nouveau plan de gouvernement. Ces projets, il a la bonne foi et la modestie de le déclarer, n'émanant pas de lui-même; il s'est borné à les éclaircir et à les développer. « Le projet pour diminuer le nombre des procès est né, écrit-il au roi, sous le règne de Louis le Grand, votre célèbre bis-aïeul. » N'oublions pas qu'il avait été expulsé de l'Académie, dix ans auparavant, pour avoir refusé à Louis XIV le surnom de Grand, et qu'il n'avait pas changé d'opinion sur ce monarque : ses *Annales politiques* l'attestent. Voulait-il donc rentrer en grâce auprès du roi et faire révoquer l'arrêt qui l'avait banni de l'Académie? Non. Il n'y songeait point. En faisant cette amende honorable, qui devait lui coûter, son unique but était de ménager un accueil favorable à ses chers projets. Car, dans la naïveté de ses illusions, il ne doutait pas qu'on ne pût immédiatement les réaliser, et c'est pourquoi il n'hésitait point à leur sacrifier ce jugement sévère sur Louis XIV, qu'il avait refusé de rétracter pour conserver son fauteuil à l'Académie.

« Je viens aujourd'hui, ajoutait-il après avoir rappelé son projet relatif aux procès, vous en présenter un autre beaucoup plus important. Il contient des moyens simples et efficaces pour pacifier l'Europe et pour rendre la paix désormais perpétuelle. C'est l'admirable projet de HENRI LE GRAND, un des plus fameux et des plus estimables de vos aïeux.

« J'espère dans peu vous présenter l'éclaircissement d'un merveilleux plan de gouvernement, que l'on attribue à votre illustre père, prince très-éclairé, très-laborieux et très-bienfaisant. Il contient deux moyens propres pour gouverner avec une grande facilité, et cependant avec un très-grand succès.

« Il ne me reste, sire, qu'un souhait à faire, c'est qu'avec les soins et les conseils d'un ministre très-prudent et très-zélé pour votre Gloire, et par conséquent pour la plus grande Utilité Publique, vous ayez l'honneur d'exécuter ces trois magnifiques projets que vous tenez comme par succession de vos ancêtres. »

Avons-nous besoin d'ajouter que le souhait du bon abbé ne fut pas exaucé, et que le roi Louis XV, qui avait bien d'autres affaires, ne tint aucunement à honneur d'exécuter ces trois magnifiques projets qui lui étaient proposés pour sa Gloire et pour la plus grande Utilité Publique?

Analysons maintenant le plus important de ces projets, nous voulons parler de celui qui contenait « des moyens simples et efficaces pour pacifier l'Europe et rendre la paix désormais perpétuelle. » L'auteur débute en démontrant que les traités de paix et d'alliance ne présentent aucune garantie de durée; que la paix qu'ils établissent n'est, en réalité, qu'une trêve; que les vaincus ne subissent les conditions des vainqueurs qu'en se réservant de prendre leur revanche, à la première occasion favorable; enfin, que le seul moyen de rendre la paix permanente, c'est de la garantir à l'aide d'institutions analogues à celles qui préservent, au sein de chaque État, la vie et la propriété des citoyens.

« Les familles qui vivent dans des sociétés permanentes, dit-il, et qui ont le bonheur d'avoir des lois et des juges armés tant pour régler leurs prétentions que pour leur faire exécuter mutuellement, par une crainte salutaire, ou les lois de l'État ou leurs conventions réciproques, ou les jugements de leurs juges, ont sûreté entière que leurs prétentions futures seront réglées sans qu'elles soient obligées de prendre jamais les armes

les unes contre les autres. Elles ont sûreté entière de l'exécution de leurs traités, et que l'exécution de leurs conventions durera autant que l'État même dont elles font partie. Elles ont sûreté que pour terminer leurs différends elles ne seront jamais exposées aux terribles malheurs de la guerre entre familles et familles.

« Les chefs de ces familles savent que celui qui prendrait les armes et qui userait de violence contre son adversaire, au lieu de prendre la voie des juges commis par l'autorité de l'État, n'a point à espérer d'augmenter son revenu par la force et par la violence; et qu'il serait, au contraire, puni sévèrement et inévitablement s'il usait de violence. Ainsi ils peuvent avoir des contestations et des procès; mais les familles n'ont jamais à craindre entre elles des malheurs incomparablement plus grands, c'est-à-dire les meurtres, les incendies, les pillages que causent les armes.

« Malheureusement pour les souverains, chefs de plusieurs familles, ils ne sont point *encore* convenus de former entre eux ni une société *permanente* pour leur conservation et pour leur garantie réciproque, ni de s'ériger entre eux-mêmes un tribunal permanent, tant pour faire exécuter les conventions passées que pour régler, sans guerre, leurs prétentions futures. Ils n'ont jusqu'à présent nulle véritable sûreté, ni que leurs traités seront exécutés, ni que leurs différends se régleront ou par médiation ou par jugement, et, ce qui est de la dernière importance, ils n'ont aucune sûreté que leurs différends seront réglés et terminés sans être exposés aux funestes malheurs de la guerre¹. »

En même temps, l'auteur remarque combien les sujets de querelles, et, par conséquent, les causes de guerre, se présentent fréquemment entre les souverains. Il y a d'abord les cessions de territoire qui ont été extorquées par la force; mais que les cédants se proposent bien de recouvrer plus tard; il y a en-

¹ *Abbrégé du projet de paix perpétuelle*, p. 11.

suite les contestations relatives aux limites, au commerce, à l'interprétation des anciens traités; il y a enfin l'ambition peu scrupuleuse des souverains qui rêvent de nouvelles conquêtes, et qui ne se laissent guère arrêter par les traités, dès qu'ils se croient intéressés à les violer. En résumé, il y a toutes les causes qui ont engendré les guerres dans le passé et qui les engendreront encore infailliblement dans l'avenir. « Le bois est sec, le feu en est proche, le vent souffle la flamme sur le bois, pourquoi le bois ne s'allumerait-il pas¹ ? »

Comment donc empêcher le bois de s'allumer désormais? comment mettre la paix du monde à l'abri du souffle enflammé des passions guerrières? En adoptant le plan d'une république chrétienne, renouvelé de Henri IV, et mis en harmonie avec les circonstances du temps. Ce plan se compose de cinq articles, que l'auteur résume de la manière suivante :

Exposition des articles du Traité fondamental pour rendre la paix de l'Europe la plus durable qu'il est possible.

PREMIER ARTICLE.

« Il y aura désormais entre les souverains qui auront signé les cinq articles suivants une alliance perpétuelle.

« 1. Pour se procurer mutuellement, durant tous les siècles à venir, sûreté entière contre les grands malheurs des guerres étrangères.

« 2. Pour se procurer mutuellement, durant tous les siècles à venir, sûreté entière contre les grands malheurs des guerres civiles.

« 3. Pour se procurer mutuellement, durant tous les siècles à venir, sûreté entière de la conservation en entier de leurs États.

« 4. Pour se procurer mutuellement, dans tous les temps

¹ *Abrégé du projet de paix perpétuelle*, p. 19.

d'affaiblissement, une sûreté beaucoup plus grande de la conservation de leur personne et de leur famille dans la possession de la souveraineté, selon l'ordre établi dans la nation.

« 5. Pour se procurer mutuellement une diminution très-considérable de leur dépense militaire, en augmentant cependant leur sûreté.

« 6. Pour se procurer mutuellement une augmentation très-considérable du profit annuel que produiront la continuité et la sûreté du commerce.

« 7. Pour se procurer mutuellement, avec beaucoup plus de facilité et en moins de temps, l'agrandissement intérieur ou l'amélioration de leurs États par le *perfectionnement* des lois, des règlements, et par la grande utilité de plusieurs excellents établissements.

« 8. Pour se procurer mutuellement sûreté entière de terminer plus promptement, sans risques et sans frais, leurs différends futurs.

« 9. Pour se procurer mutuellement sûreté entière de l'exécution prompte et exacte de leurs traités futurs et de leurs promesses réciproques.

« Or, pour faciliter la formation de cette alliance, ils sont convenus de prendre pour point fondamental *la possession actuelle et l'exécution des derniers traités*, et se sont réciproquement promis, à la garantie les uns des autres, que chaque souverain qui aura signé ce traité fondamental sera toujours conservé, lui et sa famille, dans tout le territoire qu'il possède *actuellement*.

« Ils sont convenus que, les derniers traités, depuis et compris le traité de Munster, seront exécutés, et que, pour la sûreté commune des États de l'Europe, les renonciations faites dans le traité d'Utrecht pour empêcher les couronnes de France et d'Espagne de s'unir jamais sur une même tête, seront exécutées selon leur forme et teneur.

« Et, afin de rendre la grande alliance plus solide en la ren-

dant plus nombreuse et plus puissante, les grands alliés sont conviens que tous les souverains chrétiens seront invités d'y entrer par la signature de ce traité fondamental.

Éclaircissement.

« 1. On voit dans cet article les neuf effets principaux que produira certainement l'alliance générale et permanente en faveur de tous les souverains chrétiens, et ce sont ces effets futurs qui sont les motifs présents du traité proposé, et les équivalents certains et infiniment avantageux qui leur sont offerts pour des prétentions moins grandes, très-coûteuses et très-incertaines.

« 2. Outre les motifs propres pour engager les souverains à former la grande alliance, on voit aussi dans cet article, comme base du traité, la convention *de la possession actuelle et l'exécution des derniers traités*.

« 3. Il est visible que la *possession actuelle* et l'exécution des derniers traités, étant établies pour point fixe, opèrent une renonciation réciproque aux prétentions réciproques qui sont destituées de possession actuelle et du droit que peuvent donner les derniers traités; parce que ces prétentions tendraient à diminuer quelque chose du territoire ou des droits dont chacun des souverains de la grande alliance est en *actuelle possession*. Mais cette renonciation est avantageusement compensée par les neuf équivalents, c'est-à-dire par les neuf grands avantages qui résulteraient tant de l'impossibilité de la guerre que de la continuation perpétuelle du commerce et de la paix. Ces avantages sont expliqués plus au long dans les preuves de trois propositions suivantes.

« 4. On voit aussi, dans cet article, le premier moyen pour rendre l'union solide, qui est *d'augmenter, le plus qu'il sera possible, le nombre des souverains de la grande alliance* : premièrement, afin qu'elle soit plus puissante qu'aucun souverain, et même que plusieurs souverains qui voudraient la

traverser dans ses projets pacifiques; et, en second lieu, afin que le nombre des alliés soit suffisant pour former, avec plus de vingt voix, un arbitrage ou tribunal permanent pour terminer sans guerre les différends futurs.

SECOND ARTICLE.

« Chaque allié contribuera, à proportion des revenus actuels et des charges de son État, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance.

« Cette contribution sera réglée, pour chaque mois, par les plénipotentiaires des grands alliés, dans le lieu de leur assemblée perpétuelle, à la pluralité des voix pour la provision, et aux trois quarts des voix pour la définitive.

Éclaircissement.

« 1. Le second article est le second moyen de rendre l'alliance et la paix aussi solides qu'elles puissent l'être; car la contribution journalière, proportionnelle et perpétuelle des membres est proprement la nourriture journalière et perpétuelle du corps politique de l'Europe.

« 2. Cette contribution doit être proportionnée aux revenus des sujets de chaque nation, et, comme il y a des nations plus chargées de dettes publiques les unes que les autres, les répartiteurs y auront égard. On appelle en Allemagne cette contribution des alliés du corps germanique *mois romains*; on appellerait la contribution des grands alliés du corps européen *mois européens*.

TROISIÈME ARTICLE.

« Les grands alliés, pour terminer entre eux leurs différends présents et à venir, ont renoncé et renoncent pour jamais, pour eux et pour leurs successeurs, à la voie des armes, et sont convenus de prendre toujours dorénavant la voie de conciliation par la médiation du reste des grands alliés, dans le lieu de l'assemblée générale. Et, en cas que cette médiation n'ait pas

de succès, ils sont convenus de s'en rapporter au jugement qui sera rendu par les plénipotentiaires des autres alliés, perpétuellement assemblés, et à la pluralité des voix pour la définitive, cinq ans après le jugement provisoire.

Éclaircissement.

« 1. Ce troisième article contient un troisième moyen absolument nécessaire pour rendre la grande alliance indivisible, et ce moyen, c'est de préférer pour toujours la voie salutaire ou de la médiation ou de l'arbitrage, qui maintient tout, qui conserve tout, à la voie pernicieuse de la guerre, qui ébranle tout, qui ruine tout.

« 2. Il est aisé de comprendre qu'au moyen du point fixe et immuable *de la possession actuelle et de l'exécution des derniers traités*, les différends futurs ne pourront jamais être que très-peu importants, puisque toute possession, pour peu qu'elle soit importante, est toujours évidente et actuelle, ou marquée dans les derniers traités.

« 3. Les différends sur quelques petits villages des frontières, sur quelques difficultés des commerçants, n'ont rien de fort important; et même, comme les souverains sont tous intéressés à les régler, chacun aura sûreté entière que les juges ne s'éloigneront jamais, ou que très-peu, de l'équité même pour la provision dans leurs jugements; et cette sûreté doit donner à tout esprit raisonnable beaucoup de tranquillité, puisqu'il ne restera rien d'important à régler, et que ce qui restera ne sera jamais réglé d'une manière fort éloignée de l'équité; il restera même au condamné espérance d'un jugement favorable, cinq ans après, lorsqu'il s'agira d'un jugement définitif.

« 4. Il n'y aura rien d'important à régler à l'avenir entre souverains que les successions futures et prochaines des souverainetés; mais les différents cas de cet article seront discutés et réglés par les alliés longtemps avant l'échéance des discussions : 1^o par rapport à l'intérêt général de la société; 2^o par

rapport à l'intérêt de la nation; 3^o par rapport à l'intérêt et à la justice des familles prétendantes.

« 5. Les alliés auront alors pour base de leurs règlements la maxime *salus populi suprema lex est*, la conservation des peuples et de l'État est la loi suprême; ils auront pour premier principe la sûreté et la tranquillité de la grande alliance.

« Or cette sûreté demande : 1^o que l'on ne diminue pas le nombre des voix délibératives; 2^o que l'on n'agrandisse pas le territoire du souverain, qui est déjà suffisamment puissant.

QUATRIÈME ARTICLE.

« Si quelqu'un d'entre les grands alliés refuse d'exécuter les jugements et les règlements de la grande alliance, négocie des traités contraires, fait des préparatifs de guerre, la grande alliance armera et agira contre lui offensivement, jusqu'à ce qu'il ait exécuté lesdits jugements ou règlements, ou donné sûreté de réparer les torts causés par ses hostilités, et de rembourser les frais de la guerre suivant l'estimation qui en sera faite par les commissaires de la grande alliance.

Éclaircissement.

« 1. Ce quatrième article contient un quatrième moyen absolument nécessaire pour rendre la grande alliance indivisible, qui est une puissance suffisante et inévitable pour celui des alliés successeurs qui, sans prendre garde à tous les grands avantages qu'il tire actuellement de la police européenne, serait assez imprudent pour vouloir la détruire; car les princes prudents, qui connaissent leurs vrais intérêts, n'ont pas besoin de menaces pour se tenir toujours étroitement unis entre eux, leurs intérêts qu'ils connaissent avec évidence les tiennent assez unis; mais le prince imprudent, qui ne connaît pas assez son intérêt, a besoin d'une crainte salutaire pour le guider comme un enfant vers son vrai intérêt, c'est-à-dire vers la continuation de la société.

« 2. Les liens de toute société se réduisent à deux : le premier, et le moins fort, est l'espérance ou le désir d'augmenter son bien; le second, et le plus fort, c'est la crainte de voir diminuer ses biens et augmenter ses maux. Souvent, les biens que procure la société, quoique très-grands, ne sont pas connus, faute d'attention et d'expérience, par les jeunes gens, par les esprits superficiels, ni par ceux qui sont agités de passions passagères; ainsi ils ne se trouvent pas alors suffisamment engagés à entretenir la société; ils ont besoin alors, comme les enfants, d'envisager une punition certaine, prochaine et suffisante, destinée à quiconque en violerait les lois fondamentales.

CINQUIÈME ARTICLE.

« Les alliés sont convenus que les plénipotentiaires, à la pluralité des voix pour la définitive, régleront dans leur assemblée perpétuelle tous les articles qui seront jugés nécessaires et importants pour procurer à la grande alliance plus de solidité, plus de sûreté, et tous les autres avantages possibles; mais l'on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux que du consentement unanime de tous les alliés

Éclaircissement.

« 1. Il est évident qu'il restera encore beaucoup d'articles qu'il sera important de régler, tant pour la sûreté et pour la durée de la grande alliance que pour le bien commun des grands alliés; mais cela se peut faire facilement dans l'assemblée continuelle, par les plénipotentiaires qui auront leurs instructions.

« Il sera nécessaire, par exemple, de régler quels seront les souverains qui auront une voix complète et quels seront les souverains qui n'auront qu'une voix formée de la pluralité des voix non complètes, pour avoir, durant un an, chacun à leur tour, droit de plénipotentiaire, les uns plus, les autres moins de jours, à proportion du revenu de leurs États.

« Il est de même nécessaire de choisir la ville de paix ou d'assemblée, du moins par provision.

« Il faudra statuer sur l'incompatibilité des souverainetés sur la tête d'un même souverain, comme il a été statué à l'égard des couronnes de France et d'Espagne, et de convenir que deux souverainetés qui auront chacune une voix complète ne seront jamais possédées par un même souverain, et que les successions des souverainetés ne pourront jamais être adjugées qu'aux souverains qui n'auront qu'une voix complète.

« Mais il y a une observation de la dernière importance à faire, c'est que tout ce qui se peut décider à la pluralité, par provision et aux trois quarts des voix pour la définitive, ne peut jamais être regardé comme un obstacle insurmontable. Cette observation lève une infinité de difficultés que le lecteur pourrait se faire à lui-même sur la difficulté de la convention.

« 2. Il est à propos, à l'égard des articles du traité fondamental, que chaque allié soit sûr qu'il n'y sera jamais fait aucun changement que de son consentement, et qu'ainsi tout son territoire actuel lui sera toujours conservé en entier à lui et à sa postérité par une société toute-puissante et immortelle.

« 3. Il est important, pour faciliter le premier pas de la convention, d'en réduire les articles au plus petit nombre qu'il est possible, parce que le premier pas, dans toute convention, est toujours ce qu'il y a de plus difficile, et que, ce premier pas, dans une convention avantageuse, étant fait, naturellement les parties sont intéressées à convenir, du moins à la pluralité des voix par provision, de tout ce qui est nécessaire pour procurer à la société tous les avantages possibles.

« Tels sont les cinq articles fondamentaux nécessaires pour rendre la paix durable et perpétuelle. »

Ce projet établissait donc une grande alliance européenne, en prenant pour base l'état actuel de possession. Chacun des États engagés dans cette alliance devait mettre à son service

une contribution et un contingent à déterminer, pour subvenir à l'entretien du tribunal européen et pour faire respecter ses décisions. L'auteur fait parfaitement ressortir les avantages que chaque État retirera de l'alliance, soit au point de vue de la sécurité de son territoire et de son commerce, soit encore au point de vue de ses dépenses. Mais, — et c'est ici le vice capital de la combinaison, — il a le tort de vouloir trop étendre les garanties de l'alliance. Ce n'est pas seulement une assurance contre la guerre extérieure qu'il veut constituer au profit des nations, c'est encore une assurance contre toute dépossession, une assurance contre le risque des révolutions qu'il offre aux souverains. Cette partie de son plan s'accordait, au surplus, avec les idées monarchiques du temps. Les souverains se considéraient alors comme propriétaires de leurs États, comme investis du droit imprescriptible de gouverner leurs peuples, quand même ceux-ci ne voudraient plus être gouvernés par eux. Aucune révolution, si justes qu'en fussent les motifs, ne pouvait donc être considérée comme légitime, puisque les « sujets, » appartenant aux souverains, n'avaient pas plus le droit de se soustraire à leur domination que l'esclave n'a celui de se dérober à son maître, si vicieux et si inhumain qu'il soit. Une coalition permanente des souverains pour s'assurer mutuellement leurs couronnes ne pouvait donc choquer les esprits encore généralement imbus de la doctrine du droit divin. Mais, en compliquant ainsi un plan déjà bien assez difficile à réaliser, ne risquait-on pas d'en rendre l'exécution impossible? Si une alliance se constituait entre les souverains contre les peuples, n'était-il pas à craindre qu'une autre alliance se constituât entre les peuples contre les souverains? Au reste, cette seconde partie du plan de l'abbé de Saint-Pierre a été réalisée lors de la Révolution française. Des coalitions se sont formées pour garantir au roi de France la conservation de sa couronne. Elles ont échoué, et, selon toute apparence, des combinaisons de ce genre échoueront toujours. Il n'y a pour les sou-

verains qu'un seul moyen efficace de se prémunir contre le risque des révolutions : c'est de bien gouverner.

Après avoir exposé son plan, l'auteur s'attache à le justifier et à en faire ressortir, non-seulement les avantages généraux, mais encore les bénéfices particuliers au point de vue de chacun des souverains qu'il veut gagner à la cause de la paix. D'abord il démontre que l'Alliance atteindra pleinement le but qu'elle se propose. Car aucun État n'est assez puissant pour lutter contre les autres États réunis, et nul, en conséquence, ne voudra s'exposer à une répression inévitable en envahissant le domaine d'autrui. L'infailibilité de la répression préviendra désormais toute atteinte à la sécurité commune. Ensuite l'auteur essaye de prouver aux grands potentats, et en particulier à l'empereur, qu'ils ne sont pas moins intéressés que les petits princes à l'avènement d'un ordre de choses qui les garantira contre les mauvaises éventualités de l'avenir. A ce propos, il émet quelques considérations pleines de sens sur le peu de valeur effective des acquisitions territoriales, ainsi que sur la vanité de la gloire militaire.

« Les prétentions d'agrandissement de territoire et de revenus aux dépens des voisins ont une valeur réelle; mais elle est moins grande : 1° à mesure que cet agrandissement prétendu est moins considérable; 2° à proportion que le succès en paraît plus éloigné et moins vraisemblable; 3° à proportion que les obstacles sont plus grands; 4° à proportion qu'il doit plus coûter pour les obtenir. Car, si une ville, une province doit coûter à conquérir trois fois plus qu'elle ne vaut, loin que ce fût s'agrandir et s'enrichir, ce serait réellement s'appauvrir et s'affaiblir.

« Si l'on prouvait, par exemple, que les conquêtes de Charles-Quint ont coûté, en hommes et en argent, dix fois plus qu'elles ne valaient, on prouverait qu'il aurait réellement fort affaibli ses anciens États, au lieu de les fortifier; qu'il les aurait fort diminués, au lieu de les avoir réellement agrandis. Car

l'agrandissement du territoire n'est pas souvent une augmentation de force et une augmentation de revenu, mais, au contraire, c'est quelquefois une véritable diminution de puissance. »

Ailleurs l'auteur fait encore cette réflexion judicieuse et profonde, qu'on peut « s'agrandir à l'intérieur » aussi bien qu'au dehors, en s'appliquant à améliorer le sort des populations, à faciliter la création de la richesse, etc. Cette proposition devait assurément passer pour bizarre et paradoxale aux yeux des contemporains de l'abbé de Saint-Pierre, imbus des traditions belliqueuses de l'antiquité. De notre temps, elle commence à être mieux comprise, et, lorsque M. Cobden faisait remarquer, dans une de ses premières brochures (*Russia*), que « l'Angleterre a concentré plus de puissance dans cinq ou six de ses comtés que la Russie n'en possède dans l'ensemble des gouvernements de son vaste empire, » cette assertion n'a soulevé aucun murmure d'incrédulité, et personne n'a entrepris de la réfuter. L'abbé de Saint-Pierre montrait encore combien ces agrandissements accomplis par la violence sont précaires, combien souvent la roue de la fortune tourne pour précipiter les puissants et pour élever les faibles sur leurs débris. Il réduisait enfin à sa juste valeur le préjugé de la gloire militaire.

« Le vulgaire se trompe ordinairement très-lourdement sur le prix qu'il met aux différentes espèces de réputation où aspirent les hommes; mais les connaisseurs ne s'y trompent pas. Un homme n'est effectivement ni louable ni estimable qu'à proportion qu'il cherche à être utile, et qu'il est réellement utile aux autres hommes, et à proportion que, pour y parvenir, il surmonte de plus grands obstacles par son courage, par sa constance et par son grand génie. C'est l'idée de la vraie gloire, c'est l'idée que nous avons reçue de nos ancêtres, c'est celle qu'en avaient les héros des premiers siècles.

« Pour une réputation précieuse, il faut donc des difficultés à surmonter dans les entreprises; il faut du zèle pour l'utilité publique; il faut procurer de grands avantages au public, et les

entreprises sont d'autant plus glorieuses, qu'elles sont et difficiles et utiles à la société.

« Qu'un marchand d'Amsterdam tente des choses très-difficiles pour devenir fort riche, et qu'il en vienne à bout par de grands talents, cela est heureux, cela est permis, cela est utile à sa famille; mais il n'y a rien de glorieux dans ses succès, parce qu'il n'y a rien de vertueux dans le motif de ses entreprises; et il n'y a rien de vertueux, parce qu'il ne travaille que pour sa propre utilité et pour celle de sa famille; il ne travaille pas pour l'utilité publique, il n'y a dans ses motifs rien d'élevé, rien de distingué, rien qui ne soit commun au bas peuple.

« Q'Attila, que Tamerlan, surmontent de grandes difficultés pour faire de grandes conquêtes, ces succès font beaucoup de bruit dans le monde par la terreur qu'ils jettent dans les esprits; mais ces difficultés, que ces conquérants ne surmontent que pour leur propre agrandissement et pour satisfaire leur avarice ou leurs autres passions injustes, ne sont nullement vertueuses ni par conséquent glorieuses. Les désolations, les malheurs qu'elles causent aux provinces ravagées, aux villes pillées et brûlées, sont, au contraire, des actions exécrables, et qui rendent réellement exécrables la réputation et les entreprises de ces hommes insensés qui s'enivrent des louanges fausses qu'ils reçoivent de leurs flatteurs, tandis qu'ils sont regardés, par les personnes sages, vertueuses et désintéressées, comme des hommes exécrables et très-odieux au genre humain. »

L'auteur a recours, en dernier lieu, à un procédé assez original pour intéresser les souverains à l'adoption de son plan. Il propose d'insérer dans le traité d'alliance un article supplémentaire ainsi conçu : *Que les souverains pourraient disposer, pour leur dépense particulière et domestique, de la moitié du revenu que leur produirait ce retranchement de dépense militaire ordinaire.* Les souverains trouveraient là une belle augmentation de revenus, puisqu'ils pourraient ré-

duire, dans de larges proportions, leur appareil militaire. Les sujets à leur tour, ajoute-t-il, seraient trop heureux d'être délivrés des subsides extraordinaires, nécessaires en temps de guerre, et des autres grands malheurs que les guerres entraînent avec elles, et de profiter encore de la moitié de ce retranchement pour acquitter à la longue les capitaux des dettes de l'État.

Après avoir mis ainsi en relief les avantages généraux de l'entreprise, il passe en revue les avantages particuliers qu'elle présenterait aux divers souverains de l'Europe, tels que l'empereur, le roi de France, le roi d'Angleterre, le roi d'Espagne. C'est tout naturellement à montrer « le vrai intérêt du roi de France, le plus puissant souverain de l'Europe et issu de la plus ancienne maison souveraine qui soit et qui ait jamais été sur la terre, » qu'il s'ingénie. Cette démonstration occupe une grande partie des trois volumes de son *Projet de paix perpétuelle*. Nous reproduisons seulement, pour éviter les longueurs, l'abrégé qu'il en a fait lui-même, et qui renferme quelques détails intéressants sur les maux de tous genres que l'état de guerre ou de paix armée infligeait alors à la France.

« Il ne faut pas disconvenir qu'un grand État comme le royaume de France n'ait moins à craindre que les États moins puissants des malheurs que causera à l'Europe la non-signature des cinq articles fondamentaux. Il ne faut pas disconvenir qu'un souverain très-puissant ne renonce, par la signature, à des prétentions plus grandes et mieux fondées que les souverains moins puissants.

« Il ne faut pas disconvenir non plus que ces prétentions, quoique fort incertaines pour l'événement et fort coûteuses pour le faire réussir, ne doivent cependant être estimées quelque chose de considérable. Mais ce que je prétends montrer par ces observations, c'est que les équivalents que la signature produirait au roi et au royaume de France valent réellement dix fois, vingt fois mieux que ces prétentions en l'état qu'elles sont.

« AVANTAGE I. *Grande augmentation du revenu du roi par la diminution de la dépense ordinaire militaire.* — La France, en temps de paix, pour se tenir seulement sur ses gardes, fait, tant sur terre que sur mer, pour plus de quarante-huit millions de dépense ordinaire militaire. Il ne faudrait pas vingt-quatre millions tant pour payer son contingent à la société que pour l'entretien du reste des troupes nécessaires pour la parfaite sûreté du royaume. Et rependant l'État, avec douze millions de contingent et douze millions en troupes, dans le système de la signature, serait infiniment plus en sûreté qu'il n'est avec les quarante-huit millions en troupes dans le système de la non-signature, parce qu'il n'aurait plus rien à craindre de ses voisins, mais uniquement des voisins des frontières de l'Europe. Et ces voisins seraient nécessairement toujours en paix avec la grande alliance, parce qu'elle serait dix fois plus puissante qu'aucun d'eux.

« Un million de livres font présentement, en 1728, vingt mille marcs d'argent, à onze deniers de fin, à cinquante livres le marc.

« Il resterait donc au roi vingt-quatre millions d'épargne tous les ans par la signature, dont il pourrait employer une moitié à rembourser les capitaux des dettes de l'État, conserver et augmenter ses dépenses domestiques et les pensions des princes, des princesses, des ministres, et pour augmenter le fonds de sa cassette, soit pour ses libéralités, soit pour ses dépenses de pure fantaisie.

« Par la signature, il augmenterait donc, d'un côté, infiniment la sûreté de sa personne et celle de son État, et, de l'autre, il y gagnerait vingt-quatre millions de rente pour un seul article. Premier équivalent très-avantageux en comparaison des prétentions auxquelles le roi renoncerait par la signature.

« On comprend assez que ses voisins désarmeraient en même temps et en même proportion que lui, et que les commis-

saires de la Société européenne, en faisant deux fois l'année la revue des troupes de chaque prince, empêcheraient, pour la sûreté de tous les alliés, tout armement nouveau dans l'intérieur de l'Europe sans le consentement de l'alliance générale.

« AVANTAGE II. *Exemption de la dépense militaire extraordinaire durant la guerre.* — La dépense des armées de guerre a doublé et même triplé en cent ans, tant pour la France que pour les autres États; parce que le nombre des troupes et des places a doublé et triplé, et par conséquent les subsides extraordinaires ont doublé et même triplé. Et, comme l'on peut du passé conclure pour l'avenir, on peut juger que cette dépense extraordinaire ira toujours en augmentant.

« J'ai ouï feu M. le maréchal de Vauban estimer à soixante millions de livres, à trente-deux livres le marc d'argent, les dépenses annuelles de la dernière guerre, commencée en 1701. De sorte que, si par l'expérience du siècle passé l'on compte que, dans la constitution présente de l'Europe, en cent ans il y en aura environ cinquante en guerre, on peut estimer la dépense extraordinaire militaire à trente millions tous les ans, que l'État paye ou emprunte à intérêt.

« Diminution de trente millions de dépense par an. Second équivalent très-considérable pour les sujets, et par conséquent pour le roi.

« AVANTAGE III. *Perte causée au roi et à l'État par l'interruption du commerce étranger durant la guerre.* — On a vu, par différents baux des fermes générales du roi, que le prix du bail diminuait beaucoup durant la guerre, à cause de plusieurs grandes diminutions qui arrivaient par l'interruption et la diminution de différents commerces. Cette diminution montait à plus de cinq millions; et, comme ces cinq millions de droits peuvent être estimés le dixième des profits annuels que les sujets du roi tiraient de la continua-

tion du commerce durant la paix, on peut conclure que cette partie du revenu ou du profit annuel des sujets montait à cinquante millions de plus durant la paix que durant la guerre.

« Or, en supposant autant d'années de guerre que d'années de paix, c'est une perte annuelle de plus de vingt-cinq millions tant pour les sujets que pour le roi. Troisième équivalent certain, actuel, évident et très-considérable.

« AVANTAGE IV. *Perte sur la Compagnie des Indes.* — Il y a dans la Compagnie des Indes un fonds, en effets ou argent, de plus de quarante millions qui rapporte au roi une somme pour les droits d'entrée, et aux sujets plus de dix millions de profit annuel. Or, si la guerre recommence, cette Compagnie, encore naissante, sera presque ruinée en peu d'années par les forces maritimes supérieures de nos ennemis.

« Ce quatrième équivalent peut être estimé au moins deux millions par an, tant pour l'État que pour le roi.

« AVANTAGE V. *Perfectionnement des finances.* — J'ai montré, par différents mémoires sur la manière de lever la taille et divers autres subsides de l'État, que, par un nouveau règlement, les sujets pourraient au moins y gagner cent millions par an, et que le roi pourrait tirer beaucoup plus de ce subside, et faire cependant que les sujets payeraient moins qu'ils ne payent aujourd'hui. Mais ces divers arrangements ne sauraient ni se résoudre ni s'exécuter que dans le calme et dans l'abondance d'une paix longue et parfaitement solide. Mais, comme l'on peut, même dans le système de la non-signature, en faire une partie, on peut n'estimer ce cinquième équivalent qu'à vingt millions par an.

« AVANTAGE VI. *Perfectionnement des arts; réparation des chemins, etc., etc.* — J'ai montré que la dépense que l'on ferait pour paver les chemins apporterait au royaume plus de cinq cents pour cent par la grande augmentation du commerce intérieur du royaume. Il en serait de même de la

formation de plusieurs canaux, de la suppression et du dédommagement des péages et des droits, qui mettent de grands obstacles au commerce ou qui diminuent beaucoup la félicité et la liberté.

« La plupart des arts importants de l'État seraient portés à une bien plus grande perfection en beaucoup moins de temps si, par des récompenses, on excitait ceux qui peuvent y travailler. Mais tout cela ne se peut faire que dans le calme et dans l'abondance d'une paix profonde qui donne à l'État le moyen de faire certaines dépenses. Cependant c'est une perte de plus de soixante millions de revenu d'augmentation pour les sujets du roi, et par conséquent de plus de six millions pour les subsides de l'État, qui augmentent au moins de la dixième partie dont les revenus des sujets sont augmentés. Sixième équivalent.

« AVANTAGE VII. *Perfectionnement des collèges, des hôpitaux, des manufactures.* — Personne n'ignore de quelle utilité est à l'homme, et par conséquent à l'État, l'éducation des enfants. Comme *tant vaut l'homme, tant vaut sa terre*, on peut dire que le royaume vaudra plus à proportion que vaudront les habitants, et les habitants valent à proportion de la bonté de leur éducation, c'est-à-dire à proportion des habitudes à la vertu et des dispositions aux talents qu'ils acquièrent dans leur jeunesse. Or il est inconcevable combien ce côté-là de notre police a été négligé par ceux qui ont gouverné l'État, en laissant appliquer les enfants, durant leur jeunesse, à des choses peu utiles en comparaison des choses plus utiles à l'augmentation du bonheur de la nation. Mais quel moyen de songer à cette partie de gouvernement si ce n'est dans le calme et dans l'abondance d'une profonde paix?

« Il y a encore plusieurs semblables perfectionnements de l'intérieur de l'État, comme les hôpitaux et les manufactures, qui pourraient beaucoup produire d'utilité à l'État. Mais les soins de la guerre, les négociations particulières et

passagères avec les souverains voisins, tout cela emporte le loisir de ceux qui gouvernent et consomment les deniers des subsides de l'État. Je ne crains point de mettre cette perte à plus de cinquante millions de revenu.

« AVANTAGE VIII. *Perfectionnement du droit français.* —

Le royaume de France, comme tous les grands royaumes, a été composé de pièces et de morceaux. Or j'ai montré, dans un mémoire particulier, le moyen de faire un établissement pour perfectionner le droit français, et j'ai prouvé qu'en moins de vingt ans cet établissement épargnerait aux sujets du roi au moins soixante-douze millions par an par la grande diminution des sources des procès. Mais, pour songer efficacement à un pareil établissement et pour lui faire faire en peu d'années un grand progrès, il faut le loisir et l'abondance d'une parfaite paix. Huitième équivalent.

« AVANTAGE IX. *Comparaison du revenu de la signature avec le revenu de la non-signature.* — Les prétentions que le roi peut avoir pour augmenter son territoire par des conquêtes aux dépens de ses voisins sont ou fort grandes, telles que peut être la monarchie de l'Europe; ou médiocres, comme la valeur de deux provinces, telle que la Normandie, qui ferait la cinquième ou la sixième partie du royaume.

« Au premier cas, c'est une prétention chimérique, à cause des obstacles insurmontables qu'y apporteraient les alliances des souverains puissants et moins puissants : 1° il hasarde tout ce qu'il possède, qui est beaucoup pour obtenir ce qu'il ne possède pas, qui est peu ; 2° quand l'événement serait possible, en ruinant les maisons souveraines voisines, il ruine autant de maisons qui auraient pu protéger la sienne dans les temps d'affaiblissement ; 3° comme ces temps sont inséparables de l'humanité, et que les conspirations et les révoltes sont aussi des maladies ordinaires et inévitables dans la politique, surtout pour la monarchie européenne, plus cette maison s'élèverait au-dessus des autres, plus elle aurait à craindre d'ennemis au

dedans, et moins elle durerait. Tout cela est démontré dans les preuves de la proposition précédente.

« Dans le second cas des prétentions médiocres : 1° il faut encore en rabattre les difficultés et les obstacles insurmontables que le conquérant trouvera dans les ligues que les alliés feront pour leur propre conservation; ces ligues rendront toujours ces conquêtes fort incertaines et presque impossibles; 2° il faut en rabattre ce qu'elles coûteront à la France. Or, tout cela rabattu, quel profit, quel revenu en reviendrait-il au roi et à l'État. En supposant les succès favorables, mais en déduisant les dépenses, il n'en reviendrait pas un million de revenu à l'État. Or, en bonne foi, qu'est-ce qu'un million de revenu qui reviendrait par la non-signature, même en supposant les succès favorables, en comparaison de plus de cent millions par an, ou de profit que ferait l'État, ou de perte annuelle que lui épargnerait la signature?

« Il y a encore une considération importante à faire, c'est que les bornes du royaume de France sont marquées avec tous ses voisins, tant par leur possession ancienne que par les traités anciens et nouveaux. Or, sans être fou, injuste, insensé et méchant, peut-on songer à usurper le bien des autres contre toute justice et contre toute équité?

« AVANTAGE X. *Comparaison de la gloire du conquérant avec la gloire du pacificateur.* — Il y a une sorte de gloire à vaincre et à dépouiller son ennemi dans une cause juste, en se faisant par la supériorité de ses forces justice à soi-même. Les petits esprits, qui ne pensent pas plus haut que le vulgaire, peuvent s'enivrer de cette espèce de distinction que donne la supériorité de force; mais, au fond, ces conquêtes sont peu dignes de louanges, en comparaison des bienfaits immenses qu'un prince peut procurer à ses peuples, et même aux autres peuples voisins, en rendant la paix solide et en faisant que l'observation de l'équité soit perpétuelle et universelle.

« Il n'y a personne qui ne sente que le titre de pacificateur

de l'Europe est infiniment plus glorieux que le titre de conquérant de deux ou trois provinces, et même l'un est souvent odieux et en exécution pour un grand nombre de familles, au lieu que l'autre est toujours agréable à tout le monde et attire les bénédictions de tous les peuples et de tous les gens de bien.

« Un prince qui devient supérieur en force et en puissance à son ennemi ne mérite aucune louange; mais, s'il le surpasse de beaucoup en justice et en *bienfaisance* à l'égard de ses sujets et de ses voisins, il mérite de grandes louanges. A-t-on jamais dit qu'un homme fût estimable à proportion de ses grandes richesses et de sa puissance? Mais tout le monde convient qu'il ne mérite notre estime qu'à proportion du bon usage qu'il fait de son grand génie, de son autorité, de ses grands revenus et de toutes ses autres sortes de puissances pour diminuer le malheur et pour augmenter le bonheur des autres.

« AVANTAGE XI. *Grande augmentation de sûreté pour la durée de la maison royale.* — Une maison royale, dans la constitution présente de l'Europe, a des ennemis à craindre au dehors et au dedans; elle a, le long des siècles, à craindre les minorités, les caducités, les imbécillités, les folies des princes. Ce sont des maladies et des affaiblissements qui excitent et qui encouragent ces deux sortes d'ennemis; les forts deviennent faibles, les faibles deviennent forts, les membres des maisons se divisent.

« Or, par la signature, la maison royale n'aura plus à craindre d'être renversée par les ennemis du dehors ni par les ennemis du dedans. Cette grande augmentation de sûreté de la conservation de la maison royale sur le trône est donc pour elle un équivalent d'un prix inestimable, et plus grand lui seul que tous les autres équivalents ensemble.

« AVANTAGE XII. *Avantages futurs, éloignés, inestimables.* — On peut bien estimer plusieurs avantages que la signature produira à la France durant les premiers vingt ans, mais on ne saurait imaginer ceux qu'elle produira dans le cours des siè-

cles. Car, enfin, qui aurait jamais pu imaginer la dixième partie des avantages qu'a produits, en mille ans, à la nation humaine, la police entre toutes les familles d'une nation bien policée, lorsque cette police a eu la commodité de se perfectionner durant plusieurs siècles, même avec lenteur? Ces avantages, en comparaison de l'ignorance, de la grossièreté, de la pauvreté et de la barbarie des nations sauvages de l'Amérique, encore mal policées, sont infinis, et ne pouvaient jamais être prévus dans le commencement de cette police.

« De même, qui pourrait imaginer ou prévoir, et par conséquent estimer, les avantages que produira aux habitants d'Europe la Société européenne cinq cents ans après son établissement? Nous ne saurions prévoir ni imaginer la centième partie de ces avantages, nous n'en voyons d'ici que les premières sources. Mais ce qui résultera de la combinaison infinie de ces premières sources, cela est hors de la portée de l'esprit humain, et qui sait si de plusieurs de ces combinaisons il ne naîtra pas de nouvelles sources de bien encore plus précieuses que toutes celles que les hommes ont goûtées jusqu'ici?

« Par ces douze considérations, n'est-il pas évident que la signature des cinq articles fondamentaux sera infiniment avantageuse au roi de France, et que cette négociation est la plus importante qu'il puisse faire? *Or n'est-ce pas la quatrième proposition que j'avais à démontrer?* »

L'auteur examine, en dernier lieu, quels avantages particuliers le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre et le roi de Pologne retireront du nouveau régime auquel il les conjure de se rallier sans retard pour satisfaire aux vœux « des gens de bien de toutes les nations. » Chose piquante, pour hâter la conclusion de la grande alliance destinée à établir la paix perpétuelle, notre bon abbé ne recule pas même devant une guerre.

« Les souverains souscrivants, écrit-il dans l'emportement de son zèle, qui veulent établir la paix générale sur un fondement plus stable que par le passé doivent signifier aux autres

souverains que, s'ils ne veulent pas entrer dans l'alliance générale de l'Europe pour conserver la paix générale et la rendre inaltérable, et s'ils ne veulent pas, pour terminer leurs contestations, la médiation et l'arbitrage des souverains alliés, la grande alliance les regardera comme perturbateurs futurs de l'Europe, et par conséquent comme ennemis. »

Moyennant cette application salutaire du *compelle intrare*, le bon abbé se tient pour assuré que le traité fondamental qui amènera une paix perpétuelle entre les nations européennes pourra être signé avant la fin de 1729, et il promet à Louis XV, en cas de réalisation du merveilleux projet de Henri le Grand, « le surnom de Louis le Pacificateur, le plus beau, le plus précieux et le plus caractérisé de tous les titres. »

CHAPITRE II

LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE. — Suite.

SOMMAIRE

L'Extrait du projet de paix perpétuelle, par J.-J. Rousseau. — Jugement de Voltaire sur le *Projet de paix perpétuelle*. — Opinion de M. Necker sur la guerre. L'Essai sur la paix perpétuelle d'Emmanuel Kant. — Le *Projet de paix perpétuelle* de Jérémie Bentham. — Appréciation de M. Henry Wheaton. — *Apologie de la guerre*, par le comte Joseph de Maistre. — Les sociétés et les congrès de la paix. — Résolutions du congrès de 1851. — D'une doctrine par trop évangélique de certains amis de la paix. — Peut-on qualifier d'utopies les plans proposés pour l'établissement d'une paix perpétuelle ?

Nous avons vu que Rousseau avait entrepris de faire un abrégé des œuvres de l'abbé de Saint-Pierre, mais qu'il renonça à ce projet, après avoir résumé les ouvrages sur la paix perpétuelle

et sur la polysynodie. Son extrait de la paix perpétuelle n'est pas de nature, il faut le dire, à nous faire regretter qu'il ait renoncé à pousser plus loin son entreprise. Ce résumé, en effet, est loin d'être fidèle. A chaque instant on reconnaît la pensée de Rousseau à côté de celle du bon abbé, comme l'eau du Rhône dans le lac Lemman. Il y a toutefois, dans les considérations préliminaires de l'exposé de Rousseau, certains passages qui méritent d'être cités.

Rousseau expose d'abord que les confédérations politiques n'ont rien de neuf ni d'inusité :

« Quoique cette forme paraisse nouvelle à certains égards, et qu'elle n'ait, en effet, été bien entendue que par les modernes, les anciens ne l'ont pas ignorée. Les Grecs eurent leurs amphyctions, les Étrusques leur eucumonies, les Latins leurs séries, les Gaulois leurs cités, et les derniers soupirs de la Grèce devinrent encore illustres dans la ligue achéenne. Mais nulles de ces confédérations n'approchèrent, pour la sagesse, de celle du corps germanique, de la ligue helvétique et des états généraux. Que si ces corps politiques sont encore en si petit nombre et si loin de la perfection dont on sent qu'ils seraient susceptibles, c'est que le mieux ne s'exécute pas comme il se l' imagine, et qu'en politique ainsi qu'en morale l'étendue de nos connaissances ne prouve guère que la grandeur de nos maux. »

Rousseau fait remarquer encore, et c'est la partie la plus intéressante de son résumé, — que certains peuples forment une société naturelle par l'analogie de leurs mœurs, le croisement de leurs intérêts, la multiplicité de leurs relations. Tel est, dit-il, l'état actuel de l'Europe.

« Outre ces confédérations publiques, il s'en peut former tacitement d'autres, moins apparentes et non moins réelles, par l'union des intérêts, par le rapport des maximes, par la conformité des coutumes ou par d'autres circonstances qui laissent subsister des relations communes entre des peuples divisés.

C'est ainsi que toutes les puissances de l'Europe forment entre elles une sorte de système qui les unit par une même religion, par un même droit des gens, par les mœurs, par les lettres, par le commerce et par une sorte d'équilibre qui est l'effet nécessaire de tout cela, et qui, sans que personne songe, en effet, à le conserver, ne serait pourtant pas si facile à rompre que le pensent beaucoup de gens. »

Comment s'est formée cette société des peuples de l'Europe? Elle s'est formée, en premier lieu, par l'influence de l'empire romain et de la papauté; en second lieu, par des causes naturelles.

« Le simulacre antique de l'empire romain a continué de former une sorte de liaison entre les membres qui l'avaient composé; et, Rome ayant dominé d'une autre manière après la destruction de l'empire, il est resté de ce double lien une société plus étroite entre les nations de l'Europe, où était le centre des deux puissances, que dans les autres parties du monde, dont les divers peuples, trop épars pour se correspondre, n'ont de plus aucun point de réunion.

« Joignez à cela la situation particulière de l'Europe, plus également peuplée, plus également fertile, mieux réunie en toutes ses parties; le mélange continuel des intérêts que les liens du sang et les affaires du commerce, des arts, des colonies, ont mis entre les souverains; la multitude des rivières et la variété de leurs cours, qui rend toutes les communications faciles; l'humeur inconstante des habitants, qui les porte à voyager sans cesse et à se transporter fréquemment les uns chez les autres; l'invention de l'imprimerie et le goût général des lettres, qui a mis entre eux une communauté d'études et de connaissances; enfin la multitude et la petitesse des États, qui, joints aux besoins du luxe et à la diversité des climats, rend les uns toujours nécessaires aux autres. Toutes ces causes réunies forment de l'Europe, non-seulement comme l'Asie ou l'Afrique une idéale collection de peuples qui n'ont de commun qu'un

nom, mais une société réelle, qui a sa religion, ses mœurs, ses coutumes et même ses lois, dont aucun des peuples qui la composent ne peut s'écarter sans causer aussitôt des troubles.

« A voir, d'un autre côté, les dissensions perpétuelles, les brigandages, les usurpations, les révoltes, les guerres, les meurtres qui désolent journellement ce respectable séjour des sages, ce brillant asile des sciences et des arts; à considérer nos beaux discours et nos procédés horribles, tant d'humanité dans les maximes et de cruauté dans les actions, une religion si douce et une si sanguinaire intolérance, une politique si sage dans les livres et si dure dans la pratique, des chefs si bienfaisants et des peuples si misérables, des gouvernements si modérés et des guerres si cruelles, on sait à peine comment concilier ces étranges contrariétés, et cette fraternité prétendue des peuples de l'Europe ne semble être qu'un nom de dérision pour exprimer avec ironie leur mutuelle animosité. »

« Mais d'où provient cet état d'anarchie de la république européenne? Il provient de ce que, le droit public de l'Europe n'étant point établi ou autorisé de concert, n'ayant aucuns principes généraux, et variant incessamment selon les temps et les lieux, il est plein de règles contradictoires qui ne se peuvent concilier que par le droit du plus fort; de sorte que, la raison, sans guide assuré, se pliant toujours vers l'intérêt personnel dans les choses douteuses, la guerre serait encore inévitable quand même chacun voudrait être juste. »

« Cet état de choses déplorable peut-il se modifier par la seule force des choses, sans le secours de l'art? Non.

« Le système de l'Europe a précisément le degré de solidité qui peut le maintenir dans une agitation perpétuelle sans le renverser tout à fait; et, si nos maux ne peuvent augmenter, ils peuvent encore moins finir, parce que toute grande révolution est désormais impossible. »

Ceci était écrit trente années à peine avant la Révolution française. On voit que Rousseau était mauvais prophète. Il se

montre plus maladroit encore, s'il est possible, dans une prédiction relative à l'Angleterre, qui se trouve rattachée au même morceau, sous forme de note :

« Il est par exemple très-aisé de prévoir, dit-il, que dans vingt ans d'ici l'Angleterre, avec toute sa gloire, sera ruinée, et, de plus, aura perdu le reste de sa liberté. Tout le monde assure que l'agriculture fleurit dans cette île, et moi je parie qu'elle y dépérit; Londres s'agrandit tous les jours; donc le royaume se dépeuple. Les Anglais veulent être conquérants; donc ils ne tarderont pas à être esclaves. »

Il n'est guère possible d'entasser plus d'absurdités en moins de mots. Ces non-sens, tout bouffis d'emphase, n'appartiennent pas à l'abbé de Saint-Pierre; ils sont du cru de Rousseau, et, pour nous servir d'une expression familière au bon abbé, ils mettent fort bas la valeur intrinsèque de ses idées politiques et économiques.

Rousseau entre ensuite dans les détails du système développé par l'abbé de Saint-Pierre pour assurer la paix perpétuelle; mais cette analyse ne présente rien de saillant. La conclusion seule, qui oppose d'une manière nette et saisissante les maux de l'état anarchique de l'Europe aux avantages du système de l'Alliance, mérite d'être citée :

« Nous venons de voir que les prétendus inconvénients de l'état de confédération bien pesés se réduisent à rien. Nous demandons maintenant si quelqu'un dans le monde en oserait dire autant de ceux qui résultent de la manière actuelle de vider les différends entre prince et prince par le droit du plus fort, c'est-à-dire l'état d'impolice et de guerre, qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue et mutuelle de tous les souverains dans la société imparfaite qui règne entre eux dans l'Europe. Pour qu'on soit mieux en état de peser les inconvénients, j'en vais résumer en peu de mots le sommaire, que je laisse examiner au lecteur.

« I. Nul droit assuré que celui du plus fort.

« II. Changement continu et inévitable de relations entre les peuples, qui empêchent aucun d'eux de pouvoir fixer entre ses mains la force dont il jouit.

« III. Point de sûreté parfaite aussi longtemps que les voisins ne sont pas soumis ou anéantis.

« IV. Impossibilité générale de les anéantir, attendu qu'en subjuguant les premiers on en trouve d'autres.

« V. Précautions et frais immenses pour se tenir sur ses gardes.

« VI. Défaut de force et de défense dans les minorités et dans les révoltes; car, quand l'État se partage, qui peut soutenir un des partis contre l'autre?

« VII. Défaut de sûreté dans les engagements mutuels.

« VIII. Jamais de justice à espérer d'autrui, sans des frais et des pertes immenses, qui ne l'obtiennent pas toujours, et dont l'objet disputé ne dédommage que rarement.

« IX. Risque inévitable de ses États et quelquefois de sa vie, dans la poursuite de ses droits.

« X. Nécessité de prendre part, malgré soi, aux querelles de ses voisins et d'avoir la guerre quand on la voudrait le moins.

« XI. Interruption du commerce et des ressources publiques, au moment qu'elles sont le plus nécessaires.

« XII. Danger continu de la part d'un voisin puissant, si l'on est faible, et d'une ligue, si l'on est fort.

« XIII. Enfin, inutilité de la sagesse où préside la fortune, désolation continuelle des peuples, affaiblissement de l'État dans les succès et dans les revers, impossibilité totale d'établir jamais un bon gouvernement, de compter sur son propre bien et de rendre heureux ni soi ni les autres.

« Récapitulons de même les avantages de l'arbitrage européen pour les princes confédérés.

« I. Sûreté entière que leurs différends présents et futurs seront toujours terminés sans aucune guerre; sûreté incompa-

ablement plus utile pour eux que ne serait pour les particuliers celle de n'avoir jamais de procès.

« II. Sujets de contestations ôtés ou réduits à très-peu de chose par l'anéantissement de toutes prétentions antérieures, qui compensera les renonciations et affermira les possessions.

« III. Sûreté entière et perpétuelle et de la personne du prince et de sa famille et de ses États, et de l'ordre de succession fixé par les lois de chaque pays, tant contre l'ambition des prétendants injustes et ambitieux que contre les révoltes des sujets rebelles.

« IV. Sûreté parfaite de l'exécution de tous les engagements réciproques entre prince et prince par la garantie de la république européenne.

« V. Liberté et sûreté parfaite et perpétuelle à l'égard du commerce, tant d'État à État que de chaque État dans les régions éloignées.

« VI. Suppression totale et perpétuelle de leur dépense militaire extraordinaire par terre et par mer en temps de guerre, et considérable diminution de leur dépense ordinaire en temps de paix.

« VII. Progrès sensible de l'agriculture et de la population, des richesses de l'État et des revenus des princes.

« VIII. Facilité de tous les établissements qui peuvent augmenter la gloire et l'autorité du souverain, les ressources publiques et le bonheur des peuples.

« Je laisse au jugement des lecteurs l'examen de tous ces articles, et la comparaison de l'état de paix qui résulte de la confédération avec l'état de guerre qui résulte de l'impolice européenne.

« Si nous avons bien raisonné dans l'exposition de ce projet, il est démontré : premièrement, que l'établissement de la paix perpétuelle dépend uniquement du consentement des souverains, et n'offre point à lever d'autre difficulté que leur résistance; secondement, que cet établissement leur serait utile de

toute manière, et qu'il n'y a nulle comparaison à faire, même pour eux, entre les inconvénients et les avantages; en troisième lieu, qu'il est raisonnable de supposer que leur volonté s'accorde avec leur intérêt; enfin, que cet établissement, une fois formé sur le plan proposé, serait solide et durable, et remplirait parfaitement son objet. Sans doute, ce n'est pas à dire que les souverains adopteront ce projet (qui peut répondre de la raison d'autrui?) mais seulement qu'ils l'adopteraient s'ils consultaient leurs vrais intérêts : car on doit bien remarquer que nous n'avons point supposé des hommes tels qu'ils devraient être, bons, généreux, désintéressés et aimant le bien public par humanité; mais tels qu'ils sont, injustes, avides et préférant leur intérêt à tout. La seule chose qu'on leur suppose, c'est assez de raison pour voir ce qui leur est utile, et assez de courage pour faire leur propre bonheur. Si, malgré tout cela, ce projet demeure sans exécution, ce n'est donc pas qu'il soit chimérique; c'est que les hommes sont insensés, et que c'est une sorte de folie d'être sage au milieu des fous. »

Tel est le résumé que Rousseau a donné du projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre¹.

Ce projet, auquel le bon abbé attachait un si grand prix, car il voyait dans sa réalisation la fin des maux effroyables de la guerre, ne paraît pas avoir été pris bien au sérieux par ses contemporains, ou du moins ils ne l'accueillirent qu'avec une sympathie un peu moqueuse. C'est le rêve d'un homme de bien, dit l'abbé Dubois, et Voltaire ne le traite pas mieux. Parlant de l'art militaire dans son petit poème de la *Tactique*, il dit par exemple :

. . . Je vous l'avouerai, je formais des souhaits
Pour que ce beau métier ne s'exerçât jamais,
Et qu'enfin l'équité fit régner sur la terre
L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

¹ Ce résumé est daté de Montmorency, le 5 décembre 1760.

Dans une note du même poème, il repousse d'une manière plus nette et plus péremptoire encore l'idée de l'établissement d'une paix perpétuelle. Il croit qu'on aurait moins de peine à établir une langue universelle ou bien encore à empêcher les loups de manger les moutons.

« L'idée d'une paix perpétuelle entre tous les hommes est plus chimérique sans doute que le projet d'une langue universelle. Il est trop vrai que la guerre est un fléau contradictoire avec la nature humaine et avec presque toutes les religions, et cependant un fléau aussi ancien que cette nature humaine et antérieur à toute religion. Il est aussi difficile d'empêcher les hommes de se faire la guerre que d'empêcher les loups de manger des moutons. »

En s'exprimant ainsi, Voltaire se rendait l'écho de l'opinion générale de son temps. Cependant la propagande de l'abbé de Saint-Pierre, en faveur de la cause de la paix, ne demeura pas stérile. On en retrouve la trace chez un grand nombre d'écrivains du dix-huitième siècle, et particulièrement dans l'école de Rousseau. M. Necker, par exemple, consacre l'avant-dernier chapitre de son célèbre ouvrage sur « l'administration des finances de la France » à des réflexions sur la guerre qui semblent inspirées par la lecture du *Projet de paix perpétuelle* : c'est ainsi que M. Necker fait le compte et la comparaison des bénéfices qu'une nation peut retirer d'une guerre, en la supposant heureuse, et de ceux qu'elle eût pu retirer du capital qu'elle y a consacré en l'employant à développer et à féconder les différentes branches de la production ; et que, après avoir présenté le détail de ce compte, il fait cette réflexion judicieuse :

« Que l'on compare maintenant, avec de semblables résultats, le bénéfice qu'une guerre heureuse (et elles ne le sont pas toutes) peut procurer à un royaume parvenu au degré de prospérité où est aujourd'hui la France ; et cette comparaison, qu'on la fasse, non d'une manière vague, mais avec le secours

de la réflexion et de la science, et l'on verra le plus souvent qu'on a semé dix grains pour en recueillir un.

« Sans doute, avec tant de moyens de puissance, on peut, avec vraisemblance, espérer d'humilier ses rivaux et d'étendre sa domination ; mais disposer de ses forces pour le bonheur de ses sujets, se faire respecter sans tous les secours et les dangers d'une politique toujours agissante, c'est là véritablement répondre à la grandeur de sa situation ; c'est en connaître à la fois l'ascendant et l'usage ; c'est imiter ces fleuves bienfaisants dont on ne pourrait arrêter le mouvement rapide, mais qui, dans leur cours majestueux, encouragent la navigation, facilitent le commerce, et fertilisent les campagnes sans ravage et sans destruction.

« Ce n'est pas la guerre, mais une administration sage et tranquille, qui peut procurer à la France tout ce qui lui manque encore. »

M. Necker met ensuite dans la bouche d'un ministre « honnête homme » un discours dans lequel il esquisse un tableau de toutes les calamités qui servent de cortège à la guerre, et de l'insignifiance de ses résultats, comparés à ceux d'un régime de paix et de bonne administration.

« Vous jouissez, dit-il, d'immenses revenus (c'est au roi de France qu'il s'adresse), et leur sage distribution peut vous mettre en état d'entretenir constamment des flottes et des armées capables d'imposer aux nations envieuses de votre puissance ; la guerre, où l'on vous excite, vous coûtera peut-être huit à neuf cents millions ; et, lors même que la victoire suivrait partout vos armes, vous dévouerez à la mort ou à des souffrances cruelles un si grand nombre de vos sujets, que, si quelqu'un, lisant dans l'avenir, vous en présentait la liste en cet instant, vous en reculerez d'horreur. Ce n'est pas tout encore : vos peuples, qui respirent à peine, vous allez les accabler de nouveaux impôts ; vous allez ralentir l'action du commerce et des manufactures, ces précieuses sources du travail et de la for-

tune, et, pour vous procurer des soldats et des matelots, on enlèvera du milieu des campagnes les hommes attachés à la terre et à la culture, et l'on privera peut-être cent mille familles des mains qui les nourrissent. Cependant, couronné du plus grand succès, à la suite de tant de maux, après tant de malheurs, qu'obtiendrez-vous peut-être ? un allié passager, une reconnaissance incertaine, une île de plus, à deux mille lieues de votre empire, ou quelques nouveaux sujets dans un autre hémisphère. Ah ! de plus belles conquêtes vous appellent : tournez vos regards vers l'intérieur de votre royaume ; voyez ces routes et ces canaux qui lui manquent encore ; voyez ces marais infects qu'il faudrait détruire, et ces landes abandonnées dont un premier secours déterminerait le défrichement ; voyez cette portion de vos peuples qu'une diminution d'impôt exciterait à de nouvelles entreprises ; voyez surtout cette autre classe, véritablement malheureuse, et qui a besoin d'un soulagement pour résister à la détresse de sa situation. Cependant, pour effectuer tant de biens, il ne faudrait peut-être qu'une faible portion des capitaux que vous allez consumer dans la guerre qu'on vous conseille. Les nombreux habitants de vos vastes royaumes ne suffisent-ils pas à votre amour, et, s'il est permis de le dire, à l'étendue du bien qu'un seul homme est capable de faire ? Mais, si vous désirez acquérir de nouveaux sujets, vous les aurez sans effusion de sang et sans livrer des batailles ; car ils naîtront de toutes parts, au sein de votre empire, par les moyens bienfaisants qui sont entre vos mains : un bon gouvernement multiplie les hommes comme la rosée du matin développe au printemps le germe des plantes ; ainsi donc, avant de les chercher au delà des mers, ces nouveaux sujets qui vous sont encore inconnus, songez que, pour les obtenir, vous allez peut-être en sacrifier un plus grand nombre, et de ceux qui vous aiment et que vous aimez, de ceux dont vous avez éprouvé la fidélité, de ceux dont le bonheur est remis à votre tutelle. Quel motif personnel peut donc vous déterminer à la guerre ? Est-ce

l'éclat des succès que vous espérez? Est-ce le désir d'un plus grand nom dans la mémoire des hommes? Mais n'est-il donc de gloire que par le fer et par l'extermination? Et celle qu'obtient un monarque en répandant partout l'aisance et le bonheur n'en est-elle pas une? Titus n'a régné que trois ans, et son nom, porté de siècle en siècle par l'amour des nations, se mêle encore de nos jours à tous les éloges des princes.

« N'en doutez point, Sire, une sage administration vous vaudra mieux que la politique la plus transcendante; et, si vous réunissez à tant de forces l'empire que donne sur toutes les nations un caractère éclatant de justice et de modération, vous jouirez à la fois, et de la plus grande gloire, et de la plus formidable puissance. Ah! donnez au monde ce magnifique spectacle; et, s'il vous faut des arcs de triomphe, montrez-vous alors dans vos provinces; et précédé de vos bienfaits, paraissez au milieu des cris de bénédiction et des acclamations impétueuses d'une nation sensible, heureuse par son roi.

« Tel est à peu près le langage que pourrait tenir un ministre bonnête et pénétré de ses différents devoirs. »

M. Necker répond encore aux objections de ceux qui croient à la perpétuité de la guerre, parce que les hommes l'ont faite de tous temps; puis il s'attache à montrer la vanité de la gloire militaire, après avoir fait ressortir combien les bénéfices que la guerre procure sont chèrement achetés. Enfin il met en opposition la mort d'un « roi bienfaisant » avec celle d'un monarque ambitieux, imbu de l'amour de la guerre.

« Que cette fin de la vie est différente pour le monarque qui n'a connu que l'ambition et l'amour de la guerre! Que souvent ce dernier instant lui paraît terrible, et qu'il tire peu de secours alors de ses actions les plus éclatantes! Affaibli par l'âge et la maladie, quand les dangers de la mort l'environnent, et qu'il voudrait se délivrer des sombres réflexions qui l'obsèdent, ordonne-t-il qu'on l'entretienne de ses combats et de ses victoires? Demande-t-il qu'on lui rappelle les ruisseaux de sang

eunemi qu'il a fait répandre? Se fait-il rapporter les trophées où il pourrait reconnaître les traces des pleurs qui les ont arrosés? Non, toutes ces idées l'effrayent, et tous ces souvenirs l'importunent. « *J'ai trop aimé la guerre,* » voilà le dernier mot du plus puissant des rois, voilà les paroles qu'il adresse à son petit-fils; regrets tardifs et qui ne suffisaient pas, sans doute, pour répandre le calme dans son âme. »

Ces réflexions sur la guerre portent l'empreinte visible des idées de l'abbé de Saint-Pierre; on y reconnaît même quelques-unes des expressions favorites du bon abbé : roi bienfaisant, par exemple. Elles sont malheureusement déparées par l'emphase et la boursofflure d'expressions qui caractérisent l'école de Rousseau, et, en particulier, M. Necker.

Quelques années après la publication de l'ouvrage *sur l'Administration des finances*, d'où sont extraites les réflexions que nous venons de citer, paraissait en Allemagne un opuscule remarquable d'Emmanuel Kant sur le même sujet. Nous voulons parler de l'*Essai sur la paix perpétuelle*. Ce petit Traité est divisé en deux parties, avec trois suppléments ou annexes. La première partie contient les articles préliminaires de la paix perpétuelle, consistant dans l'énoncé des pratiques dont les nations doivent s'abstenir pour éviter de nouvelles guerres. Bornons-nous à les énumérer. 1° Les nations doivent s'abstenir, en concluant des traités de paix, d'y introduire des réserves ou des obscurités qui soient de nature à faire naître de nouveaux démêlés; 2° il doit être stipulé qu'aucun État, grand ou petit, ne pourra jamais passer au pouvoir d'un autre État, ni par échange ni à titre d'achat ou de donation; 3° les armées permanentes doivent être abolies avec le temps; 4° on ne doit point recourir au crédit public, c'est-à-dire contracter des emprunts pour faire la guerre; 5° aucun État ne doit se mêler des affaires intérieures d'un autre État; 6° on ne doit point recourir, en faisant la guerre, aux pratiques barbares que réprouvent les usages et les mœurs des nations civilisées.

Telles sont les règles de conduite qui doivent être préalablement adoptées par les différentes nations civilisées pour rendre possible la paix perpétuelle. Cependant ces règles, qui ont un caractère purement négatif, en ce sens qu'elles déterminent seulement les pratiques dont il faut s'abstenir, ces règles ne suffisent pas. Il faut y joindre des règles positives, ayant pour objet de garantir la paix. Celles-ci sont exposées dans la seconde partie, contenant « les articles définitifs de la paix perpétuelle. » Le premier de ces articles porte que la constitution de chaque État doit être *républicaine*, ou, pour mieux traduire la pensée de Kant, *représentative*. La raison qu'il en donne, c'est que, dans un État représentatif, les citoyens sont appelés à prononcer eux-mêmes sur la question de la paix ou de la guerre. Or, comme ils sont obligés de contribuer à la guerre, de leur sang et de leur argent, comme ils sont exposés à tous les maux qu'elle traîne à sa suite, on n'a pas à craindre qu'ils se décident légèrement à la faire, tandis que, dans un État despotique, « une déclaration de guerre est la chose du monde la plus aisée à décider, puisqu'elle ne coûte pas au chef, propriétaire et non pas membre de l'État, le moindre sacrifice de ses plaisirs de la table, de la chasse, de la campagne, de la cour, » etc. Le second article porte que « le droit public doit être fondé sur une fédération d'États libres, » c'est-à-dire que les peuples, au lieu de rester les uns vis-à-vis des autres dans l'état de nature, doivent se confédérer et former un « État de nations » qui garantisse la liberté de chacun des membres de l'association contre les agressions des autres membres ou contre celles des États non confédérés. Enfin, un troisième article stipule que les nations civilisées, au lieu de méconnaître, d'une manière systématique, les droits des nations barbares et d'entreprendre de les asservir, se contenteront de réclamer d'elles l'observation des lois générales de l'hospitalité, c'est-à-dire le libre accès du pays, ainsi que le respect de la vie et de la propriété de leurs nationaux.

L'établissement du régime représentatif et d'une fédération internationale, avec la promulgation d'une espèce de code hospitalier, telles sont donc, aux yeux de Kant, les conditions positives qui peuvent assurer la paix perpétuelle.

Viennent ensuite deux suppléments et un appendice. Dans le premier supplément, l'auteur démontre que la nature elle-même travaille à l'établissement de la paix, au moyen du commerce, « qui est incompatible avec la guerre, » et il émet, à cet égard, quelques considérations qui feraient honneur à un économiste. Dans le second supplément, il engage les gouvernements à consulter les philosophes aussi bien que les jurisconsultes sur les questions de paix et de guerre, parce que les philosophes se préoccupent de la justice beaucoup plus que les légistes n'ont l'habitude de le faire. Enfin, il examine si la morale s'accorde avec la politique, et il arrive à cette belle conclusion que le règne du droit peut seul amener celui de la paix, et que, s'il est difficile de faire régner la justice entre les nations, cela n'est cependant pas impossible, grâce surtout au concours des intérêts que crée le commerce, en sorte que la paix perpétuelle ne saurait être considérée comme une chimère.

On trouvera dans l'*Appendice* des extraits étendus de ce projet remarquable, qui laisse à désirer sans doute dans quelques-unes de ses parties, mais qui pose, avec une rare élévation de bon sens, le problème à résoudre, en faisant découler sa solution de la garantie du droit de tous, de l'observation de la justice dans les relations internationales.

Par une coïncidence singulière, la question de la paix perpétuelle préoccupait, vers la même époque, l'illustre jurisconsulte anglais, Jérémie Bentham. Les fragments de son *Essai sur le droit international*, qui ont été publiés par ses exécuteurs testamentaires, d'après des manuscrits datés de 1786 à 1789, contiennent un projet de paix perpétuelle, qui s'appuie principalement, comme on devait s'y attendre, sur des considérations tirées de l'utilité générale. Ce projet offre, au surplus,

une frappante analogie avec celui de l'abbé de Saint-Pierre. Donnons-en encore une courte analyse.

Bentham recherche d'abord quelles sont les causes les plus fréquentes des guerres. Ce sont, à son avis :

1° L'incertitude des droits de succession, quant aux trônes vacants, réclamés par deux partis ;

2° Des troubles intestins dans des États voisins, occasionnés par la même cause ou par des disputes concernant le droit constitutionnel entre les souverains et les sujets, ou entre les divers membres du corps souverain ;

3° L'incertitude des limites entre les États ;

4° L'incertitude des droits aux pays nouvellement découverts par diverses nations ;

5° Des jalousies causées par des cessions forcées plus ou moins récentes ;

6° La haine et les préjugés religieux ;

7° Toutes les causes qui peuvent amener des disputes entre les États limitrophes ou voisins.

Bentham propose ensuite divers moyens d'empêcher la guerre. Nous signalerons les suivants :

1° La codification des lois internationales non écrites qui sont déjà établies par l'usage ;

2° De nouvelles conventions et de nouvelles lois internationales à faire sur tous les points qui restent encore indéterminés, c'est-à-dire sur la plupart des notions qui peuvent devenir l'objet de disputes entre deux États ;

3° Le perfectionnement du style des lois et autres actes : « Combien de guerres, dit-il, ont eu pour leur seule ou principale cause l'ignorance ou l'incompétence d'un légiste ou d'un géomètre ! »

Cependant ces moyens préventifs de la guerre paraissent insuffisants à l'auteur, et il propose de les compléter par l'adoption d'un projet de paix perpétuelle. Ce projet renferme les deux conditions essentielles que voici : 1° la réduction et la

limitation en commun des forces militaires et navales des diverses puissances qui composent le système européen ; 2° l'émancipation des colonies.

L'auteur fait ressortir les avantages qui résulteraient du désarmement européen et de l'émancipation des colonies, puis il propose de réunir une diète générale où chaque puissance enverrait deux députés, et à laquelle serait confiée la solution des différends internationaux.

Cette diète générale serait investie des pouvoirs suivants :

1° De prononcer son verdict dans chaque question litigieuse qui surgirait entre deux États ;

2° De le rendre public dans les territoires des deux États ;

3° De mettre, après un certain délai, l'État réfractaire au ban de l'Europe.

Chaque État devrait fournir un contingent pour assurer l'exécution de la sentence prononcée par ce tribunal international. Cependant Bentham pense qu'on pourrait s'abstenir de recourir à ce moyen extrême, si l'on accordait à la diète les moyens de donner la plus grande publicité possible à ses jugements motivés. Un semblable appel à l'opinion publique, par la voie de la presse, serait, — affirme-t-il, — en général suffisant pour empêcher le gouvernement contre lequel la sentence serait rendue de persévérer dans un déni de justice ¹.

¹ Works of Jeremy Bentham, now first collected under the superintendence of his executor John Bowring. (T. VIII, p. 537-554. London, 1839.)

« Il y a, — remarque M. Henry Wheaton au sujet de ce plan, — une ressemblance frappante entre « ces rêves d'un homme de bien » et les projets de paix perpétuelle de Saint-Pierre et de Rousseau. La proposition de Bentham d'abolir pour toujours la guerre entre les nations de l'Europe est d'autant plus remarquable, qu'elle n'a précédé que de quelques années les grandes guerres de la Révolution française, guerres qui ont été marquées par les plus flagrantes violations de la loi positive adoptée par les nations entre elles. La seule garantie efficace qu'il propose pour la conservation de cette paix perpétuelle est la formation

Mais, pendant que le philosophe de la raison pure en Allemagne et le père de l'école utilitaire en Angleterre cherchaient les moyens d'établir la paix perpétuelle, la guerre trouvait, à son tour, un brillant apologiste dans le comte Joseph de Maistre. L'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg* regarde la guerre comme un fait divin, et il se sert d'un rapprochement fort original entre le soldat et le bourreau pour prouver qu'on ne saurait l'expliquer humainement :

« J'imagine, dit-il, qu'une intelligence étrangère à notre globe y vint pour quelque raison *suffisante* et s'entretint avec quelqu'un de nous sur l'ordre qui règne dans le monde. Parmi les choses curieuses qu'on lui raconte, on lui dit que la corruption et les vices dont on l'a parfaitement instruite exigent que l'homme, dans de certaines circonstances, meure par la main de l'homme ; que ce droit de tuer sans crime n'est confié, parmi nous, qu'au bourreau et au soldat. L'un, ajoutera-t-on, donne la mort aux coupables convaincus et condamnés, et ces exécutions sont heureusement si rares, qu'un de ces ministres de mort suffit dans une province. Quant aux soldats, il n'y en a jamais assez, car ils doivent tuer sans mesure et toujours d'honnêtes gens. De ces deux *tueurs* de profession, le soldat et l'exécuteur, l'un est fort honoré, et l'a toujours été parmi toutes les nations qui ont habité jusqu'à présent ce globe où vous êtes arrivé ; l'autre, au contraire, est tout aussi généralement déclaré infâme ; devinez, je vous prie, sur qui tombe l'anathème ?

d'une ligue générale des États européens, sans indiquer aucun moyen d'empêcher cette ligue de tomber sous l'influence exclusive des plus puissants de ses membres. L'expérience a suffisamment démontré la difficulté de concilier de pareilles alliances avec les droits et l'indépendance de chaque nation, et surtout des États de second ordre. Le droit de surveillance et d'intervention perpétuelle que ces alliances entraînent est trop susceptible d'abus pour être incorporé sans danger dans le code international. » — HENRY WHEATON. *Histoire des progrès du droit des gens*, t. I^{er}, p. 403.

« Certainement le génie voyageur ne balancerait pas un instant ; il ferait du bourreau tous les éloges que vous n'avez pu lui refuser l'autre jour, monsieur le comte, lorsque vous nous parliez de ce *gentilhomme*, comme disait Voltaire : — C'est un être sublime, nous dirait-il ; c'est la pierre angulaire de la société : puisque le crime est venu habiter votre terre, et qu'il ne peut être arrêté que par le châtiment, ôtez du monde l'exécuteur, et tout ordre disparaît avec lui. Quelle grandeur d'âme, d'ailleurs, quel noble désintéressement ne doit-on pas nécessairement supposer dans l'homme qui se dévoue à des fonctions si respectables sans doute, mais si pénibles et si contraires à votre nature ! car je m'aperçois, depuis que je suis parmi vous, que, lorsque vous êtes de sang-froid, il vous en coûte pour tuer une poule. Je suis donc persuadé que l'opinion l'environne de tout l'honneur dont il a besoin, et qui lui est dû à si juste titre. Quant au soldat, c'est, à tout prendre, un ministre de cruautés et d'injustices. Combien y a-t-il de guerres évidemment justes ? Combien n'y en a-t-il pas d'évidemment injustes ? Combien d'injustices particulières, d'horreurs et d'atrocités inutiles ? J'imagine donc que l'opinion a très-justement versé parmi vous autant de honte sur la tête du soldat qu'elle a jeté de gloire sur celle de l'exécuteur impassible des arrêts de la justice souveraine.

« Vous savez ce qui en est, messieurs, et combien le génie se serait trompé ! Le militaire et le bourreau occupent, en effet, les deux extrémités de l'échelle sociale ; mais c'est dans le sens inverse de cette belle théorie. Il n'y a rien de si noble que le premier, rien de si abject que le second ¹. »

M. de Maistre entreprend ensuite de justifier cette anomalie en montrant que la guerre a un caractère divin en ce qu'elle accomplit une loi générale qui pèse sur l'univers : la loi de la destruction violente des êtres les uns par les autres. Mais cette

¹ *Les Soirées de Saint-Petersbourg*. Septième entretien.

explication, qui est empruntée à un ordre d'idées purement mystiques, ne résout point la question qu'il a posée, savoir pourquoi le soldat est honoré et le bourreau méprisé. En effet, le bourreau n'accomplit-il pas la loi aussi bien que le soldat ? Pourquoi donc ce qui fait estimer l'un fait-il mépriser l'autre ? — Cette anomalie peut s'expliquer, croyons-nous, d'une manière beaucoup plus simple. C'est que les hommes de guerre ont jusqu'à présent dominé et gouverné le monde en faisant prévaloir le droit du plus fort ; c'est qu'ils étaient les maîtres, et les bourreaux simplement les valets. Intervertissez les rôles, et il y a apparence que l'estime sera pour le bourreau et le mépris pour l'homme de guerre ¹.

Quoi qu'il en soit, les événements semblèrent alors donner gain de cause au fougueux apologiste de la guerre plutôt qu'aux philosophes bienveillants qui rêvaient la paix perpétuelle. La Révolution française avait éclaté, en dépit des prédictions de Rousseau, et, avec elle, une guerre qui devait, pendant un quart de siècle, ensanglanter l'Europe. L'idée de la paix semble s'éclipser en présence du démenti douloureux que lui donnent les faits, et c'est seulement après 1815 qu'elle reparaît. Mais alors la propagande en faveur de la paix est reprise avec ardeur, et l'on met à son service les forces naissantes de l'association. La première Société des « Amis de la paix » est fondée à New-York, en 1815, par l'initiative de la secte bienveillante des quakers, et l'année suivante une autre « Société pour l'établissement de la paix permanente et universelle » est instituée à Londres. Ces sociétés donnèrent ensuite naissance à une foule de succursales, et elles firent, surtout par la publication de nombreuses brochures, une propagande active en faveur de l'idée de la paix. Enfin, en 1843, elles se concer-

¹ On trouvera, dans l'*Appendice*, quelques extraits d'une remarquable réfutation de l'opinion de M. Joseph de Maistre sur la guerre, par M. le comte Portalis.

tèrent pour tenir à Londres une convention ou un congrès. Cette convention, formée des délégués des Sociétés de la paix, se réunit au mois de juillet 1843, sous la présidence de M. Charles Hindley. Les membres de la convention décidèrent qu'une adresse serait envoyée à tous les gouvernements civilisés pour leur persuader d'introduire dans leurs traités de paix ou d'alliance une clause par laquelle ils s'engageraient, en cas de dissentiments, à accepter la médiation d'un tiers désintéressé. Cette adresse fut présentée au roi Louis-Philippe, qui fit un excellent accueil aux délégués du congrès : « La paix, leur dit-il, est le besoin de tous les peuples, et, grâce à Dieu, la guerre coûte beaucoup trop aujourd'hui pour qu'on s'y engage souvent, et je suis persuadé que le jour viendra où, dans le monde civilisé, on ne la fera plus. » Au mois de janvier 1848, la même adresse fut présentée au président des États-Unis par M. Beckwith, secrétaire de la Société centrale de la paix d'Amérique. Le président fit remarquer aux délégués que la tendance naturelle des gouvernements populaires était de maintenir la paix : « Que le peuple soit instruit, dit-il, et qu'il jouisse de ses droits, et il demandera la paix comme indispensable à sa prospérité. »

Plusieurs congrès de la paix eurent lieu successivement à Bruxelles, à Paris, à Francfort, à Londres, etc., réunissant chaque fois un personnel nombreux, principalement composé d'Anglais et d'Américains. Le plus important fut celui qui se tint à Londres pendant l'Exposition universelle de 1851. Vingt-deux membres du parlement britannique, plusieurs membres de l'assemblée législative et du conseil d'État de France, y figuraient; six corporations religieuses importantes et deux corporations municipales y étaient officiellement représentées; trente et un délégués des Sociétés de paix d'Amérique, sans parler des visiteurs, avaient traversé l'Océan pour y assister. Plus de trois mille auditeurs remplissaient, pendant ses séances, la vaste salle d'Exster-Hall. Nous croyons utile de re-

produire les résolutions qui furent adoptées dans cette grande manifestation en faveur de la paix ; elles donneront une idée exacte du but que poursuivent les Amis de la paix et des moyens qu'ils mettent en œuvre pour l'atteindre :

« 1° Il est du devoir de tous les ministres des cultes, des instituteurs de la jeunesse, des écrivains et des publicistes, d'employer toute leur influence à propager les principes de paix, et à déraciner du cœur des hommes les haines héréditaires, les jalousies politiques et commerciales, qui ont été la source de tant de guerres désastreuses ;

« 2° En cas de différends que l'on ne parviendrait pas à terminer à l'amiable, il est du devoir des gouvernements de se soumettre à l'arbitrage de juges compétents et impartiaux ;

« 3° Les armées permanentes, qui, au milieu des démonstrations de paix et d'amitié, placent les différents peuples en un état continuel d'inquiétude et d'irritation, ont été la cause de guerres injustes, de souffrances des populations, d'embarras dans les finances des États ; le congrès insiste sur la nécessité d'entrer dans une voie de désarmement ;

« 4° Le congrès réproche les emprunts dont l'objet est de servir à faire la guerre ou d'entretenir des armements militaires ruineux ;

« 5° Le congrès désapprouve toute intervention par la force des armes ou par voie de menaces que des gouvernements tenteraient d'opérer dans les affaires intérieures d'États étrangers, chaque peuple devant rester libre de régler ses propres affaires ;

« 6° Le congrès recommande à tous les amis de la paix de préparer l'opinion publique dans leurs pays respectifs, afin de parvenir au développement et à l'amélioration du droit public international ;

« 7° Le congrès réproche le système d'agressions et de violences employé par des peuples civilisés à l'égard des tribus à demi sauvages, ces actes de violence étant en même temps con-

traires à la religion, à la civilisation et aux intérêts du commerce ;

« 8° Le meilleur moyen d'assurer la paix étant d'augmenter et de faciliter les relations d'amitié entre les peuples, le congrès exprime sa profonde sympathie pour la grande idée qui a donné naissance à l'Exposition universelle. »

L'aperçu historique que nous venons d'esquisser atteste que l'idée d'établir une *Diète européenne* pour garantir la paix du monde remonte au commencement du dix-septième siècle, puisqu'elle se trouve exposée dans les *Mémoires de Sully*, qui en fait honneur à Henri IV. L'abbé de Saint-Pierre en a été, dans le siècle suivant, plutôt le vulgarisateur que l'inventeur. Plus tard, Kant et Jérémie Bentham reproduisent la même idée avec de nouveaux développements; enfin elle passe dans le programme des Sociétés des Amis de la paix. On pourrait toutefois reprocher à ceux-ci de n'avoir pas toujours fidèlement suivi la tradition de leurs illustres devanciers. Ils s'en sont écartés, par exemple, en s'attachant à faire prévaloir quand même la politique de la non-intervention ou du *chacun chez soi*, qui conduit à livrer les faibles à la merci des forts; en cherchant à consolider la paix, non par la résistance commune à l'injustice, mais par la conversion des puissants qui abusent de leur force; et cette conversion, ils se bornent à l'attendre de l'expérience, qui finira, pensent-ils, par démontrer aux forts qu'ils sont eux-mêmes intéressés à ne pas opprimer les faibles.

Évidemment, ce procédé auquel s'arrêtent les *ultras* des Sociétés de la paix, et, en particulier, les quakers, demeurerait inefficace. Sans doute, l'expérience finit par démontrer la vérité de la maxime : *Honesty is the best policy*; sans doute, la pratique de l'injustice finit par être nuisible aux injustes eux-mêmes; mais est-ce bien une raison suffisante pour lui donner libre carrière? Supposons que le système du *laissez faire*, mal à propos appliqué à la violation des lois de la justice, soit adopté universellement; supposons qu'au lieu de résister matérielle-

ment aux violateurs du droit d'autrui on les laisse faire, en s'efforçant seulement de leur démontrer qu'ils font un mauvais calcul, qu'ils se nuisent à eux-mêmes en nuisant aux autres; supposons qu'on remplace les juges et les gendarmes par des prédicateurs, croit-on que la sécurité intérieure des nations s'en trouvera accrue? Ne sera-ce pas, au contraire, livrer la société à la domination d'une classe qui n'écoute que ses mauvais instincts, et sur laquelle les notions épurées de la morale ou même les calculs de l'intérêt bien entendu n'ont qu'une bien faible prise? Ne sera-ce pas, pour tout dire, mettre indéfiniment les bons à la merci des méchants? Or, si la saine raison démontre qu'il convient de protéger les individus contre la violation des lois de la justice, n'est-il pas rationnel d'en user de même à l'égard de ces collections d'individus que l'on nomme des nations, et d'opposer un frein au brigandage des conquérants aussi bien qu'à celui des malfaiteurs vulgaires?

Ajoutons quelques mots encore pour compléter ce que nous avons dit, dans notre *Introduction*, du jugement qu'il faut porter sur les Plans destinés à assurer la paix perpétuelle. Peut-on les qualifier de pures utopies? Oui, si l'on s'arrête à la possibilité ou même à l'opportunité de leur réalisation à l'époque où ils ont été formulés. Il est bien évident, en effet, qu'au dix-septième et au dix-huitième siècle il n'était pas possible d'établir une confédération d'États, en vue d'universaliser et de perpétuer la paix; car, d'une part, la classe la plus influente devait à la guerre sa prédominance, et les classes inférieures la considéraient comme une nécessité, sinon même comme un bienfait; d'une autre part, les intérêts internationaux n'étaient ni assez nombreux ni assez influents pour balancer l'influence des intérêts et des préjugés qui poussaient à la guerre. L'établissement d'une *république chrétienne* ou d'une *citée des nations*, destinée à préserver les peuples des maux de la guerre, n'était donc pas possible. Peut-être même eût-elle été, à certains égards, plus nuisible qu'utile; car, tout en demeurant

inefficace pour maintenir la paix, elle serait devenue, selon toute apparence, comme l'a été plus tard la Sainte-Alliance, une coalition des souverains contre les peuples.

Mais, si l'établissement de cet appareil préservatif de la guerre n'eût été alors ni possible ni opportun, il n'en est plus de même aujourd'hui. En effet, l'influence des classes militaires commence partout à s'affaiblir, les préjugés en faveur de la guerre s'effacent, et les intérêts des nations, en s'entre-croisant chaque jour davantage, apportent à la cause de la paix des auxiliaires avec lesquels il faut compter de plus en plus. D'un autre côté, la multiplication des voies de communication et des moyens de publicité rend chaque jour les coalitions des souverains plus faciles à déjouer. L'établissement d'une *Diète européenne* destinée à faire prévaloir les intérêts pacifiques sur les intérêts et les préjugés qui poussent à la guerre devient donc de plus en plus possible et opportune. Déjà, au surplus, cette diète existe à l'état de germe ou d'embryon dans le « Concert européen », et, malgré ses imperfections, cette institution, qui a été un produit naturel des besoins du temps, a déjà rendu des services signalés à la paix du monde, en limitant d'autorité le *droit de guerre* des États secondaires. Pour faire prévaloir un droit d'intervention basé sur l'intérêt général de la civilisation, il suffira que le Concert européen s'élargisse, que toutes les nations s'y fassent représenter, comme c'est leur droit et leur intérêt. Alors la *Diète européenne*, rêvée par Henri IV, l'abbé de Saint-Pierre, Kant et Bentham, après avoir été une utopie, d'une application peu souhaitable, deviendra une réalité bienfaisante.

CHAPITRE III

LA POLYSYNODIE

SOMMAIRE

Abrégé du Traité de la polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre, par J.-J. Rousseau.

— De l'Académie politique et du scrutin perfectionné. — Que le scrutin perfectionné est un *autropomètre* et un *basilimètre*. — Conviction de l'abbé de Saint-Pierre que son système amènera l'âge d'or. — Que l'humanité a traversé l'âge de fer et l'âge d'airain, et qu'elle est maintenant parvenue à l'âge d'argent. — Ce qu'il faut penser de la polysynodie.

Après le Projet de paix perpétuelle, le plus important, celui du moins auquel l'abbé de Saint-Pierre attachait le plus de prix, c'est le projet pour perfectionner le gouvernement par la pluralité des conseils ou la *polysynodie*. Rousseau a également résumé, — et cette fois avec une assez grande fidélité, — la polysynodie. Nous ne pouvons donc mieux faire, pour donner une idée de la conception de l'abbé de Saint-Pierre, que de reproduire l'Abrégé de Rousseau, en y ajoutant quelques développements sur la fondation d'une « Académie politique » et sur l'établissement d'un « scrutin perfectionné, » qui étaient destinés à compléter ce Projet pour perfectionner le gouvernement.

Voici donc l'Abrégé du *Discours sur la polysynodie*, que nous empruntons aux œuvres de Jean-Jacques Rousseau.

CHAPITRE PREMIER. — *Nécessité dans la monarchie d'une forme de gouvernement subordonnée au prince.*

Si les princes regardaient les fonctions du gouvernement comme des devoirs indispensables, les plus capables s'en trouveraient les

plus surchargés; leurs travaux, comparés à leurs forces, leur paraissent toujours excessifs, et on les verrait aussi ardents à resserrer leurs États ou leurs droits qu'ils sont avides d'étendre les uns et les autres, et le poids de la couronne écraserait bientôt la plus forte tête qui voudrait sérieusement la porter. Mais, loin d'envisager leur pouvoir par ce qu'il a de pénible et d'obligatoire, ils n'y voient que le plaisir de commander; et, comme le peuple n'est à leurs yeux que l'instrument de leurs fantaisies, plus ils ont de fantaisies à contenter, plus le besoin d'usurper augmente, et plus ils sont bornés et petits d'entendement, plus ils veulent être grands et puissants en autorité.

Cependant le plus absolu despotisme exige encore un travail pour se soutenir. Quelques maximes qu'il établisse à son avantage, il faut toujours qu'il les couvre d'un leurre d'utilité publique; qu'employant la force des peuples contre eux-mêmes, il les empêche de la réunir contre lui; qu'il étouffe continuellement la voix de la nature et le cri de la liberté, toujours prêts à sortir de l'extrême oppression. Enfin, quand le peuple ne serait qu'un vil troupeau sans raison, encore faudrait-il des lois pour le conduire; et le prince qui ne songe point à rendre heureux ses sujets n'oublie pas, au moins, s'il n'est insensé, de conserver son patrimoine.

Qu'a-t-il donc à faire pour concilier l'indolence avec l'ambition, la puissance avec les plaisirs, et l'empire des dieux avec la vie animale? Choisir pour soi les vains honneurs, l'oisiveté, et remettre à d'autres les fonctions pénibles du gouvernement, en se réservant tout au plus de chasser des charges ceux qui s'en acquittent trop mal ou trop bien. Par cette méthode, le dernier des hommes tiendra paisiblement et commodément le sceptre de l'univers; plongé dans d'insipides voluptés, il promènera, s'il veut, de fête en fête, son ignorance et son ennui. Cependant on le traitera de conquérant, d'invincible, de roi des rois, d'empereur auguste, de monarque du monde et de majesté sacrée. Oublié sur le trône, nul aux yeux de ses voisins et même à ceux de ses sujets; encensé de tous sans être obéi de personne; faible instrument de la tyrannie des courtisans et de l'esclavage du peuple, on lui dira qu'il règne, et il croira régner. Voilà le tableau général du gouvernement de toute monarchie trop étendue. Qui veut soutenir le monde et n'a pas les épaules d'Hercule doit s'attendre à être écrasé.

Le souverain d'un grand empire n'est guère, au fond, que le mi-

nistre de ses ministres ou le représentant de ceux qui gouvernent sous lui. Ils sont obéis en son nom, et, quand il croit leur faire exécuter sa volonté, c'est lui qui, sans le savoir, exécute la leur. Cela ne saurait être autrement ; car, comme il ne peut voir que par leurs yeux, il faut nécessairement qu'il les laisse agir par ses mains. Forcé d'abandonner à d'autres ce qu'on appelle le détail ¹, et que j'appellerais, moi, l'essentiel du gouvernement, il se réserve les grandes affaires, le verbiage des ambassadeurs, les tracasseries de ses favoris et tout au plus le choix de ses maîtres ; car il en faut avoir malgré soi sitôt qu'on a tant d'esclaves. Que lui importe, au reste, une bonne ou une mauvaise administration ? Comment son bonheur serait-il troublé par la misère du peuple qu'il ne peut voir, par ses plaintes qu'il ne peut entendre, et par les désordres publics dont il ne saura jamais rien ? Il en est de la gloire des princes comme des trésors de cet insensé, propriétaire en idée de tous les vaisseaux qui arrivaient au port ; l'opinion de jouir de tout l'empêchait de rien désirer, et il n'était pas moins heureux des richesses qu'il n'avait point que s'il les eût possédées.

Que fait de mieux le plus juste prince avec les meilleures intentions, sitôt qu'il entreprend un travail que la nature a mis au-dessus de ses forces ? Il est homme et se charge des fonctions d'un dieu ; comment peut-il espérer de les remplir ? Le sage, s'il en peut être sur le trône, renonce à l'empire ou le partage ; il consulte ses forces ; il mesure sur elles les fonctions qu'il veut remplir, et, pour être un roi vraiment grand, il ne se charge point d'un grand royaume. Mais ce que fait le sage a peu de rapport à ce que font les princes et ce qu'ils feront toujours. Cherchons au moins comment ils peuvent le faire le moins mal qu'il soit possible.

Avant que d'entrer en matière, il est bon d'observer que, si, par

¹ Ce qui importe aux citoyens, c'est d'être gouvernés justement et paisiblement. Au surplus, que l'État soit grand, puissant et florissant, c'est l'affaire particulière du prince, et les sujets n'y ont aucun intérêt. Le monarque doit donc, premièrement, s'occuper du détail en quoi consiste la liberté civile, la sûreté du peuple et même la sienne à bien des égards. Après cela, s'il lui reste du temps à perdre, il peut le donner à toutes ces grandes affaires qui n'intéressent personne, qui ne naissent jamais que des vices du gouvernement ; qui, par conséquent, ne sont rien pour un peuple heureux, et sont beaucoup pour un roi sage.

miracle, quelque grande âme peut suffire à la pénible charge de la royauté, l'ordre héréditaire établi dans les successions et l'extravagante éducation des héritiers du trône fourniront toujours cent imbéciles pour un vrai roi; qu'il y aura des minorités, des maladies, des temps de délire et de passion qui ne laisseront souvent à la tête de l'État qu'un simulacre de prince. Il faut cependant que les affaires se fassent. Chez tous les peuples qui ont un roi, il est donc absolument nécessaire d'établir une forme de gouvernement qui se puisse passer du roi, et, dès qu'il est posé qu'un souverain peut rarement gouverner par lui-même, il ne s'agit plus que de savoir comment il peut gouverner par autrui; c'est à résoudre cette question qu'est destiné le discours sur la polysynodie.

CHAPITRE II. — *Trois formes spécifiques de gouvernement subordonné.*

« Un monarque, dit l'abbé de Saint-Pierre, peut n'écouter qu'un seul homme dans toutes ses affaires et lui confier toute son autorité, comme autrefois les rois de France la donnaient aux maires du palais, et comme les princes orientaux la confient encore aujourd'hui à celui qu'on nomme grand vizir en Turquie. » Pour abrégér, j'appellerai vizirat cette sorte de ministère.

Le monarque peut aussi partager son autorité entre deux ou plusieurs hommes, qu'il écoute chacun séparément sur la sorte d'affaire qui lui est commise, à peu près comme faisait Louis XIV avec Colbert et Louvois. C'est cette forme que je nommerai dans la suite demi-vizirat.

Enfin le monarque peut faire discuter dans des assemblées les affaires du gouvernement, et former à cet effet autant de conseils qu'il y a de genres d'affaires à traiter. Cette forme de ministère, que l'abbé de Saint-Pierre appelle pluralité des conseils ou polysynodie, est à peu près, selon lui, celle que le régent, duc d'Orléans, avait établie sous son administration, et, ce qui lui donne un plus grand poids encore, c'était aussi celle qu'avait adoptée l'élève du vertueux Fénelon.

Pour choisir entre ces trois formes et juger de celle qui mérite la préférence, il ne suffit pas de les considérer en gros et par la première face qu'elles présentent; il ne faut pas non plus opposer les abus de l'une à la perfection de l'autre, ni s'arrêter seulement à

certains moments passagers de désordre ou d'éclat, mais les supposer toutes aussi parfaites qu'elles peuvent l'être dans leur durée, et chercher en ces états leurs rapports et leurs différences. Voilà de quelle manière on peut en faire un parallèle exact.

CHAPITRE III. — *Rapport de ces formes à celles du gouvernement suprême.*

Les maximes élémentaires de la politique peuvent déjà trouver ici leur application ; car le vizirat, le demi-vizirat et la polysynodie se rapportent manifestement dans l'économie du gouvernement subalterne avec trois formes spécifiques du gouvernement suprême, et plusieurs des principes qui conviennent à l'administration souveraine peuvent aisément s'appliquer au ministère. Ainsi le vizirat doit avoir généralement plus de vigueur et de célérité, le demi-vizirat plus d'exactitude et de soin, et la polysynodie plus de justice et de constance. Il est sûr encore que, comme la démocratie tend naturellement à l'aristocratie et l'aristocratie à la monarchie, de même la polysynodie tend au demi-vizirat, et le demi-vizirat au vizirat. Ce progrès de la force publique vers le relâchement qui oblige de renforcer les ressorts se retarde ou s'accélère à proportion que toutes les parties de l'État sont bien ou mal constituées ; et, comme on ne parvient au despotisme et au vizirat que quand tous les autres ressorts sont usés, c'est, à mon avis, un projet mal conçu de prétendre abandonner cette forme pour en prendre une des précédentes ; car nulle autre ne peut plus suffire à un peuple qui a pu supporter celle-là. Mais, sans vouloir quitter l'une pour l'autre, il est cependant utile de connaître celle des trois qui vaut le mieux. Nous venons de voir que, par une analogie assez naturelle, la polysynodie mérite déjà la préférence ; il reste à rechercher si l'examen des choses mêmes pourra la lui confirmer ; mais, avant que d'entrer dans cet examen, commençons par une idée plus précise de la forme que, selon notre auteur, doit avoir la polysynodie.

CHAPITRE IV. — *Partage et département des conseils.*

Le gouvernement d'un grand État, tel que la France, renferme en soi huit objets principaux qui doivent former autant de départements, et, par conséquent, avoir chacun leur conseil particulier.

Ces huit parties sont : la justice, la police, les finances, le commerce, la marine, la guerre, les affaires étrangères et celles de la religion. Il doit y avoir encore un neuvième conseil, qui, formant la liaison de tous les autres, unisse toutes les parties du gouvernement, où les grandes affaires, traitées et discutées en dernier ressort, n'attendent plus que de la volonté du prince leur entière décision, et qui, pensant et travaillant au besoin pour lui, supplée à son défaut lorsque la maladie, la minorité, les veilles ou l'aversion du travail, empêchent le roi de faire ses fonctions. Ainsi ce conseil général doit toujours être sur pied ou pour les nécessités présentes ou par précaution pour les besoins à venir.

CHAPITRE V. — *Manière de les composer.*

A l'égard de la manière de composer les conseils, la plus avantageuse qu'on y puisse employer paraît être la méthode du scrutin ; car par toute autre voie il est évident que la synodie ne sera qu'apparente ; que, les conseils n'étant remplis que des créatures, des favoris, il n'y aura point de liberté réelle dans les suffrages, et qu'on n'aura sous d'autres noms qu'un véritable vizirat ou demi-vizirat. Je ne m'étendrai point ici sur la méthode et les avantages du scrutin. Je me contenterai de remarquer que, quelque forme de ministère qu'on admette, il n'y a point d'autre méthode par laquelle on puisse être assuré de donner toujours la préférence au plus vrai mérite, raison qui montre plutôt l'avantage que la facilité de faire adopter le scrutin dans les codes des lois.

Cette première précaution en suppose d'autres qui la rendent utile, car il le serait peu de choisir au scrutin entre des sujets qu'on ne connaîtrait pas, et l'on ne saurait connaître la capacité de ceux qu'on n'a point vus travailler dans le genre auquel on les destine. Si donc il faut des grades dans le militaire, depuis l'enseigne jusqu'au maréchal de France, pour former les jeunes officiers et les rendre capables des fonctions qu'ils doivent remplir un jour, n'est-il pas plus important encore d'établir des grades semblables dans l'administration civile, depuis les commis jusqu'aux présidents des conseils ? Faut-il moins de temps et d'expérience pour apprendre à conduire un peuple que pour commander une armée ? Les connaissances de l'homme d'État sont-elles plus faciles à acquérir que celles de l'homme de guerre, ou le bon ordre est-il moins nécessaire dans l'économie

politique que dans la discipline militaire ? Les grades scrupuleusement observés ont été l'école de tant de grands hommes qu'a produit la république de Venise, et pourquoi ne commencerait-on pas d'aussi loin à Paris pour servir le prince qu'à Venise pour servir l'État ?

Je n'ignore pas que l'intérêt des vizirs s'oppose à cette nouvelle police ; je sais bien qu'ils ne veulent point être assujettis à des formes qui gênent leur despotisme ; qu'ils ne veulent employer que des créatures qui leur soient extrêmement dévouées et qu'ils puissent, d'un mot, replonger dans la poussière d'où ils les tirent. Un homme de naissance, de son côté, qui n'a pour cette foule de valets que le mépris qu'ils méritent, dédaigne d'entrer en concurrence avec eux dans la même carrière, et le gouvernement de l'État est toujours prêt à devenir la proie du rebut de ses citoyens. Aussi n'est-ce point sous le vizirat, mais sous la seule polysynodie qu'on peut espérer d'établir dans l'administration civile des grades honnêtes qui ne supposent pas la bassesse, mais le mérite, et qui puissent rapprocher la noblesse des affaires, dont on affecte de l'éloigner, et qu'elle affecte de mépriser à son tour.

CHAPITRE VI. — *Circulation des départements.*

De l'établissement des grades s'ensuit la nécessité de faire circuler les départements entre les membres de chaque conseil et même d'un conseil à l'autre, afin que chaque membre, éclairé successivement sur toutes les parties du gouvernement, devienne un jour capable d'opiner dans le conseil général et de participer à la grande administration.

Cette vue de faire circuler les départements est due au Régent, qui l'établit dans le conseil des finances, et, si l'autorité d'un homme qui connaissait si bien les ressorts du gouvernement ne suffit pas pour la faire adopter, on ne peut disconvenir, du moins, des avantages sensibles de cette méthode. Sans doute, il peut y avoir des cas où cette circulation paraîtrait peu utile et difficile à établir dans la polysynodie, mais elle n'y est jamais impossible, et jamais praticable dans le vizirat ni dans le demi-vizirat. Or il est important, par beaucoup de très-fortes raisons, d'établir une forme d'administration où cette circulation puisse avoir lieu.

1° Premièrement pour prévenir les malversations des commis,

qui, changeant de bureaux avec leurs maîtres, n'auront pas le temps de s'arranger, pour leurs friponneries, aussi commodément qu'ils le font aujourd'hui. Ajoutons qu'étant, pour ainsi dire, à la discrétion de leurs successeurs, ils seront plus réservés, en changeant de département, à laisser les affaires de celui qu'ils quittent dans un état qui pourrait les perdre si, par hasard, leur successeur se trouvait honnête homme ou leur ennemi. 2° En second lieu, pour obliger les conseillers mêmes à mieux veiller sur leur conduite ou sur celle de leurs commis, de peur d'être taxés de négligence et de pis encore, quand leur gestion changera d'objet sans cesse, et chaque fois sera connue de leur successeur. 3° Pour exciter entre les membres d'un même corps une émulation louable à qui passera son prédécesseur dans le même travail. 4° Pour corriger, par ces fréquents changements, les abus que les erreurs, les préjugés et les passions de chaque sujet auront introduits dans son administration; car, parmi tant de caractères différents qui régiront successivement la même partie, leurs fautes se corrigeront mutuellement, et tout ira plus constamment à l'objet commun. 5° Pour donner à chaque membre d'un conseil des connaissances plus nettes et plus étendues des affaires et de leurs divers rapports; en sorte qu'ayant manié les autres parties il voie distinctement ce que la sienne est au tout; qu'il ne se croie pas toujours le plus important personnage de l'État et ne nuise pas au bien général pour mieux faire celui de son département. 6° Pour que tous les avis soient mieux portés en connaissance de cause, que chacun entende toutes les matières sur lesquelles il doit opiner et qu'une plus grande uniformité de lumières mette plus de concorde et de liaison dans les délibérations communes. 7° Pour exercer l'esprit et les talents des ministres; car, portés à se reposer et s'appesantir sur un même travail, ils ne s'en font enfin qu'une routine qui resserre et circonscrit, pour ainsi dire, le génie par l'habitude. Or l'attention est à l'esprit ce que l'exercice est au corps; c'est elle qui lui donne de la vigueur, de l'adresse, et qui le rend propre à supporter le travail. Ainsi l'on peut dire que chaque conseiller d'État, en revenant, après quelques années de circulation, à l'exercice de son premier département s'en trouvera réellement plus capable que s'il n'en eût point du tout changé. Je ne nie pas que, s'il fût demeuré dans le même, il n'eût acquis plus de facilité à expédier les affaires qui en dépendent, mais je dis qu'elles eussent été moins bien faites, parce qu'il eût eu des vues plus bornées et qu'il n'eût pas

acquis une connaissance aussi exacte des rapports qu'ont ces affaires avec celles des autres départements; de sorte qu'il ne perd, d'un côté, dans la circulation, que pour gagner, d'un autre, beaucoup davantage. 8° Enfin, pour ménager plus d'égalité dans le pouvoir, plus d'indépendance entre les conseillers d'État, et, par conséquent, plus de liberté dans les suffrages. Autrement, dans un conseil nombreux en apparence, on n'aurait réellement que deux ou trois opiniants auxquels tous les autres seraient assujettis, à peu près comme ceux qu'on appelait, à Rome, *Senatores pedarii*, qui, pour l'ordinaire, regardaient moins à l'avis qu'à l'auteur, inconvénient d'autant plus dangereux, que ce n'est jamais en faveur du meilleur parti qu'on a besoin de gagner les voix.

On pourrait pousser encore plus loin cette circulation des départements, en l'étendant jusqu'à la présidence même; car, s'il était de l'avantage de la République romaine que les consuls redevinssent, au bout de l'an, simples sénateurs en attendant un nouveau consulat, pourquoi ne serait-il pas de l'avantage du royaume que les présidents redevinssent, après deux ou trois ans, simples conseillers en attendant une nouvelle présidence? Ne serait-ce pas, pour ainsi dire, proposer un prix tous les trois ans à ceux de la compagnie qui, durant cet intervalle, se distingueraient dans leur corps? ne serait-ce pas un nouveau ressort très-propre à entretenir dans une continuelle activité le mouvement de la machine publique, et le vrai secret d'animer le travail commun n'est-il pas d'y proportionner toujours le salaire?

CHAPITRE VII. — *Autres avantages de cette circulation.*

Je n'entrerai point dans le détail des avantages de la circulation portée à ce dernier degré. Chacun doit voir que les déplacements devenus nécessaires par la décrépitude ou l'affaiblissement des présidents se feront ainsi sans dureté et sans effort; que les ex-présidents des conseils particuliers auront encore un objet d'élévation et les membres de ce conseil celui d'y pouvoir présider à leur tour; que cette alternative de subordination et d'autorité rendra l'une et l'autre en même temps plus parfaite et plus douce; que cette circulation de la présidence est le plus sûr moyen d'empêcher la polysynodie de dégénérer en vizirat, et qu'en général, la circulation répartissant avec plus d'égalité les lumières et le pouvoir du ministère entre plusieurs membres, l'autorité royale domine plus aisément sur chacun

d'eux : tout cela doit sauter au yeux d'un lecteur intelligent, et, s'il fallait tout dire, il ne faudrait rien abrégér.

CHAPITRE VIII. — *Que la polysynodie est l'administration en sous-ordre la plus naturelle.*

Je m'arrête ici par la même raison sur la forme de la polysynodie, après avoir établi les principes généraux sur lesquels on la doit ordonner pour la rendre utile et durable. S'il s'y présente d'abord quelques embarras, c'est qu'il est toujours difficile de maintenir longtemps ensemble deux gouvernements aussi différents dans leurs maximes que le monarchique et le républicain, quoiqu'au fond cette union produisit peut-être un tout parfait et le chef-d'œuvre de la politique. Il faut donc bien distinguer la forme apparente et la forme réelle dont il est ici question ; car on peut dire en un sens que la polysynodie est la première et la plus naturelle de toutes les administrations en sous-ordre, même dans la monarchie.

En effet, comme les premières lois nationales furent faites par la nation assemblée en corps, de même les premières délibérations des princes furent faites avec les principaux de la nation assemblés en conseil. Le prince a des conseillers avant que d'avoir des vizirs ; il trouve les uns et fait les autres. L'ordre le plus élevé de l'État en forme naturellement le synode ou conseil général. Quand le monarque est élu, il n'a qu'à présider, et tout est fait ; mais, quand il faut choisir un ministre ou des favoris, on commence à introduire une forme arbitraire où la brigade et l'inclination naturelle ont bien plus de part que la raison ni la voix du peuple. Il n'est pas moins simple que, dans autant d'affaires de différentes natures qu'en offre le gouvernement, le parlement national se divise en divers comités toujours sous la présidence du roi, qui leur assigne à chacun les matières sur lesquelles ils doivent délibérer ; et voilà les conseils particuliers nés du conseil général dont ils sont les membres naturels, et la synodie changée en polysynodie ; forme que je ne dis pas être, en cet état, la meilleure, mais bien la première et la plus naturelle.

CHAPITRE IX. — *Et la plus utile.*

Considérons maintenant la droite fin du gouvernement et les obstacles qui l'en éloignent. Cette fin est sans contredit le plus grand

intérêt de l'État et du roi ; ces obstacles sont , outre le défaut de lumières, l'intérêt particulier des administrateurs ; d'où il suit que, plus les intérêts particuliers trouvent de gêne et d'opposition, moins ils balancent l'intérêt public ; de sorte que, s'ils pouvaient se heurter et se détruire mutuellement , quelque vifs qu'on les supposât, ils deviendraient nuls dans la délibération, et l'intérêt public serait seul écouté. Quel moyen plus sûr peut-on donc avoir d'anéantir tous ces intérêts particuliers que de les opposer entre eux par la multiplication des opinants ? Ce qui fait les intérêts particuliers, c'est qu'ils ne s'accordent point ; car, s'ils s'accordaient, ce ne serait plus un intérêt particulier, mais commun. Or, en détruisant tous ces intérêts l'un par l'autre, reste l'intérêt public, qui doit gagner dans la délibération tout ce que perdent les intérêts particuliers.

Quand un vizir opine sans témoin devant son maître, qu'est-ce qui gêne alors son intérêt personnel ? A-t-il besoin de beaucoup d'adresse pour en imposer à un homme aussi borné que doivent l'être ordinairement les rois , circonscrits par tout ce qui les environne dans un si petit cercle de lumières ? Sur des exposés falsifiés, sur des prétextes spécieux, sur des raisonnements sophistiques, qui l'empêche de déterminer le prince avec ces grands mots d'*honneur de la couronne* et de *bien de l'État* aux entreprises les plus funestes, quand elles lui sont personnellement avantageuses ? Certes, c'est un grand hasard si deux intérêts particuliers aussi actifs que celui du vizir et du prince laissent quelque influence à l'intérêt public dans les délibérations du cabinet.

Je sais bien que les conseillers de l'État seront des hommes, comme les vizirs ; je ne doute pas qu'ils n'aient souvent, ainsi qu'eux, des intérêts particuliers opposés à ceux de la nation, et qu'ils ne préférassent les premiers aux autres en opinant. Mais, dans une assemblée dont tous les membres sont clairvoyants et n'ont pas les mêmes intérêts, chacun entreprendrait vainement d'amener les autres à ce qui lui convient exclusivement : sans persuader personne, il ne ferait que se rendre suspect de corruption et d'infidélité. Il aura beau vouloir manquer à son devoir, il n'osera le tenter ou le tentera vainement au milieu de tant d'observations. Il fera donc de nécessité vertu, en sacrifiant publiquement son intérêt particulier au bien de la patrie, et, soit nécessité, soit hypocrisie, l'effet sera le même en cette occasion pour le bien de la société. C'est alors qu'un intérêt particulier très-fort, qui est celui de sa réputation, concourt avec

l'intérêt public. Au lieu qu'un vizir qui sait, à la faveur des ténèbres du cabinet, dérober à tous les yeux le secret de l'État, se flatte toujours qu'on ne pourra distinguer ce qu'il fait en apparence pour l'intérêt public et ce qu'il fait réellement pour le sien; et, comme, après tout, ce vizir ne dépend que de son maître qu'il trompe aisément, il s'embarrasse fort peu des murmures de tout le reste.

CHAPITRE X. — *Autres avantages.*

De ce premier avantage on en voit découler une foule d'autres qui ne peuvent avoir lieu sans lui. Premièrement, les résolutions de l'État seront moins souvent fondées sur des erreurs de fait, parce qu'il ne sera pas aussi aisé à ceux qui feront le rapport des faits de les déguiser devant une assemblée éclairée, où se trouveront presque toujours d'autres témoins de l'affaire, que devant un prince qui n'a rien vu que par les yeux de son vizir. Or il est certain que la plupart des résolutions d'État dépendent de la connaissance des faits, et l'on peut dire, même en général, qu'on ne prend guère d'opinions fausses qu'en supposant vrais des faits qui sont faux ou faux des faits qui sont vrais. En second lieu, les impôts seront portés à un excès moins insupportable, lorsque le prince pourra être éclairé sur la véritable situation de ses peuples et sur ses véritables besoins; mais ces lumières, ne les trouve-t-il pas plus aisément dans un conseil dont plusieurs membres n'auront aucun maniement de finances, ni aucun ménagement à garder, que dans un vizir qui veut fomenteur les passions de son maître, ménager les fripons en faveur, enrichir ses créatures et faire la main pour lui-même. On voit encore que les femmes auront moins de pouvoir, et que par conséquent l'État en ira mieux. Car il est plus aisé à une femme intrigante de placer un vizir que cinquante conseillers, et de séduire un homme que tout un collège. On voit que les affaires ne seront plus suspendues ou bouleversées par le déplacement d'un vizir; qu'elles seront plus exactement expédiées, quand, liées par une commune délibération, l'exécution sera cependant partagée entre plusieurs conseillers, qui auront chacun leur département, que lorsqu'il faut que tout sorte d'un même bureau; que les systèmes politiques seront mieux suivis et les réglemens beaucoup mieux observés quand il n'y aura plus de révolutions dans le ministère, et que chaque vizir ne se fera plus un point d'honneur de détruire tous les établissemens utiles de celui qui l'aura

précédé; de sorte qu'on sera sûr qu'un projet, une fois formé, ne sera plus abandonné que lorsque l'exécution en aura été reconnue impossible ou mauvaise.

A toutes ces conséquences, ajoutons-en deux non moins certaines, mais plus importantes encore, qui n'en sont que le dernier résultat, et doivent leur donner un prix que rien ne balance aux yeux du vrai citoyen. La première, que, dans un travail commun, le mérite, les talents, l'intégrité, se feront plus aisément connaître et récompenser, soit dans les membres des conseils qui seront sans cesse sous les yeux les uns des autres et de tout l'État, soit dans le royaume entier, où nulles actions remarquables, nuls hommes dignes d'être distingués, ne peuvent se dérober longtemps aux regards d'une assemblée qui veut et peut tout voir, et où la jalousie et l'émulation des membres les porteront souvent à se faire des créatures qui effacent en mérite celui de leurs rivaux; la seconde et dernière conséquence est que les honneurs et les emplois, distribués avec plus d'équité et de raison, l'intérêt de l'État, du prince, mieux écouté dans les délibérations, les affaires mieux expédiées et le mérite plus honoré, doivent nécessairement réveiller dans le cœur du peuple cet amour de la patrie qui est le plus puissant ressort d'un sage gouvernement, et qui ne s'éteint jamais chez les citoyens que par la faute des chefs¹.

Tels sont les effets nécessaires d'une forme de gouvernement qui force l'intérêt particulier à céder à l'intérêt général. La polysynodie offre encore d'autres avantages qui donnent un nouveau prix à ceux-là. Des assemblées nombreuses et éclairées fourniront plus de lumières sur les expédients, et l'expérience confirme que les délibérations d'un sénat sont, en général, plus sages et mieux digérées que celles d'un vizir. Les rois seront plus instruits de leurs affaires; ils ne sauraient assister aux conseils sans s'en instruire; car c'est là qu'on ose dire la vérité, et les membres de chaque conseil auront le plus grand intérêt que le prince y assiste assidûment pour en soutenir le pouvoir et pour en autoriser les résolutions. Il y aura moins de vexations et d'injustices de la part des plus forts, car un conseil sera plus accessible que le trône aux opprimés; ils courront moins de risque à y porter leurs plaintes, et ils y trouveront toujours dans

¹ Il y a plus de ruse et de secret dans le vizirat, mais il y a plus de lumières et de droiture dans la synodie.

quelques membres des protecteurs contre les violences des autres, que sous le vizirat contre un seul homme qui peut tout, ou contre un demi-vizir d'accord avec ses collègues pour faire renvoyer à chacun d'eux le jugement des plaintes qu'on fait contre lui. L'État souffrira moins de la minorité, de la faiblesse ou de la caducité du prince. Il n'y aura jamais de ministre assez puissant pour se rendre, s'il est de grande naissance, redoutable à son maître même, ou pour écarter et mécontenter les grands s'il est né en bas lieu ; par conséquent, il y aura d'un côté moins de levains de guerres civiles, et de l'autre plus de sûreté pour la conservation des droits de la maison royale. Il y aura moins aussi de guerres étrangères, parce qu'il y aura moins de gens intéressés à les susciter, et qu'ils auront moins de pouvoir pour en venir à bout. Enfin, le trône en sera mieux affermi de toutes manières ; la volonté du prince, qui n'est ou ne doit être que la volonté publique, mieux exécutée, et par conséquent la nation plus heureuse.

Au reste, mon auteur convient lui-même que l'exécution de son plan ne serait pas également avantageuse en tout temps, et qu'il y a des moments de crise et de trouble où il faut substituer aux conseils permanents des commissions extraordinaires, et que, quand les finances, par exemple, sont dans un certain désordre, il faut nécessairement les donner à distribuer à un seul homme, comme Henri IV fit à Rosni et Louis XIV à Colbert. Ce qui signifierait que les conseils ne sont bons que pour faire aller les affaires quand elles vont toutes seules.

En effet, pour ne rien dire de la polysynodie même du Régent, l'on sait les risées qu'excita dans des circonstances épineuses ce ridicule conseil de raison étourdiment demandé par les notables de l'assemblée de Rouen, et adroitement accordé par Henri IV. Mais, comme les finances des républiques sont, en général, mieux administrées que celles des monarchies, il est à croire qu'elles le seront mieux ou du moins plus fidèlement par un conseil que par un ministre, et que si, peut-être, un conseil est d'abord moins capable de l'activité nécessaire pour les tirer d'un état de désordre, il est aussi moins sujet à la négligence ou à l'infidélité qui les y font tomber : ce qui ne doit pas s'entendre d'une assemblée passagère et subordonnée, mais d'une véritable polysynodie où les conseils aient réellement le pouvoir, où l'administration des affaires ne leur soit pas enlevée par des demi-vizirs, et où, sous les noms spécieux de *conseil*

d'État ou de conseil des finances, ces corps ne soient pas seulement des tribunaux de justice ou des chambres des comptes.

CHAPITRE XI. — *Conclusion.*

Quoique les avantages de la polysynodie ne soient pas sans inconvénients, et que les inconvénients des autres formes d'administration ne soient pas sans avantages, du moins apparents, quiconque fera sans partialité le parallèle des uns et des autres trouvera que la polysynodie n'a point d'inconvénients essentiels qu'un bon gouvernement ne puisse aisément supporter, au lieu que tous ceux du vizirat et du demi-vizirat attaquent les fondements mêmes de la constitution; qu'une administration non interrompue peut se perfectionner sans cesse, progrès impossibles dans les intervalles et révolutions du vizirat; que la marche égale et unie d'une polysynodie, comparée avec quelques moments brillants de vizirat, est un sophisme grossier qui n'en saurait imposer au vrai politique, parce que ce sont deux choses fort différentes que l'administration rare et passagère d'un bon vizir, et la forme générale du vizirat où l'on a toujours des siècles de désordre sur quelques années de bonne conduite; que la diligence et le secret, les seuls vrais avantages du vizirat, beaucoup plus nécessaires dans les mauvais gouvernements que dans les bons, sont de faibles suppléments au bon ordre, à la justice et à la prévoyance, qui préviennent les maux au lieu de les réparer; qu'on peut encore se procurer ces suppléments au besoin dans la polysynodie par des commissions extraordinaires, sans que le vizirat ait jamais pareilles ressources pour les avantages dont il est parlé; que même l'exemple de l'ancien sénat de Rome et de celui de Venise prouve que des commissions ne sont pas toujours nécessaires dans un conseil pour expédier les plus importantes affaires promptement et secrètement; que le vizirat et le demi-vizirat, avilissant, corrompant, dégradant les ordres inférieurs, exigeraient pourtant des hommes parfaits dans ce premier rang; qu'on n'y peut guère monter ou s'y maintenir qu'à force de crimes, ni s'y bien comporter qu'à force de vertus; qu'ainsi, toujours en obstacle à lui même, le gouvernement engendre continuellement les excès qui le dépravent et consomment l'État pour le renforcer, qu'il périclète enfin comme un édifice qu'on voudrait élever sans cesse avec des matériaux tirés de ses fondements. C'est ici la considération la plus importante aux yeux de

l'homme d'État et celle à laquelle je vais m'arrêter. La meilleure forme de gouvernement, ou du moins la plus durable, est celle qui fait les hommes tels qu'elle a besoin qu'ils soient. Laissons les lecteurs réfléchir sur cet axiome ; ils en feront aisément l'application.

A ce résumé, Rousseau a joint un jugement sur la polysynodie, que l'on trouvera dans l'Appendice, avec le jugement sur le projet de *Projet de paix perpétuelle*.

Mais le résumé de Rousseau ne comprend point deux parties essentielles du plan de l'abbé de Saint-Pierre. Nous voulons parler de l'établissement d'une Académie politique et du scrutin perfectionné. L'Académie politique, composée de quarante membres, se recrute dans trois compagnies « d'étudiants politiques, » composées, à leur tour, de trente membres chacune. Ces quatre-vingt-dix étudiants politiques doivent être pris au moyen du scrutin, dix parmi les jeunes magistrats et les juriconsultes, vingt dans la noblesse, trente dans le clergé. Lorsqu'il s'agit de remplir une place vacante à l'Académie, ces trois compagnies désignent, chacune à leur tour, trois candidats au roi, et celui-ci est tenu de nommer l'un des trois. L'Académie politique est la pépinière où vont se recruter les Conseils du gouvernement ; et elle a pour occupation principale l'examen des Mémoires renfermant des vues ou des inventions nouvelles dans le domaine des sciences et des arts, ainsi que l'administration des récompenses à décerner à leurs auteurs.

Quant à la méthode du scrutin, l'auteur ne l'applique pas seulement aux fonctions supérieures du gouvernement, il l'introduit encore dans tous degrés de la hiérarchie civile ou militaire. Voici de quelle manière. Tous les employés du même grade sont réunis en compagnies de trente. Lorsqu'un emploi devient vacant dans le grade supérieur, chaque compagnie désigne trois candidats, parmi lesquels le roi choisit. Grâce à ce système de scrutin perfectionné, affirme l'auteur, chaque emploi se

trouve infailliblement rempli par un des trois hommes les plus dignes de l'occuper.

Le scrutin perfectionné est un excellent *antropomètre*, c'est la mesure la plus sûre du mérite des officiers publics. On peut dire que l'observation de cette merveilleuse méthode dans son entier serait aussi une mesure sûre qu'auraient les sujets pour mesurer exactement le mérite de leurs rois, et qu'ainsi elle serait en même temps un excellent *basilimètre*.

Beaucoup trop imbu de l'importance du rôle que le gouvernement joue dans la société, le bon abbé attribue à son système des vertus merveilleuses pour améliorer l'état social. Il n'hésite pas à déclarer que « ce système amènera l'âge d'or. » A ce propos, il fait une observation neuve et originale que l'école saint-simonienne lui a empruntée et qu'elle a mise à la mode, savoir, que l'âge d'or est dans l'avenir, et non dans le passé. Cette observation, l'abbé de Saint-Pierre la justifie en passant en revue les différents âges par lesquels, selon les poètes, l'humanité aurait passé successivement, — âge d'or, — âge d'argent, — âge d'airain, — âge de fer ; et il démontre, en mettant la vérité historique à la place de la fiction, que la condition de l'humanité s'est progressivement améliorée, au lieu de s'être empirée. C'est ainsi que nous avons traversé l'âge de fer et l'âge d'airain et que nous sommes arrivés à l'âge d'argent. Que l'on adopte son système, et nous verrons s'ouvrir aussitôt l'âge d'or. Le morceau vaut la peine d'être cité.

Cette méthode amènera l'âge d'or.

Les poètes ont feint l'âge d'or au temps de Saturne et de Rhée, c'est-à-dire qu'ils ont imaginé des siècles où les hommes, vivant dans la justice, dans l'innocence, dans la concorde et dans l'abondance, étaient parfaitement heureux ; mais ils ont feint follement que cet âge a été le premier.

Ils ont feint que l'âge d'argent a succédé à l'âge d'or, c'est-à-dire

que dans le second âge du monde les hommes vivaient avec moins de justice, moins de concorde, moins d'abondance, et étaient par conséquent beaucoup moins heureux.

Ils ont dit de même que l'âge d'airain, beaucoup moins heureux, avait succédé à l'âge d'argent.

À l'égard du dernier âge où ces poètes ont vécu, ils l'ont appelé *l'âge de fer*, c'est-à-dire le temps où régnaient l'injustice, la discorde, la violence et la pauvreté : voilà jusqu'où ont été les lumières et les fictions des anciens poètes.

Mais l'histoire, la philosophie et l'expérience nous apprennent tout le contraire ; elles nous apprennent que les hommes ont commencé réellement par ignorer les arts et par être, par conséquent, dans la pauvreté et dans la disette. Ils trouvaient, à la vérité, plus de liberté, moins de contradictions dans les habitations séparées pour vivre dans leurs familles, chacun à leur fantaisie ; ils cherchèrent ensuite, dans la société de plusieurs familles et dans un même village, plus de sûreté contre les violences des voleurs et des ennemis ; ils y cherchèrent plus de commodité et de secours pour la vie et dans le commerce qui se fait par échange.

La crainte d'être tués ou pillés par les villages voisins et le désir d'être encore mieux leur inspira de convenir entre eux de certaines conditions de société qui leur apportèrent divers grands avantages ; ils convinrent d'établir une société entre plusieurs villages, de former quelques lois et de choisir un certain nombre d'hommes propres et à faire observer les lois faites, et à en former de nouvelles, à mesure que l'on s'apercevrait qu'il leur en manquait pour augmenter le bonheur de leurs petites sociétés.

Comme souvent les plus forts, les plus impatients, ne voulaient pas s'assujettir ni aux lois ni aux juges, ils usaient de violence, et alors discordes, haines, combats, meurtres, pillage, représailles et désolation entre citoyens d'une petite société composée de quelques villages, et puis entre petites sociétés voisines composées de villages, de bourgades et de villes : tel a été le premier âge des peuples les plus civilisés d'Europe et d'Asie, tel est encore le premier âge de quelques Tartares d'Asie et des sauvages d'Afrique et d'Amérique, vrai âge de fer, parce que l'art de la société n'y est encore que dans sa première enfance.

À cet âge de fer a succédé, parmi les nations mieux policées, l'âge d'airain, c'est-à-dire une police moins grossière, un plus grand

nombre de bonnes lois et le commencement des arts les plus nécessaires pour éviter les inconvénients des saisons et pour diminuer les besoins de la vie ; mais la discorde sur le partage des biens a, jusqu'ici, toujours armé les sociétés les unes contre les autres, et y a causé souvent de grands ravages.

A cet âge d'airain a succédé l'âge d'argent : c'est l'âge où nous vivons en Europe. L'art de la société y est dans l'adolescence, parce que nos règlements se sont beaucoup augmentés et perfectionnés ; mais nos guerres civiles et étrangères sur le partage de différents biens tiennent encore beaucoup de l'âge d'airain, puisqu'il est évident que les biens que les hommes peuvent acquérir par ces guerres ne valent pas la vingtième partie des biens dont ils sont privés par ces mêmes guerres et par la cessation de la paix et du commerce, qui leur eussent apporté vingt fois plus de biens réels que les biens qu'ils peuvent tirer des guerres. Or c'est en cela particulièrement que la raison humaine, que l'art du gouvernement, que la police générale de la société humaine, paraissent encore dans l'enfance parmi nous.

Le plus noble emploi de la raison pour chaque famille et, par conséquent, pour chaque société, c'est de discerner et de choisir toujours les partis qui, à tout peser, pour le présent et pour l'avenir, sont les plus avantageux, tant pour la diminution des maux que pour l'augmentation des biens de la vie, et c'est apparemment ce que nos pères ignorants appelaient sagesse, habileté, science du bien et du mal, connaissance sûre et évidente de tout ce qui cause les maux les plus grands et d'une plus longue durée, connaissance de tout ce qui procure les biens les plus sensibles et les plus durables.

Nous sommes donc véritablement dans un âge d'argent, qui tient encore un peu, d'un côté, à l'âge d'airain, et, de l'autre, un peu à l'âge d'or ; car notre raison est déjà perfectionnée au point que nous cherchons à finir les guerres et à prolonger les paix. Mais nous n'avons pas encore assez bien estimé les biens que la guerre fait perdre, les maux qu'elle cause, et par conséquent tous les biens que produirait la paix perpétuelle, fondée sur un arbitrage permanent entre souverains.

Il est vrai que nous touchons à ce degré de raison et de discernement ; les souverains commencent à trouver de la raison et du bonheur dans l'idée de l'arbitrage européen pour assurer l'exécution des traités entre souverains, et j'espère qu'avant un siècle, avec un

peu d'habitude à tâter les vrais principes de la raison et de leurs vrais intérêts, ils parviendront à terminer sans guerre tous leurs différends présents et futurs.

Nous avons le secret, par les lois et par la force des magistrats, de faire vivre les grands seigneurs de chaque nation, sinon sans discorde, du moins sans guerre entre canton et canton, entre seigneur et seigneur, comme autrefois.

Il est vrai que nous n'avons pas encore assez perfectionné nos lois au point de faire distinguer clairement ce qui appartient à l'un de ce qui appartient à l'autre, mais nous sommes dans la voie de perfectionner ces lois, et c'est le but de l'ouvrage que j'ai donné *pour diminuer tous les jours les sources des procès*.

Mais, à dire le vrai, il nous manque, pour entrer dans l'âge d'or, un grand désir d'être justes envers tout le monde, une grande crainte de déplaire à Dieu par des actions qui nuisent au prochain, et un grand désir de plaire à cet être souverainement bienfaisant en procurant aux hommes ou des plaisirs présents ou des plaisirs à venir, c'est-à-dire de grands avantages, soit à ceux qui nous environnent, soit à la patrie entière, et c'est proprement l'effet que doit naturellement produire dans toutes les nations la nouvelle méthode pour perfectionner la forme du gouvernement.

Ainsi nous touchons, pour ainsi dire, au commencement de l'âge d'or ; nous n'avons plus besoin, pour y entrer, que de quelques règnes sages dans nos États européens ; car l'Europe, parvenue une fois à cet âge d'or, à cette espèce de paradis sur la terre, y serait en peu de temps entrer tous les autres peuples, qui n'ont, non plus que nous, d'autre but, d'autre intérêt que de diminuer leurs maux, d'augmenter leurs biens dans cette vie, et de s'assurer, par l'observation de la justice et par la pratique de la bienfaisance, une vie future remplie de délices. Or tels seront les effets admirables du nouveau plan général de gouvernement que les rois et les républiques peuvent facilement exécuter.

L'adoption de ce « nouveau plan général de gouvernement » aurait-elle bien, en effet, les résultats merveilleux que l'auteur se plaît à lui attribuer ? Suffirait-il que les gouvernements fussent dirigés par une polysynodie, recrutés au moyen du scrutin perfectionné et éclairés par une Académie politique pour

que l'âge d'or succédât aussitôt à l'âge d'argent? La science économique, en réduisant à ses justes proportions le rôle que joue le gouvernement dans la société, a fait justice de ces illusions, dont l'origine se perd dans la nuit des rêveries communistes. Nous croirions faire injure à nos lecteurs en nous y arrêtant. Bornons-nous à remarquer que le système de la polysynodie est fort ancien; qu'il existe depuis des milliers d'années à la Chine, où six Conseils supérieurs dirigent toute l'administration. Or, il faut bien en convenir, ce système n'a pas amené l'âge d'or dans le Céleste Empire. Il peut cependant présenter certains avantages dans des pays où le contrôle salubre de la publicité n'existe point; mais la liberté de la presse et celle de la tribune valent assurément beaucoup mieux pour empêcher la corruption de gangrener les institutions politiques et administratives. Ces deux conquêtes précieuses du monde moderne ont fait vieillir l'idée de la polysynodie. La méthode du scrutin a eu meilleure fortune, car elle est appliquée, au moins d'une manière partielle, dans tous les pays qui possèdent des institutions représentatives; à la vérité, ce n'est pas sous la « forme perfectionnée » que voulait lui donner l'abbé de Saint-Pierre. Enfin, l'Institut de France possède aujourd'hui une section des sciences morales et politiques, qui n'est pas sans quelque analogie avec l'Académie politique du bon abbé, et qui sait si la première idée n'en a pas été puisée dans le « Projet pour perfectionner le gouvernement? »

CHAPITRE IV

PROJETS DIVERS

SOMMAIRE

- I. Projet pour perfectionner la médecine. — Utilité d'une Académie et d'une Bibliothèque de médecine. — II. Projet pour rendre les établissements des religieux plus parfaits. — Que le travail est plus utile que la prière. — Que le nombre des ordres religieux devrait être limité, et qu'ils devraient s'appliquer spécialement à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des malades. — III. Projet pour faire cesser les disputes séditieuses des théologiens. — IV. Projet pour perfectionner le commerce de la France. — Idées économiques de l'abbé de Saint-Pierre. — V. Projet pour l'établissement de conférences sur la physique. — Comment on pourrait perfectionner le *Journal des Savants*.

La vie de l'abbé de Saint-Pierre n'a été qu'un long rêve. Doué à un haut degré de l'esprit d'invention et de combinaison, il s'en servait uniquement pour imaginer des projets destinés à améliorer la condition de ses semblables. Disposant d'un revenu qui lui suffisait et au delà, il aurait cru voler l'humanité en employant sa riche et féconde intelligence à augmenter sa fortune. Être utile aux hommes, voilà donc quel était le but de sa vie. Seulement, ce grand et bienveillant esprit se faisait parfois illusion sur la valeur de ses projets ; il avait aussi le défaut de croire un peu trop aisément à la possibilité de les réaliser immédiatement. Parce que leur utilité lui semblait clairement démontrée, il pensait de bonne foi que les gouvernements se feraient scrupule de priver les populations des bienfaits qui en devaient découler. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les gouvernements ne s'occupaient guère des projets du digne abbé.

Mais pourquoi, objectera-t-on peut-être, l'abbé de Saint-Pierre recourait-il au gouvernement pour l'exécution de ses projets ? C'est que le gouvernement, se regardant alors comme investi du droit de diriger et de régler à sa guise l'activité humaine, ne laissait s'accomplir aucune grande entreprise en dehors de son intervention ; c'est que, d'une autre part, l'économie politique n'ayant pas encore fait justice des préjugés qui attribuent au gouvernement l'omnipotence et l'omniscience, l'abbé de Saint-Pierre partageait ces préjugés de son temps, qui sont, hélas ! loin d'être dissipés dans le nôtre.

Nous nous bornerons à donner une analyse succincte des principaux projets qui remplissent les volumineux ouvrages du bon abbé. Ces projets ont cessé, pour la plupart, d'être de circonstance ; mais quelques-uns présentent des combinaisons vraiment originales, et ils s'appuient sur des observations qui n'ont pas vieilli. Nous nous efforcerons de dégager ces parties de métal fin de l'alliage auquel elles se trouvent mêlées.

I. PROJET POUR PERFECTIONNER LA MÉDECINE. — L'auteur débute en établissant « l'utilité de la médecine » par ces considérations à la fois très-simples et très-solides :

« Il n'y a personne de nous, dit-il, qui, se trouvant fort malade, ne soit bien aise de consulter les médecins, non pas parce qu'ils voient fort clair dans les causes des maladies et dans l'efficacité des remèdes, mais parce qu'ils ont beaucoup plus de connaissance de ces causes et beaucoup plus d'expérience de l'efficacité des remèdes que les plus grands esprits, qui n'ont eu ni tant d'application ni vu tant d'expériences sur cette matière. »

C'est donc parce que les médecins font leur affaire spéciale d'étudier et d'observer les maladies qu'ils peuvent secourir les malades. Mais, poursuit l'auteur, ne serait-il pas bon que ces études et ces observations fussent vulgarisées afin que chacun

pût apprendre aisément à se préserver des maladies les plus ordinaires?

« Je mets, dit-il, au nombre des préservatifs les signes des maladies prochaines, l'attention à éviter les veilles, les excès dans le boire et dans le manger, le trop peu d'exercice, la pratique d'un bon régime. »

En résumé, c'est la pratique de l'hygiène que l'abbé de Saint-Pierre recommande et qu'il veut généraliser. Il démontre ensuite que cette pratique aurait pour résultat infailible d'augmenter la durée de la vie humaine. A cette occasion, il cherche à établir quelle est la durée de la vie en France, et il trouve, en s'appuyant sur des données assez hypothétiques, à la vérité, que la mortalité est d'un sur quarante par année.

« J'ai vu, dit-il, le dénombrement des morts de Paris, dans une année du ministère de feu M. Colbert, vers 1680. C'était une année ordinaire pour la mortalité, les morts montaient environ à dix neuf mille et les baptêmes à vingt mille. Comme Paris est plus peuplé d'un vingtième que du temps de M. Colbert, je crois que les habitants vont à huit cent mille et les morts à vingt mille; ce qui ne serait que la quarantième partie, c'est à-dire que de quarante il en meurt un. Nous avons tous les ans, depuis 1728, des dénombrements publics des morts et des naissances comme à Londres, à Vienne, à Amsterdam, mais nous n'avons point de dénombrement de toutes les personnes vivantes ni de Paris ni des provinces.

« J'ai fait d'autres supputations, par lesquelles j'ai trouvé que dans des communautés et des compagnies nombreuses, depuis vingt ans jusqu'à la vieillesse, de vingt-six à trente personnes il en meurt une, année commune; mais supposons que d'une quarantaine d'hommes il n'en meure qu'un par an.

« Ainsi, supposant dans le royaume vingt millions de personnes de tous âges, de tout sexe, ce qui est l'estimation la plus commune et celle de M. le maréchal de Vauban, et qu'il

en meure un quarantième, c'est-à-dire cinq cent mille, il en vient au monde cinq cent vingt-cinq mille. Or il est constant que de ces cinq cent mille morts il en serait réchappé, sinon la moitié, du moins le quart, si nos observations, soit sur les préservatifs, soit sur les remèdes, étaient devenues en dix ans, en vingt ans, un quart plus parfaites et surtout plus connues de tout le monde, les remèdes plus communs, et la connaissance de l'application des remèdes un quart plus commune qu'elle n'est aujourd'hui parmi nous. »

Or prolonger de dix ans la vie du quart de ceux qui meurent, c'est-à-dire de cent vingt-cinq mille personnes chaque année, ne serait-ce pas, se demande le bon abbé, procurer un très-grand avantage à l'État? La vie des hommes, et surtout celle des grands hommes, ne lui est-elle pas précieuse? A cet égard, il fait une remarque qui ne sera point du goût des égalitaires, mais qui n'en repose pas moins sur une observation exacte de l'inégalité naturelle de la valeur des hommes.

« Il est certain que la vie des princes et surtout des grands hommes est très-précieuse à l'État, et que la perte de tel prince, de tel magistrat, de tel ministre, de tel philosophe, de tel général d'armée, est plus considérable pour l'État que la perte de mille et même de dix mille autres hommes du commun. »

Sans doute, les hommes ne sont pas toujours classés, dans la société, d'après leur valeur naturelle; il y a aussi des positions qui confèrent à ceux qui les occupent une valeur de convention que ne justifient point les services rendus. La fameuse parabole de Saint-Simon, qui émut si fort les courtisans de la Restauration, est donc, jusqu'à un certain point, l'expression de la vérité, mais elle n'infirme point l'observation de l'abbé de Saint-Pierre.

Maintenant quel serait le moyen de perfectionner la médecine, de manière à augmenter la durée de la vie humaine? Ce serait de joindre à l'Académie des sciences un bureau ou une Académie spéciale de médecine. Cette Académie, dont les mem-

bres recevraient des traitements et des distinctions honorifiques, aurait pour mission d'examiner les travaux des médecins indigènes et étrangers, de signaler et de récompenser les plus recommandables, de former une *Bibliothèque* de médecine, destinée à faciliter les études, de chercher les moyens de mettre un terme à la falsification des remèdes, de publier, dans un recueil annuel, les observations médicales, etc., etc. En même temps, l'auteur, frappé des avantages de la division du travail, recommande de « diviser les maladies entre les académiciens, de telle manière que chacun ait sa spécialité d'observations à recueillir. » Il conseille encore de diviser le travail d'une manière analogue dans les hôpitaux. « Il serait bon, dit-il, que, tant les médecins que les malades d'un grand hôpital fussent distribués dans les salles par genre de maladies, les malades en seraient bien mieux secourus. » Il voudrait, en outre, que les médecins des hôpitaux fussent rémunérés en raison du nombre des malades qu'ils guérissent, afin de les intéresser davantage aux guérisons. Enfin, il voudrait que les prêtres des campagnes eussent quelques connaissances médicales qui leur permettent de soulager les corps aussi bien que les âmes. Il s'élève contre les décisions des conciles provinciaux, qui ont défendu aux prêtres de se mêler de médecine, en faisant remarquer que « l'esprit de la vraie religion et le but principal de l'Évangile, c'est la *bienfaisance*, c'est-à-dire la pratique de la charité envers le prochain, pour plaire à Dieu et en obtenir le paradis. » Puis il invoque l'exemple des missionnaires, qui réussissent d'autant mieux dans leur propagande, qu'ils joignent la pratique de la médecine à l'enseignement des vérités de la religion.

Quelques considérations méritent particulièrement d'être citées, sur l'utilité de la division du travail en médecine et sur les conditions nécessaires pour que cette division puisse s'opérer :

« On a sagement divisé, dans les grandes villes, la profession

de médecin en deux parties : médecin ordonnateur, médecin opérateur, et même l'opération se divise en deux parties : chirurgien et pharmacien. C'est que, d'un côté, l'on peut avoir facilement dans les grandes villes, en même temps, pour un même malade, des hommes de ces trois sortes de profession; et que, de l'autre, chacun de ces arts se perfectionne davantage en peu de temps, quand celui qui le professe ne songe qu'à perfectionner sa portion : et ce principe de diviser les professions et les arts pour leur faire faire plus de progrès en moins de temps est très-conforme au bon gouvernement.

« Ce principe porte même à penser que la profession de médecin ordonnateur devrait encore être subdivisée dans Paris, dans Londres, etc., en quatre ou cinq classes. Chaque classe aurait un certain nombre de maladies à étudier plus particulièrement que les autres, et chaque médecin serait tenu, avant trente ans, de déclarer au greffe de la police de quelle classe il veut être.

« Mais cette vue de diviser les arts et les professions, qui est excellente pour les villes capitales, cesse d'être bonne pour une petite ville, pour une bourgade, pour un village, pour un vaisseau, pour une colonie, et même pour un régiment éloigné des villes. C'est que dans ces occasions où l'on ne peut pas avoir en même temps trois hommes nécessaires pour un malade, il faut un homme qui sache le plus nécessaire de chacune de ces trois professions, et qui puisse ordonner et exécuter lui-même tout seul ce qui est nécessaire pour la guérison du malade.

« ... Celui qui, dans une colonie, travaille sur le fer, doit savoir quatre ou cinq métiers; il faut qu'il soit serrurier, armurier, taillandier, maréchal, etc. C'est que la colonie ne peut pas entretenir ces quatre sortes d'artisans et n'en peut entretenir qu'un qui sache le plus important de ces quatre métiers. Il en est de même de celui qui travaille sur le bois, il faut qu'il soit un peu charpentier, un peu menuisier, un peu tonnelier, un peu charron. »

Il convient de noter que ceci était écrit trente ou quarante ans avant la publication de l'admirable chapitre d'Adam Smith sur la division du travail.

D'autres vues ingénieuses et utiles méritent encore d'être signalées dans le *Projet pour perfectionner la médecine*. L'auteur demandait, par exemple, que, dans chaque hôpital, il y eût un lieu destiné aux dissections, et que ceux qui disposent des cadavres eussent ordre d'en mettre à la disposition des étudiants autant que le médecin ou le chirurgien démonstrateur en demanderait.

« C'est ainsi qu'on ferait servir les morts à faire durer les vivants, et à les guérir de leurs blessures sans les estropier; c'est ainsi que l'on tirerait des cadavres inutiles une très-grande utilité : il faut, pour une telle autorisation, un arrêt du Conseil. »

Ce projet du bon abbé a été, en grande partie, réalisé. On a fondé partout des Académies de médecine, et l'on a « fait servir les morts à faire durer les vivants. » L'art de guérir y a gagné sans doute; mais n'y aurait-il pas gagné plus encore si les Académies de médecine avaient été constituées en dehors du patronage gouvernemental? Ces corps savants ne sont-ils pas devenus trop souvent des coteries où ressuscite le vieil esprit d'exclusion ou d'égoïsme des corporations d'autrefois? où l'on s'occupe beaucoup plus d'étendre et de fortifier les restrictions qui obstruent les avenues de la profession de médecin que de perfectionner l'art médical? Si donc quelque émule de l'abbé de Saint-Pierre s'avise de formuler un nouveau projet pour perfectionner la médecine, que ce soit du moins sans l'intervention du gouvernement.

II. PROJET POUR RENDRE LES ÉTABLISSEMENTS DES RELIGIEUX PLUS PARFAITS. — Accoutumé à apprécier toutes choses au point de vue de l'utile, l'abbé de Saint-Pierre était vivement frappé de la déperdition de forces, résultant de la claustration

d'une multitude de créatures qui passaient leur vie dans la plus complète oisiveté, sous le prétexte de s'adonner à la glorification du Créateur. Il était d'avis que le Créateur se trouverait beaucoup mieux glorifié par un travail utile, et voici comment il établissait sa démonstration, laquelle aurait bien pu lui attirer sur les bras quelque méchante affaire.

« Avant tout, dit-il, il s'agit de savoir quelle idée nous devons nous faire d'un être parfait. Nous connaissons alors le culte qui peut lui être le plus agréable.

« Personne ne doute que la plus grande perfection des hommes, c'est d'imiter l'Être souverainement parfait autant que l'on peut l'imiter, et surtout comme juste et comme bien-faisant : *Estote perfecti sicut Pater vester celestis perfectus est.*

« De là il suit que, pour imiter Dieu bienfaisant, nous ne devons désirer l'augmentation de notre revenu, de notre pouvoir, que pour augmenter le bonheur des autres et pour en faire meilleur usage que nos pareils; voilà un sentiment vertueux. Au lieu que souhaiter l'augmentation de sa fortune ou de ses lumières seulement pour augmenter son propre bonheur, ce n'est rien de vertueux, ce n'est rien qui mérite les louanges.

« Une des premières lois du Créateur, c'est que toutes choses soient aussi bien arrangées qu'elles puissent l'être : OMNIA SINT ORDINATISSIMA. Ainsi, pour obéir à l'Être parfait et pour l'imiter, il faut que nous soyons dans l'ordre. Or ne pas faire justice à ses pareils, c'est être dans le désordre.

« L'ordre demande donc que vous ne fassiez point contre un autre ce que vous ne voudriez point qu'il fit contre vous, supposé que vous fussiez à sa place et qu'il fût à la vôtre : ABSTINE A MALO, voilà l'équité, voilà la règle de la justice.

« Observez exactement cette règle le long de la journée de peur de déplaire à Dieu, qui hait le désordre, et de peur de l'enfer; en cela consiste la justice chrétienne.

« Le précepte ABSTINE A MALO ET FAC BONUM, soyez juste et

bienfaisant, renferme tous les autres préceptes. On peut dire même que l'observation la plus exacte de ce précepte est la plus parfaite imitation de Dieu, et, par conséquent, c'est la plus grande perfection où nous puissions aspirer. Car enfin, en devenant tous les jours plus justes et plus bienfaisants envers les hommes, *nous imitons davantage l'Être bienfaisant, et cette imitation sera par conséquent le culte le plus agréable et le plus parfait que nous puissions rendre à l'Être parfait.*

« Il faut encore observer que ce n'est pas avoir de l'Être parfait une idée véritable que de lui attribuer des goûts, des passions, des choix indignes d'un homme parfait.

« De là il suit que les honneurs et que le culte qui ne plairaient point à l'homme le plus parfait que nous puissions imaginer ne peuvent pas plaire à un Être infiniment plus parfait que l'homme.

« De là il suit que d'égorger des oiseaux, des moutons, des bœufs, de les brûler tout entiers sans que personne profite de leur mort, n'étant pas un moyen de plaire à l'homme le plus raisonnable que l'on puisse imaginer, mais, au contraire, étant un moyen de lui déplaire, les sacrifices ne peuvent pas être par eux-mêmes un moyen de plaire à Dieu, qui est la raison suprême.

« De là il suit que d'égorger des enfants et des hommes pour plaire à Dieu ou pour l'apaiser est un culte abominable par lui-même; car c'est regarder Dieu comme un être extrêmement cruel.

« De là il suit que les libations où l'on versait à terre beaucoup de vin ou de liqueurs précieuses, sans qu'il en revînt à aucun homme aucune utilité, étaient une autre sorte de sacrifice déraisonnable et ridicule, puisqu'il ne faudrait pas être un homme fort parfait pour souhaiter que ces oiseaux, que ces moutons, que ces liqueurs, fussent plutôt destinés à diminuer les malheurs des pauvres familles qu'à être inutilement consumés.

« De là il suit que, si l'on proposait à un roi parfait de choisir entre deux manières de lui plaire : l'une d'engager avec des revenus cent mille hommes et cent mille filles pour chanter jour et nuit ses louanges ; l'autre, d'engager avec ces mêmes revenus ces cent mille hommes et ces cent mille filles à soulager et à faire soulager les pauvres malades et les autres pauvres dans les hôpitaux, ou à diminuer les maux de ceux qui souffrent diverses sortes de misères dans les paroisses, ou à instruire aux arts, aux sciences et à la vertu les jeunes garçons et les jeunes filles de son royaume, en bonne foi, peut-on s'imaginer que ce prince parfait ne préférât pas de beaucoup de faire employer ces mêmes hommes, et ces mêmes filles, et ces mêmes revenus, à l'entretien d'un plus grand nombre de bons colléges et de bons hôpitaux, plutôt qu'à chanter ses louanges ?

« Or, si nous sentons qu'un homme tant soit peu vertueux aimerait incomparablement mieux être ainsi honoré par ses sujets par de bonnes œuvres plutôt que par des louanges et par des prières chantées et répétées, pourquoi ne pas penser au moins la même chose de l'Être infiniment parfait ? »

Un peu plus loin, l'auteur compare l'utilité des prières chantées ou parlées avec celle du travail ; puis il répond aux objections de ceux qui prétendent que l'on n'a pas le droit de détourner les fondations pieuses de la destination que les fondateurs leur ont assignée :

« Celui qui passe sept ou huit heures par jour à chanter des psaumes ou à réciter des rosaires fait de bonnes œuvres, si par ses talents et par ses facultés il ne peut faire rien de mieux pour l'utilité du prochain et s'il n'a nul devoir à remplir. Mais y a-t-il aucun chrétien de bon sens qui ne voie que, si un homme habile passait huit heures pareilles à donner aux jeunes gens, dans un collège ou dans un séminaire, des habitudes à la justice, à la patience, qui est une grande partie de la bienfaisance, ou bien à secourir et à soulager les malades, les pauvres et les malheureux, avec la même intention de plaire à

Dieu, avec le même degré d'amour de Dieu, il ne fît des œuvres incomparablement meilleures, c'est-à-dire plus utiles au prochain, à l'Église, à la société des chrétiens? Y a-t-il quelqu'un de raisonnable qui ne convienne que ces sortes de bonnes œuvres sont en elles-mêmes un culte bien plus parfait que le chant ou la récitation de longues prières; parce que les œuvres de bienfaisance imitent bien plus parfaitement l'Être souverainement bienfaisant?

« Cette grande confiance que les pharisiens avaient à la grande efficacité des longues prières et à l'observation scrupuleuse de certaines cérémonies extérieures, le peu de confiance qu'ils avaient aux œuvres de miséricorde et de bienfaisance pour plaire à Dieu, sont les principales erreurs de ces juifs, qui passaient très-injustement, parmi le peuple, pour des saints. Ils ne savaient pas que, le désir de plaire à Dieu étant égal, la grandeur de l'utilité que l'homme procure à son prochain est la vraie et l'unique bonne mesure de la grandeur et de la sainteté des hommes.

« L'intention des fondateurs anciens des monastères et des chapitres dans des siècles ignorants n'était-elle pas de faire employer les revenus de leurs fondations aux œuvres les plus méritoires et au culte le plus parfait, le plus agréable à Dieu, et par conséquent le plus efficace pour eux et pour leur postérité, afin d'obtenir après leur mort une plus prompte délivrance des peines du purgatoire?

« Ainsi n'est-il pas raisonnable, dans un siècle éclairé, n'est-il pas de l'intérêt de ces fondateurs et de l'intérêt de leurs héritiers, n'est-il pas du devoir du gouvernement civil et ecclésiastique, n'est-il pas de l'intérêt de la société chrétienne, de faire employer dorénavant les revenus de ces fondations pieuses, non suivant les intentions particulières et erronées des fondateurs, mais suivant leur intention générale; en supposant, ce qui est vrai, que, si ces pieux et ignorants fondateurs dans le temps qu'ils vivaient avaient eu un peu plus de lumières, ils

eussent expliqué leurs intentions particulières comme le ministère, comme l'Église d'aujourd'hui les expliquent présentement, pour rendre le culte agréable à l'Être bienfaisant, et pour préférer à tout les œuvres de la plus grande bienfaisance, comme les plus parfaites en elles-mêmes et comme les plus efficaces pour obtenir les grâces du ciel? »

Voici maintenant l'organisation qu'il propose « pour rendre les établissements des religieux plus parfaits. » Il voudrait que l'on conservât quatre ordres de religieux et de religieuses, occupés spécialement de l'éducation de la jeunesse, du soulagement des malades dans les hôpitaux et d'autres bonnes œuvres; que ces ordres fussent différents, même par leurs habits, afin d'entretenir parmi eux une émulation salutaire.

« Il y a, dit-il encore, une occupation utile à la société chrétienne qui pourrait être du ressort de ces quatre ordres de religieux. C'est qu'il y a souvent dans un État des travaux publics que l'on adjuge au rabais, comme des collèges, des églises, du pavé, des chaussées, des ponts, des ports, des canaux, ou à faire ou à entretenir. Or, si dans ces quatre ordres on élevait de bons ingénieurs, de bons architectes, l'intendant de chaque province pourrait les assembler et adjuger l'ouvrage à celui de ces ordres qui demanderait le moins. »

En même temps, l'auteur voudrait que les vœux cessassent d'être perpétuels, et il motive son opinion avec une certaine bonhomie naïve :

« Tous les gens d'un bon esprit, qui, d'un côté, connaissent le peu de constance des hommes et surtout des filles, et qui, de l'autre, croient qu'il n'est pas à propos de s'opposer à la multiplication des catholiques romains, sont persuadés que le gouvernement ne doit point souffrir d'engagement plus long que pour cinq ans dans les filles au-dessous de quarante ans, et de dix ans pour les garçons.... Je ne désapprouve pas non plus qu'il se fasse des promesses et des vœux pour toute la

vie, mais seulement après quarante ans. Il est vrai que j'approuve bien davantage les vœux ou les promesses qui se renouvellent au bout de dix ans; ils sont, ce me semble, bien plus raisonnables, c'est-à-dire plus conformes à la connaissance que nous avons de l'inconstance humaine. »

Enfin il attend de très-grands services des corporations religieuses ainsi reconstituées. Ce seraient, en quelque sorte, les régiments d'élite de la civilisation :

« Ce seraient autant de compagnies choisies parmi ceux qui ont plus de foi et par conséquent plus de zèle pour servir la société chrétienne, à peu près comme l'on choisit dans la profession militaire, pour les entreprises difficiles et importantes, les compagnies des grenadiers parmi ceux qui dans les troupes ont le plus de courage pour exécuter ces entreprises difficiles qui demandent de la hardiesse, de l'ardeur, de la patience et de la constance. »

« Je ne blâme pas, j'approuve fort au contraire, les collèges et les hôpitaux gouvernés par des séculiers, chefs de familles particulières, qui parmi leurs pareils ont réputation de grande probité : il en faut pour conserver une sainte et salutaire *émulation* entre les séculiers et les réguliers pour la plus grande utilité publique. Mais je penche fort à croire que le service public sera toujours encore mieux entre les mains des compagnies religieuses permanentes et immortelles, surtout si l'administration du temporel sur la dépense est dirigée par l'évêque et par une compagnie de cinq magistrats séculiers. »

Cette conception, qui peut assurément soulever des objections de plus d'une sorte, ne manque cependant ni de vigueur ni d'originalité. Elle atteste aussi un rare courage de la part de son auteur, et il est assez remarquable que les religieux qu'il voulait « utiliser » n'aient pas employé leur oisiveté à le faire repentir de la peine qu'il avait prise de se mêler de leurs affaires.

III. PROJET POUR FAIRE CESSER LES DISPUTES SÉDITIEUSES DES THÉOLOGIENS. — C'est à propos de la querelle des Gomaristes et des Arminiens que notre bon abbé, affligé des maux qu'avait suscités cette querelle, succédant à tant d'autres non moins stériles, se mit à la recherche d'un moyen de « faire cesser les disputes séditeuses des théologiens »

« Quel bien produisent ces disputes ? se demandait-il d'abord. Aucun. Car, en admettant même que des erreurs se soient glissées dans l'interprétation des dogmes, ces erreurs sont de peu de conséquence dans la pratique. Le mal que produisent les querelles religieuses n'est, au contraire, que trop réel.

« Les deux partis viennent à se traiter réciproquement de fanatiques, d'hérétiques, de désobéissants. Ils mettent tout en œuvre pour persécuter leurs ennemis, et cela sous le spécieux prétexte de zèle pour la vérité de la foi, et ils parviennent souvent à troubler, par des guerres ouvertes, la tranquillité de la société chrétienne. »

Ces disputes théologiques finissent donc par engendrer une *maladie politique* qui trouble la société. Or le remède à opposer à cette maladie n'est-il pas du ressort du gouvernement séculier, qui ne doit permettre aucune querelle entre les citoyens de la même république et moins encore aucune formation de deux partis dans l'État ? Et quel est ce remède ? C'est LE SILENCE. Il faut obliger les deux partis à se taire complètement, absolument, sinon le bon abbé, qui connaît de longue main ses confrères les théologiens, ne répond pas de la tranquillité publique. A l'appui de son opinion, il cite, non sans quelque malice, une anecdote relative aux religieux de la Trappe, que lui racontait le maréchal de Bellefond.

« J'ai ouï conter au feu maréchal de Bellefond un fait à propos du silence. Il n'approuvait pas l'extrême rigidité avec laquelle les religieux de la Trappe observent un silence éternel entre eux, et, comme il voyait qu'il en résultait quelques inconvenients, il demanda un jour à l'abbé qui avait rétabli la

grande réforme du fameux saint Bernard, s'il ne serait pas plus à propos de relâcher un peu de la rigueur de la règle sur l'article du silence : — N'êtes-vous pas très-édifié, lui répondit l'abbé, de leur vie innocente, de leur mortification, de leur pénitence, de leurs pieux exercices, du service divin et de leur grande obéissance? Ne croyez-vous pas qu'ils opèrent leur salut dans l'union et dans la charité? Or, si je relâchais tant soit peu de la sévérité du silence, comme chacun de ces vertueux religieux a ses opinions, ses préjugés et son degré de lumières, il y aurait bientôt des disputes, des divisions et des partis parmi eux. Je ne dois qu'à leur grand silence la grande obéissance, la grande tranquillité et la grande union de ces cent quarante hommes qui composent cette communauté dont vous admirez la vertu. Je puis vous assurer que sans ce silence, qui a ses inconvénients comme vous le dites, je ne les tiendrais jamais unis et paisibles. Ainsi ils tomberaient dans des inconvénients incomparablement plus considérables que ceux que vous avez remarqués et qui naissent de ce silence qui vous paraît excessif, et que vous reprochez à la règle de saint Bernard. »

Soit! Mais la société peut-elle être gouvernée comme un couvent de trappistes? N'est-ce point par la dispute, autrement dit par la discussion, que le progrès s'accomplit dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre matériel? On objecte, à la vérité, que les choses religieuses ne sont pas susceptibles de progrès; mais il ne faut pas oublier que cette objection est communément soulevée au nom d'une religion qui se prétend seule vraie et parfaite. Elle peut être valable aux yeux de la foi; elle ne l'est pas aux yeux de la raison. Comment donc se fait-il que l'abbé de Saint-Pierre, qui était plutôt un philosophe, un homme de raison qu'un homme de foi, s'en soit prévalu pour fermer la porte au progrès religieux? Cela tenait, croyons-nous, aux tendances un peu trop matérialistes de son esprit, qui le portaient à n'attribuer une valeur sérieuse, *intrinsèque*, comme il avait l'habitude de le dire, qu'aux progrès matériels,

et à négliger, en conséquence, les progrès de l'ordre moral, dont il apercevait moins clairement la portée, et qui ne lui paraissaient pas de nature à couvrir les frais nécessaires pour les obtenir.

IV. PROJET POUR PERFECTIONNER LE COMMERCE DE FRANCE. —

Sans avoir des idées économiques entièrement justes, sans avoir réussi à se dégager des erreurs du système de la balance du commerce, l'abbé de Saint-Pierre était cependant, sous ce rapport comme sous bien d'autres, en avance de ses contemporains. Voici, par exemple, quelques observations sur les avantages du commerce, auxquelles il y a peu de chose à reprendre :

« Le commerce est un échange d'une marchandise dont le possesseur a beaucoup trop ou un peu trop, contre une autre marchandise dont il manque tout à fait ou dont il n'a pas assez.

« Il y a depuis longtemps sur la terre une autre marchandise, dont il manque tout à fait ou dont il n'a pas assez.

« Il y a depuis longtemps sur la terre une marchandise que l'on donne et que l'on reçoit en échange des denrées nécessaires à la vie et des autres marchandises, c'est l'argent et même l'or, selon leur pureté et leur poids; on se sert même aussi un peu de cuivre pour les petites sommes.

« Celui qui échange son métal contre des denrées s'appelle acheteur, et, lorsqu'il échange ses denrées contre du métal, il s'appelle vendeur.

« Quand il se fait une vente entre marchands, le vendeur y gagne et l'acheteur aussi; car, sans un gain réciproque et réel ou apparent, ni le vendeur ne vendrait à tel prix, ni l'acheteur, de son côté, n'achèterait à tel prix.

« Quelquefois l'un des deux se trompe; mais, communément, eu égard à leurs besoins et à leurs intérêts, tous deux

gagnent à l'échange ou au marché, et quelquefois également; mais le plus souvent inégalement.

De là il suit que multiplier les échanges et les ventes entre les commerçants, entre les sujets d'une nation et entre nation et nation, c'est contribuer à les enrichir. Diminuer le commerce, diminuer le nombre des échanges, des ventes, des achats entre négociants, c'est diminuer leurs profits et leurs revenus.

« Tout travail est pénible, et, lorsque l'homme voit que son travail ne lui rapporte pas ou ne lui rapporte pas suffisamment, il demeure oisif et ne se donne pas de peines inutiles.

« Mais, là où le travail est bien payé, les hommes travaillent volontiers et beaucoup. Or, là où il y a beaucoup de commerce, les négociants payent bien les manufactures et les fruits de la terre, parce que, les transportant ailleurs, ils les vendent beaucoup plus cher qu'ils ne les achètent.

« Les habitants des pays froids ont plus de besoins, ils mangent davantage. Ils ont plus besoin d'habits; ils ont plus besoin de feu. Les chemins, à cause des pluies, sont plus difficiles à entretenir. Ils ont plus besoin de bâtiments contre la pluie et contre le froid. Ainsi il n'est pas étonnant qu'ils soient plus laborieux que les habitants des pays chauds, le travail est même plus pénible dans les pays chauds. Ainsi il n'est pas étonnant que les habitants les plus proches de la ligne équinoxiale soient plus paresseux et moins laborieux, et par conséquent moins industriels que ceux qui habitent des climats plus éloignés de la ligne.

« Le travail a quatre avantages pour une famille :

« I. Il rapporte des richesses et des commodités.

« II. Il rend les plaisirs plus sensibles, car la sensibilité est d'autant plus grande, que celui qui goûte du plaisir sort d'une situation pénible et plus pénible.

« III. Le travail diminue la sensibilité pour les maux; car

ceux qui sont déjà accoutumés à quelques peines sentent moins les autres petites peines.

« IV. Le travail accoutume à la règle, à la discipline, à l'observation de la justice. C'est que dans le travail l'esprit s'accoutume à plus d'attention, et l'homme laborieux, attentif et riche, est plus porté à rendre justice, afin qu'on la lui rende, que le fainéant qui n'a rien à perdre.

« De là on peut conclure que le peuple qui est le plus laborieux est le plus riche, le plus juste, le plus facile à gouverner et le plus heureux.

« Là où il y a un grand commerce, non-seulement le peuple est plus laborieux et plus industriel, mais les riches mêmes y sont plus laborieux qu'ailleurs. Les plus riches marchands ne sont jamais sans occupation.

« Là où les riches sont laborieux, ils font moins de dépenses inutiles : c'est que rien ne leur apprend davantage la valeur des richesses que les travaux et les soins qu'ils emploient à les acquérir.

« C'est diminuer les maladies d'un État que d'y diminuer la fainéantise et les dépenses de luxe. »

A la vérité, toutes les considérations que l'auteur présente à l'appui de son projet ne sont pas aussi justes que celles-ci. C'est ainsi qu'attribuant à l'or et à l'argent une importance exagérée, et redoutant, d'une autre part, un épuisement graduel des mines du nouveau monde, il pense que les profits du commerce maritime ne pourront manquer de diminuer d'une manière progressive, et qu'il importe, en conséquence, de profiter du moment où ce commerce est encore avantageux. Une autre vue non moins fausse, c'est que le commerce des nations les plus commerçantes décroîtra infailliblement à mesure que les nations les moins commerçantes développeront le leur. Enfin l'auteur, imbu des idées protectionnistes qui avaient présidé à l'établissement des tarifs de Colbert, est d'avis « qu'on ne saurait trop planter de cotonniers, de mûriers, soit en France, soit

dans ses colonies, et faire trop venir de coton et de soie en balles, et trop peu d'ouvrages de soie et de coton en France, de peur de ruiner nos manufactures. »

Mais, nous le répétons, à côté de ces erreurs, qui trouvent leur excuse dans l'état général des connaissances du temps, les idées neuves, justes et originales abondent. L'auteur, avançant en cela les économistes, démontre, par exemple, que le commerce, en enrichissant les particuliers, contribue à enrichir aussi le souverain ; il démontre encore que « les États qui fleurissent par le commerce sont bien plus disposés à faire durer la paix, puisque l'on ne peut faire de commerce qu'avec les nations avec lesquelles on est en paix. » Enfin il réfute, avec une admirable supériorité de raison, cette objection de collège : que la France doit dominer par les armes plutôt que par le commerce.

« **OBJECTION.** — Ce n'est pas à la France à s'enrichir par la supériorité de son commerce ; c'est à la France à soumettre les nations commerçantes à la supériorité de ses armes, c'est à Rome à subjuguier Carthage.

« **RÉPONSE.** — I. Discours d'esprits frivoles, qui n'ont nulle connaissance de la situation générale de l'Europe. Nos voisins ont beaucoup plus d'attention qu'autrefois à empêcher l'agrandissement du territoire des souverains puissants, par l'intérêt sensible qu'ils ont que ce voisin, pouvant d'un jour à l'autre devenir leur ennemi, n'augmente sa puissance.

« II. Les alliances défensives se font présentement en moins de trois mois, et il se forme en peu de temps une ligue de moitié plus puissante que le plus puissant, et qui met sur pied un tiers, une moitié plus de troupes, et d'aussi bonnes troupes.

« III. La supériorité de troupes se trouve toujours là où est la supériorité d'argent. Or c'est parmi les nations commerçantes que se trouve la supériorité d'argent. Il ne faut donc plus que le roi de France songe à conquérir une ville qu'il ne hasarde d'en perdre deux, et qu'il ne soit sûr d'être en exécration à toute

l'Europe, et même à ses peuples, qu'il est obligé de ruiner, pour faire, en dix ans de guerre, une misérable conquête qui coûterait à ses peuples dix fois plus qu'elle ne vaudrait. »

L'utilité du commerce étant bien démontrée, quels sont les moyens de le perfectionner? D'abord, il faut lui accorder toute la sécurité qui lui est nécessaire, soit sur terre, soit sur mer; ensuite, il faut lui fournir des renseignements et des lumières en instituant des chambres de commerce :

« L'établissement d'une chambre de commerce en France, pour examiner et perfectionner tous les Mémoires qui regardent cette matière, est très-raisonnable et très-nécessaire à l'État. Mais, pour perfectionner cet établissement, il serait à propos que les intendants du commerce, avant que d'avoir voix délibérative, passassent trois ans dans les principaux ports de France, de Hollande et d'Angleterre, à étudier tout ce qui regarde le commerce, et que durant leur séjour ils envoyassent, tous les trois mois, au greffier de la chambre, leurs observations sur ce qu'il faudrait ou imiter ou corriger dans ce qu'ils ont vu ou appris, pour prouver à la chambre leur application suivie au métier auquel ils se destinent. »

Il faudrait encore encourager la noblesse pauvre à faire le commerce, en combattant les préjugés qui l'en détournent, en accordant aux négociants eux-mêmes des titres honorifiques, etc., etc. Il faudrait surtout instituer des Compagnies pour le commerce maritime, et s'attacher, en particulier, à perfectionner la Compagnie des Indes, tout en l'investissant du monopole du commerce avec les autres parties du monde. Selon notre faiseur de projets, le gouvernement aurait dû garantir aux actionnaires un *minimum* d'intérêt et remettre la direction de l'entreprise à une *régie intéressée*, c'est-à-dire à une compagnie de directeurs, qui recevraient, outre leurs appointements, une part dans les bénéfices. C'est ce que l'auteur nomme la *régie intéressée*, en opposition avec la *régie comprable*, et il fait parfaitement ressortir les avantages de la pre-

mière sur la seconde, en démontrant combien l'*intérêt* est un stimulant énergique pour engager à bien faire. Les socialistes ont beaucoup exploité cette idée. Les fouriéristes s'attribuent même, si nous ne nous trompons, l'honneur de l'avoir découverte; on voit qu'elle remonte plus haut. C'est dans l'observation de la nature humaine que notre abbé puisait sa préférence pour la régie intéressée.

« Les hommes, dit-il, préféreront toujours une vie douce, tranquille et paresseuse, à une vie pénible, agitée et laborieuse, quand il ne leur revient pas plus d'appointements et de profits de l'une que de l'autre. — Ils ne feront point les mêmes efforts de travail et d'industrie lorsqu'il s'agit du profit d'un autre que s'il s'agissait de leur profit. »

Si l'abbé de Saint-Pierre avait voulu appliquer uniquement à l'étude de l'économie politique sa féconde intelligence, il n'aurait pas manqué de faire avancer cette science utile; car il observait bien et il raisonnait juste. Malheureusement, la *papillonne*, dont il était pourvu à large dose, le faisait voltiger de projet en projet, en l'empêchant de s'arrêter longtemps à une branche spéciale des connaissances humaines. C'est ainsi qu'au projet pour perfectionner le commerce de la France nous voyons succéder un :

V. PROJET POUR DES CONFÉRENCES SUR LA FIZIQUE (*sic*). — Voici comment il entendait l'organisation de ces conférences :

« Je suppose qu'il y ait à la Bibliothèque du roi une salle destinée à tenir quatre conférences de physique par semaine sous deux directeurs, qui conviendront d'expliquer et de partager entre eux toutes les parties de la physique durant deux ans.

« Une table au milieu pour y faire des expériences et des démonstrations, au bout de la table un siège plus élevé pour le directeur. Il y aura des sièges autour de la table. Les plus proches seront destinés aux étrangers et à certaines personnes de considération, de la connaissance des directeurs. Les autres siè-

ges de derrière seront plus élevés, en sorte que ceux qui y seront placés puissent voir facilement sur la table, et qu'il puisse y tenir environ cent auditeurs. Il y aura un poêle en hiver. »

Remarquons en passant que cette construction en amphithéâtre, et même cet aménagement intérieur, sont généralement en usage aujourd'hui pour les salles de cours. Qui sait si on ne les a pas empruntés au plan du bon abbé ? Quoi qu'il en soit, après avoir ainsi pourvu au confort de ses auditeurs, l'auteur du projet s'attache à bien mettre en lumière les avantages (*sic*) qui résulteraient de la vulgarisation des notions de la physique. Beaucoup de préjugés nuisibles concernant les phénomènes de la nature disparaîtraient ; — le progrès des arts en serait facilité ; — les esprits imbus de notions positives deviendraient plus fermes et plus pénétrants, et l'auteur se donne ici comme exemple (voir sa biographie). Ce serait encore un moyen d'affermir et de perfectionner la religion, comme aussi de mettre un terme aux guerres religieuses. Voici comment :

« Tout le monde convient que, plus l'esprit est occupé du cours régulier des astres, de l'étendue immense du ciel, de la prodigieuse multitude des animaux de toute espèce, de la variété infinie des plantes, de leur admirable génération et de leur accroissement, plus l'esprit est disposé à sentir l'existence nécessaire du Créateur et à admirer sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

« Non-seulement la religion en est affermie, mais elle en est encore perfectionnée, parce que plus le physicien a de lumières, plus il est éloigné de donner dans les petitesse du fanatisme ignorant, qui fait de Dieu un Être très-imparfait, très-dérisonnable, et qui met souvent la plus grande efficacité des moyens pour obtenir le paradis ailleurs que dans l'observation de la justice et dans la pratique de la bienfaisance pour plaire à l'Être souverainement bienfaisant.

« Un Anglais, nommé Derham, a fait deux beaux ouvrages sous le titre de *Théologie physique* et de *Théologie astrono-*

mique. Il serait à propos que ces deux traités un peu perfectionnés fussent enseignés aux ecclésiastiques la première année de leur théologie.

« Si Luther, si Calvin eussent été aussi savants en physique que cet Anglais, ils ne se fussent jamais avisés de faire des hérésies, et nous n'aurions point eu tant de guerres de religion, qui ont fait périr tant d'hommes et qui ont désolé les États et les provinces d'Europe. Ils n'ont été hérésiarques que parce que, faute d'être bons physiciens, ils ne connaissaient pas la religion d'une manière plus élevée et plus raisonnable que le peuple.

« Il n'appartient qu'à des fanatiques ignorants de la physique de se faire hérésiarques et d'allumer des guerres de religion. Ne craignez point de malheurs semblables des Descartes, des Leibnitz, des Newton, des Derham, ni de la part de tous les autres habiles physiciens.

« Rendez les sciences plus communes, surtout parmi les évêques et les docteurs, et l'on n'aura plus d'hérésies à craindre. Les évêques ne songeront qu'aux moyens les plus faciles et les plus efficaces de rendre leurs diocésains plus justes, plus bien-faisants, et par conséquent plus doux, plus patients, plus indulgents, plus heureux dans cette première vie, et plus remplis d'une espérance bien fondée pour obtenir la vie future. »

Les conférences de physique auront encore d'autres menus avantages que l'auteur ne néglige point, — car rien ne lui paraît superflu dans un projet utile, — elles seront un nouvel attrait pour les étrangers, un amusement pour les désœuvrés, enfin un moyen de faire des connaissances et de mieux choisir ses amis. Car :

« C'est un grand agrément de pouvoir connaître ceux qui sont de notre goût et leurs qualités personnelles avant de songer à en faire ses amis. Or ces conférences donneraient pour cet effet une grande commodité. On se communique les découvertes nouvelles de chaque pays. On se prête des livres, et il se fait ainsi un commerce utile aux deux parties. »

Mais, fait-on remarquer à l'auteur, il y a déjà un professeur de physique au collège de France, et ses leçons sont très-peu suivies. Pourquoi des leçons analogues le seraient-elles davantage à la Bibliothèque royale? — Au collège de France, répond-il, le professeur enseigne en latin; on ne fait pas d'expériences, et il n'y a pas de poêle en hiver. Les directeurs des Conférences enseigneraient en français et ils feraient des expériences; enfin, il y aurait un poêle en hiver. Moyennant ces attractions réunies, le succès est infaillible, et l'expérience a prouvé que le digne abbé ne se trompait point.

En même temps, il voulait perfectionner le *Journal des savants*, et il émettait à ce propos quelques considérations qui n'ont pas vieilli sur le rôle de la critique et sur la nécessité de faire mieux connaître en France ce qui se passe à l'étranger.

« Nos journalistes ont pour maxime de ne point blâmer et de ne point louer les ouvrages des auteurs vivants, de peur de les offenser et de les décourager. La maxime est bonne en général, car il ne faut point faire contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous si vous étiez à sa place. Mais on doit des louanges aux endroits louables des ouvrages, à proportion de l'utilité dont ils sont au public.

« On doit regarder les journalistes comme des juges du bon et du meilleur. Or en qualité de juges, ils doivent plus ou moins de récompenses aux ouvrages, selon leur plus ou moins de valeur. Il faut, par les louanges, encourager les bons auteurs à multiplier leurs bienfaits envers le public.

« Il serait à souhaiter que le *Journal de France* fit un extrait suffisant de tous les autres journaux d'Europe, et particulièrement d'Angleterre, de Hollande et d'Italie. Il est vrai qu'il serait double en grosseur, mais il n'en serait que meilleur et plus recherché. »

CHAPITRE V

PROJETS DIVERS (suite).

SOMMAIRE

- I. Avantages que doit produire l'agrandissement continu de la capitale d'un État. — II. Utilité des dénombrements. — III. Projets pour rendre les chemins praticables en hiver. — IV. Projet pour renfermer les mendiants.

Les grandes capitales sont-elles favorables ou nuisibles à la prospérité des États? En d'autres termes, doit-on souhaiter qu'il se forme de grandes agglomérations d'hommes, ou vaut-il mieux que la population demeure disséminée? Cette question, qui a été remise, il y a quelque temps, à l'ordre du jour, à propos du phénomène de l'émigration croissante des habitants des campagnes vers les villes, cette question était déjà agitée au dix-septième et au dix-huitième siècle. Nous avons vu que Rousseau, partageant à cet égard le préjugé généralement répandu, croyait que les grandes capitales appauvrissent et dépeuplent les États. (*Voir* p. 102.) L'abbé de Saint-Pierre, qui avait — on a dû s'en apercevoir déjà — beaucoup plus d'esprit d'observation et de jugement que son illustre abrégiateur, se prononce, au contraire, en faveur des grandes capitales, et il donne, à l'appui de sa manière de voir, différentes raisons, les unes solides, les autres simplement ingénieuses. Il s'attache surtout à démontrer une proposition, qui paraîtra encore paradoxale à bien des gens, quoiqu'elle renferme, à coup sûr, beaucoup plus de vérité que de paradoxe, savoir « que les

grandes capitales contribuent à la fois à augmenter la moralité et les lumières d'un peuple. » Cette démonstration, l'auteur la présente dans des observations préliminaires, qui n'ont rien de suranné.

I. — AVANTAGES QUE DOIT PRODUIRE L'AGRANDISSEMENT CONTINUEL
DE LA VILLE CAPITALE D'UN ÉTAT.

I

« L'esprit d'un homme, quelque grand qu'il soit devenu par son application, a eu son enfance, c'est-à-dire ses ignorances, ses préjugés, ses erreurs; on peut avoir vu, par exemple, Descartes, à dix ans, égal ou même inférieur à tel de ses camarades, qui est resté un esprit commun.

« D'où est venue cette grande différence qui s'est trouvée entre les esprits de ces deux camarades de collège quarante ans après leur première connaissance? C'est que le grand génie a continué d'exercer son esprit, tantôt par la lecture, tantôt par la méditation, tantôt par la dispute dans la conversation des gens d'esprit, tantôt par des conférences réglées dans la capitale avec les meilleurs esprits des provinces, qui, pour l'ordinaire, y sont en plus grand nombre. Il a été ainsi forcé d'examiner la plupart des principes généraux des connaissances humaines, et a surmonté, par ces divers moyens, les divers obstacles qui se trouvent à sortir des ignorances et des erreurs vulgaires sur diverses matières des arts et des sciences.

« Son camarade, au contraire, depuis le collège a résidé à la campagne ou dans quelque petite ville, et n'a exercé son esprit que sur des choses d'un usage commun et avec des esprits communs; il n'a point acquis l'habitude ni de lire, ni d'écrire, ni de méditer, ni de conférer avec politesse; il n'a parlé qu'à des gens de peu d'esprit, et parmi lesquels il y avait peu d'émulation pour examiner les principes, pour approfondir les matières et pour découvrir les erreurs des préjugés de notre

enfance et de notre jeunesse. Son esprit s'est borné à passer et à repasser par un petit cercle de connaissances très-communes, et est ainsi resté esprit du commun.

« C'est donc de la lecture, de l'exercice de la méditation et de l'exercice de la dispute, soit dans la conversation des hommes, soit dans des conférences réglées, que dépend l'accroissement de l'esprit. Plus ces exercices sont continus, plus les esprits avec qui on s'exerce sont éclairés, plus l'émulation entre eux est grande, plus aussi cet accroissement de l'esprit devient grand, et se fait en moins de temps et avec plus de facilité.

II

« L'agrandissement du bonheur des États dépend de deux choses : d'un côté, de la grandeur de la vertu, et, de l'autre, de l'étendue et de la justesse des connaissances dans la science du gouvernement dans ceux qui les gouvernent.

« La vertu croît à proportion de l'émulation du grand nombre de gens vertueux qui vivent ensemble et qui se rencontrent souvent. Semblables aux acteurs, ils font plus d'efforts à proportion qu'ils ont plus de spectateurs connaisseurs et plus de personnes estimables à surmonter en vertus.

« Ainsi il est visible que le même homme qui est vertueux à six degrés dans une petite ville où il vit avec six personnes raisonnables, le serait à douze degrés dans une capitale où il vivrait avec un nombre double de gens de vertu.

« La chose est encore plus évidente du côté de l'esprit et des connaissances, parce que l'homme d'esprit s'approprie bien plus facilement et bien plus promptement les connaissances et les degrés d'intelligence de l'homme habile, que le vertueux ne s'approprie les degrés des vertus de l'homme le plus vertueux.

« C'est que la grande vertu ne peut s'acquérir que par de longues habitudes, des actes souvent répétés ; au lieu qu'un homme d'esprit s'approprie souvent, en moins d'une heure, la

démonstration qu'a trouvée, au bout d'un mois d'étude, un autre homme d'esprit.

III

« Le corps humain a ses bornes pour croître et pour se fortifier, au lieu que l'esprit n'en a point. Il ne passe rien du corps du philosophe qui meurt dans le corps de ses disciples; mais il n'en est pas de même des forces de son esprit, surtout s'il a écrit ou si ses disciples ont écrit après lui; car alors les disciples et leurs successeurs, pendant plusieurs siècles, héritent et se fortifient des lumières du grand philosophe, leur esprit croît même souvent au delà de l'esprit de leur maître, comme l'esprit de leur maître aurait pu croître lui-même s'il eût vécu quelques siècles de plus. La succession des disciples les uns aux autres, de génération en génération, supplée ainsi à la durée du corps du philosophe. Ainsi le corps humain a ses bornes d'accroissement, l'esprit humain n'en a aucune.

IV

« Il y a d'excellents esprits qui, avec le simple secours de la méditation, sans résider dans la capitale, découvrent, dans le calme de la solitude de la campagne, des vérités très-sublimes et quelquefois très-importantes; mais ils ne sont jamais bien sûrs de ne s'être point égarés, si ce n'est par l'examen des objections de quelques personnes habiles et par l'approbation des autres. Or, par malheur, ils ne trouvent commodément, en grand nombre, les habiles contradicteurs et les bons approbateurs que dans les grandes villes, et surtout dans la capitale de leur pays.

« Ils y apprennent, même dans la conversation et par l'exercice de la dispute, une chose très-importante, c'est la manière de se faire mieux entendre et de mieux former leurs démonstrations. Car il ne suffit pas au grand génie et au bon citoyen d'inventer et de découvrir pour lui, il faut qu'il invente encore

les moyens de communiquer aux autres ses découvertes, et, pour trouver ces meilleurs moyens de les communiquer, il faut qu'il apprenne à s'abaisser au point de vue et au degré de lumière du commun de ses lecteurs, afin de leur fournir les degrés nécessaires pour monter facilement au point de vue où il est arrivé et où il faut arriver pour voir la démonstration et pour en sentir toute la force.

« Sans cette attention, il démontre pour deux ou trois lecteurs, il ne démontre pas pour deux ou trois mille; ce qui cependant doit être le but du citoyen.

« Ainsi l'on peut dire que c'est à la méditation et au calme de la solitude que l'on doit la découverte de certaines vérités sublimes, mais que c'est à la dispute que le public doit les meilleures démonstrations. On voit bien que je ne parle pas ici de la géométrie, puisqu'un géomètre peut se passer de conversation; mais il ne peut pas se passer d'émulation. Or la conversation avec gens de son métier excite et fortifie en lui l'émulation, si nécessaire au progrès vif des sciences.

V

« Nous connaissons deux portes par lesquelles nos opinions entrent dans notre esprit : l'une est notre propre évidence, l'autre est le témoignage de ceux qui nous environnent, jointe à l'opinion que nous avons de leur capacité. Il semble que par la porte de l'évidence il ne devrait entrer que des opinions vraies; mais il y a des évidences apparentes et des évidences réelles. Les évidences apparentes sont fondées sur d'anciens préjugés faits sans examen dans l'enfance ou dans la jeunesse, sans que personne nous ait obligés à les révoquer en doute et à les examiner de plus près. La longue habitude nous les a rendus certains; or, malheureusement, nous prenons facilement le certain pour l'évident, et la certitude, fille de l'habitude, pour l'évidence réelle, qui est fille de l'examen.

« La certitude ou l'exemption de doute fait dans notre es-

prit le même effet que l'évidence réelle, c'est de rendre notre esprit assuré. Souvent même, notre esprit, par une ancienne et continuelle habitude de juger d'une certaine manière sur certains sujets, se trouve plus assuré que par une évidence réelle lorsqu'elle est nouvelle et de peu de jours, tant l'habitude et la longueur de l'habitude peuvent sur les esprits.

« C'est un grand malheur pour l'esprit humain de n'avoir pas un sens plus fin et plus fort pour démêler l'évidence qui vient des préjugés anciens et qui n'est qu'apparente de l'évidence réelle et nouvelle. Nous pouvons rendre en nous le sens de l'évidence plus fort et plus délicat en ne nourrissant notre esprit que de démonstrations différentes, selon la différence de chaque science. La chose n'est pas facile; mais enfin la différence de ce sens fait la différence entre l'esprit fort et l'esprit faible.

VI

« Les enfants, les femmes, les ignorants, les hommes du commun, qui demeurent toute leur vie dans l'enfance de l'esprit, n'ont qu'une porte pour recevoir les opinions sur les choses dont ils ne peuvent s'assurer par le témoignage de leurs sens, c'est la porte du *témoignage*, en supposant imprudemment que celui ou ceux qui nous parlent ne veulent point tromper et ne sont pas capables d'être trompés. Mais, comme les hommes qui nous parlent peuvent et nous tromper et se tromper eux-mêmes, l'Erreur entre dans la plupart des esprits des hommes par la même porte que la Vérité, et ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que, si cette erreur n'est pas contredite de bonne heure et qu'elle soit entretenue par l'habitude de plusieurs années à juger de la même manière, l'opinion erronée prend racine, devient une proposition certaine et sert ensuite de principe, comme si la proposition était réellement vraie et évidente.

VII

« Il y a un petit nombre d'esprits qui, après avoir acquis

l'habitude d'examiner, c'est-à-dire de douter, et qui, après s'être trouvés souvent dans des conversations où l'on révoquait en doute leurs opinions, ont acquis, par cet exercice, la faculté de discerner la certitude qui vient d'une longue habitude, de la certitude qui vient de l'examen et de l'évidence.

« Cette certitude, fille de l'examen, est de deux sortes; car il y a des propositions qui sont évidentes par elles-mêmes et d'autres qui ne nous paraissent évidentes que par le secours du raisonnement juste et de la démonstration. L'une est une évidence primitive, l'autre est une évidence dérivée, qui devient quelquefois elle-même, par un long exercice, évidence primitive.

VIII

« Ceux qui ont l'art de bien démontrer leurs opinions deviennent facilement les chefs et les conducteurs des autres esprits; car l'homme ne demande pas mieux que de quitter le séjour ténébreux de l'ignorance, de l'erreur, du doute, pour passer dans le séjour lumineux de la vérité et de la certitude.

IX

« Comme il y a des hommes qui, pour la force du corps, en valent plusieurs autres de même âge, il est certain qu'il y a des hommes qui, pour la force de l'esprit, en valent, selon les occasions, dix autres des plus forts. Un ingénieur, à l'attaque ou à la défense d'une place, fera avec cent hommes ce que mille ne feraient pas sans un pareil conducteur.

« Je suppose deux princes qui aient même étendue et même situation de territoire, même nombre de sujets. Si les sujets de l'un sont habitants de villages, de petits bourgs ou de petites villes à peu près égales, et que les esprits de leurs sujets, chacun dans sa profession et dans son art, soient la moitié moins éclairés que les sujets de l'autre, qui aura plusieurs grandes villes et surtout une capitale dix fois plus grande que les autres

grandes villes, il est certain que les ouvrages et les travaux de son peuple, soit dans les arts, soit dans les sciences, soit dans la politique, vaudront le double, le triple des ouvrages de l'autre, et que ce prince sera ainsi deux fois, trois fois plus puissant, tant en paix qu'en guerre; car, à la longue, à valeur égale, la supériorité de force passe du côté de la supériorité de génie.

« C'est donc une manière d'augmenter les forces et les richesses de son État du double, du triple, que de faire croître en vingt ans, en trente ans, du double, du triple, les lumières de l'esprit des personnes de toutes les professions de son peuple en comparaison de l'accroissement d'esprit que prend le peuple des souverains voisins.

X

« Moins les esprits ont de facilité et à se communiquer leurs inventions et à examiner par la dispute leurs opinions, plus ils ont besoin de temps pour croître. Or il est évident que, plus ils sont séparés dans de petites villes, moins il s'y trouve de ces esprits supérieurs, dont le principal emploi est de cultiver leur raison et d'éclairer les esprits inférieurs, et moins ils trouvent de secours, de conversations, de conférences et d'académies où ils puissent, par la dispute et par la contradiction, lutter les uns contre les autres et fortifier ainsi tous les jours leur esprit par cette sorte d'exercice.

XI

« Il ne suffit pas que, dans une nation, un petit nombre d'esprits prennent en peu de temps un grand accroissement. Ce qui importe le plus, c'est que le commun des esprits de la nation prennent en même temps un accroissement proportionné à celui que prennent tous les jours ces esprits de premier ordre. Or il est évident que, dans la capitale, les propositions démontrées passent bien plus promptement de main en main,

d'esprit à esprit, que d'une ville à l'autre, et que, de la capitale comme du centre, il y a beaucoup plus de facilité à communiquer les découvertes aux villes principales que si la découverte s'était faite dans une petite ville, avec laquelle on a beaucoup moins de commerce qu'avec la capitale.

XII

« Il y a plus. C'est que les opinions éprouvées par la dispute en partant de la capitale, lorsqu'elle est fort grande et fort peuplée, et surtout remplie d'académies où l'esprit est continuellement exercé, arrivent avec beaucoup plus d'autorité dans les provinces et sont reçues avec plus de soumission que si elles venaient de petites villes où l'esprit est bien moins exercé, et où les opinions sont moins épurées par la contradiction.

« Le préjugé est pour la capitale, et ce préjugé est fondé en raison, car, là où les opinions sont plus contestées et débattues par un grand nombre d'esprits supérieurs, là elles doivent être plus épurées et plus éloignées de l'erreur. Le monde se gouverne par opinion, et les trois quarts et demi de nos opinions sont fondées sur l'autorité et sur l'imitation. Très-peu sont fondées sur l'évidence qu'apporte l'examen.

XIII

« Il n'est pas douteux que le séjour de la ville capitale pour ceux qui n'ont point une fortune ou un emploi qui attache dans les villes de province ne soit préféré de presque tous les hommes. Il y a pour toutes les conditions différentes plus d'amusements, plus de spectacles, plus de promenades, plus de conversations, plus de commerce, plus de nouvelles, plus de nouveautés, en un mot, plus de sortes de plaisirs.

« Ceux qui aiment les bons livres sur les sciences et les arts, soit les plus utiles, soit les plus agréables, ceux qui cherchent les beaux sermons, les meilleurs auteurs, les hommes illustres en savoir, en piété, en talent, trouvent dans la capitale plus de

commodités de voir ces livres, ces savants, ces beaux ouvrages, ces personnes distinguées, soit par leurs talents, soit par leurs vertus.

« Ceux qui ont besoin de conseils, ou pour leur santé, ou pour leurs affaires, y trouvent les plus habiles médecins, les plus habiles chirurgiens, les plus savants jurisconsultes.

« Ceux qui ont des talents supérieurs et qui veulent augmenter leur fortune y trouvent plus d'occasions qu'ailleurs. Il n'y a pas jusqu'aux artisans dans les métiers les plus communs qui n'y trouvent des facilités d'augmenter considérablement leur fortune quand ils ont trouvé le secret d'exceller sur leurs pareils.

« On y fait mieux élever ses enfants et en meilleure compagnie dans les collèges; ils y font des liaisons utiles à leur fortune, les parents sont plus à portée de les mieux placer dans les emplois et de leur obtenir des bénéfices ou d'autres grâces que dans les petites villes.

« On peut y vivre avec plus de liberté, soit dans une plus grande retraite, soit dans une plus grande dissipation. On y jouit plus facilement des commodités de l'incognito. On peut sans beaucoup de peine y jouir le matin du calme et du repos de la campagne, et, après dîner, des amusements de la ville. On y est plus maître de son loisir qu'ailleurs, et même il est plus facile d'y régler sa dépense annuelle selon son revenu annuel.

« Il n'est donc pas étonnant que la pente générale de tous les sujets des provinces soit de venir demeurer dans la capitale et de l'agrandir par leur séjour; mais, outre cette pente universelle, j'espère que l'on va voir qu'il est de l'intérêt du roi et de l'État de favoriser la multiplication des habitants et de faciliter l'agrandissement de la capitale.

« Les Anglais attribuent la grande et subite prospérité de leur nation au subit agrandissement de la ville de Londres; mais ce grand et subit accroissement de la ville vient, je crois, encore plus du subit et grand accroissement du commerce ma-

ritime des habitants de Londres que d'aucun dessein que le gouvernement ait eu d'agrandir la capitale.

« Il n'y a dans la nation anglaise qu'environ treize millions d'habitants, et il y en a environ un million dans Londres. C'est la treizième partie de la nation. Il y a en France vingt millions d'habitants. La treizième partie de vingt millions est d'environ 1,500,000, et cependant il n'y a qu'environ 800,000 habitants dans Paris, de sorte qu'il s'en faut d'au moins 700,000 habitants que la capitale de France ne soit à proportion aussi peuplée que la capitale d'Angleterre.

« Après ces observations préliminaires, voici la proposition que je prétends démontrer :

« Il est de l'intérêt du roi et de l'État de favoriser toujours l'agrandissement de la capitale et de n'y mettre de bornes que celles qu'y peut mettre la difficulté d'y subsister aussi commodément et aussi agréablement à tout prendre que dans les autres lieux.

« Ces sortes de démonstrations politiques, où il s'agit de montrer que le parti proposé est plus avantageux à l'État que le parti opposé, dépendent uniquement du plus grand nombre d'avantages, et d'avantages plus importants, et du plus petit nombre d'inconvénients et moins grands qui se trouvent dans le parti le plus avantageux. C'est une espèce de balancement d'avantages contre avantages, d'inconvénients contre inconvénients, qui devra se réduire à une démonstration arithmétique. »

En conséquence, l'orateur énumère les avantages d'une grande capitale; mais, comme nous allons le voir, quelques-uns de ceux qu'il présente comme évidents sont au moins contestables.

C'est ainsi que le PREMIER AVANTAGE d'une grande capitale est, à son avis, *plus de sûreté contre les guerres civiles*. Une révolte, dit-il, ne saurait se maintenir longtemps dans une grande capitale, car on pourrait y affamer aisément les révol-

tés, et d'ailleurs, « pour plus grande sûreté contre les révoltes, il serait facile au roi d'avoir aux différentes avenues, à deux lieues de distance en distance de la rivière de la capitale, et sur les grandes routes, plusieurs petits camps fortifiés avec des casernes et des canons. » Voilà les fortifications de Paris, prévues et conseillées par l'apôtre de la paix perpétuelle; nous n'avons pas besoin d'ajouter que les événements ont singulièrement démenti, en ce qui concerne la « sûreté » que présentent les grandes capitales avec ou sans fortifications, les prévisions du bon abbé.

SECOND AVANTAGE : *Plus la capitale sera soumise, plus les provinces seront soumises.* Soit! mais les grandes capitales sont-elles plus soumises que les petites? Voilà ce qui demeure douteux.

TROISIÈME AVANTAGE : *Plus de sûreté contre les guerres étrangères.* Les grandes ressources concentrées dans une capitale permettent d'opposer plus promptement des troupes à une armée d'invasion, et « l'on sait qu'à la guerre, le reste étant égal, c'est presque toujours la *célérité* à attaquer qui décide la victoire. »

QUATRIÈME AVANTAGE. *Le progrès de la raison et des connaissances utiles en sera beaucoup plus grand.* L'auteur le démontre par les raisons déjà exposées dans les notions préliminaires, mais en insistant encore sur l'utilité des sciences et leur prompt communication.

« Les hommes habiles, ajoute-t-il, sont comme des flambeaux qui portent la lumière parmi le peuple. Ainsi, plus il y a de ces flambeaux, et plus ils sont lumineux, plus aussi le peuple en est éclairé. Il arrive même souvent que les sciences curieuses ne laissent pas d'ouvrir l'esprit sur les matières les plus importantes.

« Il y a trois choses à désirer dans une science. La première est sa grande utilité par rapport à la société; la seconde est le grand nombre de vérités qui y sont démontrées; la troisième

est la meilleure méthode de démontrer et de prouver ces vérités.

« Il arrive quelquefois que, lorsque ces vérités sont peu importantes, la méthode de la preuve ou de la démonstration se trouve plus utile que les vérités mêmes, comme dans la géométrie spéculative, c'est-à-dire que la forme de cette science en vaut souvent mieux que la matière.

« Il y a de même deux choses à désirer dans une méthode d'enseigner, de prouver, de démontrer : c'est la brièveté et la facilité. Or, plus on fait de progrès dans une science, plus aussi la méthode pour l'enseigner en peu de temps et facilement se perfectionne. Ce que l'on pouvait apprendre en trois ans s'apprend présentement en trois mois, de sorte que, par le *perfectionnement* des méthodes, un homme peut apprendre dix fois plus de choses qu'il n'aurait pu faire en temps pareil il y a deux cents ans. Il arrivera même dans deux cents ans, si les méthodes continuent à se perfectionner, que nos neveux apprendront en temps égal dix fois plus de choses très-utiles que nous n'en pouvons apprendre présentement, surtout si l'on perfectionne l'éducation suivant le plan que j'en ai fait imprimer.

« Les sciences dont les propositions sont générales donnent plus d'étendue à l'esprit, mais souvent c'est aux dépens de la justesse. Une science particulière donne plus de justesse sur la matière, mais l'esprit borné à cette matière ne voit pas loin au delà.

« Les sciences ont deux principaux effets très-importants à la société : d'un côté, elles aident fort à perfectionner les arts ; de l'autre, elles diminuent tous les jours les maux causés par l'ignorance grossière, tels que sont les extravagances et les dérèglements du fanatisme, qui se peut nommer l'empire tyrannique de l'imagination. Effectivement, là où l'on trouve un peuple très-ignorant et très-grossier, là aussi se trouve toujours un fanatisme furieux, turbulent et tyrannique, qui diminue par conséquent très-souvent et très-considérablement le bonheur de

la société humaine. Il y a plus de fanatisme là où il y a plus d'ignorance; il y en a plus à Constantinople qu'à Londres. »

CINQUIÈME AVANTAGE. *Le progrès des arts les plus utiles en sera beaucoup plus prompt.* Comme exemple de l'avantage qu'une société retire des progrès des arts, l'auteur cite l'invention de l'imprimerie. « Avec le secours de l'art de l'imprimerie, dix hommes peuvent faire plus d'ouvrage et meilleur que trois cents autres, et, par conséquent, donner leur ouvrage trente fois meilleur marché. Il est évident aussi que les arts vont naturellement en se perfectionnant, c'est-à-dire que l'impression d'un livre qui coûtait il y a cent ans cent onces d'argent coûterait aujourd'hui un quart moins; mais ce progrès est d'autant plus prompt, que la capitale contient plus d'ouvriers du même métier, parce que les petites découvertes que chacun y peut faire, soit par hasard, soit par méditation, y sont plus fréquentes et s'y communiquent bien plus promptement. »

SIXIÈME AVANTAGE. *Réputation et prééminence de la nation.* Une grande capitale où se trouvent réunis à leur plus haut degré de perfectionnement tous les arts de la civilisation devient « la ville des nations » et un modèle que chacun s'efforce d'imiter. A ce sujet, l'auteur oppose judicieusement les avantages solides et réels des conquêtes de la paix aux avantages presque toujours illusoire ou précaires des conquêtes de la guerre.

« Nous avons rendu, dit-il, notre nation suspecte aux étrangers durant trente ou quarante ans, parce que nous avons voulu agrandir notre territoire; ce qui ne se pouvait faire qu'à leurs dépens. Heureusement nous commençons à quitter ces fausses idées d'agrandissement extérieur de territoire pour songer aux agrandissements intérieurs qui sont bien plus réels, bien plus faciles, beaucoup plus considérables, plus durables, infiniment moins coûteux, et tels surtout que nos voisins ne sauraient jamais nous les reprocher et s'en plaindre lorsqu'il ne tient qu'à eux de nous imiter.

« Nous n'abandonnons pas pour cela une précaution raison-

nable, qui est de ne laisser aucun peuple de l'Europe dans l'exercice de la guerre sans nous y exercer nous-mêmes autant qu'eux. Or de notre conduite sage, sensée et pacifique, il arrive que les étrangers nous agrandissent eux-mêmes, attirés par la douceur de nos mœurs, et, peu à peu, ils nous donneront volontairement et insensiblement une sorte d'empire sur eux par l'imitation de nos mœurs et par l'inclination que nous leur imprimerons pour nos manières de vivre et par l'estime qu'ils concevront de notre équité, de notre facilité dans le commerce de la vie. »

SEPTIÈME AVANTAGE. *Augmentation dans le commerce et dans la circulation de l'argent et des billets.*

« Plus la capitale est grande, plus il est facile d'y établir la monnaie de crédit, c'est-à-dire les billets qui équivalent à la monnaie d'argent, et ces billets ont la commodité d'être plus aisés à porter, à serrer, plus faciles à compter, et ils peuvent augmenter considérablement les effets de la monnaie d'argent; mais il faut que ces billets soient libres et que personne ne soit jamais forcé de les prendre pour de l'argent. »

Ces billets de banque, ou monnaie de crédit, peuvent servir aussi aux habitants des provinces, et c'est un argument de plus contre l'opinion de ceux qui prétendent que la richesse de la capitale appauvrit les provinces. D'ailleurs, les seigneurs qui passent l'hiver dans la capitale peuvent aller passer quatre ou cinq mois d'été dans leurs terres. « C'était, dit l'auteur, une des vues de feu M. le Dauphin de Bourgogne de renvoyer dans cette saison tous les courtisans à leurs terres, et de ne donner aucune grâce à aucun courtisan qu'à son retour. »

L'auteur réfute ensuite, — un peu trop longuement selon son habitude, — les objections qui ont été opposées à ses vues. La principale de ces objections, qui est tous les jours reproduite, c'est que les campagnes se dépeuplent au profit des grandes villes, mais au grand dommage de l'État. Voici comment l'auteur y répond :

« N'est-il pas raisonnable de laisser au laboureur enrichi la liberté d'occuper ses enfants utilement à d'autres espèces de travaux utiles à la société? Le laboureur moins riche et plus laborieux lui succède et travaille pour arriver un jour à ce degré de fortune, pour devenir bourgeois d'une grande ville. Qu'importe à l'État, pourvu qu'il y ait toujours un nombre suffisant de laboureurs? Or, tant qu'il y aura suffisamment à gagner au labourage, il n'y a pas à craindre que la terre manque de laboureurs, il y en aura toujours un nombre suffisant. C'est le plus d'agréments qui attire les plus riches dans les villes. C'est le plus de commodités pour la subsistance qui attire les moins riches à la campagne. Il faut, pour le bonheur de la société, laisser aux sujets toute liberté de suivre leurs goûts lorsqu'il n'en résulte aucun dommage ni pour les particuliers ni pour l'État. »

Enfin l'auteur remarque qu'il est nécessaire d'augmenter certains services, tels que ceux de la justice civile et criminelle, de la police, etc., qui ne sont plus en rapport avec l'importance de la capitale. En même temps, il explique d'une façon ingénieuse comment il se fait que ces services n'aient pas été augmentés à mesure que les besoins s'accroissaient.

« Il y a sept cents ans que Paris n'avait pas cent mille habitants. Alors trois ou quatre magistrats avec leurs conseillers suffisaient; mais, si tous les cent ans Paris a crû de cent mille nouveaux habitants, s'ensuit-il que le même nombre de magistrats qui étaient à Paris sous Hugues Capet doivent suffire sept cents ans après sous le règne de Louis XV?... Cette augmentation des habitants se fait insensiblement, par semaine, par mois, par année. Ainsi le magistrat s'accoutume aussi insensiblement à un plus grand travail; mais à la fin l'ouvrage devient excessif pour un seul homme, et alors il est forcé, ou de s'en acquitter plus mal, en s'en acquittant à la hâte, ou de donner à faire à des subalternes ce qu'il aurait mieux fait et ce qu'il devrait

faire lui-même s'il n'était pas accablé par le nombre excessif d'affaires.

« Il y a dans le corps politique comme dans le corps humain des changements qui, pour être insensibles d'un jour à l'autre, d'un mois à l'autre, n'en sont pas pour cela moins réels. Ils ne deviennent souvent fort sensibles qu'au bout d'un siècle, et, en cette occasion, il nous a fallu sept siècles pour nous aviser que, le nombre des habitants de Paris ayant augmenté d'un à huit, il fallait aussi augmenter notre magistrature et nos dépenses pour la navigation de la rivière, pour les pavés, pour les places de marchés, pour les archers, etc., dans la même proportion d'un à huit. »

Chose assez curieuse ! l'auteur approuve cependant qu'on ait ordonné que « le terrain enfermé dans Paris fût rempli de maisons avant de permettre de bâtir au delà des dernières maisons du faubourg. » Mais on a dû s'apercevoir déjà que le bon abbé avait un goût beaucoup trop prononcé pour les règlements. C'était la maladie de son temps comme du nôtre, et il lui eût été difficile d'échapper à la contagion.

Comme « moyen général d'augmenter l'importance de la capitale, » l'auteur propose d'établir un bureau perpétuel chargé de tout ce qui concerne les embellissements, la police, enfin « de tout ce qui pourrait augmenter plus promptement les commodités, les agréments, et surtout la raison des habitants. »

II. UTILITÉ DES DÉNOMBREMENTS. — Dans ce projet, l'abbé de Saint-Pierre demande la création d'un bureau spécial pour la statistique de la population, et il se livre à des conjectures toujours originales, sinon toujours exactes, sur la population du globe et sur la multiplication de l'espèce humaine. Il aborde, quoique d'une manière incidente, le problème de la population, auquel Malthus devait plus tard attacher son nom; et, au milieu de diverses assertions d'une exactitude contestable, il émet cette opinion, qu'un rêveur de génie seul pouvait avoir

au dix-septième siècle, savoir que « les progrès des sciences appliquées à l'industrie permettront d'entretenir de mieux en mieux une population croissante. »

Ce morceau, qui se distingue par une concision à laquelle le bon abbé n'avait guère accoutumé ses lecteurs, renferme encore quelques indications intéressantes sur l'état des statistiques de la population à la fin du dix-septième siècle. On nous saura donc gré de le reproduire *in extenso* :

« J'ai vu dans un dénombrement fait vers 1682, sous le ministère de feu M. Colbert, qu'il y avait environ 800,000 habitants dans Paris; qu'il y en mourait, année commune, 19,000, et qu'il y en naissait environ 20,000.

« J'avais cru jusque-là que la multiplication du genre humain allait beaucoup plus vite; car on voit qu'en même temps que 800,000 produisent 20,000, il en meurt 19,000; il ne reste donc d'augmentation que 1,000 pour 800,000.

« Cela prouve que, pour doubler le peuple de Paris, pour doubler les habitants de France, les habitants d'Europe et du reste de la terre, il faut 800 ans.

« Mais, sur cette supputation, il y a à rabattre :

« Ce qu'en emportent les guerres civiles;

« Ce qu'en emportent les guerres étrangères;

« Les pestes et les autres maladies épidémiques;

« Les famines;

« Les naufrages;

« Les bouleversements par les tremblements de terre;

« Les inondations, etc.

« Toutes ces pertes extraordinaires retardent fort la multiplication du genre humain, et peut-être que le nombre des habitants n'en peut être doublé qu'en 1,200 ans au lieu de 800.

« On pourrait donc compter que dans 1,200 ans il y aura 1,600,000 habitants dans Paris; 40 millions d'habitants en France, et 1,800 millions d'habitants sur la terre; car on en suppose présentement environ 900 millions.

« Voici le fondement de la supputation des 900 millions d'habitants sur la terre. Cette supputation met la France à 20 millions, et la France comme la neuvième partie de l'Europe.

« France.	20 millions.
« Angleterre et Hollande.	20
« Allemagne.	24
« Suède et Danemark.	16
« Pologne.	20
« Moscovie européenne.	24
« Turquie européenne.	24
« Italie et îles.	16
« Espagne et Portugal.	16

180 millions.

« Asie double de l'Europe.	360
« Afrique comme l'Europe.	180
« Amérique comme l'Afrique.	180

900 millions.

« Sur le pied de cette progression, on pourrait juger qu'il y a 1,200 ans il n'y avait sur la terre que la moitié des habitants actuels, c'est-à-dire 450 millions; et, ainsi, en descendant, il y a 2,400 ans, 225 millions; il y a 3,600 ans, 112,500,000; il y a 4,800 ans, 56,250,000; il y a 6,000 ans, 23,120,000; c'est-à-dire guère plus qu'il n'y en a présentement dans la seule France.

« Mais voyons ce qui peut se conclure de cette progression sur l'âge du monde, en l'envisageant en simple philosophe.

« Supposons que la postérité d'un homme et d'une femme, déduction faite des morts, soit parvenue à 1,200 personnes en 1,200 ans.

« L'an 1200, après le premier ac-	
couchement.	1,200 personnes.
« — 2400.	2,400
« — 3600.	4,800
« — 4800.	9,600

« On trouverait, l'an 23,000, du premier accouchement, environ 630 millions de personnes, et, 600 ans après, savoir l'an 23,600, on ne trouverait que les 900 millions d'habitants qui sont aujourd'hui sur la terre; ce qui serait une preuve que les Égyptiens et les Assyriens font de mauvais calculs sur l'ancienneté de l'habitation de la terre quand ils la supposent habitée depuis plus de 470,000 ans.

« Et même, si l'on suppose que les premiers hommes aient vécu trois fois plus que nous, et que les femmes aient été propres à la génération trois fois plus longtemps que les femmes de ce siècle, il se trouvera, au bout de 1,200 ans, du premier accouchement, dix fois plus d'habitants que 1,200; ce qui diminuera tellement l'espace qu'il faut pour que la terre ait 900 millions d'habitants, qu'il ne faudra pas plus de 6,000 ou 7,000 ans, qui est l'espace que nous donne le livre de la Genèse.

« A l'égard du terrain et du terroir nécessaires pour faire subsister le genre humain sur la terre, il paraît qu'il reste dix fois plus de terre inculte qu'il ne faut pour les habitants d'Europe; qu'il en reste trente fois plus qu'il ne faut en Asie, cinquante fois plus qu'il ne faut en Afrique, et cent fois plus qu'il ne faut en Amérique, et qu'ainsi dans dix fois douze cents ans, c'est-à-dire dans douze mille ans, il y aura encore en Europe seulement plus de terrain qu'il ne faut pour en nourrir les habitants, sans les vastes déserts de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. En voilà pour plus de cent mille ans, et d'ici là il y aura peut-être de grands changements dans notre éloignement du soleil et dans l'éloignement des tourbillons entre eux.

« Tout change insensiblement dans le mouvement des astres. Il est vrai que ces changements sont insensibles ; mais ils deviennent très-sensibles en six ou sept mille ans, surtout lorsque les observations des astronomes se succèdent.

« Les révolutions des astres ne sont jamais parfaitement égales. Ces petites inégalités produisent à la longue de grands changements, que nous ne saurions deviner ni calculer faute d'observations précédentes.

« Par le monument ou autel dédié à Tibère, il y a environ mille sept cents ans, trouvé dans le chœur de la cathédrale de Paris vers 1713, on conclut, avec fondement, que les montagnes s'abaissent et que le fond des rivières et leurs rivages haussent sensiblement chaque siècle, et que le lit de la Seine, à Paris, a haussé de plus de six pouces en cent ans, parce que ce monument, dédié par les marchands navigateurs, s'est trouvé neuf pieds plus bas que la superficie de l'eau de la Seine dans son état mitoyen.

« Les arts et les sciences croîtront à proportion que les hommes se multiplieront, et surtout à proportion que la police se perfectionnera, et elle se perfectionnera à mesure que les capitales croîtront en grandeur, et, comme il y a douze cents ans que la plus fertile imagination n'eût jamais pu deviner la centième partie des choses que nous avons trouvées depuis dans les arts et dans les sciences, nous ne saurions présentement imaginer la centième partie de ce que les hommes inventeront d'ici à douze cents ans pour augmenter les commodités et le bonheur de la vie, surtout s'il s'établit, comme je l'espère, une police entre les souverains de l'Europe qui préserve les nations des guerres civiles et étrangères.

« DÉNOMBREMENTS D'HABITANTS. — Il y a, dans un journal de l'Académie royale de Londres, un dénombrement curieux, fait par M. Neuman, des habitants de Breslau, capitale de la Silésie, en 1661, avec les réflexions d'un Anglais, M. Halley, qui montrent plusieurs utilités de ces sortes de dénombrements.

« Le nombre de ces habitants était de 34,000. Il met les enfants depuis un jour jusqu'à un an pour la première classe; les enfants depuis un an jusqu'à deux pour la seconde, et il fait ainsi cent classes jusqu'à cent ans.

« Il naissait alors à Breslau, année commune, 1,238 personnes, et il en mourait 1,174.

« Si 1,238 enfants naissent dans une ville de 34,000 personnes, comme il y a environ $27 \frac{1}{2}$ fois 1,238 dans 34,000, il s'ensuivrait, par la même proportion, que, si, en 1720, il est né dans Paris 17,679 enfants, il y avait alors, à Paris seulement, environ $27 \frac{1}{2}$ fois autant d'habitants qu'il y en naît tous les ans, c'est-à-dire environ 480,000; ce qui est un nombre beaucoup moindre que celui qu'on dit qu'avait trouvé feu M. Colbert, car on le fait monter à plus de 800,000 habitants. Or, si la proportion de 20,000 à 800,000 habitants subsiste, c'est comme de 1 à 40, ce qui est bien différent de la proportion de 1 à $27 \frac{1}{2}$, qui est le fondement de la table de M. Halley.

« De 1,238 enfants qui naissent, il y en a 348 qui meurent dans l'année de leur naissance, et la moitié de 1,238 n'arrive pas à dix-huit ans.

« De 7,000 femmes au-dessus de seize ans et au-dessous de quarante-cinq, il ne naît que 1,238 enfants, ce qui est un peu plus de la sixième partie des femmes en âge d'avoir des enfants.

« A Londres, en 1719, il mourut 25,379 personnes, et, en 1720, il n'en est mort que 17,479, au lieu qu'à Paris, en la même année 1720, il en est mort 20,371 et né 17,679. Ordinairement il naît un vingtième plus de personnes qu'il n'en meurt. En 1728, il est né, à Londres, 8,497 garçons et 8,156 filles. Total : 16,652 enfants. Et à Paris, cette même année 1728, il est né 16,887 enfants. A Vienne, il est né, en 1729, 5,573 enfants.

« On peut conclure des naissances de Londres et de Paris

que le nombre des habitants de ces deux villes est à peu près égal.

« A Vienne, en 1720, il est mort 6,825 individus. Cela prouve que les habitants de Vienne ne sont qu'environ le tiers des habitants de Paris.

« UTILITÉ D'UN BUREAU POUR RECUEILLIR LES DIVERS DÉNOMBREMENTS. — Notre politique est encore dans l'enfance, puisque nous en sommes encore à dire que nos ministres, chacun dans leur département, devraient avoir soin de procurer au public des dénombrements exacts de tout ce qui entre dans la science du gouvernement. L'Académie politique devrait être chargée de ce soin.

« Nous avons grand intérêt d'avoir dans cette science un grand nombre de démonstrations. Or nous ne pouvons les avoir solides qu'en réduisant toutes les preuves à la simple arithmétique fondée sur les dénombrements.

« Les bons démonstrateurs tâchent d'estimer tout par rapport au revenu annuel en argent comme un point fixe d'estimation du nombre et de la grandeur des avantages et des désavantages annuels d'un projet. Or comment fonder sur chaque matière des calculs arithmétiques si le ministère ne nous procure point des dénombrements exacts sur toutes ces matières ?

« 1° Il faut que plusieurs de ces dénombrements soient imprimés au moins tous les cinq ans, afin que, tombant entre les mains des politiques spéculatifs, ils puissent, avec le loisir qu'ils ont, en faire des combinaisons utiles au bien public.

« 2° Pour diriger et obtenir des différents bureaux des divers ministères de pareils dénombrements, il faut que l'Académie politique soit chargée de solliciter ces dénombrements dans tous les bureaux des trois ministères.

« Nous voyons que le Parlement d'Angleterre demande souvent les dénombrements de telles ou telles marchandises qui entrent ou qui sortent du royaume en telles ou telles années. Et c'est sur de pareils fondements solides qu'ils font des règle-

ments utiles au commerce de la nation. Quand les dénombrements sont justes, on peut porter ses preuves jusqu'à la démonstration arithmétique.

« 3° Les Anglais font mieux leurs dénombrements de morts et de naissances que nous. Dans les morts, ils marquent les maladies et les accidents, les sexes, les âges par classe, depuis un jour jusqu'à un an, depuis un an jusqu'à deux, etc. Nous pourrions perfectionner ainsi notre dénombrement pour l'utilité de la médecine.

« 4° Il n'y a qu'une compagnie subsistante qui ait assez de constance pour continuer tous les ans les informations commencées et pour les donner au public.

« 5° Il est étonnant qu'une information aussi facile qu'est l'information des habitants de Paris ne soit pas encore faite et ne se fasse pas tous les ans par sexe et par âge.

« 6° Il serait facile, par exemple, à un intendant de savoir combien, année commune, il croît de différents blés dans chaque paroisse de son intendance, et cela par les dîmes qui s'y lèvent, et combien d'habitants. Le conseil pourrait voir combien il faut qu'il sorte de blé de telle paroisse et combien il faut qu'il en entre dans telle autre pour la nourriture des habitants; combien il en faut laisser sortir du royaume telle année, ou combien il y en faut faire entrer, et combien il faut de magasins de telle quantité ou de telle ou telle province et en telle ville pour être toujours en état de subsister jusqu'à la récolte prochaine. Il ne faut pour cela que des dénombrements, qu'on rendra tous les ans plus exacts. »

Les données du bon abbé ne sont pas toujours exactes, surtout en ce qui concerne les populations de l'Afrique et de l'Amérique, qu'il évalue beaucoup trop haut, tandis qu'il allonge au contraire à l'excès la période nécessaire au doublement de la population de l'Europe; mais on ne saurait lui refuser le mérite essentiel d'avoir bien apprécié l'utilité d'une bonne statistique de la population, à une époque où la statistique était

encore considérée comme une simple affaire de curiosité, et d'avoir contribué à appeler l'attention publique sur cet objet important. Il appréciait bien aussi l'utilité d'une statistique agricole; seulement, il partageait les préjugés de son temps, qui sont encore, hélas! en grande partie ceux du nôtre, sur l'efficacité de l'intervention du gouvernement en matière de commerce de grains.

III. PROJET POUR RENDRE LES CHEMINS PRATICABLES EN HIVER.

— Voici maintenant une curieuse application des calculs de la statistique ou de l'arithmétique politique, comme on disait alors, faite en vue de l'amélioration des voies de communication. On sait dans quel état déplorable se trouvaient les routes en France sous l'ancien régime. A la vérité, Louis XIV avait fait construire, aux abords de sa résidence, un certain nombre de routes royales d'une largeur inusitée; ce qui les rendait beaucoup plus fastueuses qu'utiles; mais la plus grande partie du pays n'en demeurait pas moins privée de bonnes voies de communications. L'abbé de Saint-Pierre s'attacha à estimer le dommage résultant de cet état de choses pour les populations et pour le gouvernement lui-même. « Lorsque je propose, dit-il, d'augmenter le subside nécessaire pour réparer les chemins, je ne fais autre chose que de proposer au gouvernement de dépenser et d'avancer cent pistoles par an en pavé, pour en recueillir par an plus de huit cents. » A l'appui de son dire, l'auteur énumère les différentes pertes que cause en hiver le mauvais état des chemins, en prenant pour base l'élection de Valogne où il était né. Voici un échantillon de sa manière de procéder dans cette petite enquête. N'oublions pas qu'il n'avait sous la main aucun de ces documents statistiques dont il appréciait si bien l'utilité, et dont l'administration était alors aussi avare qu'elle en est aujourd'hui prodigue.

« Ce qui augmente, dit-il, le prix des marchandises, ce sont les frais du transport, et souvent elles ne coûtent presque rien

sur le lieu, comme la pierre de la carrière ; mais il en coûte pour la tirer, et pour la transporter il faut nourrir et entretenir des hommes et des chevaux pour la voiturer. Or, si les chemins étaient aussi commodes en temps de pluie qu'en temps sec, si par des zigzags ou par des tournants on avait rendu plus faciles les montées et les descentes, si par des pavés on avait remédié aux trous et aux ornières qui se font dans les terres grasses ou marécageuses, chaque cheval porterait en hiver autant qu'en été, c'est-à-dire environ un quart de plus, et ferait un quart plus de chemin dans un même espace de temps ; de même, s'il y avait plus de ponts, on abrégèrait fort le chemin.

« Une charrette, pour porter le même fardeau, aurait un tiers ou un quart moins d'hommes et de chevaux, ou, ce qui revient au même, elle porterait un tiers ou un quart plus pesant, il y aurait même un quart plus de marchandises tirées sur des roues. Or on sait que, pour les frais de la voiture, il y a près de la moitié à gagner à faire tirer sur des roues ce que l'on ferait porter sur des chevaux, et il est visible que ce plus d'hommes et de chevaux qu'il faut employer aux voitures à cause des mauvais chemins est une pure perte pour les habitants, et que les délivrer de cette grande perte, c'est leur procurer un grand profit. Mais voyons la chose dans un plus grand détail.

« L'Élection de Valogne est composée de 175 paroisses d'environ 100 feux ou familles, l'un portant l'autre. Le canton du val de Sère, au milieu duquel est le bourg de Saint-Pierre-Église, lieu de ma naissance, contient environ 17 paroisses et fait environ la dixième partie de l'Élection, soit pour l'étendue ou pour la valeur des terres, soit pour le nombre d'habitants ou pour le commerce.

« J'ai trouvé que, dans ces dix-sept paroisses, il y avait environ 62 charrettes attelées de 4 bœufs et de 2 petits chevaux, et qu'il y avait, outre cela, 630 petits chevaux de voiture chez

les paysans. Il faut deux hommes pour chaque charrette et un homme pour mener deux chevaux de charge, les bœufs coûtent autant que les petits chevaux à nourrir et à remplacer.

« Supposons donc ces 62 charrettes attelées de 6 petits chevaux, ce sera 372 chevaux pour ces charrettes, lesquels, joints aux 600 autres, font environ 1,000 petits chevaux et 440 hommes dans le canton de cette Élection.

« Suivant la proportion décuple, il faut qu'il y ait dans l'Élection entière 10,000 chevaux et 4,400 hommes occupés aux voitures la plus grande partie de l'année. Or, si les chemins étaient bien tenus, on épargnerait le quart des hommes et des chevaux, c'est-à-dire, 1,100 hommes et 2,500 chevaux pour charrier le même poids, ou bien avec le même nombre d'hommes et de chevaux on charrierait un quart davantage de denrées, ce qui revient au même. Il y a donc pour ce seul article un quart de l'entretien et de la nourriture de ces hommes et de ces chevaux à épargner pour le temps qu'ils sont employés à voiturier.

« Chaque homme employé aux voitures ne peut coûter moins, en gages et nourriture, que 160 livres. C'est 176,000 livres, dont, déduisant la moitié pour les jours qu'ils emploient à autre chose qu'à voiturier, il reste 88,000 livres qu'on épargnera sur cet article.

« Chaque cheval, l'un portant l'autre, coûte, dans ce canton-là, au moins 120 livres à nourrir, à ferrer, à entretenir d'équipage et à refournir par achat. Ainsi ces 2,500 chevaux coûtent au moins 304,000 livres, dont, déduisant la moitié pour les jours qu'ils sont employés à autre chose qu'à voiturier, il reste 152,000 livres, laquelle somme, jointe à celle de 88,000 livres, fait 240,000 livres, dont l'Élection perd le quart, c'est-à-dire 60,000 livres par les mauvais chemins, et qu'elle gagnera quand on les aura rendus commodes. Ce que je m'étais proposé de démontrer. »

En employant le même procédé, l'auteur estime à 22,000

livres la perte résultant des voyages utiles qu'on n'ose faire à cause du mauvais état des chemins.

« Il y a beaucoup de gens qui ont des terres à visiter et qui n'oseraient y aller l'hiver à cause des mauvais chemins, au lieu que, si les chemins étaient aussi commodes en hiver qu'en été, ils y feraient plusieurs voyages utiles. Ainsi ils manquent à vendre et à acheter à propos, les denrées trop gardées dépérissent, les réparations triplent, les moulins chôment, les ouvriers ne sont employés qu'à demi, les terres demeurent quelque temps sans être affermées ni cultivées, on néglige de planter. Or toutes ces choses sont en pure perte pour l'État, et cette perte ne peut être estimée moins que la quarantième partie du revenu en fonds de terre, une pistole sur quarante.

« Il y a dans l'Élection de Valogne au moins 900,000 livres en fonds de terre, à en juger par les 90,000 livres du dixième. Or la quarantième partie de 900,000 livres, tous frais faits, monte à 22,500 livres de perte par an, que cause pour cet article le mauvais état des chemins.

« Cet article d'estimation a été trouvé trop faible de moitié par des connaisseurs. Mais j'aime mieux faillir par estimer ces pertes trop peu que par les estimer trop. »

Une troisième source plus considérable encore de pertes annuelles réside dans l'obstacle que les mauvais chemins opposent au développement du commerce. A ce sujet, l'auteur émet quelques considérations, véritablement remarquables pour l'époque où il écrivait, sur les avantages résultant des échanges.

« On sait que le commerce ne se fait que par des échanges. Car les ventes, les achats et toutes les autres conventions du commerce ne se font que dans le dessein d'avoir une chose pour une autre, d'avoir, par exemple, des denrées, des habits, des maisons, etc., pour de l'or, pour de l'argent, ou d'avoir de l'or ou de l'argent pour des denrées, pour des meubles, pour des maisons, etc.

« Tous ces marchés ne sont que des échanges; mais il y a une chose essentielle à remarquer, c'est que les deux parties gagnent à leur échange; car, sans ce gain réciproque, soit réel, soit apparent, nul échange, nul marché ne se ferait, et il arrive communément que l'acquéreur d'une maison, d'une terre, lui donne, par son industrie et par sa dépense, une beaucoup plus grande valeur que celui qui la vend, ce qui tourne au profit de l'acquéreur et de l'État.

« Il y a des échanges où l'un gagne seul, tandis que l'autre perd; mais, si le gain de l'un est égal à la perte de l'autre, ces échanges ne sont ni nuisibles ni avantageux à l'État lorsqu'ils se font entre citoyens du même État. Ces sortes d'échanges sont rares en comparaison de ceux où les deux parties font du profit, soit également, soit inégalement.

« De là il suit que tout ce qui sert à faciliter, à multiplier les marchés utiles et les échanges avantageux entre citoyens, sert à multiplier leurs profits et à les enrichir, et que tout ce qui y apporte de la difficulté, tout ce qui sert à en diminuer le nombre, appauvrit les particuliers, et par conséquent l'État. Grand principe de politique auquel on fait beaucoup d'attention en Angleterre, et encore plus en Hollande, en comparaison de l'attention que l'on y donne en France et en Allemagne.

« A l'égard des marchés de terres et autres immeubles, il est évident, par exemple, que celui qui a le talent du commerce de mer et qui s'y distingue, en donnant pour vingt mille livres une terre qui ne lui rapporte que mille livres par an, mettant cet argent dans le commerce, gagnera avec son travail et son industrie plus de trois mille livres, année commune, tandis que celui qui achète cette terre, qui est dans son voisinage, en augmentera le revenu de près de la moitié par son talent à mettre les terres en valeur. Tous deux gagnent considérablement, quoique inégalement, à ce marché.

« De même, si un habitant de Paris a une terre de trois mille livres de rente près de Valogne, tandis qu'un habitant de Va-

logne en a une de pareille valeur près de Paris, s'ils font échange, il est évident qu'ils y gagneront tous deux plus d'un quart par les augmentations qu'ils y pourront faire commodément, par les réparations qu'ils feront à temps, par les retranchements des voyages et par la cessation de la peine et de l'embarras de faire venir leur revenu; ils pourront même y aller consommer leurs denrées ou en faire venir chez eux à la ville, s'ils ne trouvent pas de fermiers. Tels sont les profits qui résultent des échanges des immeubles.

« A l'égard des échanges des choses mobilières, les profits en sont, à la vérité, plus petits; mais, comme ces sortes d'échanges sont continuels et qu'on en peut faire un grand nombre dans un jour, comme font les marchands, les moindres petits profits, lorsqu'ils sont fréquents et fort multipliés, équivalent à des profits plus grands qui sont moins fréquents.

« Une des causes du profit qui se fait par les deux parties dans l'échange des choses mobilières, c'est que chacun donne du superflu qu'il estime moins, pour avoir quelque chose qui lui est nécessaire, ou qu'il regarde comme nécessaire et qu'il estime plus. Tel a trop de blé pour la nourriture de sa famille et manque de vin, tandis que tel autre a trop de vin et manque de blé. Ce superflu de blé est peu estimé par l'un, mais fort estimé par l'autre. Ces deux hommes, ou, si vous voulez, ces deux nations, font échange et y gagnent beaucoup; car alors leur superflu, par cet échange, équivaut au nécessaire. Ainsi il arrive qu'une terre, qui n'est propre en elle-même qu'à rapporter du vin, devient propre, par le moyen des échanges, à rapporter du blé et toutes les autres choses nécessaires et commodés à la vie. Les Hollandais tirent peu de profit de leurs terres en comparaison du profit qu'ils font à porter, à reporter et à échanger toute sorte de denrées et de marchandises.

« Or cette multitude prodigieuse de petits échanges entre les vendeurs et les acheteurs serait encore la moitié plus grande dans les six mois d'hiver si les acheteurs et les vendeurs n'a-

vaient rien à craindre des mauvais chemins et si les marchandises pouvaient se voiturier facilement aux foires, aux marchés, aux ports et aux villes.

« Quand je suppose que les terres de l'Élection de Valogne montent environ à 900,000 livres, je ne compte, dans le revenu des terres, que la valeur des denrées de la première main, c'est-à-dire le blé, le lin, la laine, etc., vendus au marché; mais je n'y compte pas les profits que font les marchands de blé, les boulangers, les fileuses, les dentelières, les tisseurs, les blanchisseurs, les marchands de toiles, les manufactures de draps, les drapiers et tous les autres marchands. Ces profits de la seconde, troisième et quatrième main composent, en cette Élection, un revenu qui est au moins double du revenu des fonds de terre, c'est-à-dire qu'il monte au moins à 1,800,000 livres, et irait bien plus loin si le commerce était florissant.

« Or l'augmentation qui arriverait à cette espèce de revenu par la multiplication des échanges, si les chemins étaient en bon état, ne peut être estimée à moins qu'au vingtième de ce même revenu, c'est-à-dire à 90,000 livres. Voilà encore une très-grande perte annuelle.

« Enfin, une quatrième source de pertes annuelles, c'est l'usure des voitures, la perte des chevaux, etc.

« On peut compter que ces mauvais chemins causent dans l'Élection la perte de 1 cheval sur 40 pendant un hiver. Ces chevaux de voiture montent à 10,000 dans l'Élection. Ainsi c'est 250 chevaux de perte que causent tous les ans à l'Élection les mauvais chemins. Et, en estimant ces chevaux à 50 francs l'un portant l'autre, ce sera 12,500 livres, sans compter les voitures brisées, les chevaux de carrosse estropiés, etc.

« Ces quatre pertes annuelles causées à l'Élection de Valogne par les mauvais chemins montent à 185,000 livres. Or, en faisant tous les ans une dépense de 20,000 livres dans cette Élection en pavés et en mouvements de terre, on peut juger

que dans quatre ou cinq ans cette avance rapporterait par an plus de 800 pour 100 de profit. »

Ces estimations faites pour l'Élection de Valogne, l'auteur les applique ensuite au royaume entier à l'aide d'un procédé qui manque certainement d'exactitude, mais qui était le seul dont on pût faire usage, à une époque où la statistique n'existait pas encore.

« L'Élection de Valogne, dit-il, fait à peu près la huitième partie de la généralité de Caen, et cette généralité fait à peu près le tiers de la Normandie, et, effectivement, de trente parties que paye la province à l'État, cette généralité en paye dix, celle de Rouen quatorze, et celle d'Alençon six ou environ, et l'on peut regarder les trois généralités de Normandie comme la dixième partie du royaume. De sorte que, comme la généralité de Caen en fait la treizième partie, il en résulte que l'Élection de Valogne en fait la 240^e partie, je ne dis pas pour l'étendue, mais pour le revenu, parce que le terroir est des meilleurs. Les habitants y sont nombreux; ils y sont des plus laborieux et des plus industriels. Donc, si l'Élection de Valogne profite d'environ 185,000 livres, le royaume entier profitera par an de plus de 44 millions pour une avance annuelle d'environ 4,800,000 livres d'augmentation de dépense, et par conséquent de subside sur les particuliers. »

L'auteur énumère encore divers autres avantages qui résulteraient de l'amélioration des routes, par les facilités qu'elles offriraient au commerce étranger, au transport des troupes, etc., etc.; puis il recherche quels sont les moyens de se procurer de bons chemins.

« Le moyen le plus important et le plus nécessaire, c'est l'établissement d'une compagnie et d'un bureau général des chemins et de divers bureaux provinciaux subordonnés dans chaque généralité où préside l'intendant. C'est un moyen général qui comprend tous les moyens particuliers.

« Avant mon premier mémoire, la dépense des ponts et

chaussées ne montait par an qu'à deux millions. La cour y fit attention sous le ministère de feu M. Desmarets, à qui j'envoyai le mémoire; elle résolut de l'augmenter, et cette dépense monte présentement à plus de quatre millions. Il faut, pour faire cesser les grandes pertes des provinces éloignées de la capitale, augmenter cette dépense de moitié dans ces provinces et la faire monter au moins à huit millions.

« Mais j'avoue qu'il faut supposer que ces huit millions soient employés aussi utilement qu'il sera possible pour le public, car, s'il y en avait deux millions employés au seul profit, ou d'un grand voyer ou de ses subalternes, tel qu'il y en avait en France il y a six-vingts ans, au profit des ingénieurs, des secrétaires, des intendants, des directeurs d'ouvrages outre leurs gages et leurs profits légitimes et au profit des entrepreneurs à forfait, ces quatre millions d'augmentation, au lieu de produire 900 pour 100 de profit, produiraient à peine 200 pour 100, ce qui serait pourtant un grand profit. »

En définitive, l'auteur propose d'établir, en le recrutant par la méthode du « scrutin perfectionné, » un conseil général des chemins et des canaux sous la direction du ministre qui a le commerce de terre dans son département, avec des bureaux dans les provinces sous la direction des intendants. Sauf pour ce qui concerne le mode de recrutement, c'est le corps des ponts et chaussées qui existe aujourd'hui, et dont la première idée, — qu'elle soit bonne ou mauvaise, — appartient ainsi, selon toute apparence, à l'auteur du *Projet pour rendre les chemins praticables en hiver*.

IV. PROJET POUR RENFERMER LES MENDIANTS. — Suivant son procédé habituel d'analyse, l'auteur recherche d'abord en quelles catégories on peut ranger les mendiants. Les deux principales qu'il subdivise en un grand nombre d'autres sont celle des mendiants qui peuvent travailler, et celle des mendiants que leur âge ou leurs infirmités rendent incapables de

travail. Il analyse ensuite les inconvénients de la mendicité dans la ville de Paris, il les classe de la manière suivante :

« *Premier inconvénient.* — Les jeunes mendiants, accoutumés à la fainéantise et au libertinage, deviennent bientôt de petits fripons, et, quand ils ont dérobé de quoi acheter un habit, ils deviennent filous. Les voleurs se les associent bientôt après comme gens industriels qui sont déjà accoutumés à moins craindre les remords et la punition; ainsi ils deviennent voleurs pour faire de plus grands profits par le vol que par la flibusterie, et l'on peut dire que les mendiants sont la principale pépinière des voleurs de grands chemins et de leurs recéleurs.

« *Second inconvénient.* — Pour savoir quelle peut être la perte que fait l'État par la fainéantise des mendiants, et par la perte de temps qu'ils emploient à mendier, on peut supposer dans Paris trois mille mendiants, et que Paris contient à peu près la vingtième partie du royaume. Ce seraient soixante mille mendiants fainéants dans l'État. Or perdre le travail annuel de soixante mille personnes, à ne compter ce travail qu'à cinq sous par jour, ou cent livres par an, c'est une perte de six millions par an.

« *Troisième inconvénient.* — On peut regarder comme une grande incommodité publique de se trouver à chaque moment assailli par trois ou quatre gueux ou gueuses que l'on est le plus souvent forcé de renvoyer mécontents, soit parce que l'on n'a pas de monnaie, soit parce que l'on ne peut donner à tous, soit parce que l'on n'aime pas à donner à des gens que l'on regarde la plupart comme des fainéants volontaires. Ce sont même ceux-là qui disent le plus d'injures aux personnes qui ne leur donnent rien.

« *Quatrième inconvénient.* — Le soulagement de la misère des pauvres est une dette publique et particulière, dont chaque ville, dont chaque habitant doit s'acquitter. Elle est fondée sur la première loi de l'équité : ne faites pas contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous si vous étiez à sa

place, et qu'il fût à la vôtre. Or voudriez-vous qu'on vous refusât l'extrême nécessaire pour vivre si vous tombiez dans l'extrême misère? Et une si grande injustice à l'égard d'un si grand nombre de malheureux n'est-elle pas un grand inconvénient et un grand défaut de police dans un grand royaume?

« *Cinquième inconvénient.* — Il est vrai que chaque ville nourrit, habille et loge tous ses mendiants par les aumônes manuelles, mais il y a plusieurs grands inconvénients dans cette manière de les soulager. Le premier, c'est que ceux qui reçoivent le plus de ces aumônes manuelles ne sont pas ceux qui méritent le mieux de les recevoir. Le second, c'est que ce ne sont pas les plus riches qui donnent le plus, et cependant ce sont eux qui doivent le plus porter d'une dette publique. Mais le plus grand inconvénient de l'aumône manuelle, c'est qu'elle accoutume à la fainéantise, elle prive l'État de six millions de livres en travail annuel et forme peu à peu des fripons et des voleurs.

« *Sixième inconvénient.* — Tout le monde convient que la mendicité est une grande incommodité journalière, et dont les étrangers et tous les citoyens de toutes les conditions souffrent plusieurs fois le jour; et, lorsque, pour y remédier, il n'y a qu'à accorder à chaque ville la permission de lever sur les boissons un droit suffisant pour acquitter entièrement cette dette publique, on ne trouvera personne qui n'aime beaucoup mieux payer quinze ou vingt sous par muids que de souffrir tous les jours de pareilles incommodités.

« *Septième inconvénient.* — Je mets au nombre de ces inconvénients la mendicité des aveugles de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris. Il faut y suppléer par la distribution d'une réserve proportionnée à leurs besoins, aux aumônes qu'ils ramassent dans les églises en souffrant beaucoup de peine eux-mêmes, et en faisant souffrir beaucoup d'incommodités aux habitants. »

Le remède à cet état de chose, l'auteur l'emprunte à la Hol-

lande, où l'on enferme les mendiants en les faisant travailler, et où l'on pourvoit à leur entretien à l'aide d'un droit sur les boissons. « Il y a déjà, dit-il, 45 sous d'entrée ou d'octroi sur chaque muids de vin qui entre à Paris, répartis à raison de 25 sous pour les malades de l'Hôtel-Dieu, et de 20 sous pour les pauvres renfermés de l'hôpital général. Il suffirait d'y ajouter 15 sous pour subvenir entièrement à l'entretien de la population vouée à la mendicité en la faisant travailler. » Bref, c'est le système des *Dépôts de mendicité* que recommande le bon abbé.

Dans un appendice, il raconte que, son mémoire ayant été communiqué à la cour au commencement de 1724, le 10 juillet suivant parut une déclaration du roi pour renfermer les mendiants. « On procéda, dit-il, à l'exécution de cette ordonnance dans la capitale et dans les villes de province avec un grand succès, et il semblait que cet établissement devait durer longtemps, mais c'est à peine s'il a subsisté pendant deux ans. La cause qui l'a fait abandonner, c'est le nombre considérable de mendiants qui semblèrent sortir de dessous terre lorsqu'on s'avisait de pourvoir à leur entretien aux frais du public, en sorte que les ressources manquèrent bientôt pour continuer l'œuvre commencée. » Le bon abbé pense qu'on pourrait remédier à cet inconvénient en établissant un « bureau général perpétuel à Paris qui s'assemblerait toutes les semaines sous la direction du ministre des finances pour maintenir l'exécution de la déclaration, consulter les personnes habiles et bien intentionnées sur les moyens d'extirper la mendicité, pour mieux administrer les hôpitaux, et surtout pour trouver les fonds nécessaires pour cette perpétuelle exécution. »

Ce grand nombre de mendiants qui apparurent après la déclaration du roi, qui leur allouait une sorte de minimum de subsistance à la condition qu'ils fussent enfermés et astreints au travail, n'atteste qu'une chose, c'est l'excessive misère des populations à cette époque. Il n'y avait que deux moyens de

les empêcher de se précipiter vers les dépôts de mendicité, c'était d'améliorer leur sort, — et le bon abbé y avait pourvu en proposant un projet de taille tarifée remplaçant la *taille arbitraire*, à laquelle il attribuait en grande partie la misère des campagnes ¹, — ou bien de rendre plus dure, plus pénible, la condition des pauvres renfermés dans les dépôts. Ce dernier remède, le bon abbé ne le proposait point; mais il y a apparence que son « bureau général perpétuel » aurait bientôt été obligé d'y recourir.

¹ « La source la plus considérable de la mendicité, disait-il, c'est la ruine des taillables, qui est causée par la répartition très-disproportionnée et ruineuse qui se fait entre généralité et généralité, entre élection et élection, entre paroisse et paroisse, et surtout entre famille et famille. — Les enfants sont envoyés mendier par leurs parents taillables, qui n'ont plus les moyens de les nourrir. J'ai été plusieurs fois témoin malheureux de cette étrange misère, et c'est pour cela que j'ai proposé, dans le projet de taille tarifée, des moyens d'empêcher cette disproportion ruineuse. »

CHAPITRE VI

PROJETS DIVERS. — Fin.

SOMMAIRE

- I. De la nécessité de récompenser les auteurs de projets politiques et les autres inventeurs. — II. Projet pour établir des conférences politiques. — III. Projet pour multiplier les collèges de filles. — IV. Projet pour rendre les titres plus utiles au service du roi et de l'État. — V. Projet pour rendre les livres et autres monuments plus honorables pour les auteurs futurs et plus utiles à la postérité. — VI. Projet pour établir des annalistes de l'État. — VII. Projet pour rendre l'Académie plus utile. — VIII. Discours contre l'augmentation des monnaies et en faveur des annuités. — Menus projets.

L'auteur de tant de « projets » destinés à améliorer la condition matérielle et morale de la société ne pouvait manquer d'être frappé de l'utilité des inventions et de la nécessité de récompenser les inventeurs. Il ne propose pas toutefois de leur reconnaître un droit de propriété sur leurs œuvres. Il demande simplement, — ce qui était plus conforme aux idées du temps, — que l'État se charge de récompenser les inventeurs en proportion du mérite des inventions. Quant à la tâche difficile d'apprécier ce mérite, elle serait divisée entre les bureaux de l'Académie politique et ceux du ministère de l'intérieur.

Mais, avant tout, il s'attache à justifier sa proposition, qu'il formule ainsi :

I. DE LA NÉCESSITÉ DE RÉCOMPENSER LES AUTEURS DE PROJETS
POLITIQUES ET LES AUTRES INVENTEURS.

I

« L'auteur d'une découverte aura une rente de vingt ans payable à lui ou à ses héritiers, ou créanciers, ou donataires, à commencer du jour du résultat du bureau. Le brevet fera mention de la date de ce résultat. Cette rente sera la deux centième partie du profit annuel que l'État sera estimé tirer de cette découverte, de sorte que, si la découverte est estimée deux millions de profit annuel, sa rente sera de dix mille livres. L'estimation en sera faite premièrement par les résultats de trois bureaux de l'Académie politique, en dernier ressort par tous les bureaux assemblés du ministère de la matière en question.

« ÉCLAIRCISSEMENTS. — 1° Il est évident que, pour faire travailler les esprits excellents avec ardeur et avec constance, il leur faut un titre en vertu duquel ils aient droit de demander leur récompense au conseil, et que le conseil ait un pouvoir suffisant pour estimer cette récompense. Ainsi il faut un règlement qui donne ce droit aux découvreurs et ce pouvoir aux estimateurs.

« Je dirai à ce sujet que les différentes académies déjà établies doivent, par le même édit, avoir le droit d'arbitrer et d'estimer en rente de vingt ans la récompense de celui qui fait une découverte utile dans chaque art et dans chaque science, quand, sur le pied du deux centième denier du profit de la nation, la rente de vingt ans ne devrait être estimée que de quatre marcs d'argent.

« Je ne parle point ici du terme de livres tournois. Malheureusement pour la nation, jusqu'à mon temps on marque le prix des choses en livres numéraires, termes qui deviennent

équivoques par le changement que des règlements imprudents apportent à la valeur de ces livres numéraires. Il faut en revenir au poids et au titre de l'argent, termes non équivoques.

« Lorsque j'écris ceci en 1732, le marc d'argent monnayé, qui contient onze parties sur douze, d'argent pur, vaut en France environ cinquante livres numéraires sous Louis XV, au lieu que ce marc d'argent ne valait, sous Louis IX ou saint Louis, que quarante-huit sous ou environ.

« 2° Comme le découvreur travaille pour lui, pour ses héritiers, pour ses créanciers, et, s'il est religieux, pour sa communauté, il est juste qu'il ait une rente de vingt ans et qu'il puisse en disposer par testament.

« 3° Il est certain que la femme, les enfants, les confrères de celui qui découvre, sachant qu'ils peuvent profiter après sa mort de la rente due à sa découverte, procureront au découvreur plus de loisir, plus de commodités, plus de courage, plus de constance pour avancer sa découverte. Ainsi ils méritent de se ressentir de la récompense due à son travail.

II

« Les découvreurs dans les arts et dans les sciences auront des brevets de reutes de vingt ans proportionnés à l'utilité de leurs découvertes immédiatement après l'estimation du conseil consultatif de chaque ministère.

« ÉCLAIRCISSEMENTS. — 1° Une grande multitude de découvertes d'une médiocre utilité, soit dans la science du gouvernement, soit dans les arts ou dans les manufactures, soit dans les sciences plus curieuses qu'utiles, opère le même effet pour le bien public qu'une ou deux découvertes.

« Ainsi il est à propos de récompenser par de petites rentes les petites découvertes bien démontrées pour donner courage aux esprits médiocres de travailler à augmenter, selon leurs forces, l'utilité de la société.

« 2° Il y a partout d'habiles machinistes portés, tant par leur

inclination naturelle que par le désir d'augmenter leur fortune, à inventer des choses très-utiles pour perfectionner les arts. Ce perfectionnement consiste à faire les mêmes ouvrages meilleurs et à plus petits frais. Ils marchent ainsi naturellement vers l'utilité publique, soutenus par l'espérance de leur utilité particulière.

« La nécessité est mère de l'invention, parce qu'elle est mère des efforts d'application. Cela prouve que rarement les gens riches quittent les plaisirs et les amusements ordinaires de leur condition pour chercher avec peine et avec constance les inventions utiles aux autres. Nous ne devons presque rien aux riches en comparaison de ce que nous devons aux nécessiteux.

« Mais il se trouve dans le mauvais état des affaires des nécessiteux un grand obstacle à la perfection de leurs inventions. Comme ils n'ont que le nécessaire pour subsister eux et leurs familles, ils manquent d'argent pour faire les frais de différents essais et de différentes expériences, sans lesquels essais les commissions des académies des sciences, nommées pour examiner leurs inventions, ne sauraient rendre témoignage que la découverte est complète et mise en état que le public puisse en profiter. Il manque donc deux choses pour encourager les inventions des machines, et j'en dis autant des inventions dans la chimie et dans plusieurs autres arts.

« Les académiciens qui ont été nommés commissaires pour examiner une machine conviennent que souvent il serait de l'intérêt de l'État d'aider tel machiniste nécessaire de vingt marcs, de quarante marcs d'argent pour achever de rendre telle découverte ingénieuse parfaitement complète, c'est-à-dire utile au public; mais il manque aux académiciens un ordre général de la cour, qui leur ordonne de donner en ces occasions leur avis pour obtenir tel secours afin de faire telles expériences. Ainsi le machiniste est arrêté dans son travail, et ce qu'il avait inventé jusque-là devient inutile au public, parce que, faute d'expériences suffisantes, il n'a pas suffisamment prouvé que,

déduction faite des frais de l'exécution de la machine et de son entretien, il en résultera une utilité considérable pour le public.

« Pour encourager les machinistes à inventer et à faire de nouveaux efforts pour inventer, il serait donc nécessaire que, par le même ordre ou la même patente, l'Académie eût ordre, après toutes les expériences nécessaires faites devant les commissaires, de donner son avis si la découverte est complète et en état d'être utile au public, et de dire de combien elle croit que doit être la rente de vingt ans due à l'inventeur par comparaison de l'utilité dont sa machine peut être au public

« Je propose que le point fixe des pensions soit du deux centième de profit annuel que l'État en doit tirer, de sorte que, si la machine épargne par an à l'État le travail et la subsistance de quatre mille travailleurs à dix sous par jour durant cinquante jours, l'épargne sera de trois cents mille livres, dont le deux centième est cinq cents écus, ou quinze cents livres, ou trente marcs d'argent à onze deniers et demi de fin durant vingt ans.

« 3° Dans le désespoir où se trouve un machiniste, un chimiste inventeur d'une découverte utile au public, d'obtenir de l'Académie, juge de la machine qu'il a inventée, un jugement qui puisse lui procurer une pension de l'État et le récompenser de ce qu'il a trouvé d'avantageux pour le public, il demande quelquefois un privilège exclusif, mais il y a deux inconvénients à cette sorte de récompense.

« Le premier inconvénient regarde le public. Le privilège exclusif empêche que l'invention soit connue et mise en usage autant qu'elle pourrait l'être pour l'utilité publique.

« Le second inconvénient, c'est que ce privilège, si la machine est bonne, cause une infinité de procès, ou à l'inventeur s'il n'a pas cédé son droit à une compagnie, ou à la compagnie elle-même qui a acquis son droit de privilège exclusif. Or les procès sont très-nuisibles à l'État.

« L'inventeur est donc forcé, ou à passer son temps à former une compagnie, ou à suivre des procès, au lieu d'employer ses talents acquis en quarante ans d'études à produire de nouvelles inventions encore plus utiles que les anciennes; ce qui est fort nuisible à l'inventeur et à l'État.

« Les découvertes dans les arts sont utiles, mais c'est peu de chose en comparaison de la grande utilité que l'on peut tirer des règlements et des établissements nouveaux et des perfectionnements des anciens. »

L'auteur ne s'occupe pas seulement, en effet, des inventions matérielles; sa sollicitude s'attache aussi aux découvertes qui ont lieu dans la sphère des sciences morales et politiques, et il pense avec raison que les auteurs de ces découvertes méritent au moins autant que le commun des inventeurs d'être récompensés de leurs efforts. Seulement il s'agit de savoir comment on peut mesurer l'utilité d'une découverte de ce genre, d'un nouveau plan d'éducation, par exemple? Voici comment il répond à l'objection qu'il se pose à lui-même pour résoudre cette difficulté :

« **OBJECTION.** — Il ne serait pas impossible d'apprécier et d'estimer assez juste en argent le profit annuel qu'une machine nouvelle ou qu'une nouvelle invention dans tel art procurera à l'État; mais, à l'égard des découvertes en politique, il est impossible d'en estimer au juste l'utilité.

« Comment, par exemple, estimer par un revenu annuel un bon projet pour perfectionner l'éducation?

« **RÉPONSE.** — 1° J'ai déjà fait quelques essais pour parvenir à l'estimation de l'utilité d'un bon projet par un revenu annuel équivalent à des avantages annuels. On en trouvera un exemple dans le projet pour perfectionner les chemins, dans l'abrégé du projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe, dans le projet pour bannir les disproportions excessives dans la répartition du subsidé de la taille, dans le projet pour diminuer les sources des procès. Or pourquoi serait-il impossible de per-

sectionner ces essais et cette méthode pour l'estimation de l'utilité des autres bons projets?

« 2° Tout le monde convient que les moyens pour augmenter le revenu d'une famille, non plus que pour augmenter le revenu d'un État composé de différentes familles, ne sont pas les seuls moyens d'augmenter les plaisirs ou de diminuer les maux de ses sujets. Or l'augmentation de ces plaisirs annuels, la diminution de ces maux annuels, peuvent s'estimer et s'estimer tous les jours en argent par des revenus annuels; ainsi on peut donner des méthodes pour les estimer avec facilité et même avec assez de précision.

« 3° Dans les maisons riches de la ville, les chevaux et la plupart des domestiques ne servent ni à conserver ni à augmenter le revenu du père de famille, ils servent au contraire à le diminuer, c'est-à-dire à augmenter la dépense; mais, en récompense, ils servent à diminuer ses soins, ses peines, ses inquiétudes, et à lui procurer à lui et à sa famille divers plaisirs journaliers comme la table, la promenade. Or ne payons-nous pas avec un revenu journalier et annuel cette diminution journalière et annuelle de soins, de peines et l'augmentation journalière de nos plaisirs innocents?

« 4° Le plaisir que donne la comédie est un des plaisirs de l'esprit; on peut estimer en revenu ce que la comédie apporte de plaisir à Paris par le revenu qu'en tirent les comédiens. Le spectateur peut de même estimer le plaisir qu'il en retire par l'argent annuel qu'il donne pour en jouir.

« 5° Qu'on sache combien cent mille pères de famille donneraient d'argent par an pour être sûrs d'avoir des enfants dix fois plus raisonnables, plus justes, plus patients, plus polis, plus bienfaisants, plus appliqués à bien réussir dans leur profession, on saura ce qu'un bon règlement, ce qu'un bon établissement sur l'éducation apportera d'utilité à ces cent mille pères de famille; qu'on sache ce qu'ils donneraient par an, eux et les autres citoyens, pour avoir des camarades et des voisins dix

fois plus justes et plus bienfaisants, on saura en revenu annuel l'estimation de l'utilité de ce règlement.

« 6° Nous savons déjà le prix en argent de certains plaisirs journaliers et de l'exemption de certaines peines, et nous le savons par notre dépense journalière et annuelle. Or, comme nous pouvons comparer plaisir à plaisir, peine à peine, dépense à dépense, nous pouvons, par conséquent, par cette comparaison, estimer en revenu annuel la jouissance des nouveaux plaisirs annuels, l'exemption des nouvelles peines annuelles qu'un bon règlement nous procurera, car nous pouvons facilement avoir des points de comparaison qui soient eux-mêmes déjà bien calculés par une estimation en revenu annuel en argent. »

L'auteur répond encore à diverses objections, entre autres à celle-ci, que le système de récompenses proposé fera naître une foule de mauvais discoureurs politiques qui critiqueront les règlements nouveaux. A quoi il répond judicieusement :

« Plus il y aura d'écrivains sensés et de bons projets politiques publiés, moins il y aura de discoureurs ignorants, et par conséquent plus il y aura d'apologistes de bons règlements, et moins il y aura de critiques insensés. Par conséquent, il est de l'intérêt de l'État de diminuer tous les jours par les bons mémoires imprimés l'ignorance où l'on est de la science du gouvernement. »

Enfin, l'auteur réfute une autre objection à peu près analogue, savoir qu'on sera inondé de mémoires, en démontrant que le nombre des bons auteurs ou inventeurs sera toujours fort restreint. Cette démonstration, il la donne en esquissant les conditions matérielles et morales dont la réunion est nécessaire pour qu'un homme puisse devenir un bon auteur :

« A l'égard des bons auteurs, ils seront en petit nombre, même dans un grand État.

« Il faut pour devenir un bon auteur un génie né facile, appliqué, étendu, cultivé jusqu'à vingt ans par les diverses connaissances humaines.

« Il faut que, depuis vingt ans, il ait été exercé dans la capitale par les conférences, par les disputes et par la lecture des mémoires modernes, manuscrits et imprimés; il faut qu'il soit accoutumé à la méditation et à la composition.

« Il faut un esprit juste qui, à force d'examiner les vraies démonstrations, et, à force d'en former lui-même, ait acquis un sentiment délicat et sûr pour discerner promptement les conséquences justes et réelles des conséquences fausses et apparentes.

« Il faut un homme qui, par une pratique et par une expérience de plusieurs années dans les affaires publiques et particulières, puisse lier avec facilité les vérités de spéculation avec les moyens convenables de pratique.

« Il faut un homme tempérant et d'une santé exempte de douleurs et d'infirmités, accoutumé à démontrer évidemment aux autres dans la composition ce qu'il s'est démontré à lui-même dans la méditation.

« Il faut un homme assez sensible à la distinction entre pareils pour les surpasser en travail et en patience, et assez éclairé pour discerner la distinction la plus précieuse de la moins précieuse.

« Il faut un homme qui ait assez de revenu pour avoir et les commodités de la vie et surtout un copiste occupé à remettre au net durant le jour ce qu'il aura corrigé le matin; il faut même que le recouvrement de ce revenu ne lui coûte que peu d'application durant l'année comme des rentes ou des pensions bien payées; il faut que, de ce côté-là, il soit exempt d'inquiétudes sur des procès; car, pour méditer avec plus de succès, il faut non-seulement du loisir, mais encore du calme sur toutes les sortes d'affaires qui causent de l'inquiétude.

« Il lui faut un domestique tranquille et qui ne lui cause pas trop de distractions, et, soit qu'il ait une femme et des enfants, ou qu'il n'en ait pas, il faut dans sa famille du repos, de la santé, de la tranquillité. La femme et les enfants dont la con-

duite plaît excitent au travail, mais, quand leur conduite déplait, ils causent de grandes distractions.

« Il faut, du côté des lois, qu'il soit excité au travail par la certitude d'obtenir de grandes récompenses pour lui et pour sa famille si ses découvertes se trouvent très-importantes et très-bien démontrées.

« Il faut un génie sage et docile, qui écoute volontiers et qui profite aisément des lumières des autres; il faut qu'il soit bon estimateur de ce qui est plus ou moins important au bonheur public; il faut qu'il ait comparé diverses matières pour choisir la plus importante.

« Il faut qu'il ne hasarde l'impression qu'à quarante ans, après qu'il aura souvent et longtemps corrigé ses compositions. Tels sont les moyens de former de grands génies et de procurer au public d'excellents ouvrages.

« Il faut donc, du côté de la personne, des qualités naturelles et plusieurs habitudes assez rares; il faut du côté de la fortune certaines conditions nécessaires et peu communes.

« Or, comme il est très-rare de rassembler toutes ces qualités et toutes ces conditions, il est très-rare aussi de rencontrer, même dans un grand État, plus de trente génies de la première classe qui s'occupent avec succès, dans des conditions privées, à faire des découvertes importantes dans la politique pratique. »

On n'a pas, en effet, à redouter beaucoup la surabondance des génies de première classe, en admettant même qu'ils soient rémunérés en proportion de l'utilité de leurs œuvres.

Il nous paraît superflu d'insister sur ce que les vues que nous venons de reproduire contiennent d'original et d'avancé pour l'époque où écrivait le bon abbé. On a reconnu depuis qu'il valait mieux laisser au public le soin de récompenser les inventeurs, en garantissant à ceux-ci, au moins d'une manière temporaire, la propriété de leurs œuvres. On en viendra, sans aucun doute, à la leur garantir d'une manière illimitée, et à

proportionner ainsi, comme cela est équitable, la récompense de l'inventeur à l'utilité de l'invention. Remarquons toutefois que les esprits d'élite qui innovent, qui inventent dans les arts politiques et moraux, si l'on peut se servir de cette expression, ont été oubliés par les auteurs du code de la propriété intellectuelle; que, si la législation actuelle assure une rémunération, encore à la vérité, bien insuffisante à l'inventeur d'une machine en lui garantissant la propriété temporaire de son œuvre, elle n'en assure aucune à l'auteur d'une méthode ou d'un plan destiné à perfectionner les institutions politiques, économiques, financières, pédagogiques, etc. La législation actuelle ne reconnaît guère que les inventions purement matérielles, quoique les autres aient une utilité au moins égale, et, sous ce rapport, elle est encore en arrière du système que l'abbé de Saint-Pierre proposait pour récompenser « les auteurs de projets politiques et les autres inventeurs. »

II. PROJET POUR ÉTABLIR DES CONFÉRENCES POLITIQUES, TRÈS-AVANTAGEUSES AUX PARTICULIERS, ET AU SERVICE DU ROI ET DE L'ÉTAT. — Reproduisant les considérations qu'il a émises précédemment, dans son Mémoire sur l'utilité de l'agrandissement de la capitale d'un État, l'auteur démontre combien il serait utile de multiplier les exercices de l'esprit, et, par conséquent, combien il serait désirable « qu'au sortir du collège on pût trouver facilement des conférences sur les sciences les plus utiles, et, en particulier, sur la politique, qui est, de toutes les sciences, la plus utile pour augmenter le bonheur des hommes. » Il énumère ensuite les avantages que présenteraient des conférences politiques, en formant les intelligences et en répandant la lumière sur toutes les matières qui concernent la direction des affaires publiques.

« Les conférences politiques, dit-il, seront, par la méthode du scrutin, les pépinières naturelles de l'Académie politique; cette Académie sera la pépinière des rapporteurs du conseil; ces

rapporteurs seront la pépinière des intendants; les intendants seront la pépinière des conseillers d'État; les conseillers d'État seront la pépinière des trois ministres particuliers et même du ministre général. »

Cependant cette institution devait soulever des objections, à une époque surtout où la liberté de la parole paraissait complètement incompatible avec l'existence même du gouvernement. Ces objections, l'auteur s'empresse de les prévenir, en déclarant qu'il ne sera pas permis de censurer les actes du gouvernement dans les conférences politiques.

« **OBJECTION.** — Ne peut-il pas arriver que dans ces conférences on fronde contre certains règlements et contre certains ordres donnés par le ministère ?

« **RÉPONSE.** — 1° Il est certain que ce serait un grand abus des conférences si elles se tournaient à fronder le ministère; mais il est facile d'établir pour règle fondamentale que l'on n'y parlera point de ce qu'a fait le ministère, si ce n'est pour le louer, sauf à ceux qui y trouveraient quelque chose de blâmable de le désapprouver en particulier.

« 2° Le ministre ne peut-il pas, dans chaque conférence, nommer un membre de l'assemblée qui lui rendra témoignage que l'on ne s'y écarte jamais de la règle fondamentale, *de ne parler jamais en mal, dans la conférence, du gouvernement présent*, et, si quelqu'un tombait dans cette faute, il serait averti qu'à la seconde fois on le prierait, de la part de la compagnie, de n'y plus revenir.

« Il ne faut pas d'inquisition contraignante pour les bons citoyens, mais il ne faut pas souffrir la licence des frondeurs; il est donc à propos de les discerner et de les séparer les uns des autres.

« Il ne faut pas que les citoyens doux et paisibles soient empêchés de s'instruire, pour devenir un jour plus utiles à l'État, parce qu'ils se trouvent quelquefois mêlés avec des esprits inquiets et turbulents, qui, sans avoir entendu les raisons du

ministre, désapprouvent imprudemment et publiquement tout ce qu'il fait contre leur sentiment. »

Bref, il n'aurait pas été permis de faire de la politique dans les conférences politiques. L'abbé de Saint-Pierre n'avait pas, en effet, plus de goût pour la liberté de discussion en politique qu'en religion. On sait que son avis était d'imposer silence aux théologiens, dont les querelles suscitaient des troubles dans l'État; il ne voulait pas laisser beaucoup plus de latitude aux docteurs politiques, et il réservait toujours au gouvernement le droit de leur fermer la bouche. C'est ainsi encore qu'il s'élève ailleurs contre l'opinion, qui commençait à se répandre de son temps, « qu'il serait à désirer pour le bien de l'État que le roi assemblât souvent les états généraux du royaume. »

« Quelles nouvelles lumières, dit-il, peut-on attendre dans cette science (la politique) d'une multitude de gens qui, la plupart, n'en ont jamais étudié aucune partie, et parmi lesquels, comme parmi le peuple, dominant ceux qui ont plu d'éloquence naturelle sans aucune solidité?

« Encore si l'on pouvait dire que la plupart des députés des États ont plus étudié et plus pratiqué cette science que ceux que le roi appelle ordinairement dans ses conseils, qui en entendent parler et qui en disputent tous les jours! Mais c'est tout le contraire, et de là il arrive que les partis s'y prennent selon l'avis du plus grand nombre, qui, là comme ailleurs, dans les assemblées populaires, sont les plus ignorants.

« D'ailleurs, où prendre, en France, cinq cents députés des états, habiles dans les affaires du gouvernement, dans la noblesse, dans le clergé ni dans la magistrature, pour en attendre des lumières dans les délibérations? Encore faudrait-il que ceux qui députent connussent cette science pour choisir leurs députés entre les plus savants. Or, dans un État où il n'y a ni livres suffisants sur cette matière, ni professeurs de cette science, ni conférences particulières, ni Académie publique de politique, ni récompense assurée pour ceux qui y feraient des découvertes

très-utiles au public, comment trouver un si grand nombre de sujets aussi habiles que les ministres et les sous-ministres ?

« De là il suit que de pareilles assemblées d'états ne peuvent apporter au roi aucune lumière sur les affaires du gouvernement, et qu'elles ne sont propres qu'à rendre le ministre présent odieux et méprisable, quelque sage, quelque modéré qu'il puisse être, à la nation ¹. »

Il convient de remarquer que cette opinion hostile aux assemblées délibérantes et aux institutions représentatives a été, un peu plus tard, adoptée par l'école des physiocrates, laquelle voulait, comme l'abbé de Saint-Pierre, un despotisme paternel, mais sans indiquer, plus que lui, les moyens de préserver la nation des excès de ce despotisme, en se fiant, à son exemple, sur la raison et sur l'intérêt bien entendu du despote. Cette fois ne sommes-nous pas en pleine utopie ?

III. PROJET POUR MULTIPLIER LES COLLÈGES DE FILLES. — Le bon abbé débute en faisant valoir « les grands avantages que les femmes douces, sages, intelligentes, laborieuses, prudentes, discrètes, complaisantes, procurent dans leurs familles et surtout à leurs maris. » Il remarque ensuite qu'il n'existe en France qu'un seul établissement spécial pour l'éducation des filles (la maison de Saint-Cyr). « A la vérité, ajoute-t-il, plusieurs couvents prennent des pensionnaires à élever. Mais, comme ce n'est pas le but principal de l'institution de ces bonnes religieuses, il ne faut pas s'étonner si les moyens de procurer une excellente éducation aux filles sont si peu connus et si mal mis en œuvre dans ces couvents, et si, au sortir de ces maisons religieuses, elles sont si ignorantes des choses les plus communes et les plus importantes, si elles ont si peu d'intelligence, si peu d'usage de raisonner juste, et si peu de raison dans leur conduite, si peu d'habitude à la politesse, à la douceur, à l'indul-

¹ *Discours contre le Mahométisme.*

gence, à la patience, à la discrétion et aux manières vraies, gracieuses et prévenantes, en un mot, si peu justes et si peu bienfaisantes. »

On voit que les femmes du dix-huitième siècle laissaient fort à désirer, du moins au point de vue moral. Pour les améliorer, le bon abbé veut multiplier les collèges de filles, en conseillant d'affecter à cette destination une partie du revenu des couvents, qu'on transformerait ainsi successivement en maisons d'éducation. Car il est d'avis « que le revenu de la plupart des communautés de filles serait employé beaucoup plus utilement et plus chrétiennement à l'éducation des filles qu'aux pénibles exercices du chœur, qui sont inutiles au prochain, et qu'ainsi il serait à souhaiter, pour le bien public et pour l'avantage du christianisme, que la loi ôtât à une partie des monastères de femmes la liberté d'y faire des vœux, afin d'y établir, après la mort des religieuses, des collèges pour l'éducation des filles. »

Ces collèges prendraient pour modèle la maison de Saint-Cyr, « laquelle deviendrait, en peu d'années, chef d'ordre et d'un grand ordre, très-utile à la société chrétienne. »

IV. PROJET POUR RENDRE LES TITRES HONORABLES PLUS UTILES AU SERVICE DU ROI ET DE L'ÉTAT. — L'auteur constate d'abord que les distinctions, les titres, sont au nombre des plus puissants mobiles qui excitent l'homme à bien faire; mais c'est à la condition que ces distinctions, ces titres, soient attribués au mérite, et non à la faveur.

« Autrefois, remarque-t-il, les titres honorables n'étaient point distingués des emplois honorables, un duc était un général d'armée, comme le mot latin *dux* le montre.

« Général d'armée est un titre très-honorable parce que c'est un emploi très-honorable, et cet officier mérite des honneurs et des distinctions flatteuses parce qu'il est regardé comme un homme choisi avec justice entre les plus vaillants et

les plus habiles capitaines pour rendre, au péril de sa vie, de très-grands services à la patrie.

« De là il suit que les généraux d'armée, tels que sont parmi nous les maréchaux de France, devraient être les vrais ducs de France; que ç'a été une très-mauvaise politique de créer des ducs sans emploi, sans fonction de général d'armée, que ç'a été une très-grande imprudence de créer des ducs héréditaires, et que c'est le comble de l'injustice et de la malhabileté de donner des préséances et des distinctions honorables à la cour à des personnes qui n'ont aucun mérite distingué envers la nation, et de refuser ces distinctions à des maréchaux de France illustres, tels qu'étaient, il y a quatre-vingt-dix ans, le maréchal de Gassion, le maréchal de Faber, et, de notre temps, le maréchal de Catinat et le maréchal de Vauban, etc., qui n'ont jamais été ducs. »

L'auteur insiste principalement sur les maux qui résultent de l'hérédité des titres, et cela lui donne l'occasion de faire une critique très-énergique de la noblesse française.

« L'hérédité du titre de duc est très-nuisible aux États, parce qu'il est de l'intérêt de ces fainéants honorés qu'on ne leur reproche pas leur fainéantise, leur peu de talents et leur vie inutile et oisive. Ainsi ils jettent autant qu'ils peuvent du mépris sur ceux qui travaillent et qui cherchent à se distinguer pour l'utilité de la patrie.

« Ils prônent autant qu'ils peuvent et attachent une sorte de distinction aux fainéants comme eux, qui ne se piquent que d'être agréables à la cour ou dans le monde, qui raffinent sur les modes, sur les habits, sur les parures, sur les ajustements; qui enchérissent sur la somptuosité des meubles, sur la magnificence des équipages, des jardins, des bâtiments, des fêtes. Ils louent ceux qui se distinguent par la délicatesse de leur table, qui se piquent d'être connaisseurs en tableaux, en spectacles, toutes distinctions très-frivoles et très-inutiles à l'augmentation du bonheur solide de la nation, toutes productions du luxe, de

l'oisiveté, de la vanité et de la mollesse, qui n'augmentent presque en rien le bonheur de la patrie, en comparaison des services importants des officiers laborieux, constants et courageux.

« Or, s'il y a des maximes pernicieuses pour un État, ce sont certainement les maximes que tâchent d'établir les fainéants honorés et distingués par des titres honorables, quoiqu'ils ne soient nullement distingués ni par le courage, ni par la vertu, ni par les talents utiles à la nation.

« C'est l'exemple de ces ducs héréditaires, qui, par leurs goûts et leurs occupations journalières, ressemblent plutôt à des enfants ou à des femmes qu'à des hommes, c'est cette malheureuse hérédité des titres honorables qui est une des principales causes de cet étonnant affaiblissement de la monarchie d'Espagne.

« Ces grands titres à distribuer sont un grand trésor pour l'État; mais ce n'est plus un trésor dès qu'il est épuisé par l'hérédité. Et, en effet, que dirions-nous du trésor des finances si les pensions personnelles que fait l'État devenaient héréditaires dans les familles de ceux qui ont obtenu ces pensions? Nous sommes assez sensés pour blâmer l'hérédité des récompenses de l'État en pensions, et nous sommes assez insensés pour ne pas voir la grande imprudence de ceux qui ont commencé à rendre héréditaires les récompenses de l'État en titres honorables?

« Peut-on voir rien de plus monstrueux en politique que de laisser les plus grandes récompenses d'un royaume entre les mains des citoyens les moins utiles au royaume, en comparaison de leurs ancêtres et en comparaison des services actuels de ceux qui se distinguent dans le service. »

L'auteur voudrait donc que les titres cessassent d'être héréditaires, c'est-à-dire que le trésor des distinctions et des dignités cessât d'être grevé d'une sorte de rente perpétuelle au profit de certaines familles; il voudrait aussi que des précautions

fussent prises pour que le mérite et non la faveur pût obtenir ces distinctions ou ces dignités. Ces précautions consisteraient dans l'application du *scrutin perfectionné* (désignation des candidats au choix du roi par leurs pareils). Il insiste avec beaucoup de vivacité sur les inconvénients qu'il y a à laisser le roi « décider avec ses favoris ou avec ses favorites un procès si difficile et si important sans consulter, par scrutin, le conseil de ceux qui ont eu pendant dix ans le loisir et les occasions de comparer les talents et le *mérite national* de chacun.

« L'un de ces inconvénients est que cette dignité, qui devait naturellement servir de prix ou de récompense proposée pour augmenter l'émulation et les travaux utiles à l'État, ne fait que multiplier à la cour les assiduités, les bassesses et les flatteries, qui sont très-pernicieuses et aux princes et à leurs États; car le gentilhomme, ou français ou castillan, au lieu de s'appliquer de bonne heure à devenir excellent officier, au lieu de travailler toujours avec ardeur à acquérir de nouvelles connaissances dans son métier pour devenir plus utile à son pays, ne s'applique plus qu'à devenir tous les jours plus parfait courtisan et plus bas adulateur pour acquérir ainsi des patrons et des prôneurs.

« Un autre inconvénient, c'est qu'une récompense qui, étant distribuée selon l'avis des trente meilleurs connaisseurs, ferait aimer le prince et estimer sa justice de tous les gens de bien, ne sert, au contraire, qu'à le faire mépriser et haïr des bons citoyens quand elle est injustement distribuée. »

On voit que le bon abbé ne devait pas précisément être en odeur de sainteté auprès des courtisans de son époque, et qu'il avait bien mérité l'animadversion dont ils lui donnèrent un témoignage, si honorable pour lui, en le faisant expulser de l'Académie, dans les circonstances que l'on connaît.

V. PROJET POUR RENDRE LES LIVRES ET AUTRES MONUMENTS PLUS HONORABLES POUR LES AUTEURS FUTURS ET PLUS UTILES A LA POSTÉ-

RITÉ. — L'auteur pose comme *règle* que « la valeur d'un livre, d'un règlement, d'un établissement ou autre monument public, est proportionnée au nombre et à la grandeur des plaisirs actuels qu'il procure et des plaisirs futurs qu'il doit procurer au plus grand nombre d'hommes... »

Voici comment il explique cette règle :

« La valeur d'une chose, c'est le résultat de l'estime qu'en font les hommes. Or les hommes n'estiment et ne doivent estimer les ouvrages qu'à proportion que ces ouvrages contribuent à augmenter leur bonheur, c'est-à-dire à proportion qu'ils leur procurent des plaisirs actuels plus grands et plus durables, ou à proportion qu'ils les délivrent de maux plus grands et plus durables, soit pour le présent, soit pour l'avenir.

« ... Je ne prétends point comparer ici le mérite des différents auteurs, ni la grandeur ni la justesse de leur esprit, ni la pureté ni l'ardeur de leurs motifs; mais uniquement le mérite de livre à livre, d'invention à invention, d'édifice à édifice; de sorte que l'invention de l'imprimerie, par exemple, qui a été trouvée et perfectionnée successivement par des ouvriers d'un esprit très-médiocre, peut valoir cent fois davantage que tout ce que feu M. Leibnitz, Allemand, et feu M. Newton, Anglais, très-grands physiciens, très-grands géomètres, ont inventé de plus utile et publié dans leurs livres pour augmenter le bonheur de la société humaine, parce que le public tirera cent fois plus d'utilité de l'art de l'imprimerie que des écrits, merveilleux pour leur temps, de feu M. Leibnitz et de feu M. Newton.

« Ce n'est pas que ces deux puissants génies n'aient découvert des choses fort difficiles à découvrir; mais, malheureusement pour leur réputation et pour notre utilité, ils n'ont pas eu l'esprit assez élevé pour choisir entre les études difficiles celles qui sont les plus utiles à la société.

« Aussi nous dirions volontiers : Plût à Dieu qu'*au lieu de nous laisser des découvertes difficiles et curieuses pour*

des géomètres ils nous en eussent laissé d'autres aussi difficiles, aussi curieuses, mais beaucoup plus utiles au public! »

En conséquence, le bon abbé regrette que ces deux génies supérieurs ne se soient pas appliqués « à perfectionner la science du gouvernement, dans laquelle les moindres découvertes sont incomparablement plus utiles que les plus grandes qui se font dans un genre moins beau et moins utile, tel qu'est le genre de la géométrie et de la physique. »

Il cherche ensuite de quelle manière il convient de procéder pour apprécier l'utilité des règlements, des monuments, des découvertes, des livres, et il établit les cinq règles suivantes pour reconnaître le degré d'utilité des règlements, par exemple :

« 1° Par le nombre de familles auxquelles ils procurent des plaisirs et qu'ils garantissent de certaines peines, de certaines douleurs, ou dont ils diminuent ces peines et ces douleurs.

« 2° Par la durée de ces plaisirs.

« 3° Par la sensibilité de ces plaisirs.

« 4° Par la grandeur ou la sensibilité des peines qu'ils épargnent.

« 5° Par la durée de ces peines.

« On peut de même comparer facilement avec ces règles l'utilité d'un bâtiment public à l'utilité d'un autre bâtiment public et des autres établissements publics entre eux; il n'est pas si facile de comparer l'utilité de livre à livre, mais la chose est possible, et ce serait une méthode pour introduire les démonstrations arithmétiques dans la morale et surtout dans la politique pour mesurer la valeur des bienfaits que les hommes procurent à leur patrie.

« De ces cinq articles d'utilité, il suit en général que les ouvrages de mathématique et de physique qui, comme quelques-uns de ceux de M. de Réaumur, poussent la spéculation jusqu'à

la pratique pour perfectionner les arts, procurent beaucoup plus de bien à un nombre beaucoup plus grand de familles que les découvertes plus difficiles, mais bien moins utiles, des Newton, des Leibnitz et des autres mathématiciens purement spéculatifs ou des systèmes des physiciens purement curieux, qui ne poussent pas leurs spéculations jusqu'à la pratique dans les arts, et qui ne diminuent en rien ni la peine des ouvriers ni la dépense des ouvrages.

« De là il suit que les livres de morale chrétienne qui, par leurs sages considérations, diminuent les maux de la vie présente par les espérances des biens de la vie future, et qui nous portent à la pratique de la justice et de la bienfaisance, et surtout à la patience des injures, qui est une grande partie de la bienfaisance, sont incomparablement plus utiles que les livres qui ne font que nous amuser pour le temps que nous les lisons, tels que sont la plupart de nos livres d'histoire et la plupart de nos romans et de nos comédies.

« De là il suit que les bons livres de morale chrétienne, qui augmentent en nous des craintes très-salutaires et des espérances très-consolantes, sont beaucoup plus estimables et plus utiles que les bons livres de géométrie spéculative.

« Il est vrai que l'on peut écrire l'histoire, faire des romans et des comédies d'une manière très-utile; mais malheureusement, faute de perfectionner notre police de ce côté-là, cette méthode salutaire n'est pas encore assez en pratique.

« De là il suit que le livre le moins utile, c'est celui qui ne sert qu'à satisfaire la curiosité, et surtout la curiosité d'un petit nombre de lecteurs, par exemple les livres sur les généalogies anciennes des Grecs et des Romains, sur leurs habillements, sur leurs opinions ridicules. Tels sont encore les livres d'étymologie du grec, du latin, de l'ancien persan, de l'ancien égyptien, la connaissance des médailles, des inscriptions antiques, qui ne sont utiles qu'à perfectionner une chronologie, qui est elle-même peu utile, les questions frivoles et trop

exactes de chronologie, les découvertes dans l'explication des auteurs anciens lorsqu'il s'agit de choses très-inutiles et d'auteurs qui n'ont nul titre d'infailibilité.

« De là il suit que, si l'on mesure la plupart des ouvrages de plusieurs des beaux esprits de notre siècle avec cette règle incontestable *de la plus grande utilité publique*, ils paraîtront d'une valeur bien petite en comparaison de ceux qu'ils auraient pu faire en joignant la grande utilité de la matière au grand agrément de la forme. Si ces beaux esprits font tant d'honneur à leur nation pour avoir si bien orné des bagatelles, combien lui en auraient-ils fait davantage s'ils avaient employé leurs talents à embellir, à orner, à rendre agréables les matières les plus importantes à la félicité publique !

« Je laisse au lecteur judicieux à tirer, par cette méthode, une infinité de conclusions sur la valeur de chaque livre d'une bibliothèque, et c'est cette méthode qu'on peut appeler un *bibliomètre*. »

Plus loin, le bon abbé, revenant encore sur l'appréciation de l'utilité des livres, compare les ouvrages d'amusements, tels que les poésies, les romans, les comédies, aux pyramides d'Égypte, dont on peut dire : Quelle dépense inutile !

« Ces pyramides, dit-il, prouvent à la vérité dans les princes de grandes richesses, comme ces livres prouvent dans les auteurs une prodigieuse fécondité d'imagination et même une délicatesse et une justesse d'esprit prodigieuses ; mais, par malheur, ils prouvent en même temps le peu de discernement de ces faiseurs de grands bâtiments inutiles, et de ces grands faiseurs de bagatelles difficiles, qui ne voient pas que les plaisirs qu'ils procurent avec tant de dépense sont ou pour peu de personnes ou peu durables. »

Sa conclusion, c'est donc que « les livres ne sont précieux et estimables qu'à proportion de leur utilité, et que les grands génies, s'ils veulent passer pour bons citoyens ou pour gens d'un bon discernement, doivent employer encore plus d'esprit

à bien choisir leurs entreprises parmi les plus utiles au public qu'à les bien exécuter. »

VI. PROJET POUR ÉTABLIR DES ANNALISTES DE L'ÉTAT. — Il s'agit de l'institution de six historiographes, pourvus chacun de deux mille livres de pension, et choisis, au moyen du scrutin, parmi les académiciens politiques. Ces annalistes, qui seraient chargés de raconter fidèlement les événements de chaque règne, fourniraient à chaque génération toutes les notions nécessaires pour profiter des expériences faites par les générations précédentes.

« Presque tous les événements des gouvernements ne font, dit-il, que se répéter dans tous les règnes, de sorte que, si nous avons dans les histoires contemporaines de bons observateurs des causes de ce qui s'est passé, nous pourrions facilement profiter dans les mêmes cas des expériences de nos prédécesseurs, et si nous avons de pareils annalistes, nos successeurs pourraient facilement tirer de nos imprudences de grands avantages pour diminuer les malheurs du peuple.

« Car le peuple est puni des sottises des rois.

« *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.*

« Les avantages des leçons d'une politique pratique que l'on trouverait ainsi au récit des événements d'un règne, comparés aux avantages que produisent des leçons de politique spéculative dénuée de faits et d'expériences, seraient très-grands. C'est que les trois quarts et demi des lecteurs ne sont pas à portée d'être convaincus et pleinement persuadés des propositions démontrées par de simples raisonnements spéculatifs, au lieu que tous les lecteurs de toutes les classes d'intelligence entendent aisément et se rendent volontiers aux raisonnements prouvés par les diverses expériences rapportées par les historiens de toutes les nations et de tous les siècles. »

Mais les annalistes payés par l'État seront-ils impartiaux ? Pourront-ils librement divulguer les fautes commises par les

souverains? Telle est l'objection que prévoit l'auteur et qu'il s'attache à réfuter. Toutefois il y réussit assez mal. — Les annalistes des nations voisines auront soin de suppléer, dit-il, aux lacunes qui se rencontreront dans nos annales, et l'on arrivera, par cette voie indirecte, à connaître la vérité. — A l'objection non moins fondée que les historiens, qui sont des annalistes libres, se trouvent dans de meilleures conditions d'indépendance que des annalistes gagés, il répond encore que ces annalistes libres sont trop enclins à la critique.

« Or, ajoute le bon abbé, ne vaut-il pas encore mieux pour les lecteurs avoir du beau faux à approuver et à imiter, que du vilain faux à haïr? En fait de peinture également bien peinte, n'y a-t-il pas plus de plaisir à voir du beau que du laid? »

Sans doute, comme il est plus agréable de porter ses regards sur un être florissant de santé que sur un malade couvert de plaies. Mais comment guérir les maladies si nul ne s'avise de les étudier? Si des annales ne sont point vraies, si elles cachent ou déguisent précisément les fautes et les crimes dont il s'agit d'éviter le retour, à quoi peuvent-elles servir?

A la fin de ce projet, d'une utilité au moins contestable, l'auteur répond avec une bonhomie charmante à deux objections qui lui sont adressées, non sans quelque fondement : l'une concernant les détails minutieux dans lesquels il se complaisait, comme s'il croyait avoir affaire à des lecteurs complètement dépourvus d'intelligence; l'autre relative à la méthode sèche et mathématique dont il usait dans ses démonstrations.

« L'auteur, dit-il en répondant à la première objection, ne vise pas à plaire aux lecteurs du commun; s'il n'avait que ce but, il ne choisirait pas d'écrire de la politique, mais il vise à instruire des jeunes gens qui se destinent à entrer dans le gouvernement; car, pour ceux qui gouvernent, ils ne lisent plus, et, quand ils lisent, ils sont trop vieux pour, sur une simple lecture, quitter leurs vieux préjugés et l'opinion qu'ils ont de leur grande supériorité sur les politiques spéculatifs. Or, pour

ces jeunes gens, on ne saurait trop leur indiquer les moyens les plus faciles et les plus efficaces.

« ... Lorsque, — ajoute-t-il, — je n'ai point indiqué ces moyens, on a dit de mes mémoires politiques : Ce sont des projets de la république de Platon ou du roman de Fénelon qui sont agréables à lire et impossibles à exécuter; or, entre deux maux, j'ai choisi le moindre : donner du superflu aux uns plutôt que de refuser le nécessaire aux autres. »

Voici sa réponse non moins naïve et originale à la seconde objection :

« Il y a des sujets dont on peut dire : *Ornari res ipsa negat*.

« Et je crois que la science du gouvernement doit être enseignée avec des démonstrations et sans les ornements de l'éloquence. Il est vrai que je ne suis pas éloquent, et que l'on peut soupçonner mon opinion d'un peu d'intérêt; mais enfin, c'est mon opinion.

« Ce n'est pas que je ne sois persuadé que l'orateur doit user des images et des figures de rhétorique. J'avouerai même que l'auditeur ordinaire est plus remué par l'éloquence de Cicéron que par la force de ses raisons, et, quand on a comme lui à déterminer sur-le-champ un sénat, il est à propos d'user de l'un et de l'autre moyen de convaincre les esprits et de remuer les cœurs.

« Mais, comme mon but est de faire que le lecteur retienne par mémoire ma démonstration, qui consiste dans un relevé des principaux avantages d'un projet qu'il faut exprimer par des *primo*, des *secundo*, etc., si le cœur était trop remué, il ne permettrait pas à la mémoire de se charger des membres de la démonstration. Le lecteur se souviendrait seulement qu'il a été persuadé; mais, n'ayant plus en sa main les raisons qui l'ont persuadé, il ne pourrait les exposer aux autres et les convaincre à son tour, au lieu que, lorsque je m'attache uniquement à convaincre son esprit, il faut que, pour être convaincu, il s'attache

uniquement à retenir mes raisons, et voilà pourquoi je ne sais si, pour l'utilité du lecteur, je devrais ajouter des ornements de rhétorique, quand je le pourrais. »

VII. PROJET POUR RENDRE L'ACADÉMIE DES BONS ÉCRIVAINS PLUS UTILE A L'ÉTAT. — Exclu de l'Académie, le bon abbé conçoit le projet, — qui lui est suggéré peut-être par une rancune innocente, — de faire travailler les académiciens. En conséquence, il les distribue dans trois bureaux se réunissant trois fois par semaine dans trois pièces de l'appartement bas du vieux Louvre : 1^o bureau du dictionnaire, de la grammaire et de la poétique; 2^o bureau des monuments modernes et antiques; 3^o bureau de l'éloquence et des vies des hommes illustres. Il pousse même la précaution jusqu'à dresser le programme des matières qui devront être traitées dans ces bureaux chacun des jours de la semaine. C'était, il faut l'avouer, considérer un peu trop les académiciens comme des écoliers, enclins à faire l'école buissonnière, et c'était, à coup sûr, un mauvais moyen de reconquérir les bonnes grâces de l'Académie. Mais on sait que le bon abbé n'y songeait guère. La partie de son plan à laquelle il tenait le plus était celle qui concernait les vies des hommes illustres. Car, à son avis, les notions du vrai et du beau ne se gravent facilement dans les esprits qu'autant qu'on les montre en quelque sorte incarnées dans la conduite et dans les œuvres des grands hommes qui ont le mieux servi et le plus honoré l'humanité. Il recommandait surtout les *Vies* de Plutarque comme les meilleurs *éléments de morale* qu'on pût mettre entre les mains de la jeunesse.

« Aucun autre ouvrage des anciens, dit-il, n'est si propre que Plutarque à enseigner les plus importantes maximes de la politique et de la morale, à inspirer aux jeunes gens du courage et de la constance dans les travaux qu'ils entreprennent pour acquérir des talents utiles à la société; aucun ouvrage des Grecs et des Romains ne donne tant d'éloignement de la

fainéantise, de la mollesse, de l'intempérance et des injustices, et n'inspire tant de désir d'imiter les grands hommes dont il nous a laissé les peintures.

« C'est dans ces vies que la jeunesse pourra apprendre à juger sainement la véritable valeur des actions des grands hommes, à mépriser toutes les petites glorioles des enfants et des femmes, et à estimer la véritable gloire. »

Le bon abbé complète cet aperçu par des « observations pour diriger ceux qui écrivent la vie des hommes illustres. » Il est presque inutile d'ajouter qu'au fond de ces observations on retrouve toujours le principe de l'utile. Aux yeux de l'auteur, le véritable grand homme a pour mobile le bonheur de la société, et il met sa gloire à *faire plus de bien au public que ses pareils*. Le seul morceau à signaler est celui où l'auteur démontre, avec un rare esprit d'analyse, que :

« *Les grands hommes de notre siècle ont plus de lumières que les grands hommes de l'antiquité, sans avoir pour cela plus de vertu.* »

« L'esprit du genre humain croît nécessairement en lumières, et cet accroissement est très-sensible au bout d'un siècle dans la même nation quand il n'y a point de guerres civiles ou étrangères. Les arts et les sciences vont nécessairement en se perfectionnant, et les gouvernements perfectionnent tous les jours leur police.

« Quand la nation bien policée fait la conquête de la nation barbare, les connaissances de la nation conquise augmentent beaucoup en peu d'années; mais c'est tout le contraire quand la nation barbare est conquérante : les arts et les sciences diminuent beaucoup en peu de temps.

« Les arts, les sciences, les talents, les qualités de l'esprit, prennent dans la paix un grand accroissement en plusieurs siècles, et, par conséquent, les grands hommes d'aujourd'hui sont, du côté des connaissances, beaucoup plus grands que ceux des siècles éloignés de mille ans.

« Mais, si l'on considère les grands hommes des siècles ignorants par rapport aux qualités du cœur, c'est-à-dire par rapport à la grandeur du désir de surpasser de beaucoup leurs pareils dans le dessein d'être plus utiles ou aux hommes en général ou à leur patrie en particulier, ces anciens grands hommes peuvent être aussi grands et même plus grands de ce côté-là que les grands hommes d'aujourd'hui.

« Ce désir d'être grand bienfaiteur de sa patrie ne prend pas parmi les hommes le même accroissement chaque siècle que prennent les connaissances humaines : ce beau motif peut bien croître et se fortifier tous les jours dans le même homme durant toute sa vie; mais ce grand homme ne peut pas mettre ses disciples au même point de zèle où il est pour le bien public, en même espace de temps, comme l'homme fort éclairé peut par l'écriture et par l'imprimerie mettre ses lecteurs au même point des connaissances qu'il a acquises par ses méditations, par ses talents, par ses expériences, et par le secours des conférences, soit dans la politique, soit dans la morale, soit dans l'art militaire, soit dans les autres arts et dans les autres sciences.

« De là il suit qu'en parlant des grands physiciens, des grands géomètres, des grands politiques, toutes choses qui regardent l'esprit, il faut toujours sous-entendre qu'ils étaient grands pour leurs siècles, et en comparaison de leurs contemporains, mais qu'ils ne sont pas grands de ces côtés-là en comparaison des physiciens, des géomètres, des politiques d'aujourd'hui.

« Au lieu que, pour ce qui regarde la vertu et le désir d'être fort utile aux autres, il peut se trouver des hommes aussi vertueux, c'est-à-dire aussi zélés pour le bien public parmi les nations ignorantes que parmi les nations les plus savantes d'aujourd'hui.

« Nous héritons facilement de toute l'étendue des lumières des grands hommes qui nous ont précédés, et nous nous approprions facilement et en peu de temps les découvertes qu'ils ont faites

dans toutes les sciences et dans tous les arts; au lieu que nous n'héritons pas facilement, et en peu de temps, ni de toutes leurs vertus, ni de toute l'étendue de leurs vertus.

« Je ne veux pas dire que nous ne soyons excités à la bienfaisance par les exemples des personnes bienfaisantes. Nous sommes invités à la patience et à la politesse, qui font partie de la bienfaisance, par les exemples des hommes très-vertueux; mais il s'en faut beaucoup que nous sentions en nous tous les motifs, c'est-à-dire le même plaisir qu'ils sentent dans la pratique de la vertu. Il s'en faut beaucoup que ces commencements de sentiments vertueux puissent produire en nous les mêmes actions, les mêmes effets que la longue habitude de la vertu produit en eux.

« Un homme de trente ans peut en deux ans se rendre propres toutes les découvertes qu'un habile politique a faites en quarante ans de méditation, de composition et d'expérience, et cela avec le secours de la lecture, de la méditation et des conférences; mais la force d'âme qui vient de la longue habitude à la vertu durant quarante années, il ne saurait la lui communiquer et la transmettre à son disciple égale à la sienne. Le disciple n'y saurait jamais atteindre que par sa propre pratique durant un aussi grand nombre d'années, et en supposant même que le disciple ait dès sa jeunesse pareille disposition à la vertu que le maître avait à pareil âge.

« Il y a des temps où les mœurs d'une nation sont si frivoles, où les hommes sont si occupés de *glorioles*, si peu sensibles à la gloire de la bienfaisance envers le public, qu'un homme de médiocre vertu y passera pour très-vertueux; au lieu qu'il peut arriver que, notre nation se tournant dans cinquante ans à la bonne éducation, c'est-à-dire à inspirer par différentes voies l'horreur de toute injustice, le désir de faire plaisir aux autres par la patience, par la modestie, par l'humilité, par la politesse, par la libéralité, par le courage pour la défense de sa patrie, et par toutes les autres parties de la bienfaisance, il

peut arriver, dis-je, que les grands hommes de notre nation seront dans cent ans trois fois plus vertueux que nos grands hommes d'aujourd'hui, surtout si, pour remplir les emplois publics et pour la distribution des titres honorables, on se sert de la méthode du scrutin pour choisir les plus intelligents et les plus vertueux. »

VIII. DISCOURS CONTRE L'AUGMENTATION DES MONNAIES ET EN FAVEUR DES ANNUITÉS. — Ce discours, véritablement remarquable, est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur démontre, en devançant ainsi les économistes, que l'augmentation des monnaies, c'est-à-dire l'altération de leur valeur, est une mesure essentiellement inique et nuisible, et il propose de la rendre désormais impraticable en prenant la valeur du marc d'argent pour étalon monétaire¹. Dans la seconde partie, il propose de remplacer l'impôt déguisé, mais excessif et destructeur, de l'altération des monnaies, par des emprunts publics remboursables au moyen d'annuités, tels qu'ils existaient déjà en Hollande et en Angleterre.

On se convaincra, par les extraits que nous allons donner de la première partie de ce Discours, que l'abbé de Saint-Pierre se trouvait, ici encore, en avance d'un siècle sur ses contemporains.

Voici d'abord comment il explique le mécanisme de l'opération :

« Quand un ministre des finances songe à augmenter les

¹ On sait que le marc était un poids dont on se servait avant l'établissement du système métrique pour peser diverses sortes de marchandises, et spécialement l'or et l'argent. Le marc était la moitié d'une livre ou 8 onces, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 4,508 grains, ou 244,753 grammes. Ce marc était celui de *La Rochelle* ou d'*Angleterre*. Mais il y en avait plusieurs autres, tels que le *marc de Limoges*, de 240,929 grammes, le *marc de Tours*, de 237,869 grammes, le *marc de Troyes* et de *Paris*, de 260,050 grammes.

monnaies, c'est-à-dire à augmenter la valeur dénominate du marc d'argent en livres numéraires, ce n'est pas que le dessein d'en tirer un secours ou subside considérable et prompt. C'est pour cela que, sans supputer ce que cette espèce de subside coûtera au peuple et au roi lui-même, il lui conseille d'ordonner que le marc d'argent du titre ordinaire vaudra un quart, un tiers, une moitié, par exemple, plus de livres qu'il ne valait.

« Supposons qu'il y ait en France pour 450 millions de livres à 28 livres le marc, autant qu'il valait à la mort de M. Colbert, en 1683.

« Le ministre imprudent, trompé par le monnayeur fripon, dit au roi : — Faites faire une nouvelle refonte, faites faire une nouvelle empreinte, faites faire des pièces un peu plus ou un peu moins pesantes que les pièces de la monnaie présente, ordonnez que dans les paiements le marc d'argent, qui est présentement de la valeur de 28 liv., sera reçu à l'avenir pour 42 liv. par le créancier, c'est-à-dire, augmentez d'un tiers le marc d'argent en nombre de livres numéraires; cette refonte durera trois ans, et, en trois ans, vous tirerez sur vos peuples un profit du tiers de toute la monnaie de France; car, pour 450 marcs d'argent que le particulier apportera à votre monnaie, il n'en remportera que 300 marcs monnayés; ainsi vous gagnerez 150 millions. »

L'auteur fait remarquer d'abord que ce bénéfice doit être diminué d'une somme de cinq millions que coûtera la refonte, à raison de 1 pour 0/0 environ, ensuite d'une autre somme de vingt millions au moins par la contrefaçon qui s'en fera dans les pays ennemis de la France; puis il démontre que « le subside, qui se lève par l'augmentation des monnaies est très-disproportionné, et, par conséquent, très-injuste, plus onéreux pour le peuple et plus coûteux pour le roi qu'aucun autre subside. »

« Nos voisins les Anglais et les Hollandais, dit-il, se sont trouvés aussi souvent que nous dans un très-puissant besoin de

trouver un subside grand et prompt, et cependant ils n'ont jamais voulu prendre ce moyen qui se présente si facilement à l'esprit, même des plus ignorants, comme très-commode et très-facile à exécuter.

« On ne peut en rendre d'autre raison, sinon qu'ils ont prévu et senti mieux que nous les pernicious effets de cette augmentation du marc d'argent en livres sterling et en florins, et que la perte que l'État en souffrirait était trop grande pour être compensée par le profit qu'ils en tireraient pour leurs affaires.

« On ne peut pas dire que ce secours ne leur ait pas été proposé par des esprits superficiels qui l'avaient vu souvent pratiqué en France. Ce secours, ce subside, fut même proposé au roi Guillaume en 1694; mais il fut si solidement réfuté comme très-désavantageux à la nation par les discours imprimés du fameux Locke, que personne n'osa depuis le proposer au parlement d'Angleterre.

« Il y a dans ce pays-là un beaucoup plus grand nombre d'esprits qui s'appliquent dès leur jeunesse à l'étude des affaires publiques qu'en France. Les jeunes gens qui ont un esprit supérieur et qui peuvent devenir ministres des finances ne sont point obligés, comme en France, d'acheter un office vénal de cinquante mille écus, qui ne leur rapporte aucun revenu. Ainsi le roi n'y est point astreint de choisir parmi ces officiers vénaux les conseillers et les ministres de finances, il les choisit parmi les plus intelligents de la nation.

« Mais, outre ces grands préjugés (arguments tiré de l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande), voici des preuves positives de l'injustice et des mauvais effets de l'augmentation des monnaies.

« Je ne parle que de l'augmentation, parce qu'on ne propose jamais de diminuer les monnaies que dans le dessein de les augmenter ensuite; or de là il suit que, si l'on prouve qu'il ne faut jamais les augmenter, on prouvera, par les mêmes raisons, qu'il ne faut jamais les diminuer.

PREUVES.

« 1° Si le roi lève 150 millions en trois ans sur son peuple, c'est 50 millions par an; or il n'y a jamais eu en France de subside si grand, et par conséquent si onéreux.

« 2° Un subside est d'autant plus onéreux aux sujets, qu'il est disproportionné à leur revenu; or, dans la levée de ce subside, le sujet, qui ne doit point de rentes, et qui n'a, par exemple, que six mille livres de rentes, tant sur le roi que sur les particuliers, perd tout d'un coup le tiers de son revenu réel en poids d'argent, et par conséquent le tiers de son revenu en denrées et en marchandises nécessaires à la subsistance de sa famille.

« Cela est bien facile à comprendre quand on sait que les étrangers et que nos marchands, à leur imitation, augmentent d'un tiers le prix de leurs denrées quand le roi augmente ses monnaies d'un tiers; car, comme le prix des denrées nécessaires à la subsistance de ces bourgeois est augmenté d'un tiers, et comme ils n'ont plus que les deux tiers de marcs d'argent de revenu qu'ils avaient à employer à acheter ces denrées, il est évident qu'ils se trouvent moins riches d'un tiers; ainsi ils perdent le tiers de leur subsistance annuelle par cette augmentation des monnaies.

« Celui qui a six mille livres de rentes en terres affermées perd aussi le tiers de son revenu; mais il a un grand avantage sur le simple rentier actif, c'est qu'à l'expiration de ses baux il peut en augmenter le prix d'un tiers; ainsi il ne perd le tiers de son revenu que pour quelques années, au lieu que le rentier perd le tiers de son revenu pour toujours.

« Dans l'augmentation du marc d'argent, il n'y a que le fermier de la campagne qui a des marchandises et des denrées à vendre, qui, loin de payer sa part du subside de l'augmentation des monnaies, y gagne un tiers en augmentant d'un tiers

le prix de ses marchandises et de ses denrées durant le reste de son bail.

« L'ouvrier vend son travail un tiers plus cher, ainsi il n'y perd ni n'y gagne.

« Or peut-on imaginer un subside plus injuste, plus disproportionné, plus onéreux et plus ruineux que celui qui n'est supporté que par le tiers des sujets et par quelques-uns durant quatre ou cinq ans, et par les autres pour toujours?

« 3° Un subside qui diminue le commerce est pernicieux; or le subside de l'augmentation de la monnaie diminue le commerce. En voici la raison : celui qui espère un haussement de monnaie ne vend point sa marchandise ou sa denrée de peur de la vendre trop bas prix. Ainsi moins de vendeurs et moins de denrées à vendre au marché; ce qui produit encore la cherté des denrées pour la subsistance.

« 4° Par les augmentations du marc d'argent du tiers de plus en livres numéraires, le roi diminue tout d'un coup ses revenus d'un tiers, de sorte que, s'il reçoit 4,500,000 marcs d'argent de revenu à 28 livres le marc, comme il les recevait en 1683, lorsqu'il avait 120 millions de revenu, il ne tirera plus réellement que 3 millions de marcs d'argent tant de la taille que de ses fermes et de ses autres revenus; c'est 1,500,000 marcs de moins.

« Le taillable, qui lui payait 4 1/2 marcs de taille, valant 126 livres, lorsque le marc sera mis à 42 livres, ne donnera plus au collecteur ou receveur des tailles que trois marcs d'argent, qui vaudront les 126 livres de sa taille.

« Ainsi cette augmentation des monnaies ôtera au roi 1,500,000 marcs d'argent de son revenu ordinaire, qui, à 42 liv. le marc, font 63 millions par an.

« Au reste, tout ce qu'il perd dans ses revenus, il ne le regagne pas dans le paiement de ses dettes annuelles, parce qu'il a beaucoup d'autres dépenses à payer par an que des rentes, des pensions et des appointements. Il a beaucoup de mar-

chandises à acheter; or le prix des marchandises augmente d'un tiers à mesure que le roi augmente d'un tiers le nombre de livres sur le marc d'argent.

« Ainsi le roi augmente sa dépense d'un tiers sur les habillements, sur les vivres, sur les armes, sur les munitions des troupes de terre et de mer, sur les fortifications qu'il fait faire, sur la dépense de sa maison, sur ses ambassadeurs, sur ses bâtimens, sur les réparations des chemins et sur les autres ouvrages publics.

« Or ce qu'il dépense de ces côtés-là monte à plus de soixante millions par an. C'est donc vingt millions dont il augmente sa dépense ordinaire. Ainsi il se charge d'une nouvelle rente de 20 millions pour 125 millions, au lieu que, par la création de rentes au denier 18, il aurait 125 millions pour moins de 7 millions par an. Ainsi, à user de la méthode de l'augmentation des monnaies, il perd 13 millions de revenu.

« 5° Nos autres subsides n'augmentent en rien le profit de nos ennemis, ils sont tout entiers au profit du roi. Dans celui-ci, nos ennemis s'enrichissent à nos dépens.

« 6° Si nous étions aussi habiles dans le commerce que les Anglais et les Hollandais, nous ne perdriens pas avec eux dans l'augmentation des monnaies; mais dans les deux ou trois premières années nous croirons beaucoup faire que de leur vendre nos marchandises un sixième de plus, et ils les revendront un sixième de plus qu'ils ne les achètent de nous : ainsi, durant deux ou trois ans, ils gagneront sur nous un sixième.

« Or de toutes ces considérations ne suit-il pas évidemment que nul de nos subsides n'est si injuste, si disproportionné, si pernicieux pour la loi et pour l'État que l'augmentation de nos monnaies? Ce qui était à démontrer.

Conséquences.

« De là il suit que le roi devrait non-seulement s'interdire

à lui-même pour toujours un pareil subside, mais encore le rendre impraticable pour ses successeurs.

« Il en a un moyen simple, qui serait approuvé et suivi par toutes les nations d'Europe : c'est qu'il ordonne qu'en France les paiements futurs seront stipulés en tant de marcs et en tant d'onces d'argent de onze deniers de fin valant tant de livres tournois.

« Supposez, par exemple, qu'un débiteur veuille s'obliger à payer 12,000 livres, et que le marc d'argent à onze deniers de douze de fin ¹ vaille 50 livres, l'obligation portera promesse de *payer deux cent quarante marcs d'argent valant douze mille livres.*

« Il est évident que, si tous les souverains prenaient peu à peu cette méthode, le commerce d'Europe en deviendrait incomparablement plus facile et plus sûr. »

Dans la seconde partie, l'auteur propose de remplacer le système vicieux et inique de l'augmentation des monnaies par le système des annuités usité en Angleterre, et qu'il expose avec beaucoup de clarté.

« Ces annuités, dit-il, sont des rentes annuelles non perpétuelles, que l'État, qui emprunte, s'oblige de payer au particulier prêteur durant un certain nombre d'années, en payant tous les ans quelque chose sur le capital. Ainsi ces annuités remboursent au prêteur, année par année, partie de son capital avec son intérêt, et c'est ce qui fait que ces rentes cessent entièrement au bout d'un certain nombre d'années et ne sont point perpétuelles. »

Il en cite un exemple pour *illustrer* son explication, puis il propose divers moyens de perfectionner ce système tel qu'il

¹ Le mot *denier* servait, comme on sait, à exprimer le degré de pureté ou de finesse du métal. L'entière pureté était représentée par 12 deniers, et le titre ordinaire de la bonne monnaie était de 11 deniers, ou de 11 parties de métal fin et de 1 partie d'alliage. Aujourd'hui c'est 9 parties de métal fin et 1 d'alliage.

était pratiqué de son temps. Ce serait, 1° de le maintenir en temps de paix, l'argent étant alors plus commun qu'en temps de guerre, et l'intérêt généralement à 5 0/0 ; 2° que la négociation en fût dégagée de toute formalité superflue ; 3° qu'elles fussent rendues insaisissables afin de leur procurer plus d'acheteurs ; 4° qu'on les garantît en leur affectant un impôt particulier, et que les paiements en fussent effectués à jour fixe.

Dans un autre « projet pour rendre les rentes sur l'État d'un commerce plus facile et plus fréquent, » il propose encore de créer pour 40 millions de rentes 2 1/2 0/0, en les inscrivant sur une sorte de grand livre, en les garantissant par un privilège d'un million sur le revenu des fermes, et en accordant toutes facilités pour les négocier, en les rendant insaisissables, etc. Il remarque que cet intérêt est celui des rentes sur la ville en 1732, et qu'en admettant que l'opération réussît le roi pourrait acquitter tous les ans une partie des dettes de l'État à l'aide de ces nouveaux fonds, dont l'intérêt serait modique. Dans le même projet, il propose encore, pour simplifier la circulation et la rendre plus économique, le système des virements de comptes de la Banque d'Amsterdam, imité plus tard dans le *Clearing-House* de Londres.

« Le bureau des comptes ou Banque d'Amsterdam est un dépôt public où chaque dépositeur a sa feuille dans le registre de la Banque, pour y faire mention de ce qu'il diminue par les transports qu'il fait, ou de ce qu'il y ajoute par les transports que lui font les autres.

« Je souhaiterais fort de voir un établissement semblable à Paris, pour épargner le transport des sacs d'argent, pour éviter la garde dangereuse et inquiétante de l'argent, pour éviter la numération perpétuelle de l'argent, et pour éviter la fausse monnaie. »

Ces extraits suffiront, croyons-nous, pour attester combien le bon abbé entendait mieux que ses contemporains les questions de la monnaie et du crédit public. Aucun économiste n'a

signalé plus clairement les vices de l'expédient barbare et ruineux de l'altération des monnaies, trop souvent employé par les financiers de l'ancien régime. A cet expédient, emprunté aux faux monnoyeurs, il voulait substituer le système de crédit public reposant sur l'exactitude et la bonne foi dans l'exécution des engagements pris et sur de solides garanties matérielles, qui avait déjà augmenté à un si haut point les ressources des gouvernements de la Hollande et de l'Angleterre, et qui a fini par prévaloir partout. Seulement, l'auteur du *Projet de paix perpétuelle* ne pouvait prévoir l'abus déplorable qui serait fait de ce dernier système pour multiplier les guerres et les rendre plus formidables.

Nous bornerons là cette analyse des « Projets » du bon abbé. Nous pourrions cependant la poursuivre encore, car la matière ne manque pas, l'excellent homme, que nous couchons aujourd'hui douloureusement dans le lit de Procuste d'un volume grand in-18, ayant passé soixante années de sa vie à « projetter » et rempli vingt volumes de ses projets, sans compter les manuscrits. Contentons-nous de signaler encore, 1° un *Mémoire sur le droit de substituer*, dans lequel l'auteur, trop frappé peut-être des inconvénients du morcellement des héritages, et pas assez de ceux de leur immobilisation, réclamait l'extension du droit de substituer aux six provinces qui ne le possédaient point, savoir : la Normandie, la Bretagne, une partie de l'Auvergne, le Bourbonnais, le Nivernais et la Marche; 2° un *Projet pour l'extirpation des corsaires de Barbarie*, qu'il avait emprunté à son oncle le commandeur de Saint-Pierre, chevalier de Malte, et par lequel il proposait aux nations chrétiennes de faire un fonds pour mettre les chevaliers de Malte en état de purger la Méditerranée des corsaires barbaresques. La suppression de l'ordre de Malte et la conquête de l'Algérie nous dispensent d'entrer dans le détail de ce projet, qui se rattachait d'ailleurs à l'organisation esquissée dans le *Projet de paix perpétuelle*; enfin, 3° le *Projet d'une taille*

tarifée, dont il a été fait mention plusieurs fois et auquel l'auteur tenait d'une façon particulière, car il y voyait le principal moyen d'améliorer la misérable condition du peuple des campagnes. Déjà Vauban et Boisguillebert avaient fait entendre des protestations éloquentes contre les iniquités de la taille arbitraire¹, et plus tard Turgot s'efforça d'y mettre un terme dans son intendance de Limoges. L'abbé de Saint-Pierre était digne de s'associer à Vauban dans cette œuvre de justice et de bienfaisance; et de servir de précurseur à Turgot.

CHAPITRE VII

MORALE ET RELIGION

SOMMAIRE

De la doctrine de l'antagonisme des intérêts et de ses conséquences morales. — Qu'elle met l'intérêt en opposition avec la justice. — Résultats opposés de la doctrine de l'harmonie des intérêts. — De la *morale utilitaire* ou *morale économique* qui en découle. — Que l'abbé de Saint-Pierre a devancé Bentham comme moraliste utilitaire. — Son *Traité de l'origine des droits et des devoirs*. — Ses *Observations pratiques sur le célibat des prêtres*. — Son *Credo*, revu et corrigé par Voltaire.

C'était autrefois une opinion généralement accréditée que les intérêts des nations et même ceux des particuliers sont naturellement antagoniques; que nul, par exemple, ne peut s'en-

¹ On sait que la *taille* était l'impôt direct établi sur les biens et sur les personnes des roturiers. La *taille réelle* (perçue sur les biens) correspondait assez exactement à notre contribution foncière. La *taille personnelle* était un véritable impôt sur le revenu.

richir si ce n'est aux dépens d'autrui; ce que Montaigne exprimait d'une manière pittoresque en disant que *le proufict de l'un fait le dommaige de l'autre*. De cette fausse doctrine économique découlaient, au point de vue de la morale, les conséquences les plus funestes.

En effet, quel est le principe qui sert de base à la morale, dont elle n'est même que l'application à tous les faits de la vie publique ou privée? C'est le principe de la justice. Observer la justice, c'est-à-dire rendre à chacun ce qui lui est dû, voilà en quoi se résume, en réalité, toute la pratique de la morale.

Mais, si les intérêts sont naturellement antagoniques, si l'on ne peut, en conséquence, augmenter son bien-être qu'en diminuant celui des autres, qu'en doit-il résulter? C'est que l'homme se trouve placé toujours entre son intérêt et son devoir, le premier lui commandant de faire le mal et le second de faire le bien; c'est qu'il doit nécessairement sacrifier l'un ou l'autre, car ils sont incompatibles.

Or, l'intérêt étant un mobile d'une énorme puissance, en ce qu'il résume en lui tous les liens qui nous attachent au monde où nous vivons, il ne pouvait y avoir qu'un seul moyen de le combattre efficacement et de le surmonter, c'était de le mettre en présence de l'intérêt d'une autre vie, supposée infinie; c'était d'opposer aux jouissances bornées de la vie présente les jouissances illimitées de la vie future, et à nos privations temporelles des peines éternelles. Tel était le seul moyen auquel on pût avoir recours avec quelque chance de succès pour maîtriser des intérêts qui avaient leurs racines profondes dans la nature humaine, mais qui, par un jeu capricieux et décevant de l'ordonnateur des choses, ne pouvaient se donner carrière sans se heurter et sans mettre la société en péril. Encore, faut-il le dire, ce recours aux intérêts de la vie future pour refréner ceux de la vie présente ne devait pas toujours être pleinement efficace. La foi la plus entière et la plus profonde dans cette vie à venir, ainsi que dans le système de récompenses et de pénalités, qui

devait s'y trouver en vigueur, seule pouvait, évidemment, déterminer les hommes à se priver d'une jouissance ou à s'imposer un mal actuel, en vue d'obtenir une jouissance ou d'éviter un mal futur d'une intensité plus grande et d'une durée plus longue. Les hommes à qui manquait cette foi dans la vie à venir, dans ses récompenses et dans ses peines, devaient naturellement préférer leur intérêt du moment, intérêt positif, tangible, à l'intérêt éventuel et hypothétique que la religion opposait à celui-là.

Mettre la morale en opposition avec l'intérêt, c'était donc, d'une part, rendre la pratique de la morale plus difficile, moins accessible à la généralité des hommes; c'était, d'une autre part, subordonner entièrement la morale à la religion. En effet, que l'homme cesse d'avoir la Foi, et il s'empressera de préférer la satisfaction de son intérêt qui lui procure des jouissances, à l'observation d'une morale qui ne lui impose que des privations. Il faut nécessairement, dans ce système, être religieux pour être moral, à moins toutefois qu'on ne redoute suffisamment la justice humaine. Mais, comme celle-ci, quelque puissante et efficace qu'on la suppose, n'atteint et ne peut atteindre que le petit nombre des actions scandaleusement mauvaises et nuisibles, une large carrière demeure ouverte à l'immoralité. L'ordre social repose sur le prêtre d'abord, sur le bourreau ensuite, et, à mesure que l'influence du premier diminue, la besogne du second augmente, sans qu'il soit cependant en son pouvoir de préserver la société d'une ruine, que le retour à la Foi seul peut empêcher.

Politiquement, cette doctrine barbare aboutit à la théocratie, c'est-à-dire à un gouvernement dont la Foi est le pivot et le prêtre le premier agent; économiquement, elle aboutit à la pauvreté universelle. Car, si l'on ne peut acquérir du bien-être qu'aux dépens d'autrui, la pauvreté seule permet d'observer la justice, puisque celui-là seul qui ne fait pas de *profit* ne cause de *dommage* à personne.

Heureusement, depuis un siècle, la science économique a commencé à substituer à cette fausse vue de l'organisation sociale un système fondé sur une observation moins superficielle de la nature et de la société. Ce système proclame que les intérêts ne sont point antagoniques, mais qu'ils sont, au contraire, harmoniques; ce qui signifie que le profit de l'un fait le profit et non le dommage de l'autre, et, par conséquent, qu'on peut satisfaire son intérêt sans blesser la morale.

Les conséquences bienfaisantes de ce nouveau système sont faciles à apprécier, et nous nous bornerons à les indiquer.

S'il y a harmonie, et non antagonisme des intérêts, on doit être beaucoup plus porté à faire le bien, puisqu'on n'a plus à craindre de nuire à ses intérêts en servant ceux d'autrui; on doit être, du même coup, beaucoup moins porté à faire le mal, puisqu'en faisant tort à autrui on se fait tort à soi-même.

Chercher en toutes choses ce qui est juste et s'efforcer de le pratiquer, non pas seulement en vue d'obtenir une rémunération ou d'éviter un châtement dans la vie future, mais encore pour obtenir la plus grande somme de biens et pour éviter la plus grande somme de maux dans la vie présente : telle est la règle que prescrit la *morale utilitaire*, ou, si l'on veut encore, la *morale économique*.

Cette doctrine n'est aucunement antireligieuse, comme on s'est plu trop souvent à le répéter. Elle rend, à la vérité, la morale moins dépendante de la religion, en montrant que la foi n'est pas indispensable pour faire pratiquer la justice, mais elle ne répudie point cet auxiliaire puissant; car, si elle rend plus accessibles à tous les sommets élevés où résident le juste et le bien, en écartant les broussailles de la fausse théorie de l'autagonisme des intérêts, elle ne met pas cependant le juste et le bien assez près de nous pour que nous puissions les atteindre sans efforts. Nos appétits et nos passions nous en écartent, même quand nous avons, pour nous y conduire, la raison

éclairée par la science. Il n'est donc pas superflu d'appeler la religion à notre secours pour lutter contre ces appétits déordonnés qui veulent se satisfaire en dépit de tout calcul et de toute règle morale.

Quoi qu'il en soit, l'abbé de Saint-Pierre a aperçu et exposé, avant Bentham, cette grande vérité qui sert de base inébranlable à la morale utilitaire, savoir que chacun doit pratiquer la justice, parce que c'est non-seulement son devoir, mais encore son intérêt. Sans doute, il ne l'a point démontrée d'une manière complète et positive, comme elle le sera certainement un jour; mais, en présence de la vieille doctrine de l'antagonisme qui prédominait de son temps comme à l'époque de Montaigne, n'est-ce pas beaucoup déjà de l'avoir énoncée?

Que notre intérêt bien entendu nous commande de pratiquer la justice, soit comme individus, soit comme peuples : telle est donc la grande loi morale que l'abbé de Saint-Pierre s'attache à mettre en lumière. Cependant, à ses yeux, la justice ne suffit pas encore; il faut y joindre la bienfaisance, c'est-à-dire quelque chose en sus de la justice. Cette doctrine, qui est, au surplus, celle du christianisme rationnel, ou, pour nous servir d'une expression heureuse du bon abbé, de la religion raisonnable ou de la raison religieuse, il l'a admirablement exposée dans un petit Traité que nous allons résumer et qui porte ce double titre :

ORIGINE DES DEVOIRS DES UNS ENVERS LES AUTRES.

ORIGINE DES DROITS DES UNS CONTRE LES AUTRES.

« Nous devons aux autres, par conséquent les autres sont en droit de nous demander ce que nous leur devons.

« Les autres nous doivent, *par conséquent nous avons droit* de leur demander ce qu'ils nous doivent.

« Nous comprenons facilement qu'entre des hommes qui contestent et qui sont dans une même société, dans un même

royaume, l'un a droit de demander telle chose et que l'autre a tort de la refuser. C'est que nous supposons quelque loi, quelque convention, soit écrite, soit non écrite, qui donne droit au demandeur et tort à celui qui refuse.

« Nous voyons même que son droit est non-seulement réel, mais que par le jugement des juges et par la supériorité de leur force ce droit réel se change en possession réelle, malgré les oppositions du défendeur. Nous disons même, avant le jugement, que l'un a droit et l'autre tort.

« Mais entre deux nations, entre Rome et Carthage, qui sont en contestation sur la réparation d'un dommage, si on ne suppose ni convention ni loi, il semble d'abord que l'on ne puisse pas dire : *Rome a droit de demander réparation, et Carthage a tort de la refuser*. On le dit pourtant et avec fondement.

« Il faut donc qu'il y ait ou une convention ou une loi qui soit connue de tous les peuples et par conséquent des Romains et des Carthaginois, quoiqu'il n'y ait entre ces deux nations ni juges pour décider, pour ordonner la réparation et pour en faire l'estimation, ni supériorité de force dans les juges pour faire exécuter leur jugement malgré la résistance des Carthaginois.

« Entre deux souverains, celui qui est inférieur en forces et vaincu peut avoir tout le droit de son côté, tandis que le victorieux, supérieur en forces, peut avoir tout le tort du sien; car le droit ne dépend ni de la supériorité de force ni du succès des armes. Il n'y a personne qui ne sente cette vérité.

« Le souverain qui a reçu du souverain son voisin une offense, une injure, un tort, un dommage, est en droit de se plaindre de cette offense, de ce dommage; il est en droit d'en demander une réparation ou dédommagement à l'offenseur.

« Mais de quelle loi le souverain offensé tire-t-il le droit de sa plainte, le droit de sa demande? Car, pour fonder un droit, il faut ou une loi connue, ou une convention, ou quelque maxime de prudence que chacun soit très-intéressé à observer et à voir

bien observée par les autres; or quelle est cette loi connue de ces deux souverains et de tous les hommes? Quelle est cette convention ou cette maxime si avantageuse que chacun soit très-intéressé à l'observer et à la voir bien observée?

« La voici en forme de loi :

« Ne faites point contre un autre ce que vous ne voudriez point qu'il fit contre vous si vous étiez à sa place et s'il était à la vôtre, et, si vous lui avez fait tort, dédommangez-le comme vous voudriez en être dédommagé s'il vous avait fait pareil tort.

« La voici en forme de convention :

« Pour notre bonheur mutuel, nous sommes convenus que nous ne nous causerions aucun mal, aucun tort, aucun dommage sans le réparer.

« La voici en forme de maxime de prudence :

« Il est de l'intérêt de tout homme que les autres ne fassent point contre lui ce qu'ils ne voudraient pas qu'il fit contre eux, et par conséquent il est juste qu'il ne fasse pas contre eux ce qu'il ne voudrait pas qu'ils fissent contre lui.

« Telle est la première de toutes les lois, la première de toutes les conventions, la première maxime de prudence de la société. Elle est connue de tous les hommes, parce qu'elle leur est dictée à tous par leur propre intérêt. Or nous supposons qu'ils doivent le connaître, cet intérêt, puisque le but de toutes leurs actions, c'est leur intérêt, c'est-à-dire la conservation ou l'augmentation de leur bonheur.

« Intérêt de la conservation de leur vie, intérêt de la conservation et de l'augmentation de toutes leurs sortes de bien, intérêt de la cessation ou de la diminution de toutes leurs sortes de maux.

« Comme j'ai vu de l'équivoque dans ces termes dont se servent les auteurs : *Droit naturel, droit des gens, droit public*, et que les uns leur donnent plus d'étendue que les autres, j'évite de m'en servir; je ne parle ici que de cette première loi, qui

est non-seulement l'origine du droit entre souverain et souverain, qui n'ont nulle société permanente, mais encore l'origine du droit entre citoyen et citoyen d'une même société permanente.

« C'est de cette loi générale qu'on peut déduire toutes les autres lois générales et particulières, qui sont entre tous les hommes, soit qu'ils vivent en société sous une police perpétuelle et sous un arbitrage permanent, soit que, faute d'arbitrage permanent, ils vivent encore en guerre ou actuelle ou prochaine.

« Ainsi on peut dire que l'origine du droit entre souverain et souverain, c'est cette première loi, cette première convention tacite, cette première maxime de prudence, et que l'origine de cette loi elle-même, de cette convention, de cette maxime, c'est leur intérêt mutuel.

« *Abstine a malo*, ne faites de mal à personne, ne faites point d'injustice de peur de déplaire à l'Être souverainement juste, et de peur d'en être puni dans la seconde vie. Ainsi rendre tout ce que vous devez, biens, services, complaisances, politesses, vous pouvez demander tout ce qui vous est dû, mais ne demandez rien de plus, voilà le commandement de la justice naturelle, de la raison religieuse ou de la religion raisonnable, et c'est aussi la justice de la loi chrétienne.

« Outre la loi qui nous est si avantageuse pour diminuer nos malheurs, nous sentons encore en nous un conseil intérieur pour augmenter mutuellement notre bonheur.

« *Fac bonum*.

« *Faites pour un autre ce que vous voudriez qu'il fit pour vous si vous étiez à sa place et s'il était à la vôtre, en conservant la justice que vous vous devez à vous-même et à tous les autres, et le tout pour plaire à l'Être souverainement bienfaisant et pour en obtenir le paradis dans la seconde vie.*

« Voilà le conseil de la bienfaisance religieuse, et de la religion naturelle et raisonnable, et de la religion chrétienne.

« Le caractère de la bienfaisance est de rendre plus que l'on

ne doit, biens, services, soins, politesses, complaisances, et de n'exiger pas tout ce qui nous est dû.

« La patience, l'indulgence, le pardon des offenses, ce sont les principales parties de la bienfaisance, et c'est à la bienfaisance religieuse que l'Être souverainement bienfaisant a sagement attaché les grandes récompenses de la vie future.

« Cette loi et ce conseil sont des règles de conduite, non-seulement pour chaque souverain, mais encore pour chaque homme en particulier.

« Il est dû au simple citoyen, au magistrat, au roi, par les autres hommes, et le roi et le magistrat doivent aux autres hommes. S'ils veulent être justes, il faut qu'ils rendent ce qu'ils doivent, et, s'ils veulent être bienfaisants, il faut qu'ils soient plus que justes envers leurs inférieurs, envers leurs pareils et envers leurs supérieurs.

« Dans la pratique parfaite de ces deux vertus, justice et bienfaisance, consiste, non-seulement toute la perfection des mœurs du particulier, mais encore toute la perfection du bon gouvernement du souverain. »

L'auteur examine ensuite quelques-unes des conséquences de ces principes, surtout dans leurs applications au droit des gens, et il montre que si le Droit se fonde toujours sur le même principe, savoir sur l'intérêt mutuel des différents membres de la société, soit qu'il s'agisse des individus ou des nations, en revanche les moyens de le faire prévaloir diffèrent essentiellement dans l'un et l'autre cas, à cause de l'état d'*impolice* où se trouvent encore les nations dans leurs rapports mutuels. C'est un développement de plus qu'il apporte à l'appui de son *Projet de paix perpétuelle*, et qui se trouve présenté avec une justesse d'expressions et une concision lucide dont le style du bon abbé ne porte malheureusement pas toujours l'empreinte.

« Nous avons donc un principe pour juger avec certitude, entre deux contestants qui sont en société permanente, de quel côté est le droit, la justice, la raison, et de quel côté est

le tort, l'injustice, la déraison; nous pouvons connaître celui qui contrevient à la loi : *Ne faites point contre un autre*, etc.

« C'est précisément le même principe avec lequel nous pouvons juger aussi avec certitude, entre deux contestants souverains en non société permanente, de quel côté est le droit, la justice, la raison, et de quel côté est le tort, l'injustice, la déraison, et lequel des deux contrevient à la première loi.

« Voilà par où ces deux espèces de contestants, si différents, ont de la ressemblance : ils ont tous quatre la même loi; mais il y a une prodigieuse différence entre eux sur l'exécution de cette première loi.

« Car les citoyens d'une même société ont le bonheur d'avoir des juges, des arbitres incomparablement plus puissants que chacun d'eux, qui empêchent l'offensé de tenter la voie des armes, voie qui coûte beaucoup plus que ne vaut la contestation et dans lequel le plus fort même met souvent au hasard, non-seulement ce qui est en contestation, mais encore le reste de ses biens et même sa vie.

« Les juges décident entre deux citoyens de quel côté est le droit, et avec l'autorité de leur État, qui vient de la grande supériorité de force, ils font exécuter la loi et la font exécuter pour toujours, et sauvent ainsi aux contestants leurs biens et les garantissent des dépenses, des inquiétudes et de tous les malheurs de la guerre.

« Au lieu que deux souverains contestants, faute de convenir d'une société et d'une police perpétuelle, faute de convenir d'un arbitrage permanent entre quinze ou vingt souverains pareils, qui puissent être tour à tour juges des contestations les uns des autres, se trouvent dans la malheureuse nécessité de chercher une décision provisoire de leurs contestations dans la voie ruineuse d'une guerre, qui peut bien avoir des trêves, mais qui réellement ne décide rien *pour toujours*, parce que la guerre, faute d'arbitrage permanent, peut toujours recommencer, et, en effet, recommence tous les jours.

« Ainsi l'on voit que le droit qui n'est point décidé par des arbitres, ni soutenu par la grande supériorité des forces de ces arbitres, peut bien être un droit réel pour un des contestants; mais c'est un droit inutile pour lui s'il est le moins puissant, tant que les contestants ne seront point en arbitrage permanent.

« Un Athénien remerciait Solon de ce qu'il avait donné des lois justes et avantageuses à ses compatriotes. *Si je dois être remercié*, lui dit Solon, *ce n'est pas tant de leur avoir donné des lois justes que d'avoir intimement uni la force avec la justice.*

« Or voilà l'effet de la police. Les juges désintéressés découvrent facilement la justice, et la font exécuter par supériorité de force. Chacun possède toujours tranquillement ce qu'il possède et ce dont il a été mis en possession par les juges, au lieu que dans l'état d'impolice où sont encore les souverains d'Europe, chacun se faisant juge de sa propre cause, de deux contestants il y en a toujours un injuste, et celui qui a le droit l'a inutilement s'il ne veut tout risquer et dépenser beaucoup plus que ne vaut la chose contestée, et n'avoir même jamais sûreté de posséder toujours et tranquillement ce qu'il a conquis par la force.

« Cette première loi est la source et l'origine de tous les devoirs de la vie; car, enfin, quiconque ne rend pas à un autre ce qu'il lui doit de services, de politesses, de déférences, d'obéissance, de bienfaits, de prévenances, de biens, de bons offices, etc., celui-là contrevient à la première loi : *Ne faites point contre un autre*, etc. Il contrevient à son propre intérêt, car voudrait-il que ceux qui lui doivent ou services, ou biens, ou obéissance, ou bons offices, etc., ne lui rendissent point tout ce qu'ils lui doivent? Voudrait-il qu'ils ne s'acquittassent jamais de toutes leurs espèces de dettes ou de devoirs?

« De là il suit qu'il est presque impossible qu'un fils puisse jamais faire autant pour son père et pour sa mère, qu'ils ont fait pour lui dans son éducation et dans son établissement.

« Il n'y a personne qui ne convienne que, si tous les hommes d'une société étaient justes et bienfaisants, tous les citoyens n'en fussent incomparablement plus heureux. Pourquoi donc de ce nombre prodigieux de ceux qui en conviennent, y en a-t-il si peu qui soient justes et bienfaisants ?

« C'est qu'ils en conviennent dans des intervalles de raison, intervalles courts, mais ils ne s'en souviennent plus dans les intervalles des passions d'avarice, d'ambition, d'amour, de colère, intervalles très-longes surtout dans la jeunesse, où les sentiments sont si vifs, qu'ils ne permettent pas à l'âme d'écouter la raison. »

Voilà pourquoi, selon le bon abbé, il est si difficile d'être juste et bienfaisant. Voilà pourquoi aussi il est si essentiel d'écarter de ce chemin déjà bien assez épineux de la justice et de la bienfaisance les obstacles artificiels qu'y apporte la doctrine surannée de l'antagonisme des intérêts, et de l'incompatibilité de ces mêmes intérêts avec la justice.

Ces obstacles artificiels à la pratique de la justice et de la bienfaisance, le bon abbé les combattait partout où il les rencontrait. En toutes choses, il recherchait le plus grand bien de la société, et il écartait d'une main quelquefois audacieuse jusqu'à l'imprudence tout ce qui lui paraissait de nature à retarder la marche de l'espèce humaine vers le but que lui a assigné un Dieu souverainement juste et bon. Le morceau plein d'originalité et de hardiesse qu'on va lire porte l'empreinte profonde de cette pensée utilitaire. Il s'agit des :

OBSERVATIONS POLITIQUES SUR LE CÉLIBAT DES PRÊTRES.

« Une des choses qui étonna le plus le czar lorsqu'il était en France *incognito*, ce fut d'apprendre d'un côté que le vœu du célibat des prêtres n'était point regardé dans la communion romaine comme un point essentiel à la religion, et, de l'autre, que les souverains de cette communion ne laissaient pas de

permettre depuis près de huit cents ans que l'on exigeât ce vœu de tous ceux que l'on ordonnait prêtres.

« Son étonnement venait de ce qu'il voyait en France quantité de bonnes lois et de sages établissements, et il ne pouvait digérer que, dans un royaume si bien policé, on y eût laissé jusqu'ici, par négligence, une pratique qui, d'un côté, n'est point essentielle à la religion, et qui, de l'autre, est si préjudiciable à toute société chrétienne.

« L'étonnement du czar me fit penser à cette matière, et je trouvai qu'il était bien fondé. Ainsi je vais en parler, non en controversiste, mais seulement en simple politique chrétien et en simple citoyen d'une société chrétienne.

« Si le célibat des prêtres n'est qu'un point de discipline, s'il n'est point essentiel à la religion chrétienne, s'il n'a jamais été regardé comme fondement essentiel du schisme que nous avons avec les Grecs et avec les protestants; si le célibat des prêtres a été libre dans l'Église latine durant les premiers siècles; si l'Église a toujours le pouvoir de changer tous les points de pure discipline, d'institution humaine, et si effectivement les États catholiques de la communion tridentine n'avaient plusieurs grands avantages de rentrer dans cette ancienne liberté sans en recevoir aucun dommage effectif, cette question doit être bien moins une question théologique qu'une question politique. Cette question sur le plus ou moins d'utilité dont peut être l'ancienne liberté que les prêtres avaient de se marier regarde encore plus les souverains que les théologiens.

« Avant que de montrer la grandeur du préjudice que le vœu du célibat des prêtres cause au royaume comme simple société de citoyens, il ne sera pas inutile de faire quelques réflexions sur le préjudice qu'il cause aux États de la communion romaine comme société de citoyens chrétiens.

*Avantages que produirait à la société chrétienne la liberté
de se marier rendue aux prêtres.*

I

« Il est certain que plus un prêtre vertueux a de moyens de procurer une augmentation de bonheur à plus de personnes par son exemple, par sa patience, par ses instructions journalières, plus la religion et la société chrétienne en peut recevoir d'utilité.

« Or, si quarante mille curés vertueux avaient en France quatre-vingt mille enfants mieux élevés à la vertu, il est évident que, non-seulement l'État politique en serait plus riche et plus puissant, mais que les fidèles eux-mêmes en seraient beaucoup plus édifiés, que les œuvres de justice et de bienfaisance en seraient beaucoup multipliées.

II

« Comme les curés peuvent et doivent être choisis parmi les vicaires ou autres prêtres qui ont plus de justice et de patience que le commun des hommes, ils seront toujours et plus instruits des devoirs de la justice et plus vertueux que les autres hommes. Et, comme ils doivent donner les exemples de patience et de douceur, il est vraisemblable que les femmes des prêtres seront ordinairement et plus vertueuses et par conséquent plus heureuses que les autres femmes. Or n'est-ce pas apporter une grande utilité à la religion que d'y établir trente ou quarante mille femmes ou veuves plus vertueuses que les femmes ordinaires ?

III

« Je conviens que, pour la plupart des curés, le célibat est difficile à observer; mais le mérite dans les mœurs et dans la conduite ne se mesure pas uniquement par la grandeur des dif-

difficultés que l'on surmonte dans une entreprise, mais par la grandeur du désir de plaire à Dieu et par la grandeur de l'utilité qui revient à la société chrétienne d'avoir surmonté ces difficultés. Or quelle grande utilité revient-il aux autres chrétiens des difficultés que surmontent les prêtres continents?

IV

« Tout le monde convient qu'un prêtre qui aurait, comme Socrate, une femme de mauvaise humeur aurait encore plus de difficultés à surmonter, pour la calmer et pour l'adoucir avec une grande patience, que n'en a le prêtre non marié à garder la continence. Ainsi, du côté des difficultés, il n'y en a pas moins à surmonter dans le mariage que dans le célibat.

V

« Dans les bons curés mariés, les difficultés qu'ils surmontent par leur douceur et par leur patience sont très-utiles à leurs femmes et à leurs enfants, tant pour les rendre plus heureux que pour les rendre plus vertueux, au lieu que les difficultés du célibat ne sont utiles à personne.

VI

« Le curé grec, père de famille vertueux, a plusieurs devoirs à remplir et envers plus de personnes que n'a pas celui qui pratique le célibat. Or celui qui a plus de devoirs envers plus de personnes, et qui les remplit bien et avec même désir de plaire à Dieu, ne mérite-t-il pas davantage que celui qui a moins de devoirs, qui ne les remplit pas mieux ni avec plus de désir de plaire à Dieu?

VII

« Il y a plus des trois quarts des prêtres qui, comme les autres hommes, se marieraient s'ils n'avaient pas promis solennellement de ne se point marier par le vœu du célibat. Une

partie de ceux-là scandalisent le prochain par leur conduite vicieuse. Or, s'ils avaient été mariés, ils n'auraient plus causé pareils scandales. Donc la religion y gagnerait, de ce côté-là, la diminution du nombre des scandales que donnent les ministres de l'Église.

VIII

« Quelques prêtres dont l'esprit est petit et borné se persuadent aisément qu'ils remplissent bien leurs devoirs pourvu qu'on n'ait rien à leur reprocher du côté du célibat, parce que souvent c'est l'article le plus difficile pour eux. Cette opinion fait qu'ils négligent des devoirs de justice et de bienfaisance qui sont bien autrement importants, soit pour leur propre salut, soit pour l'édification du prochain, de sorte que de ce côté-là, par cette fausse opinion des prêtres et du peuple, le célibat cause un grand mal dans la pratique des vertus principales de la religion.

IX

« Le principal devoir d'un curé, c'est de donner, dans sa conduite, de bons exemples à ses paroissiens dans les points qui sont les principaux et les plus ordinaires de la vie. Il est certain que les devoirs d'un père de famille sur la patience et la douceur envers sa femme, sur l'attention à l'éducation et à la conduite de ses enfants, sont des points principaux et des plus ordinaires de la vie. Or comment le curé, qui n'a ni femme ni enfants, pourra-t-il, sur cet article, donner des exemples d'un excellent père de famille?

X

« Autrefois les curés n'avaient pas le secours des bons prônes imprimés. Ainsi ils avaient besoin de plus de temps pour s'instruire eux-mêmes et pour composer leurs prônes; mais, depuis que toutes les meilleures instructions propres aux

paroissiens sont imprimées, le curé n'a plus besoin d'en composer de nouvelles, qui vaudraient beaucoup moins. Ainsi, quoique marié, quoique occupé de sa famille, il aurait, le long de l'année, un loisir suffisant pour instruire ses paroissiens.

XI

« Si le curé veut passer plus de temps qu'il n'est nécessaire dans la lecture, on ne l'oblige pas d'avoir ni femme ni enfants, mais on peut seulement observer que souvent il servira moins bien la religion par de grandes lectures, presque inutiles, que le curé marié par son bon exemple de père de famille et par la bonne éducation qu'il donnera à ses enfants.

XII

« On peut observer que pour donner aux paroissiens le moyen de faire leur salut, il n'y a que trois points principaux à leur enseigner : 1° les articles qu'ils doivent savoir tels qu'ils sont dans le *Credo* ou dans les autres confessions de foi ou dans les petits catéchismes, ce qui est très-facile ; 2° il faut leur enseigner les choses qui leur sont défendues et ordonnées dans leur condition, pour éviter l'enfer ; 3° les occasions où ils doivent pratiquer la patience et les autres actions de bienfaisance pour plaire à Dieu et pour obtenir le paradis. Or est-il nécessaire à un curé, ni de beaucoup lire, ni de beaucoup composer pour être en état d'enseigner ces choses à ses paroissiens ? Le point principal n'est-il point qu'il leur donne bon exemple sur tous leurs devoirs ?

XIII

« Il n'est pas douteux que les prêtres qui savent qu'ils doivent aux séculiers l'exemple des vertus sont ordinairement plus modérés, plus doux, plus tempérants, plus appliqués à leurs devoirs que les autres hommes du commun ; il n'est pas douteux que, s'ils avaient des enfants, ils n'eussent plus de soin

de les élever dans les pratiques des vertus et dans une vie studieuse et appliquée, pour les rendre plus capables de mieux servir l'Église par leurs talents et de leur succéder dans de semblables bénéfices. Or qui doute que la religion et l'État ne retirassent un grand avantage d'une parcellle éducation, qui commencerait d'être donnée, dès les premières années, dans les vues des vertus ecclésiastiques, par les pères mêmes, d'un côté, plus capables d'élever les enfants, et, de l'autre, très-intéressés à leur donner de bonnes habitudes au travail et à la vertu ?

XIV

« Nous approuvons, et avec raison, le zèle de nos missionnaires, qui, pour étendre notre sainte religion et la faire suivre par un plus grand nombre de fidèles, s'exposent à de grands dangers sur les mers, dans les déserts et au milieu de nations plus cruelles que les bêtes féroces. Or une simple loi, pour laisser libre le célibat des prêtres, donnerait en dix ans à l'Europe plus de quatre cent mille nouveaux fidèles bons catholiques, et des catholiques sûrs, dont la foi ne serait point exposée aux caprices des souverains infidèles. Ainsi, outre les nouveaux chrétiens que font tous les jours les missionnaires parmi les barbares, nous aurions plus de quatre cent mille chrétiens de plus en dix ans au milieu des nations catholiques. Or ne serait-ce pas un grand avantage pour la religion de procurer ainsi une augmentation si considérable du nombre des fidèles ?

XV

« Plus il y aurait de sujets laborieux, habiles et vertueux qui se présenteraient pour servir l'Église, mieux elle serait servie. Or, si l'on était dispensé de faire le vœu du célibat, il y aurait un beaucoup plus grand nombre de sujets habiles et vertueux qui se présenteraient pour servir l'Église. Donc, elle serait beaucoup mieux servie.

« Telles sont les considérations qui démontrent avec évidence aux ministres des États de la confession du concile de Trente que la religion, non-seulement ne perdra rien, mais même qu'elle gagnera à laisser présentement aux prêtres l'ancienne liberté de se marier, qu'ils avaient autrefois, liberté qu'avaient les apôtres mêmes, leurs disciples, et les saints prélats et évêques des trois premiers siècles. Quelqu'un proposa au concile de Nicée, l'an 325, d'ordonner aux évêques de se séparer de leurs femmes; mais cette proposition fut sagement rejetée.

« Ce sont apparemment les mêmes considérations qui, à ce que l'on dit, portèrent un jour le pape Pie II à dire, en parlant du célibat des prêtres : *L'Église latine, pour de bonnes raisons, a défendu autrefois le mariage aux prêtres; mais, pour d'autres meilleures raisons, elle devrait le leur permettre présentement.* »

Après cet exposé, l'auteur examine « les motifs de politique » qui devraient porter les princes à réclamer l'abolition du célibat des prêtres. Parmi ces motifs, l'obstacle que le vœu du célibat oppose au développement de la population est à ses yeux le plus important. Il arrive ensuite aux « moyens à employer pour rendre aux prêtres leur ancienne liberté sur le mariage. » Préalablement, il voudrait qu'un bureau fût constitué pour rechercher ces moyens et proposer l'adoption des plus convenables. Ce bureau constitué, il voudrait que les princes s'entendissent pour négocier cette importante affaire avec la cour de Rome, et, comme il n'ignorait pas le pouvoir que l'argent exerce dans les négociations de ce genre, il proposait d'intéresser le pape à l'affaire, en achetant pour les prêtres les dispenses du célibat. Le produit de ces dispenses, qui s'élèverait à une somme considérable, serait employé à faire des pensions aux cardinaux pauvres, à racheter des captifs, etc. Enfin, dans le cas où la négociation échouerait, on pourrait réunir des conciles

nationaux, qui auraient à la rigueur l'autorité nécessaire pour résoudre cette question de discipline ecclésiastique. Finalement, le bon abbé résume ainsi son projet :

« I. Le célibat des prêtres est de pure discipline ecclésiastique, que l'Église peut changer pour la plus grande utilité des fidèles.

« II. Il serait très-avantageux aux États catholiques romains que cette discipline fût changée et que les prêtres fussent dispensés de faire vœu de célibat.

« III. En attendant un concile, ou national ou général, il serait convenable que la cour de Rome, pour l'expédition des dispenses, reçût par aumône une somme de ceux qui voudraient avoir cette liberté.

« Telles sont les trois propositions que je m'étais proposé de démontrer. »

Bien d'autres considérations pourraient être invoquées encore à l'appui de la thèse du bon abbé. Ainsi il n'est que trop évident que l'obligation du célibat, imposée au clergé catholique, est la source d'une foule de désordres moraux ou politiques, qui constituent pour la société une véritable *nuisance*. En supposant même que le vœu du célibat soit rigoureusement observé, et l'est-il toujours? les appétits matériels en sont-ils mieux réfrénés? n'arrive-t-il pas trop souvent que la compression absolue de l'un donne aux autres une activité extraordinaire et presque malade? n'est-ce pas ordinairement chez les hommes à qui une continence excessive est imposée que l'on voit se développer, au plus haut degré, les vices honteux de la gourmandise et de l'intempérance? ou, s'ils parviennent à dompter entièrement leurs appétits matériels, — et il n'y a guère que les natures d'élite qui aient ce pouvoir, c'est-à-dire le petit nombre, — ne voit-on pas croître, en proportion, d'autres appétits plus relevés, mais dont l'excès n'est pas moins pernicieux, tels que le goût de l'intrigue et l'amour de la domination? Refuser

toute satisfaction à un penchant légitime, et prétendre ainsi corriger l'œuvre de Dieu, n'est-ce pas, en tous cas, faire preuve d'un singulier orgueil et s'exposer à gâter ce qu'on a la prétention d'améliorer ? Un autre résultat non moins digne d'attention, et que l'abbé de Saint-Pierre n'eût pas manqué de faire ressortir si les sciences positives qui s'occupent de l'homme eussent été plus avancées de son temps, c'est que le célibat des prêtres ne peut manquer, sous l'influence d'une cause purement physiologique, d'amener à la longue un amoindrissement, on pourrait dire un étiollement du sentiment religieux chez les peuples catholiques. En effet, nos facultés et nos aptitudes physiques, intellectuelles ou morales, ont, dans une certaine mesure, un caractère héréditaire. Or, que l'on enlève à chaque génération les hommes qui se trouvent doués, au plus haut degré, du sentiment religieux pour leur imposer l'obligation du célibat, ce sentiment ne deviendra-t-il pas moins général et moins intense de génération en génération ? Physiologiquement, le célibat imposé aux hommes le plus richement doués du sentiment religieux ne conduit-il pas à l'athéisme ? Cette observation n'eût assurément pas échappé au bon abbé, qui cultivait *con amore* les sciences naturelles. Il en est une autre qu'il n'a point négligée et dont nous pouvons apprécier chaque jour davantage la justesse, c'est que la servitude du célibat éloigne du sacerdoce un grand nombre d'esprits distingués, et que le clergé ne se recrute guère que dans les classes inférieures, où il trouve même de plus en plus difficilement ses recrues. Sans l'exemption du service militaire et les bourses nombreuses que possèdent les séminaires, il serait aujourd'hui presque impossible de maintenir au complet l'effectif de la milice ecclésiastique. La force des choses et l'intérêt même de l'Église catholique amèneront donc, tôt ou tard, la réforme que réclamait le bon abbé, en dépit des préjugés intolérants et tenaces qui y font obstacle et qu'il eut le courage méritoire d'affronter.

Nous terminerons ce chapitre par une pièce dont nous ne

garantissons point la parfaite authenticité, au moins quant à la forme, mais où l'on retrouve le fond des doctrines morales et religieuses de l'abbé de Saint-Pierre. Il s'agit du *Credo* que Voltaire a inséré dans son *Dictionnaire philosophique*, en l'attribuant au bon abbé. C'est bien la pensée de cet homme honnête et bienveillant, mais est-ce son style ? L'abbé de Saint-Pierre avait dans l'expression comme dans la pensée une certaine pudeur qu'on ne retrouve pas dans le *Credo* que Voltaire lui attribue. On y remarque tel mot dont la crudité eût effarouché le bon abbé, et qu'il eût certainement pris la précaution de traduire en latin s'il avait cru « utile » de s'en servir :

Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté.

Voltaire, qui croyait, trop souvent, écrire en latin, a, selon toute apparence, arrangé à sa manière le *Credo* du bon abbé. Il y a mis de l'esprit; mais était-ce bien de l'esprit qu'il fallait mettre dans un *Credo* ?

Voici ce *Credo* de l'abbé de Saint-Pierre, revu et corrigé par Voltaire :

« S'il est permis de citer des modernes dans une matière si grave, dit l'auteur du *Dictionnaire philosophique*, je rapporterai ici le *Credo* de l'abbé de Saint-Pierre, tel qu'il est écrit de sa main dans son livre de la *Pureté de la religion*, lequel n'a point été imprimé, et que j'ai copié fidèlement :

« Je crois en un seul Dieu et je l'aime. Je crois qu'il illumine toute âme venant au monde ainsi que le dit saint Jean. J'entends par là toute âme qui le cherche de bonne foi.

« Je crois en un seul Dieu parce qu'il ne peut y avoir qu'une seule âme du grand tout, un seul être vivifiant, un formateur unique.

« Je crois en Dieu le père tout-puissant, parce qu'il est père commun de la nature, de tous les hommes qui sont également ses enfants. Je crois que celui qui les fait tous naître également,

qui arrange les ressorts de notre vie de la même manière, leur a donné les mêmes principes de morale, aperçus par eux dès qu'ils réfléchissent, n'a mis aucune différence entre ses enfants que celle du crime et de la vertu.

« Je crois que le Chinois juste et bienfaisant est plus précieux devant lui qu'un docteur pointilleux et arrogant.

« Je crois que, Dieu étant notre père commun, nous sommes tenus de regarder tous les hommes comme nos frères.

« Je crois que le persécuteur est abominable et qu'il marche immédiatement après l'empoisonneur et le parricide.

« Je crois que les disputes théologiques sont à la fois la farce la plus ridicule et le fléau le plus affreux de la terre, immédiatement après la guerre, la peste, la famine et la vérole.

« Je crois que les prêtres doivent être payés et bien payés comme serviteurs du public, précepteurs de morale, teneurs des registres des enfants et des morts; mais qu'on ne doit leur donner ni la richesse des fermiers généraux, ni le rang des princes, parce que l'une et l'autre corrompent l'âme, et que rien n'est plus révoltant que de voir des hommes si riches et si fiers faire prêcher l'humilité et l'amour de la pauvreté par des gens qui n'ont que cent écus de gages.

« Je crois que tous les prêtres qui desservent une paroisse doivent être mariés, non-seulement pour avoir une femme honnête qui prenne soin de leur ménage, mais pour être meilleurs citoyens, donner de bons sujets à l'État et pour avoir beaucoup d'enfants bien élevés.

« Je crois qu'il faut absolument extirper les moines, que c'est rendre un très-grand service à la patrie et à eux-mêmes. Ce sont des hommes que Circé a changés en pourceaux, le sage Ulysse doit leur rendre la forme humaine.

« PARADIS AUX BIENFAISANTS! »

CHAPITRE VIII

VARIÉTÉS.

SOMMAIRE

Discours contre le mahométisme. — Explication physique d'une apparition.

I. DISCOURS CONTRE LE MAHOMÉTISME.

L'abbé de Saint-Pierre détestait, par-dessus tout, l'intolérance, et il avait horreur des persécutions religieuses. D'un autre côté, il paraît avoir été complètement dépourvu de cet organe que la phrénologie désigne sous le nom de *merveilleusité* : le merveilleux n'avait aucune prise sur son esprit imbu des notions des sciences positives, et il inclinait, en conséquence, toujours à rapporter à des causes naturelles ce qui paraissait avoir, aux yeux du vulgaire, une origine surnaturelle. De là son *Discours contre le mahométisme*, qui est une de ses œuvres les plus profondes et les plus originales. Ce discours a pour objet de rechercher les causes purement physiques ou naturelles qui produisent le phénomène de la naissance d'une nouvelle religion. Ces causes, le bon abbé les trouve dans la nature même de l'homme et dans les circonstances ambiantes. Il arrive ainsi, par une analyse ingénieuse, à réduire aux pro-

portions d'un événement ordinaire, et qui devait nécessairement se produire, un phénomène en apparence surnaturel. Il applique, en un mot, à ce curieux phénomène du monde moral les procédés d'observation et d'analyse en usage pour expliquer les phénomènes du monde matériel.

Mais était-ce bien uniquement la religion de Mahomet que le bon abbé avait en vue en écrivant son *Discours contre le mahométisme*? Certains passages de ce discours pourraient faire croire qu'il visait plus près et plus haut. Voltaire, par exemple, ne met pas en doute qu'il ne s'agisse du christianisme sous le couvert du mahométisme, et voici ce qu'il en dit dans sa *Lettre sur les Français* :

« L'allégorie du mahométisme par l'abbé de Saint-Pierre est beaucoup plus frappante que celle de *Mero*. (*Mero* et *Enegu*, dans la relation de l'île de Bornéo, de Fontenelle. C'était une allégorie sur Rome et Genève; elles étaient désignées sous le nom de deux sœurs : *Mero* et *Enegu*. *Mero* était une magicienne tyrannique; elle exigeait que ses sujets vinssent lui déclarer leurs plus secrètes pensées, et qu'ensuite ils lui apportassent tout leur argent. Il fallait, avant de venir baiser ses pieds, adorer des os de morts, et souvent, quand on voulait déjeuner, elle faisait disparaître le pain. Enfin ses sortilèges et ses fureurs déchaînèrent un grand parti contre elle, et sa sœur *Enegu* lui enleva la moitié de son royaume.) Tous les ouvrages de cet abbé, dont plusieurs passent pour des rêveries, sont d'un homme de bien et d'un citoyen zélé; mais tout s'y ressent d'un pur théisme. Cependant il ne fut point persécuté; c'est qu'il écrivait d'une manière à ne rendre personne jaloux : son style n'a aucun agrément; il était peu lu, il ne prétendait à rien : ceux qui le lisaient se moquaient de lui et le traitaient de bon homme. S'il eût écrit comme *Fontenelle*, il était perdu, surtout quand les jésuites régnaient encore. »

Cette allégorie de *Mero* et *Enegu* que Voltaire opposait au *Discours contre le mahométisme* était assez pâle, et si *Fonte-*

nelle n'avait pas eu de meilleurs titres littéraires, son nom serait demeuré parfaitement inconnu de la postérité. Nous préférons, pour notre part, même sous le rapport du style, le *Discours contre le mahométisme*. Mais il était reçu que le bon abbé écrivait mal, et il aurait en vain essayé de faire mentir sa réputation. Quant au fond du discours, il ne nous est pas démontré, en dépit de l'opinion de Voltaire, qu'il soit allégorique. Le bon abbé ne pouvait souffrir le mensonge, et nous sommes convaincu que, s'il avait voulu s'en prendre au christianisme, il aurait eu le courage de l'attaquer ouvertement. N'avait-il pas bien osé attaquer, lui ecclésiastique, le célibat des prêtres? Au surplus, voici le *Discours contre le mahométisme*. Le lecteur pourra apprécier quelle était, en l'écrivant, l'intention du bon abbé.

Discours contre le mahométisme.

PRÉFACE.

« Je me trouvai un jour en conversation avec un homme de qualité, savant pour sa profession, mais d'un esprit peu solide et un peu prévenu en faveur du mahométisme. Il se connaissait en astrologie judiciaire, il avait foi aux prédictions, il en faisait lui-même. Mais ce qui me surprenait le plus en lui, c'est que, ne croyant pas vraies beaucoup de choses merveilleuses que nous croyons tous, il en croyait d'autres plus merveilleuses que nous ne croyons point du tout.

« Il vantait fort, par exemple, le mahométisme; il était persuadé que Mahomet était un vrai prophète inspiré miraculeusement, et soutenait que *l'établissement du mahométisme était entièrement miraculeux*. Ce fut sur cette dernière opinion que je l'arrêtai. Nous disputâmes un peu, et, le lendemain, je mis par écrit quelques observations sur ce sujet. Les voici :

I

« Je ne disconviens pas qu'une religion pleine de fables absurdes, qui s'établit par un homme qui ne savait ni lire ni écrire, qui, en vingt-deux ans, est reçue dans un pays aussi étendu que la moitié de l'Europe et qui dure depuis mille ans en Asie, en Afrique et en Europe, ne soit un événement prodigieux pour un lecteur qui ne connaîtra ni l'ignorance des peuples de ce pays-là, ni les succès que Mahomet et ses successeurs ont eus dans leurs guerres, ni les autres circonstances de cet événement. Mais je soutiens que pour quiconque sait les circonstances de cette histoire, non-seulement cet événement n'a rien de prodigieux, mais qu'attendu ces circonstances il était moralement impossible que l'établissement, le progrès et la durée de cette religion n'arrivassent pas de la manière dont ils sont arrivés, et qu'ainsi ce ne sont que des effets simples et des suites très-ordinaires de causes purement naturelles.

« Il est bon de remarquer que les révélations et les autres événements humains ne sont pas en eux-mêmes prodigieux. Il est vrai qu'ils paraissent nécessairement tels aux lecteurs, lorsque l'historien, soit par ignorance, soit par artifice, supprime les faits principaux qui ont précédé ou accompagné ces événements. Car le récit de tous ces faits, racontés dans leur ordre naturel, sans omettre aucune des circonstances importantes, nous montrerait les véritables causes très-simples et très-nécessaires des plus grands événements, et ferait ainsi disparaître le merveilleux.

« Il n'y aurait pas même du prodigieux dans les événements naturels et physiques pour les gens d'esprit s'ils connaissaient tous les faits et toutes les circonstances qui ont précédé et accompagné le prodige, et quand ils imaginent les faits qui ont dû causer ces événements, ce ne sont plus pour eux des prodiges.

« Une des habiletés des historiens, c'est de jeter d'abord le lecteur dans le merveilleux en lui exposant, d'un côté, de faibles commencements, et en lui exposant tout d'un coup, de l'autre, des effets qui ne le surprennent que parce qu'ils lui ont supprimé les faits du milieu. Or les faits qui précèdent sont en morale ce que sont des roues qui s'engrènent les unes dans les autres dans une machine dont les effets nous paraissent surprenants. Que l'ouvrier nous fasse remarquer cet engrènement de roues, il fait cesser notre surprise.

« Si l'historien, après nous avoir causé le plaisir de l'admiration d'un événement prodigieux et après nous avoir laissé dans l'embarras d'en deviner les causes, nous tire par degrés de cet embarras, en nous développant peu à peu les véritables causes de l'événement qui nous avait étonné, il nous procure une espèce de plaisir que nous trouvons quand on nous dit le mot d'une énigme que nous avons cherché inutilement. L'admiration est un plaisir, et l'acquisition d'une nouvelle connaissance qui fait cesser cette admiration est un plaisir d'une autre espèce. Mais revenons à l'explication naturelle de l'établissement du mahométisme.

II

« Mahomet fut quelque temps fanatique de bonne foi. Il n'était pas étonnant qu'un jeune ignorant d'une imagination vive devint fanatique dans ses voyages et dans son commerce avec les juifs, et environné comme il l'était de fanatiques très-ignorants. Si tous les hommes, surtout dans les pays chauds, naissent avec de grandes dispositions à craindre et à espérer beaucoup sans grand fondement, Mahomet avait cette disposition à un plus haut degré qu'un autre. Ainsi il commença par être fanatique de bonne foi, et l'on verra qu'il n'aurait jamais réussi à persuader sa femme, ses parents, ses voisins, de la vérité et de la réalité de ses visions, s'il avait commencé par être imposteur. Il fallait qu'il fût lui-même étonné des apparitions d'un

ange en songe pour faire naître un pareil étonnement dans l'imagination des autres. Il fut le premier trompé, et il n'en fut que plus propre à tromper les autres. Il est vrai qu'il fut ensuite détrompé et qu'il se garda bien de détromper les autres. Ainsi, de fanatique il devint imposteur pour mettre à profit les erreurs où il les avait fait tomber. Or il n'y a là rien de prodigieux.

III

« Nous avons de la nature une grande disposition à espérer des événements heureux que l'on nous annonce et à craindre des malheurs que l'on nous prédit. Cette disposition naturelle doit augmenter 1° à proportion de l'ignorance de l'auditeur ; 2° à proportion que l'imagination du fanatique qui nous parle est forte, c'est-à-dire à mesure qu'il est éloquent ; 3° à proportion que l'opinion du crédule est entretenue par des habitudes de l'enfance, longues, fréquentes, continuellen ; 4° à mesure que cette opinion est fortifiée par les exemples journaliers de ceux qui nous environnent ; 5° à proportion qu'elle est fortifiée par la chaleur du climat et par le régime de vivre ; 6° à proportion que les choses annoncées promettent de grands biens ou menacent de grands maux. Or Mahomet pouvait-il annoncer à sa femme et à ses parents de plus grands biens que ceux d'un paradis délicieux et éternel, et de plus grands maux que ceux de l'enfer ? pouvait-il les annoncer à des hommes plus ignorants que les Arabes ? y avait-il parmi eux quelqu'un de plus éloquent que lui ? le climat n'est-il pas fort chaud et par conséquent les imaginations plus vives ?

IV

« Nous sommes accoutumés dès l'enfance à croire ce que nous entendons dire : 1° parce que, le plus souvent, nous éprouvons par notre propre expérience que l'on nous a dit vrai ; 2° parce que nous ne pouvons pas avoir vu nous-mêmes rien de ce qui s'est passé avant notre naissance, ni les choses qui se

sont passées durant le cours de notre vie dans les lieux où nous n'avons pu nous trouver.

« Cette disposition à croire les choses visibles porte encore les hommes grossiers à croire les êtres invisibles. Nous voyons que, dès les siècles les plus anciens, l'opinion de substances spirituelles invisibles, les unes bienfaisantes, les autres malfaisantes, et quelques-unes faisant tantôt du bien, tantôt du mal aux hommes, était établie parmi les habitants de l'Asie les plus ignorants. Et la chose n'est plus surprenante quand on représente ces substances comme pouvant faire à l'ignorant à qui l'on parle et beaucoup de bien et beaucoup de mal, et surtout lorsqu'on lui raconte des faits terribles, dont celui qui fait le récit paraît lui-même effrayé.

« Ces peuples croyaient même d'autant plus aisément à l'existence des mauvais génies, que la peur ou l'espérance que les histoires qu'on leur en faisait excitaient en eux était vive et grande. Mais la peur fait plus d'impression, parce que les grandes douleurs sont bien plus sensibles que les grands plaisirs ne sont désirables, parce que, selon quelques philosophes, les biens pourraient bien n'être, la plupart, que des cessations subites de grandes douleurs.

« Cette disposition à craindre et par conséquent à croire à l'existence des génies malfaisants est si grande dans l'imagination des enfants, et ces premières terreurs durent quelquefois si longtemps dans les hommes faits, que l'on a vu Hobbes, un philosophe anglais qui traitait lui-même de pures visions les contes d'esprits, et qui les mettait au nombre des fables de Tantale, d'Ixion et des Danaïdes, on l'a vu, dis-je, si facile à épouvanter et craignant tellement les prétendus fantômes nocturnes, qu'il avouait de bonne foi que les contes effrayants d'esprits et de revenants qu'il avait entendu faire à sa gouvernante, qui s'en effrayait elle-même en les contant, lui avaient fait tant de peur et tant d'impression, que durant toute sa vie, qui a duré plus de quatre-vingt-dix ans, il n'a jamais pu se résoudre

à coucher seul la nuit dans une chambre; car, pour le jour, il avait assez de courage pour y demeurer seul. Et nous en avons vu dont l'imagination était moins blessée que la sienne, à qui un chien dans leur chambre suffisait pour ne se pas effrayer du silence et de la solitude de la nuit et pour calmer leurs terreurs paniques.

V

« L'imagination dans les pays chauds représente plus vivement les biens et les maux à venir, et quiconque, par son éloquence, a le talent de peindre vivement aux ignorants de grands maux à craindre, a le pouvoir de les leur faire croire. Et ce qui est surprenant, mais cependant très-réel, la preuve est suffisante si le mal est suffisamment grand et si la peinture est suffisamment vive. Or ce que nous éprouvons, nous qui sommes dans un climat froid, les Arabes le sentent beaucoup mieux que nous, eux qui vivent dans un climat beaucoup plus chaud.

VI

« L'imagination d'un Arabe, beaucoup plus vive que la nôtre, doit aussi faire sur lui un effet plus grand dans ses songes qu'à nous dans les nôtres; il doit avoir des visions lorsque nous n'avons que des songes. Nous avons des hommes, et surtout des femmes, qui, dans leur jeunesse, ont une imagination si vive, que, dans certains jours, leurs songes font sur eux presque le même effet que des réalités, et, s'ils sont ignorants, ils doutent quelquefois si c'est ou songe ou réalité.

« J'aurais du penchant à croire que ceux qui ont une imagination si vive ont aussi plus de sensibilité; car l'imagination n'est guère en nous que le souvenir et l'image de ce que nous avons senti. Or, sur ce pied-là, les hommes d'une imagination commune, parmi les Arabes, sont comme nos hommes d'une imagination très-vive, mais nous n'avons rien en ce pays-ci

qui nous puisse représenter un homme d'une imagination très-vive parmi les Arabes mêmes.

« Leur imagination leur doit donner plus souvent qu'à nous des visions qui approchent fort des visions frénétiques causées par cette sorte de fièvre causée par les esprits animaux, visions que ceux qui en sont malades sont comme forcés de prendre pour des réalités.

« Ces réflexions portent à croire que la région la plus propre à la formation des différents fanatismes, c'est la région qui, tout étant égal, est la plus échauffée par le soleil ; ce sont les pays où l'imagination est plus vigoureuse et l'ignorance plus profonde et plus commune. Les opinions extravagantes des pays chauds peuvent même facilement, de proche en proche, s'établir, par contagion, jusque dans les pays froids, pourvu qu'ils soient peuplés d'habitants très-ignorants. Effectivement, on a vu des mahométans jusque dans le nord de la Tartarie, dès le temps de Gengis-Khan.

VII

« Les hommes éloquents, d'une imagination forte et vigoureuse, imposent fort aux imaginations plus faibles, surtout quand ils sont eux-mêmes les premiers séduits par leur propre imagination. C'est cette puissante faculté qui combat si souvent et avec tant de succès contre la raison.

« Un philosophe cartésien de notre nation, a, le premier, commencé à bien distinguer les effets de l'imagination des effets de la pure intelligence. Il a commencé à découvrir une partie des forces de l'imagination ; mais je croirais volontiers qu'il n'a fait que commencer, et il y a de ce côté-là une infinité de belles découvertes à faire qui seraient très-importantes au bonheur des hommes. Il nous a, le premier, découvert la disposition organique des hommes à recevoir, les uns des autres, le Bien par imitation et le Mal par contagion ; mais il y a encore de ce côté-là beaucoup de choses très-importantes à découvrir.

« L'effroi d'une personne effrayée nous effraye, il passe en nous, quoique moins fort, et, si elle fuit par une peur panique et sans fondement, elle nous imprime sa même peur et nous entraîne dans sa fuite, sans nous avoir donné d'autre raison que de nous avoir paru fort effrayée.

« Ce grand philosophe nous a montré ce que peut une imagination blessée de la folie des sorciers, mais il n'a pas tiré de son principe un nombre prodigieux de conclusions et d'applications très-importantes. Il ne nous a pas même expliqué ce qu'il y avait ou de pur fanatisme de bonne foi ou de véritable imposture dans les jeunes filles que l'on nomme possédées.

« Il devait bien nous expliquer les différents symptômes du fanatisme des quakers de Londres et des premiers anabaptistes. Il nous a ouvert une bonne méthode, mais il a négligé d'en faire toutes les applications possibles et même les plus importantes, et il a fait en cela deux fautes considérables. La première, c'est qu'il les eût beaucoup mieux faites que ses disciples, parce qu'il avait son système beaucoup plus présent et plus entier dans son esprit; la seconde, c'est qu'en faisant les différentes applications, il aurait lui-même eu plusieurs occasions de rectifier son système par différentes distinctions.

« Un quaker que l'on vient de voir de sens rassis et que l'on vient d'entendre raisonner de bon sens sur son commerce, sur les affaires ordinaires de la vie, se sent saisi d'un accès de fanatisme. Il s'étonne, il craint, il inspire son étonnement et ses craintes à ceux qui le voient; mais, dans la règle des mouvements, la surprise et la crainte qu'il imprime à des personnes qui ont une disposition organique semblable à la sienne ont quelques degrés de moins que les siennes. Ceux qui, faute d'avoir les organes montés à l'unisson de ces fanatiques ou qui ne sont pas si ignorants, ne se trouvent point saisis des mêmes mouvements frénétiques et contagieux. Aussi ne font-ils nulle difficulté de regarder ces mouvements comme des accès de folie, tandis que ces fous se croient les seuls sages, parce qu'ils croient

follement que ce qu'ils imaginent, c'est Dieu qui le leur inspire alors par miracle.

VIII

« Mahomet, dans les voyages nécessaires pour son commerce, avait souvent séjourné et conversé parmi les chrétiens et les juifs de Syrie et d'Arabie. Sa religion paternelle était elle-même un composé grossier de l'ancien paganisme et du judaïsme.

« Il a, de temps en temps, des songes vifs sur la religion; il croit parler, dans ses songes, à l'ange Gabriel, qu'il avait ouï nommer avec admiration et avec respect tant aux juifs qu'aux chrétiens. Il imagine, en songe, que l'ange lui montre les erreurs des habitants de la Mecque, la ville de sa naissance, et lui découvre, dans des songes répétés, que la seule bonne voie pour éviter l'enfer et obtenir le paradis est de renoncer à l'idolâtrie, d'observer la justice, de faire des aumônes, des jeûnes et des pèlerinages. Voilà Mahomet qui croit lui-même à ses songes comme à des révélations que lui fait l'ange Gabriel, et le voilà devenu fanatique de bonne foi.

« Il communique simplement à sa femme Cadiga et à quelques-uns de ses proches ce que lui a dit l'ange Gabriel. Quelques-uns s'en moquent d'abord. Mais il croit avoir toujours des conversations avec l'ange, et, comme il y avait du vrai et du vraisemblable dans les discours de l'ange, enfin il commence à croire que l'ange lui parle. Ainsi Mahomet, avec une grande éloquence toute naturelle et avec le secours de son propre étonnement, étonne, persuade sa femme et quelques-uns de ses parents, tous encore plus ignorants que lui; il leur persuade qu'il y a du merveilleux dans les apparitions de l'ange Gabriel. Ainsi voilà de purs songes qui deviennent parmi ces ignorants des révélations divines; les voilà qui, sans y penser, deviennent fanatiques par contagion, et capables eux-mêmes d'étonner d'autres ignorants et de produire d'autres fanatiques par leurs récits; et cela à cause de la commune ignorance où ils sont des

effets de l'imagination dans les songes, et parce que le fanatisme est une maladie très-contagieuse entre ignorants.

« Cependant, comme ils ne voulaient pas passer pour fous, ils convinrent de garder le secret des révélations de Mahomet, et de ne les découvrir qu'à gens qui pourraient y avoir foi. Ainsi le fanatisme devient naturellement mystérieux. Or le mystère y ajoute une nouvelle force, parce qu'il est à couvert de la contradiction et de la moquerie, et resserré entre personnes toutes malades de la même maladie, et qui s'y fortifient mutuellement.

IX

« Il est vraisemblable que le fanatisme de bonne foi, que cette maladie de visions ne dura que quelques années dans Mahomet. Ces sortes de maladies ont coutume de disparaître à mesure que le bon sens, l'expérience et la raison croissent, et à mesure que l'on rencontre des contradictions. Mais il est également vraisemblable que Mahomet, voyant les effets utiles que cette espèce de folie lui avait produits et la grande confiance que les autres avaient prise en lui, jugea qu'il fallait faire semblant d'avoir toujours des conversations avec l'ange Gabriel, tant pour agrandir sa réputation et sa fortune, que de crainte de passer pour avoir été fou et visionnaire durant quelques années.

« Il cessa donc alors d'être véritablement fou et fanatique de bonne foi ; mais, en disant et soutenant qu'il était toujours inspiré de Dieu et éclairé par les conversations de l'ange Gabriel, il commença d'être menteur et imposteur, et il résolut de continuer son imposture pour réussir dans les desseins ambitieux qu'il commença de concevoir, et de profiter ainsi de la maladie de ceux qu'il avait rendus malades.

« Je suis donc persuadé que Mahomet a été d'abord le premier trompé par ses visions, c'est-à-dire le premier malade, parce que sa maladie n'eût jamais été contagieuse si elle n'eût

été maladie. Il faut trop d'esprit pour faire sentir, pour faire croire ce que l'on ne sent point, ce que l'on ne croit point; et, ni Malebranche, que je viens de citer, disciple de Descartes, ni Descartes lui-même, qui surpassaient Mahomet cent mille fois en lumières et en connaissances, n'auraient jamais eu assez d'esprit pour persuader l'ignorante Cadiga des révélations de l'ange Gabriel, substance qui lui était absolument inconnue. Mais Mahomet, ignorant, malade de visions, fait facilement avec sa maladie contagieuse et avec la disposition machinale de Cadiga et des autres, séduits avec le secours de l'ignorance et des préjugés, ce que Descartes n'aurait jamais pu faire avec son grand esprit, faute d'étonnement et de crainte.

X

« L'illusion du fanatisme a cela de naturel, que c'est un composé de contradictions. Ces sortes d'ouvrages de l'imagination n'ont presque jamais rien de bien lié, de bien suivi, de bien conséquent dans leurs parties; ils n'ont rien qui ait la solidité et la durée des ouvrages de la raison, dont les parties sont toujours exactement liées ensemble.

« Il est vrai que les bons fanatiques ne sont pas effrayés du peu de liaison, ni même des dispositions et des contradictions de leurs opinions, surtout quand, dès l'enfance, ils y sont accoutumés. Mais, lorsqu'ils rencontrent dans des personnes de bon sens des contradictions, ils commencent alors à soupçonner d'erreur et d'illusion ce qu'ils avaient pris jusque-là pour des vérités constantes. Et tel fut Mahomet, qui, tandis qu'il était fanatique de bonne foi, se croyait prophète, et qui, désabusé, voyant que son fanatisme lui était devenu fort avantageux à lui et à sa famille, continua à le débiter. C'est ainsi que de la prophétie illusoire il passa à l'imposture réelle.

« Tels furent plusieurs d'entre les premiers disciples de Mahomet. Ils reconnurent tous facilement l'illusion. Mais, comme ils se trouvaient intéressés à soutenir et à fortifier ces illusions,

loin de nuire à Mahomet dans ses desseins et voyant qu'il y avait du bon et du vrai dans ses maximes, loin de le contredire publiquement, ils s'attachèrent à sa fortune naissante et le servirent, au contraire, de toutes leurs forces pour lui attirer de nouveaux disciples, de nouveaux sujets, et pour profiter des succès de sa fortune.

« On cherche toujours à être plus riche, plus considéré, plus honoré. Ainsi on en revient toujours à la nature, *naturam expellas furca, tamen usque recurret*. Il est vrai qu'il faut pour cela user de tromperie; mais la plupart des hommes y sont entièrement disposés, quand la tromperie tend à rendre les autres plus justes et plus bienfaisants, quand la tromperie est innocente et quand elle est fort utile aux trompeurs. Ce ne sont pas des dispositions fort vertueuses, mais c'est la nature toute pure et toute commune.

« Tel fut Abou-Becker, un des beaux-pères du prophète. Car, voyant Mahomet dire quantité de rêveries et d'extravagances, dans un accès de fièvre de la maladie dont il mourut, il fit fermer la porte à tout le monde, de peur que les fanatiques de bonne foi n'en fussent scandalisés et ne le regardassent plus comme prophète. Ce fut lui qui, pour persuader que Mahomet était vraiment mort, fut obligé de citer un endroit de l'Alcoran dans lequel Mahomet parlait de sa mort future.

« Tel fut Aboul-Sophian, commandant général de la ville de la Mecque, son ennemi déclaré, qui, se voyant vaincu, alla très-habilement dire à Mahomet qu'il voyait présentement, par les succès miraculeux de ses armes, qu'il était le prophète de Dieu, et qu'il abjurait ses erreurs pour se soumettre à sa religion. Il gagna, par cette habileté, la confiance de Mahomet, qui ne lui ôta aucune partie de ses biens et qui lui en donna même de nouveaux. Il servit bien Mahomet et se trouva bien de son hypocrisie.

« Tel fut Melek, un autre chef de ses ennemis, à qui il rendit tous ses biens. Plusieurs de ses disciples sentaient bien que

Mahomet n'était qu'un homme comme eux ; mais, comme ils voyaient, d'un côté, que le fond de sa religion était raisonnable et portait les hommes à la justice et à la bienfaisance, et que, de l'autre, ils pouvaient devenir plus riches en le prenant comme prophète, il ne faut pas s'étonner si, pour favoriser son imposture, ils devinrent eux-mêmes imposteurs.

XI

« Voici donc en abrégé les causes de l'établissement du mahométisme :

« 1. L'imagination du premier fanatique plus susceptible de visions, d'apparitions, de songes fiévreux que les autres Arabes. Il était, d'un côté, très-disposé au fanatisme, et, de l'autre, très-capable d'éloquence; car les personnes d'une imagination vive ont une grande disposition à l'éloquence et à la poésie.

« 2. L'imagination des Arabes plus forte et plus vigoureuse que celles des nations du Nord.

« 3. L'imagination de Mahomet forte entre celle des Arabes.

« 4. Ses voyages et ses conversations avec des chrétiens et des juifs lui remplirent l'imagination d'un plan confus de religion.

« 5. Il y avait plus de raison dans son système de religion que dans celui des Arabes, la plupart vrais idolâtres. Ils croyaient, à la vérité, à un Dieu suprême, mais ils croyaient aussi à une infinité de petites divinités mâles et femelles, parmi lesquelles ils adoraient Adam, Abraham, etc. Or, à la longue, la raison fait impression même sur ceux qui se gouvernent le plus par l'imagination.

« 6. Le succès de son fanatisme l'encouragea.

« 7. Le point d'honneur l'empêcha de s'avouer visionnaire.

« 8. L'intérêt et l'ambition le soutinrent et le firent imposteur après qu'il eût cessé d'être fanatique de bonne foi.

« 9. Ses principaux disciples, désabusés, soutinrent l'imposture par point d'honneur, par intérêt et par ambition.

« 10. La force se joignit à l'imposture. Homme brave qui, avec le secours du fanatisme, rendait ses soldats encore plus braves; car ils en étaient venus à croire qu'en mourant dans le combat ils entreraient de plein saut dans un paradis de délices, où ils auraient dans toute l'éternité les plus belles femmes, des jardins délicieux et les autres plaisirs sensibles à souhait.

« 11. Le succès de ses combats et ses grandes conquêtes, dans lesquelles il tuait tout ce qui résistait, et rendait les biens à ceux qui se déclaraient de sa religion.

« 12. Cette religion consistait en une formule de foi bien courte. C'étaient deux propositions qui renfermaient tous les autres articles de foi : *Il n'y a qu'un Dieu, et Mahomet est son prophète*. Chacun, en disant publiquement ces mots, était sûr de conserver sa vie et ses biens; et, effectivement, ces mots : *Mahomet est son prophète*, c'est-à-dire inspiré miraculeusement, suffirent pour prouver que tout ce qu'il dit et tout ce qu'il écrit est divin.

« 13. Il avait remarqué que la grande dévotion des Arabes était le pèlerinage à la Mecque; il conserva l'ancien temple, il ne fit qu'en ôter les idoles.

« 14. Il n'y a pas une page dans l'Alcoran dans laquelle il ne menace de l'enfer les mécréants et dans laquelle il ne promette le paradis aux croyants, ou du moins dans laquelle il ne fasse quelque peinture de l'un ou de l'autre.

« 15. Cette idée du paradis et de l'enfer était une idée que les Arabes n'avaient point ou qu'ils n'avaient que confuse et incertaine. Elle était agréable à tout le monde, puisque chacun pouvait acquérir le paradis à bon marché par la confession de foi abrégée que je viens de dire. L'enfer et ses peintures faisaient encore plus d'effet sur les imaginations fortes et vives.

« 16. Disposition des imaginations des auditeurs ignorants à croire, à admirer, à désirer et surtout à craindre.

« 17. Imagination plus disposée à l'admiration, à l'espé-

rance et à la crainte, à proportion de l'ignorance et de la chaleur du climat.

« 18. Permission autorisée de Dieu même d'avoir plusieurs femmes et même des concubines, chose fort agréable aux Arabes et à tous les habitants des pays chauds. Voilà des causes simples et suffisantes.

XII

« La principale cause de notre étonnement vient de ce que nous nous imaginons que les Arabes sont des hommes comme nous, au lieu de nous mettre effectivement à la vraie place des Arabes très-ignorants. Il est vrai que cela n'est pas aisé. Nous pourrions peut-être en venir à bout en nous souvenant de nos idées et de nos manières de juger de notre âge de quatre ou cinq ans, où nous étions peut-être plus éclairés que n'était alors sur ces matières le commun des Arabes. Mais enfin, pour juger de la nécessité des effets, il faut avoir attention à la puissance des causes.

XIII

« Dès qu'on a pu entrevoir les causes naturelles de cet établissement, on n'est plus surpris ni de son progrès, qui devait naturellement suivre le progrès des conquérants mahométans, ni de sa durée, à laquelle tant de gens se trouvent intéressés et qui ont pour secours les préjugés de l'enfance et de l'éducation.

XIV

« Dès qu'il y a à gagner dans la profession de prédicateur, il n'est point étonnant que les ministres de cette religion emploient toutes les forces de leur esprit à cacher et à affaiblir les contradictions et les absurdités de l'Alcoran, qui sont les productions naturelles d'une imagination ignorante et fiévreuse.

« Aussi disent-ils que ce sont des mystères dont on n'aura la

révélation qu'au jour du jugement; qu'un livre dicté par Dieu même ne saurait contenir que des vérités ou des mystères respectables; que ce sont des allégories sublimes, qu'il fallait des paraboles grossières à un peuple grossier.

« La vérité est que toutes les visions du mahométisme sont pleines de contradictions, qui ne peuvent guère se soutenir et s'excuser que par des fanatiques ou par des gens d'esprit intéressés au fanatisme. Elles n'ont rien de solide et ne peuvent soutenir l'examen de la raison sans s'évanouir en fumée; et c'est pour cela que ceux qui gouvernent avec tant d'utilité les fanatiques musulmans crient si haut contre la raison.

XV

« La plupart des ministres d'État et plusieurs ministres de la religion mahométane sentent ces contradictions, ces absurdités, et les prennent pour ce qu'elles sont en effet. Mais, comme elles tiennent à leur fortune, ils appuient le fanatisme comme un métier très-lucratif; ils n'ont garde de travailler à le faire cesser, de peur de faire cesser leur fortune; et il y en a même plusieurs qui, n'étant pas plus éclairés que le peuple, restent toute leur vie de bonne foi persuadés de la vérité et de la sainteté de cette religion. Telle est, dans les hommes, la force des premières habitudes, et il y en a des millions si bien persuadés, que dans la certitude où ils sont d'entrer en paradis, ils perdraient volontiers la vie pour soutenir la vérité de ces erreurs.

XVI

« Les Turcs croient que l'ange de la mort a écrit le moment de leur mort, et qu'ils mourront ou dans le combat ou dans leur lit, dans le moment marqué dans le registre par l'ange de la mort. Cette opinion est utile à leurs généraux d'armée; plusieurs soldats en craignent bien moins le péril dans les batailles,

XVII

« Mais, me dira-t-on, avec des causes si simples, si naturelles, pourquoi ne s'est-il pas élevé dans le temps même de Mahomet d'autres visionnaires de bonne foi, qui aient prêché d'autres révélations et fait un nouvel Alcoran? Je réponds qu'il s'en est élevé aussi plusieurs; mais, comme ils n'ont pas eu les mêmes circonstances favorables, ils n'ont pas aussi eu le même succès.

« Tel fut Mozoiléma, qui fit aussi un Alcoran, qu'il croyait apparemment dicté par quelque ange; tel fut Afouad, dans le pays des Honérîtes, et d'autres encore. Mais, comme ils furent bientôt vaincus avec leurs sectateurs, leur fanatisme, peu soutenu par la force, finit avec leur vie.

« Si Aboul-Sophian eût été plus habile capitaine et eût eu la capacité de former de meilleurs officiers et de meilleurs soldats, il eût vaincu Mahomet, l'ancienne idolâtrie de la Mecque eût subsisté et le mahométisme périssait avec son auteur de la même manière que périt le fanatisme de Mozoiléma.

« On peut donc dire que, comme les victoires contre Aboul-Sophian ont été fort disputées, il n'a tenu presque à rien que nous n'ayons jamais entendu parler ni de Mahomet ni de son fanatisme.

« Car, enfin, qui de nous a connaissance des petites guerres d'entre les Arabes qui ont précédé Mahomet? Et, si les victoires contre quelques faux prophètes contemporains de Mahomet et contre leurs disciples nous sont connues et n'ont pas été ensevelies dans l'oubli, nous en avons l'obligation à un fanatisme plus heureux et mieux conduit, dont il a fallu faire l'histoire, et son histoire a été obligée de parler de quelques contradicteurs tels que Mozoiléma.

XVIII

« Si l'on comptait tous les fanatiques de bonne foi qui se sont élevés en Arabie et dans les Indes avant et depuis Mahomet, dont les fanatismes ont été étouffés dans leur naissance par des fanatismes déjà établis, on en trouverait tant, que nous nous étonnerions nous-mêmes de ce qu'il n'y en a eu qu'un qui ait réussi. Mais, d'un autre côté, si nous étions informés de la nature des obstacles qu'ils ont trouvés à leur établissement, nous verrions que, selon le cours ordinaire des choses humaines, ils ne devaient pas s'établir, ou que du moins ils ne devaient pas durer.

XIX

« Tout le système du mahométisme se réduit à savoir si Dieu a effectivement parlé à Mahomet ou si l'ange Gabriel lui a dicté les chapitres de l'Alcoran. Mais, pour nous faire croire un pareil miracle, nous demandons des preuves aux mahométans, et, pour nous le prouver, ils nous apportent comme un miracle l'établissement de leur croyance dans la plus grande partie de la terre.

« Mais on vient de voir qu'il n'y a dans cet établissement, ni dans son progrès, ni dans sa durée, aucune apparence de miracle, si ce n'est pour ceux qui ne savent pas tous les faits et toutes les circonstances qui ont précédé ou accompagné cet établissement; ou enfin pour les mahométans eux-mêmes, qui sont accoutumés dès l'enfance à regarder cet ouvrage très-humain et très-plein d'absurdités comme un ouvrage très-sage, très-sensé et entièrement divin.

« Ainsi il n'est pas difficile de conclure qu'il n'y a réellement ni miracle, ni même rien de prodigieux et de surprenant dans l'établissement, dans le progrès et dans la durée de ce Fanatisme; mais que les causes en sont si naturelles, qu'il était

moralement impossible que le mahométisme ne s'établît pas dans les circonstances et chez les peuples où il s'est établi, et qu'y étant une fois établi, le grand respect pour Mahomet n'y dure pas autant que la grande ignorance des causes morales et des causes physiques durera parmi eux. *Et c'est ce que je m'étais proposé de démontrer.* »

II. — EXPLICATION PHYSIQUE D'UNE APPARITION.

Cette explication appartient au même ordre d'idées que le *Discours contre le mahométisme*. C'est toujours un phénomène en apparence surnaturel, dont l'auteur se propose de découvrir les causes naturelles. Il s'agit maintenant de l'apparition prétendue d'un revenant, apparition attestée par un témoin de bonne foi, et dont le bon abbé essaye d'expliquer l'illusion à l'aide de procédés analogues à ceux qu'il a employés pour expliquer la naissance du mahométisme. Peut-être son « explication physique » ne satisfera-t-elle pas entièrement les amis du merveilleux ; mais, que l'on croie ou non aux revenants, l'histoire est intéressante, et le bon abbé ne la conte pas mal.

Explication physique d'une apparition.

I. *Utilité de pareilles explications.* — « On me dit dernièrement, à Valogne, qu'un bon prêtre de la ville, qui apprend à lire aux enfants, nommé M. Bezuel, avait eu une apparition en plein jour, il y a dix ou douze ans. Comme cela avait fait d'abord beaucoup de bruit à cause de sa réputation de sincérité et de probité, j'eus curiosité de l'entendre lui-même conter son aventure. Une dame de mes parentes, qui le connaissait, l'envoya prier à dîner hier 7 janvier 1708 ; et, comme d'un côté je lui marquai du désir de savoir la chose de lui-même, et que de l'autre c'était pour lui une sorte de distinction honorable d'avoir eu en plein jour une apparition d'un de ses camarades,

il nous la conta avant dîner, sans se faire prier et d'une manière assez naïve. »

II. *Fait.* — « En 1695, nous dit M. Bezuel, étant jeune écolier d'environ quinze ans, je fis connaissance avec les deux enfants d'Abaquené, procureur, écoliers comme moi.

« L'aîné était de mon âge, le cadet avait dix-huit mois de moins; il s'appelait Desfontaines. Nous faisons nos promenades et toutes nos parties de plaisir ensemble, et, soit que Desfontaines eût plus d'amitié pour moi, soit qu'il fût plus gai, plus complaisant, plus spirituel que son frère, je l'aimais aussi davantage.

« En 1696, nous promenant tous deux dans le cloître des capucins, il me conta qu'il avait lu depuis peu une histoire de deux amis qui s'étaient promis que celui qui mourrait le premier viendrait dire des nouvelles de son état au vivant; que le mort revint et lui dit des choses très-surprenantes. Sur cela, Desfontaines me dit qu'il avait une grâce à me demander, qu'il me la demandait instamment : c'était de lui faire une pareille promesse, et que, de son côté, il me la ferait. Je lui dis que je ne voulais point; il fut plusieurs mois à m'en parler souvent et très-sérieusement; je résistais toujours.

« Enfin, vers le mois d'août 1696, comme il devait partir pour aller étudier à Caen, il me pressa tant, les larmes aux yeux, que j'y consentis. Il tira, dans le moment, deux petits papiers qu'il avait écrits tout prêts, l'un, signé de son sang, où il me promettait, en cas de mort, de venir me dire des nouvelles de son état; l'autre, où je lui promettais pareille chose. Je me piquai au doigt, il en sortit une goutte de sang avec laquelle je signai mon nom. Il fut ravi d'avoir mon billet, et, en m'embrassant, il me fit mille remerciements.

« Quelque temps après il partit avec son frère. Notre séparation nous causa bien du chagrin; nous nous écrivions de temps en temps de nos nouvelles, et il n'y avait que six se-

maines que j'avais reçu de ses lettres, lorsqu'il m'arriva ce que je m'en vais vous conter.

« Le 31 juillet 1697, un jeudi, il m'en souviendra toute ma vie, feu M. de Sortoville, auprès de qui je logeais et qui avait eu de la bonté pour moi, me pria d'aller à un pré près des Cordeliers, et d'aider à presser ses gens qui faisaient son foin. Je n'y fus pas un quart d'heure que, vers les deux heures et demie, je me sentis tout d'un coup étourdi et pris d'une faiblesse. Je m'appuyai en vain sur ma fourche à foin, il fallut que je me misse sur un peu de foin, où je fus environ une demi-heure à reprendre mes esprits. Cela se passa; mais, comme jamais rien de semblable ne m'était arrivé, j'en fus fort surpris et je craignis le commencement d'une maladie. Il ne m'en resta cependant que peu d'impression le reste du jour. Il est vrai que la nuit je dormis moins qu'à l'ordinaire.

« Le lendemain, à pareille heure, comme je menais au pré M. de Saint-Simon, petit-fils de M. de Sortoville, qui avait alors dix ans, je me trouvai en chemin attaqué d'une pareille faiblesse; je m'assis sur une pierre, à l'ombre; cela se passa, et nous continuâmes notre chemin. Il ne m'arriva rien de plus ce jour-là, et la nuit je ne dormis guère.

« Enfin, le surlendemain, deuxième jour d'août, étant dans le grenier où l'on serrait le foin que l'on apportait du pré précisément à la même heure, je fus pris d'un pareil étourdissement et d'une pareille faiblesse, mais plus grands que les autres. Je m'évanouis, je perdis connaissance; un des laquais s'en aperçut. On m'a dit qu'on me demanda alors qu'est-ce que j'avais, et que je répondis : *J'ai vu ce que je n'aurais jamais cru*. Mais il ne me souvient ni de la demande ni de la réponse. Cela s'accorde, cependant, à ce qu'il me souvient d'avoir vu alors comme une personne nue à mi-corps, mais que je ne reconnus pourtant point.

« On m'aide à descendre de l'échelle; je me tenais bien aux échelons; mais, comme je vis Desfontaines, mon camarade, au

bas de l'échelle, la faiblesse me reprit, ma tête s'en alla entre deux échelons et je perdis encore connaissance. On me descendit et on me mit sur une grosse poutre qui servait de siège dans la grande place des Capucins : je m'y assis, je n'y vis plus alors ni M. de Sortoville ni ses domestiques, quoique présents; mais, apercevant Desfontaines vers le pied de l'échelle, qui me faisait signe de venir à lui, je me reculai sur mon siège comme pour lui faire place, et ceux qui me voyaient et que je ne voyais point, quoique j'eusse les yeux ouverts, remarquèrent ce mouvement.

« Comme il ne venait point, je me levai pour aller à lui; il s'avança vers moi et me prit le bras gauche de son bras droit, et me conduisit à trente pas de là, dans une rue écartée, me tenant ainsi croché.

« Les domestiques, croyant que mon étourdissement était passé et que j'allais à quelque nécessité, s'en allèrent chacun de leur côté à leur besogne, excepté un petit laquais qui vint dire à M. de Sortoville que je parlais tout seul. M. de Sortoville crut que j'étais ivre; il s'approcha et m'entendit faire quelques questions et quelques réponses qu'il m'a dites depuis.

« Je fus là près de trois quarts d'heure à causer avec Desfontaines. Je vous ai promis, me dit-il, que si je mourais avant vous, je viendrais vous le dire. Je me noyai avant-hier à la rivière de Caen, à peu près à cette heure-ci. J'étais à la promenade avec tels et tels, il faisait grand chaud, il nous prit envie de nous baigner. Il me vint une faiblesse dans la rivière et je tombai au fond. L'abbé de Mesnil-Jean, mon camarade, plongea pour me reprendre; je saisis son pied; mais, soit qu'il eût peur que ce ne fût un saumon, parce que je le serrais bien fort, soit qu'il voulût promptement remonter sur l'eau, il secoua si rudement le jarret qu'il me donna un grand coup sur la poitrine et me jeta au fond de la rivière, qui est là fort profonde.

« Desfontaines me conta ensuite tout ce qui leur était arrivé dans leur promenade et de quoi ils s'étaient entretenus. J'avais beau lui faire des questions s'il était sauvé, s'il était damné, s'il était en purgatoire, si j'étais en état de grâce et si je le suivrais de près, il continua son discours comme s'il ne m'avait point entendu ou comme s'il n'avait point voulu m'entendre. Je m'approchai plusieurs fois pour l'embrasser, mais il me parut que je n'embrassais rien; je sentais pourtant bien qu'il me tenait fortement le bras et que lorsque je tâchais de détourner ma tête pour ne le plus voir, parce que je ne le voyais qu'en m'affligeant, il me secouait le bras comme pour m'obliger à le regarder et à l'écouter.

« Il me parut toujours plus grand que je ne l'avais vu et plus grand même qu'il n'était lors de sa mort, quoiqu'il eût grandi depuis dix-huit mois que nous ne nous étions vus. Je le vis toujours à mi-corps et nu, la tête nue avec ses beaux cheveux blonds, et un écriteau blanc entortillé dans ses cheveux sur son front, sur lequel il y avait de l'écriture où je ne pus lire que ces mots : *in*, etc.

« C'était son même son de voix; il ne me parut ni gai ni triste, mais dans une situation calme et tranquille. Il me pria, quand son frère serait revenu, de lui dire certaines choses pour dire à son père et à sa mère; il me pria de dire les sept psaumes qu'il avait eus en pénitence le dimanche précédent, qu'il n'avait pas encore récités, ensuite il me recommanda encore de parler à son frère et puis me dit adieu, s'éloigna de moi, en me disant : *Jusques, jusques*, qui était le terme ordinaire dont il se servait quand nous nous quittions à la promenade pour retourner chacun chez nous.

« Il me dit que, lorsqu'il se noyait, son frère, en écrivant une traduction, s'était repenti de l'avoir laissé aller sans l'accompagner, craignant quelque accident. Il me peignit si bien où il s'était noyé, et l'arbre de l'avenue de Louvigny où il avait écrit quelques mots, que deux ans après, me trouvant avec le

feu chevalier de Gotot, un de ceux qui étaient avec lui lorsqu'il se noya, je lui marquai l'endroit même, et qu'en comptant les arbres d'un certain côté que Desfontaines m'avait spécifié, j'allai droit à l'arbre et je trouvai son écriture : il me dit aussi que l'article des sept psaumes était vrai et qu'au sortir de confession ils s'étaient dit leurs pénitences. Son frère me dit depuis qu'il était vrai qu'à cette heure-là il écrivait sa version et qu'il se reprocha de n'avoir pas accompagné son frère.

« Comme je passai plus d'un mois sans pouvoir faire ce que m'avait dit Desfontaines à l'égard de son frère, il m'apparut encore deux fois, avant dîner, à une maison de campagne où j'étais allé à une lieue d'ici. Je me trouvais mal, je dis qu'on me laissât, que ce n'était rien, que j'allais revenir. J'allai dans le coin du jardin. Desfontaines m'ayant apparu, il me fit des reproches de ce que je n'avais pas encore parlé à son frère, et m'entretint encore un quart d'heure sans vouloir répondre à mes questions.

« En allant, le matin, à Notre-Dame de la Victoire, il m'apparut encore, mais encore moins de temps, et me pressa toujours de parler à son frère, et me quitta en me disant toujours : *Jusques, jusques*, et sans vouloir répondre à mes questions.

« C'est une chose remarquable que j'eus toujours une douleur à l'endroit du bras qu'il m'avait saisi la première fois jusqu'à ce que j'eusse parlé à son frère; je fus trois jours que je ne dormis pas une heure de l'étonnement où j'étais.

« Au sortir de la première conversation, je dis à M. de Varouville, mon voisin et mon camarade d'école, qui est à présent à l'armée, dans le régiment de Touraine, que Desfontaines avait été noyé, qu'il venait lui-même de m'apparaître et de me le dire. Il s'en alla, toujours courant, chez les parents du mort pour savoir si cela était vrai. On en venait de recevoir la nouvelle; mais, par un malentendu, il comprit que c'était l'aîné; il m'assura qu'il avait vu la lettre de Desfontaines, et il le croyait ainsi. Je lui soutins toujours que cela ne pouvait pas être et

que Desfontaines lui-même m'était apparu. Il retourna, il revint et me dit en pleurant : Cela n'est que trop vrai.

« Il ne m'est rien arrivé depuis, et voilà mon aventure au naturel. On l'a contée diversement, mais je ne l'ai contée que comme je viens de vous la dire.

« Le feu chevalier de Gotot m'a dit que Desfontaines est aussi apparu à M. de Mesnil-Jean; mais je ne le connais point; il demeure à vingt lieues d'ici, du côté d'Argentan, et je ne puis en rien dire de plus. »

Voici maintenant l'explication tout à fait terre à terre que donne le bon abbé de ce phénomène, en apparence si extraordinaire. Cette explication, qui a d'ailleurs le défaut d'être un peu prolix, ne satisfera pas les gens qui croient aux revenants; mais elle prouvera du moins que l'auteur du *Projet de paix perpétuelle*, si souvent qualifié d'esprit chimérique, était bien moins enclin à prendre des fantômes pour des réalités qu'un bon nombre de ses contemporains et même des nôtres.

III. RÉFLEXIONS GÉNÉRALES POUR EXPLIQUER CET ÉVÉNEMENT PAR LES CAUSES NATURELLES. — « Telle fut l'histoire du bon M. Beziel, que nous écoutâmes avec beaucoup d'attention et quelques-uns même avec beaucoup d'étonnement; car un homme étonné et persuadé communique facilement son étonnement à ceux qui l'écoutent. Il n'est point de trompeurs plus séduisants que ceux qui sont les premiers trompés.

« Voilà l'histoire dans sa naïveté, c'est-à-dire dans tout son merveilleux, et voici les causes naturelles de cette apparition, telles que je les imagine.

« Dans ces sortes d'événements tout n'est pas faux et imaginaire, mais aussi tout n'est pas vrai et réel. Il y a du vrai, et ce vrai, dont les causes naturelles sont entièrement inconnues aux ignorants à qui ils arrivent, devient pour eux une merveille, un prodige du premier ordre. Ils sont les premiers effrayés, et, par une communication organique de sentiments et

de passions qui est très-naturelle en nous, ils effrayent et persuadent aisément les gens de leur sorte. Voilà ce qui causa alors dans Valogne un assez grand étonnement parmi les esprits du commun, qui en sont demeurés à ce point de ne savoir que penser du fait, mais cependant convaincus qu'il y avait quelque chose au delà du naturel.

« Si ces innocents séducteurs se contentaient de raconter précisément ce qu'il y a de vrai, s'ils contaient tout, si, au sortir de l'apparition ils la contaient à un bon physicien, s'ils répondaient sincèrement et exactement à ses questions, le physicien trouverait bientôt la cause naturelle de l'événement, le merveilleux s'anéantirait, et l'histoire merveilleuse serait perdue pour le public, car on craindrait de débiter une chose très-simple et très-naturelle avec un air effrayé, un simple effet de la nature, un effet de la fièvre du cerveau comme un prodige surprenant; on craindrait de donner la suite naturelle d'un coup de soleil pour un miracle, et l'effet d'un songe fiévreux pour une apparition réelle que plusieurs personnes auraient vue en même temps si l'apparition avait été réelle.

« Mais il en arrive tout autrement. Ceux à qui le malade visionnaire conte son aventure sont, pour l'ordinaire, ignorants de la physique et des causes naturelles. Ils n'ont jamais réfléchi ni sur les causes, ni sur les effets des commencements de la frénésie ou de la fièvre du cerveau et de l'agitation extraordinaire des esprits animaux. Plus ils sont ignorants, plus ils sont disposés à croire effectif ce qui est impossible. Leur crédulité fortifie la crédulité du conteur, et, par contre-coup, par réaction, la terreur qu'il leur a inspirée nourrit et fortifie la sienne.

« Comme ces sortes d'apparitions ne sont que des songes fiévreux et se passent uniquement dans l'imagination du malade, il s'y mêle toujours des contradictions; mais le *conteur*, craignant de ne passer que pour le *songeur*, dissimule ces faits contradictoires, il se les cache à lui-même, il rajuste, en faisant son histoire, tout ce qui lui paraît se contredire, et, à force de

conter la même chose d'une même manière, il en vient peu à peu à croire que tout est arrivé précisément comme il le raconte.

« Il y a des personnes dont les organes du cerveau sont si délicats, qu'ils peuvent facilement être ébranlés à un haut point par la chaleur d'un soleil ardent qui a échauffé à l'excès le sang de la tête; de sorte qu'il peut y avoir une espèce de fièvre dans le cerveau, tandis qu'il n'y a qu'une légère émotion dans le reste de la masse du sang. Les songes paraissent alors au malade comme des réalités, et il n'aperçoit plus ce qui est effectivement en plein jour devant ses yeux.

« Ces songes fiévreux, disent les médecins, arrivent plus souvent à ceux qui sont mal nourris qu'à ceux qui sont bonne chère, aux solitaires qu'à ceux qui sont dans le monde, à ceux qui dorment peu et qui ont le sang échauffé qu'à ceux qui ont bien dormi et qui ont le sang calme et rafraîchi, aux jeunes qu'aux vieux, à ceux qui ont quelque disposition à l'humeur mélancolique qu'aux personnes d'un tempérament gai, dans les pays chauds que dans les pays froids, la nuit que le jour. Ils font plus d'impression sur l'esprit de ceux qui ignorent la physique que sur les physiciens. Dans les fièvres tierces, par exemple, les accès sont souvent violents, et la fièvre du sang, passant jusqu'aux esprits animaux dans les nerfs et dans le cerveau, cause des rêveries si fortes, que, dans la veille, on croit voir de ses yeux, entendre de ses oreilles, toucher de sa main ce que l'on ne fait cependant qu'imaginer. C'est une frénésie passagère.

« Quelquefois la fièvre est dans les esprits sans que le feu en soit assez fort pour se communiquer à la masse du sang. Alors, si cet état est permanent, c'est une frénésie permanente. C'est une véritable folie; les fous se portent bien quant aux fonctions du sang, ils se portent mal quant aux fonctions des sens qui dépendent des opérations des esprits animaux dans le cerveau. Ils ont des yeux sans voir, des oreilles sans entendre; ils voient toute autre chose que ce qui est devant

leurs yeux; il semble qu'ils songent toujours, ils n'ont presque point d'intervalles dans lesquels on puisse dire qu'ils veillent.

IV. APPLICATION DE CES MAXIMES GÉNÉRALES AU FAIT PRÉSENT.

— « M. Bezuel était un pauvre écolier, il n'avait pas trop bien diné, la grande chaleur du 31 juillet 1697, dans la canicule, à l'heure du jour la plus chaude, jointe à l'odeur forte du foin nouveau : voilà les causes de son premier étourdissement et l'effet de ce coup de soleil dont il ne fut bien guéri que trois mois après, lorsqu'il retrouva le sommeil qu'il avait perdu. Il crut bonnement que sa maladie était l'effet d'une apparition réelle, au lieu que son apparition imaginaire n'était réellement que l'effet d'une maladie et d'une altération très-réelle de son cerveau.

« Que l'accès de fièvre du cerveau revienne le lendemain à la même heure, et le surlendemain encore plus fort, dans le grenier, à cause de l'odeur forte du foin nouveau que l'on serrait, qu'il ait alors un songe qui l'effraye, le hasard fait qu'une partie du songe se trouve vraie, et voilà qui augmente sa frayeur. Ainsi la fièvre, qui était dans ses esprits encore plus que dans son sang, causa son apparition, c'est-à-dire sa vision.

« S'il n'avait pas été exposé à l'ardeur du soleil ces trois jours-là, sûrement Desfontaines ne lui serait jamais apparu, et, en effet, pourquoi ne lui apparut-il pas pour la première fois, dans le pré, au moment où il fut noyé? C'était pourtant le vrai moment d'une apparition réelle et merveilleuse, parce que la nouvelle n'en pouvait pas être arrivée alors à vingt lieues de l'endroit où il se noya; mais la fièvre n'était pas encore assez allumée, et il fallait que cette apparition fût aidée de la vapeur du foin nouveau, qui entête et enivre beaucoup plus quand elle est renfermée dans un grenier, et, ce qui est très-important, il fallait que la nouvelle de sa mort fût arrivée par la poste.

« Pourquoi les conversations furent-elles de plus en plus

courtes ? La fièvre diminuait et n'était plus aidée par la vapeur du foin.

« Mais, me dira quelqu'un de ceux qui aiment bien mieux croire du merveilleux et des choses impossibles que d'examiner des raisonnements, venez aux faits décisifs : ces sept psaumes, ces mots écrits sur cet arbre si bien désigné, ce que faisait, ce que pensait l'ainé lorsque son frère se noyait, cette douleur au bras, que dites-vous de tout cela ? Est-ce toujours votre coup de soleil ou l'odeur de votre foin qui en est la cause ?

« RÉPONSE. Le coup de soleil snivi de l'odeur du foin du grenier le rendirent un peu frénétique et lui donnèrent de ces songes si vifs et si forts, qu'on ne saurait les discerner de ce que nous sentons dans la veille; mais ce n'est pas assez, il faut qu'il songe à son ami, à ce qui lui plaît le plus; il a entendu qu'il s'est noyé, et, les sens troublés, il ne se souvient plus de l'avoir entendu. Voilà le fond, voilà le vrai; le reste sont des songes fondés sur les lettres que Desfontaines écrivait à son camarade.

« Je ne voulus pas embarrasser ce pauvre homme par mes questions, je ne voulus pas lui faire de la peine en paraissant croire que c'était un songe fiévreux et un petit accès de folie passagère, en lui faisant remarquer à lui-même des indices de songe et en l'obligeant à se souvenir de plusieurs circonstances fausses. C'eût été insulter en face à un homme qui venait exprès pour nous faire plaisir. Par exemple, ce mot qu'il dit dans le grenier en reprenant un peu connaissance : *J'ai vu ce que je n'aurais jamais cru*, cela veut dire qu'il ne croyait pas que les morts revinssent, comme il nous l'explique lui-même; mais cela ne s'accorde pas avec ce qu'il dit, qu'il ne reconnut pas Desfontaines dans ce buste qu'il vit dans le grenier.

« Pour les sept psaumes donnés à réciter en pénitence, ce n'est pas un hasard fort extraordinaire. C'est une pénitence que l'on donne fort communément et surtout aux écoliers.

« Pour la version ou traduction que l'ainé écrivait, on sait

que le régent donne aux écoliers des versions ou traductions à faire. Ils les font et puis vont se promener; qu'y a-t-il là de difficile à imaginer? La peine qu'il eut d'avoir laissé aller seul son frère de quinze ans et demi n'a encore rien de fort singulier et qui ne soit fort ordinaire, et puis le frère aîné peut avoir mandé toutes ces circonstances à son frère en lui apprenant la mort de son cadet; quelqu'un peut les avoir dites à M. Bezuel, qui, dans cette agitation, peut bien avoir oublié qu'il les a oui dire.

« La douleur du bras venait apparemment de ce que quelqu'un des domestiques de M. de Sortoville, pour empêcher M. Bezuel de tomber de l'échelle, lui avait fort serré le bras gauche avec la main droite.

« Pour la gravure sur l'arbre, ne se peut-il pas faire que Desfontaines eût écrit à M. Bezuel qu'il avait gravé leurs noms sur le vingtième arbre à droite en entrant dans l'avenue de Louvigny, et que M. Bezuel, dans le dérangement qui était arrivé à sa mémoire, se soit souvenu du fait sans se souvenir que Desfontaines lui avait écrit.

« Au reste, je suppose que l'on soit dans la nécessité de croire ou la mémoire de M. Bezuel entièrement dérangée pour quelque temps par une maladie causée par un coup de soleil et par la vapeur du foin, ou que Desfontaines lui soit apparu corporellement devant ses yeux, les gens sages ne balanceront pas à croire que cette vision est un commencement de frénésie, qui est très-naturel après avoir été exposé très-longtemps au grand soleil dans un été fort chaud.

« Pourquoi les personnes sensées refusent-elles presque toujours leur croyance aux événements miraculeux que raconte Tite-Live? C'est qu'elles savent que, pour n'être point trompé, il faut toujours *comparer le poids du témoignage avec le degré de merveilleux du fait rapporté*; et, effectivement, s'il est possible que le fait soit vrai, il n'est pas moins possible que celui qui le raconte soit ou trompeur ou trompé. Il ne s'agit plus

que de *comparer ensemble ces deux possibilités*, et dans le fait présent n'est-il pas très-possible que Desfontaines lui eût écrit plusieurs choses semblables dans ses lettres, et les idées de ces lettres ne pouvaient-elles pas servir à composer la conversation de la première apparition ?

« Pour la nouvelle de la mort, elle était arrivée et elle était répandue dans la petite ville de Valogne plus de six heures avant l'apparition. D'ailleurs, sa maladie, son coup de soleil des deux jours précédents, ne peuvent-ils pas lui avoir fait oublier qu'on la lui avait apprise avec les circonstances du repentir du frère, qui pouvait avoir appris la mort de Desfontaines par l'abbé du Mesnil-Jean, qui l'avait vu noyer, et qui était venu lui annoncer cette nouvelle lorsqu'il achevait sa version ? N'est-il pas évident que, comme M. Bezuel perdit pour quelques heures l'usage de ses sens, il peut bien aussi avoir perdu, durant ce temps-là, l'usage de la mémoire ? Aussi cette nouvelle, arrivée par la poste, est sûrement la véritable cause de cette apparition qui, dans le fond, n'a rien de merveilleux puisque la perte passagère de la mémoire de M. Bezuel, au fort de sa maladie, n'est rien du tout de merveilleux.

« Il dit lui-même que, les yeux ouverts, à trois heures après midi, au mois d'août, il ne vit plus ceux qui étaient auprès de lui. Ses sens étaient donc fort altérés, et leurs fonctions entièrement suspendues. Or pourquoi les organes de la mémoire ne s'en seraient-ils pas ressentis ?

« Au reste, il y en a assez pour prouver un événement singulier, un songe fiévreux un peu extraordinaire en ce que ce ne fut qu'un commencement de maladie qui n'eut point de suite ; mais il n'y en a pas assez, à beaucoup près, pour prouver à un esprit désintéressé un événement surnaturel, et tel qu'on ne puisse l'expliquer par des causes naturelles.

« Car enfin, si un corps réel est apparu à M. Bezuel à cette heure-là, en plein jour, on doit penser qu'il eût été aussi aperçu par ceux qui étaient présents, et que si ce mort articu-

lait effectivement des paroles, et faisait réellement entendre à M. Bezuel la même voix qu'il avait vivant, ceux qui étaient présents et qui avaient d'aussi bonnes oreilles que lui eussent entendu aussi les mêmes sons articulés.

« Or, puisque cela n'est point, il faut conclure que les yeux de M. Bezuel n'ont rien vu de Desfontaines, que ses oreilles n'en ont rien entendu, et que sa vision et ses conversations se sont passées uniquement dans son cerveau.

« Voilà apparemment à quoi se réduit une apparition qui fit alors le sujet des conversations de Valogne, et voilà vraisemblablement à quoi se réduisent l'apparition célèbre de Brutus, et les apparitions des historiens grecs et latins, et plusieurs apparitions célèbres de nos jours.

« J'oubliais de faire remarquer dans le récit de M. Bezuel une autre contradiction manifeste. Desfontaines le serre, le secoue avec un bras qui est assez solide pour lui causer au bras gauche une douleur qui lui dura plus d'un mois, et quand M. Bezuel, avec son bras droit, veut embrasser Desfontaines, il n'embrasse rien, il ne trouve rien. Le bras gauche touche si bien et est si réellement touché, qu'il en ressent une grande douleur, tandis que le bras droit ne saurait rien trouver à toucher. Voilà de la contradiction. Non-seulement le toucher ne s'accorde pas avec la vue, mais il ne s'accorde pas avec lui-même.

« Si l'on suppose que ce n'est qu'un songe ou une vision, l'objection cesse, la contradiction s'évanouit, parce que le propre des songes est de représenter en un moment des choses qui se contredisent dans le réel et de faire des métamorphoses réellement impossibles. Il n'y a rien en cela que de fort ordinaire et de très naturel aux songes.

« Mais, si vous prétendez qu'il y a ici plus qu'un songe fiévreux, plus qu'un effet d'une imagination trop allumée, plus qu'une vision ou une apparition qui se passe uniquement dans les organes du cerveau, une pareille contradiction rend l'événement réellement impossible, mais non pas incroyable. Car

les esprits du commun, par goût pour le merveilleux, pour le prodigieux, étant accoutumés à confondre les réalités avec les imaginations, n'ont nulle peine et ont même du plaisir à croire l'impossible.

« Outre la contradiction physique, voici encore une contradiction morale.

« Que vient faire à Valogne cette âme de Desfontaines avec un corps qu'elle anime? C'est, dit M. Bezuel, pour dégager sa parole. Il m'avait promis de m'apparaître après sa mort et il m'apparaît. Mais il ne vous a promis de vous apparaître que pour vous donner des nouvelles de son état, et vous avez beau le presser, il parle sans discontinuation, vous conte des aventures d'écolier sans vouloir vous répondre sur le seul article important pour lequel il vous avait promis de vous apparaître. Ce procédé est-il digne d'une âme qui, par la séparation de son corps, doit être devenue plus raisonnable? Elle fait, avec un autre corps fort léger, bien du chemin pour ne vous dire que des puérilités. Cela n'est-il pas une contradiction morale, une contradiction de volonté, une contradiction dans la fin proposée?

« Il est vrai qu'il pria M. Bezuel de donner de sa part un avertissement salutaire à ses parents. Mais c'est une autre contradiction de volonté encore plus difficile à comprendre; car, s'il avait envie, s'il voulait qu'ils en profitassent, pourquoi ne leur pas apparaître à eux-mêmes? Ne savait-il pas que les discours des morts qui apparaissent font une tout autre impression que ceux des vivants qui ne font que conter ces apparitions?

« Voilà autant de contradictions auxquelles est sujet le système d'une apparition extérieure et corporelle. Mais ce ne sont plus des contradictions dans le système d'une apparition intérieure, d'un songe fiévreux, d'une vision. C'est que, dans le réel, tout se suit, tout est lié, rien ne se dément, au lieu que dans les songes, dans les visions et dans les autres opérations de l'imagination, si quelques parties semblent liées et suivies, on y en aperçoit bientôt d'autres qui sont absolument incompatibles.

tibles et qui sont marquées au coin des songes; on y en découvre bientôt quelque fait qui se dément et que l'on ne saurait expliquer comme réel par les règles ordinaires du bon sens. Et c'est particulièrement à ces petites incompatibilités insensibles pour le commun des gens d'esprit, mais remarquées avec soin par les esprits justes et solides, que l'on peut reconnaître dans les histoires surprenantes la part qu'y peut avoir la vérité, et celle que peuvent y avoir l'imagination et le mensonge. »

V. UTILITÉ DES EXPLICATIONS PHYSIQUES DES PRODIGES. — « Les fanatiques croient fort volontiers que Dieu veut leur faire entendre sa volonté par des prodiges, et de là il arrive qu'ils attribuent souvent à l'Être parfait des volontés très-déraisonnables et très-injustes.

« Il est certain, par l'expérience de tous les siècles et de toutes les nations, que le fanatisme cause souvent parmi les peuples des séditions, des rébellions, des persécutions, des violences, des meurtres, des incendies et même des guerres civiles, qui sont les plus grands maux de la société et des suites naturelles de volontés très-injustes et très-déraisonnables.

« De là il suit que tout ce qui peut servir à diminuer le fanatisme dans les esprits est très-utile pour maintenir la tranquillité de la société.

« Le fanatisme vient de plusieurs sources, mais la principale c'est l'ignorance des causes simples et ordinaires des effets extraordinaires et prodigieux de la nature.

« Parmi ces effets extraordinaires sont les songes de la nuit, qui sont suivis, par hasard, de quelques réalités et de quelques événements qui ont rapport à ces songes. Or il serait utile de désabuser les hommes des erreurs où tombent ceux qui ajoutent quelque foi aux songes, comme à des avertissements de la Divinité. Nos passions ne nous causent déjà que trop d'illusions, que trop de craintes et d'espérances vaines et mal fondées.

« Mais, outre les songes nocturnes, il y a encore des songes

du jour bien plus imposants, c'est-à-dire des apparitiōns et des dialogues qui se font dans le cerveau de celui qui a dans les liqueurs et dans les glandes de son cerveau une sorte de fièvre et d'agitation si forte, que l'action des objets sur nos sens extérieurs ne fait pas d'effet sensible sur le sens intérieur, c'est-à-dire sur l'âme, à cause de l'agitation extraordinaire et intérieure des esprits et des fibres du cerveau.

« Il y a bien du faux dans les récits des prodiges qui arrivent ou dans l'air ou sur la terre, ou aux hommes ou aux animaux. Mais il y a souvent du vrai et de l'extraordinaire, sans qu'il y ait cependant rien que de naturel. Sur quoi, il est à propos de remarquer que ce qui est ordinaire pour les uns est quelquefois très-extraordinaire pour les autres : par exemple, les expériences de l'aimant ou de la machine du vide pour les ignorants qui sont disposés à croire magicien celui qui leur montre ces prodiges de la nature.

« Or il serait important, pour diminuer notre disposition au fanatisme, que le ministère fondât un prix tous les ans pour celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, expliquerait le mieux, par les règles de la nature, les effets extraordinaires de l'imagination et les prodiges qui sont racontés dans les livres des Grecs et des Romains, et les prétendus miracles que racontent les protestants, les schismatiques et les mahométans. L'Académie donnera le sujet de la dissertation physique.

« La volonté de Dieu est que nous soyons toujours justes et bienfaisants. Il nous fait assez connaître sa volonté par le sentiment intérieur de la raison qu'il nous a donnée. Toute volonté opposée à celle-là ne peut se rencontrer dans l'Être parfait, et nous ne saurions être solidement heureux, ni dans cette vie, ni dans la vie future, qu'en pratiquant ces vertus pour lui plaire. »

CHAPITRE IX

ANNALES POLITIQUES.

SOMMAIRE

Appréciation des *Annales politiques*. — Ce qu'en pensait Voltaire. — But que se proposait l'auteur des *Annales*. — Réflexions sur la nécessité de perfectionner l'éducation, à propos de la fondation du collège Mazarin. — Portrait de Louis XIV à vingt ans. — Jugement sur Cromwell. — Parallèle entre Mazarin et Richelieu. — Querelles de cochers et d'ambassadeurs à Londres et à Rome. — Faits relatifs à la conservation des grains. — Sommes inutilement dépensées par l'Espagne pour conserver les Pays-Bas. — Notice sur le canal du Midi. — La campagne de Flandres en 1667. — Construction du château de Versailles. — Causes futiles de la guerre de 1672, entre la France et les Provinces-Unies. — L'Hôtel des Invalides plus fastueux qu'utile. — Portrait du chancelier le Tellier.

Les *Annales politiques* sont regardées comme le meilleur ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre. On y retrouve, en effet, sous une forme plus concise et plus nette, la plupart des idées et des projets qu'il a exposés ailleurs. Il y range, par ordre chronologique, depuis 1658, année de sa naissance, jusqu'en 1739, ses observations sur les événements de cette longue période si féconde en événements. Il revient *con amore* sur son projet de paix perpétuelle, sur les moyens de rendre utiles à l'État les ducs et pairs, les sermons, les académies, etc. Il s'exprime avec une liberté entière sur Louis XIV, auquel il persiste à refuser le surnom de Grand, en lui reprochant ses

guerres injustes avec ses voisins, l'augmentation des impôts sans utilité pour la nation, la vénalité des charges et la révocation de l'édit de Nantes.

Un certain abbé Sabatier, de Castres, ayant prétendu que Voltaire avait puisé l'idée de son *Siècle de Louis XIV* dans les *Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre*, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* repoussa très-vivement cette allégation, dans la liste ou biographie raisonnée qu'il ajouta plus tard à son ouvrage. L'irascible historien du grand siècle traite fort mal dans sa réponse l'abbé Sabatier, natif de Castres, et il ne se montre qu'à demi bienveillant pour l'abbé de Saint-Pierre, qu'il estimait beaucoup cependant, mais auquel il ne pardonnait point, sans doute, d'avoir osé porter sur Louis XIV le jugement d'un honnête homme plutôt que celui d'un gentilhomme de la chambre du roi.

« C'est ici l'occasion d'observer, dit Voltaire dans sa biographie du bon abbé, que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a donné cette liste des écrivains et des artistes qui ont fleuri sous Louis XIV qu'après avoir vu leurs ouvrages et souvent connu leurs personnes, recherchant tous les moyens de s'instruire sur ce siècle célèbre depuis qu'il fut nommé historiographe de France. Il ne pouvait, dans cette liste, parler des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre sous Louis XIV, puisque le *Siècle* fut imprimé en 1752 pour la première fois, et que les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre ne parurent qu'en 1758, ayant été imprimées en 1757. Ces *Annales*, il le faut avouer, sont une satire continuelle du gouvernement de ce monarque, qui méritait plus d'estime; et cette satire n'est pas assez bien écrite pour faire pardonner son injustice. La famille de l'abbé, sentant quel dangereux effet cet ouvrage pouvait produire, engagea son auteur à le dérober au public : il ne fut imprimé qu'après sa mort. Comment donc l'abbé Sabatier, natif de Castres, qui a donné depuis la liste des écrivains de trois siècles, a-t-il pu dire « que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* en

a puisé l'idée mal remplie dans ces *Annales politiques* qui offrent un tableau frappant des progrès de l'esprit chez notre nation ? »

« Premièrement, il est impossible que l'auteur du *Siècle* ait pu rien prendre des *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre, qu'il ne pouvait connaître et desquelles il a vengé la mémoire de Louis XIV dès qu'il les a connues. Secondement il est très-faux que l'abbé de Saint-Pierre se soit étendu dans son livre sur les progrès de l'esprit humain chez notre nation. A peine en dit-il quelques mots; et, quand il parle des beaux-arts, c'est pour les avilir.

« Voici comment il s'explique, page 155 : « La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, la comédie, l'architecture, prouvent le nombre des fainéants, leur goût pour la fainéantise, qui suffit à nourrir et à entretenir d'autres espèces de fainéants, gens qui se piquent d'esprit agréable, mais non pas d'esprit utile, » etc.

« Il est rare, sans doute, d'entendre un académicien dire que les arts qui exigent le travail le plus assidu sont des occupations de fainéants.

« Quant à la personne de Louis XIV, il veut l'avilir aussi bien que les arts dont ce roi fut le protecteur. On ne peut rapporter qu'avec indignation ce qu'il en dit, page 265 : « Louis se gouvernait à l'égard de ses voisins et de ses sujets comme s'il eût adopté la maxime d'un célèbre tyran : Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent.—Il sacrifiait tout au plaisir de se venger, et de montrer au public qu'il était redoutable; c'est le goût des âmes médiocres, de tous les enfants et de tous les hommes du commun. »

« Il traite enfin Louis XIV, en vingt endroits, de grand enfant. Et lui, qui était sans contredit un vieil enfant, finit son livre par cette formule, *Paradis aux bienfaisants*; mais il n'ose pas dire : *Paradis aux médisants*.

« A l'égard de l'abbé Sabatier, natif de Castres, qui est venu

à Paris faire le métier de calomniateur pour quelque argent, il est difficile d'espérer pour lui le paradis. C'est même un grand effort que de le lui souhaiter. »

Ces réflexions de l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ne sont pas précisément dictées par l'esprit de bienfaisance que prisait si fort le bon abbé; mais on sait à quel point Voltaire était chatouilleux à l'endroit de ses œuvres. Il n'y a, au surplus, aucune analogie à établir entre le *Siècle de Louis XIV* et les *Annales politiques*. C'est l'éloge du grand siècle et du grand roi qu'a voulu écrire Voltaire, en se plaçant dans le courant des idées de son temps; c'est la critique de ce règne dont l'éclat éblouissait Voltaire, mais dont les misères, les injustices et les immoralités ne le frappaient pas assez, qu'a voulu faire l'abbé de Saint-Pierre, en cherchant à s'abstraire du milieu où il vivait, pour n'écouter que la voix solitaire de sa conscience. Il a péché peut-être par excès de puritanisme, et, comme il n'avait pas à un haut degré le sentiment du beau dans la forme, il a méconnu le côté esthétique du grand siècle; mais Voltaire, à son tour, n'a-t-il pas péché par excès de facilité, et n'a-t-il pas jugé le *Siècle de Louis XIV* en littérateur, sinon en courtisan, plutôt qu'en moraliste et en philosophe?

Voici maintenant de quelle manière l'abbé de Saint-Pierre expose dans sa préface les raisons qui l'ont déterminé à écrire cette chronique politique de son temps :

« La lecture des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, que je fis par hasard dans ma première jeunesse, augmenta fort en moi l'inclination naturelle que l'on a pour se distinguer, entre ses pareils, par des talents utiles à la patrie. J'ai relu, en divers temps de ma vie, ce bel ouvrage, qui, quoique défectueux à différents égards dans beaucoup d'endroits, ne laisse pas d'être le plus précieux et de beaucoup le plus utile des ouvrages de l'antiquité.

« C'est avec le secours du désir de la distinction la plus précieuse que j'avais puisé dans cette lecture que j'ai passé la

plus grande partie de ma vie à méditer et à écrire les avantages qu'apportent les talents distingués et les mœurs vertueuses ; et c'est ce qui m'a porté à tâcher de perfectionner les différentes parties de la morale et surtout de la politique.

« Plutarque, pour enseigner plus utilement à son lecteur la science des mœurs, a sagement imaginé d'écrire la vie des hommes illustres grecs et romains, parce que le lecteur, à l'imitation des grands hommes dont il lit la vie, prend bientôt pour but d'augmenter comme eux sa réputation par les mêmes succès de talents semblables, s'il peut les mettre en usage pour le bonheur de ceux avec qui il doit vivre. Ainsi il fait bien plus d'attention à leurs actions, aux motifs de leurs entreprises, et aux moyens qu'ils ont choisis pour les finir avec succès, et le lecteur est bien plus porté à fuir les défauts qui ont été nuisibles à leurs desseins, à acquérir leurs talents et à imiter leurs bonnes qualités ; surtout quand Plutarque met sur la scène des personnages aimables et estimables, récompensés magnifiquement par leur grande réputation de l'utilité de leurs travaux, et quand il montre, soit par leurs discours, soit par leurs actions, quels étaient leurs sentiments et leurs jugements sur ce qu'il y a de plus estimable dans la conduite de la vie.

« Sur des vues semblables à celles de Plutarque, j'ai cru qu'ayant à écrire de la politique je serais beaucoup plus utile aux lecteurs si j'écrivais mes observations sur les bons et sur les mauvais succès qui sont arrivés au royaume de mon temps et, pour ainsi dire, sous mes yeux, que si je m'en tenais à écrire simplement des projets qui ne sont pas encore appuyés de l'expérience. C'est même pour cela que j'ai aussi écrit des observations politiques sur les principaux événements des règnes des rois de France ; c'est pour cela que j'ai mis devant les yeux du lecteur la conduite, tantôt prudente, tantôt imprudente, et même l'inaction méprisable de quelques rois et de leurs ministres. C'est que les observations politiques se font

bien mieux entendre et font beaucoup plus d'impression quand on en voit l'application à des faits, et un auteur parle avec beaucoup plus de certitude et d'autorité quand il parle d'après l'expérience.

« Ces deux différentes méthodes d'enseigner la morale et la politique, l'une par de simples maximes, l'autre par des maximes unies aux faits, m'ont toujours fait désirer que nos bons philosophes moraux écrivissent la vie de nos hommes illustres, et que nos bons politiques écrivissent l'histoire générale de notre nation, ou plutôt que nos historiens fussent les uns bons moralistes, les autres bons politiques.

« Nos historiens content assez bien et pourraient conter encore mieux ; mais ils jugent souvent assez mal des entreprises qu'ils racontent avec agrément. Cependant le but de l'historien ne doit pas être uniquement de plaire au lecteur. Son but doit être encore de perfectionner le jugement de ceux à qui il plaît et de leur apprendre à estimer juste les talents et les qualités, afin de rendre leurs concitoyens et plus heureux et plus utiles à la patrie.

« Si je ramène souvent mes réflexions morales à la politique, c'est que mon but principal est de rendre cette histoire utile aux jeunes lecteurs qui peuvent avoir un jour part au gouvernement des affaires politiques.

« Je n'ai garde de penser que je ne me suis point trompé dans les faits que j'écris. Si je m'en étais aperçu, je me serais corrigé ; mais, entre les personnes qui ont le loisir d'écrire, je suis, je crois, des mieux instruits de mon temps des faits principaux que je raconte. Il est vrai que, faute d'un examen assez scrupuleux de plusieurs petites circonstances de temps, de lieu, de personnes, j'ai pu me tromper quelquefois sur des faits peu importants ; mais j'ai cru pouvoir m'épargner la peine de cet examen, en songeant que ceux de notre postérité qui liront ces mémoires ne se soucieraient guère si, trompé le premier, je les trompe aussi sur de pareilles minuties. Il me suffit qu'en

leur racontant des faits vrais dans les circonstances principales, je tâche de leur inspirer le désir et les moyens d'imiter les sages et d'éviter les exemples des imprudents dans des cas semblables. Et, à dire la vérité, il me paraît que de pareilles erreurs sur de petites circonstances ne méritent pas la moindre attention, et quand, parmi nous, quelques savants disputent entre eux sur les contradictions de peu d'importance qui sont entre les historiens contemporains, les gens sensés ne daignent pas examiner de quel côté est la vérité.

« Et que nous importe, par exemple, de savoir précisément le degré de parenté entre César et Lucius César, ou de savoir au juste le jour du mois de la bataille de Pharsale ?

« J'ai passé plus de cinquante ans ou à la cour ou dans la ville capitale; j'ai connu personnellement la plupart des princes, des ministres, des généraux et ceux qui ont fait les principaux personnages de mon temps; j'ai médité sur la plupart des affaires dont j'écris; j'ai été témoin ou j'ai parlé aux témoins. Ainsi j'espère que celui qui, dans quelques siècles, lira cet ouvrage se contentera de savoir les événements que je raconte avec la même certitude que je les sais, moi qui cherche avec soin à être instruit de ce qui est important et dont je veux instruire les autres.

« Si j'excuse quelquefois ceux qui ont eu part au ministère, on verra que les excuses que j'apporte sont fondées sur la vérité; et l'on sait d'ailleurs que le public porte quelquefois sa haine et ses mécontentements à l'excès; mais l'historien doit justice à tous ceux dont il faut qu'il juge, et doit même, ce me semble, pencher toujours un peu plus vers l'indulgence que vers une excessive sévérité.

« Il est de son devoir de peindre la vérité aussi exactement qu'il parle. Il vaut mieux qu'il se trompe en augmentant les talents et les vertus, et en diminuant les défauts de ceux dont il parle, que de se tromper en suivant la route contraire.

« Si je me borne présentement à écrire les annales de ce qui

s'est passé depuis ma naissance, en 1658, c'est afin d'avoir le loisir de m'instruire mieux des faits et de les écrire avec plus d'exactitude.

« Si je parle beaucoup plus des affaires que des personnes, c'est que j'aime mieux être utile qu'agréable ; et, à dire le vrai, je ne me propose d'écrire ces annales que pour avoir occasion de mieux instruire des meilleures maximes politiques ceux qui seront un jour employés au gouvernement des États.

« Si je m'arrête ici plus aux détails des règlements et des établissements qu'aux détails des caractères des hommes, c'est que j'écris non des histoires d'hommes illustres, mais l'histoire de notre gouvernement ; parce que je crois que l'augmentation de la félicité des hommes dépend beaucoup plus des perfectionnements que l'on peut donner aux bons règlements et aux bons établissements, et que la morale n'est qu'une partie de la politique. »

A cette préface succède un discours préliminaire, dans lequel l'auteur donne une esquisse de l'état du royaume en 1735, des mœurs, des coutumes, des principaux établissements et règlements, « afin, dit-il, que dans quelques siècles les lecteurs puissent voir plus facilement les progrès que la raison universelle aura faits dans mon pays depuis nous jusqu'à eux, dans la route de la félicité. » Il commence ensuite sa chronique par l'année 1658, et dans cette année il signale la fondation du collège Mazarin. A ce propos, il fait quelques réflexions sur la nécessité de perfectionner l'éducation, et, en particulier, d'enseigner des sciences utiles plutôt que l'art de faire des vers grecs ou latins.

« Mazarin, dit-il, ne songea pas à perfectionner l'éducation, ni du côté des mœurs, ni du côté des connaissances utiles à l'État. Il n'en avait pas même la première idée ; il se contenta de laisser son collège établi sur le pauvre plan des autres collèges. Nous avons, par exemple, dix fois plus besoin, dans le cours de la vie, des opérations de l'arithmétique et de la géo-

métrie pratique, pour niveler, pour mesurer les parties de la terre, pour lever des plans, pour arpenter ; de la géographie, de l'histoire des hommes illustres, que de nous amuser à faire des vers grecs, des amplifications de rhétorique, des vers latins, etc. On nous apprend l'inutile et on nous laisse ignorer le plus important. Nous avons besoin de citoyens parvenus, par une longue habitude, à être justes, doux, humbles, patients, polis, discrets, généreux ; qui sachent pardonner les injures, qui se connaissent en vraie gloire et qui la recherchent ; qui méprisent les distinctions de vanité ou les *glorioles* ; qui fassent plus de cas des grands talents et des grandes vertus que des grands biens de la fortune. Nous avons besoin de citoyens laborieux et appliqués ; cependant il ne sort communément de nos collèges que des écoliers accoutumés à être hautains, impatients, impolis, indiscrets dans leurs discours et dans leurs manières, qui ne songent qu'à tromper les autres et à s'en venger ; qui courent après des distinctions frivoles, de beaux habits, de beaux équipages ; qui font beaucoup plus de cas des richesses que des grands talents et des grandes vertus ; qui se piquent d'être distingués par leur fainéantise et de bien tourner en ridicule ceux qui cherchent le plus grand mérite national. »

Dans cette même année 1658, le roi Louis XIV atteignit sa vingtième année. Voici le portrait qu'il fait de ce jeune monarque, dont il loue les qualités naturelles, mais dont il déplore la mauvaise éducation.

« Le roi Louis XIV eut vingt ans le 5 septembre 1658. La reine sa mère l'avait fait déclarer majeur au parlement le 7 de septembre 1651, à treize ans et un jour ; mais cette déclaration ne fut qu'une cérémonie : rien ne changea dans le ministère. On cessa seulement, dans les arrêts du conseil, dans les déclarations et dans les édits, de mettre ces mots : *de l'avis* de la reine régente, etc. ; mais elle gouvernait également sous le nom du roi, et le cardinal Mazarin gouvernait également comme ministre général sous l'autorité de la reine. Il était na-

turel que la reine et le cardinal souhaitassent de garder longtemps cette administration, et pour cela ils n'avaient rien de mieux à faire que de laisser le roi s'amuser et s'occuper tout le jour des plaisirs de son âge : ainsi il s'éloignait de lui-même, autant qu'ils pouvaient le désirer, de toute sorte d'application aux affaires du gouvernement. Dans cette situation, il n'est pas étonnant qu'il craignît le travail et la peine que donne une attention suivie ; ainsi il avait vingt ans, qu'il ne songeait encore qu'à des ballets, à des mascarades, à des tournois, à des comédies, à des chasses, à jouer aux cartes ou aux dés, et surtout à des petites intrigues d'amour. Il était beau, grand, bien fait, doux, poli, plus capable de passion pour les femmes que de débauche. Le cardinal Mazarin avait fait venir d'Italie ses nièces : l'ainée Mancini, depuis mariée au connétable Colonne, gaie, vive, spirituelle, hardie, plaisait fort au roi ; elle avait dix-sept ans, bien faite, d'une jolie taille, d'un visage assez agréable. Ce fut la première passion du roi, et il n'aurait pas mieux demandé que de l'épouser ; mais Anne d'Autriche n'aurait jamais consenti à la préférer à Marie-Thérèse, infante d'Espagne, sa nièce. C'était grand dommage pour l'État que, depuis la majorité, la reine eût pris si peu de soin d'engager insensiblement le roi à fortifier son esprit par l'application aux affaires du gouvernement, lui qui avait naturellement l'esprit juste. On ne lui inspira même aucun goût pour la lecture, pas même pour l'histoire, qui est presque le seul moyen d'instruire les rois de leurs fautes et de leurs devoirs, en leur montrant les fautes et les malheurs des souverains leurs pareils. Il y avait des esprits plus pénétrants, plus vifs, plus étendus que celui du roi, il n'y en avait point qui eussent plus de justesse : mais, faute de goût pour la lecture, il ne pouvait profiter que dans la conversation des lumières des autres. Ainsi les bons mémoires bien raisonnés sur les diverses parties du métier d'un roi ne pouvaient jamais lui servir de rien, et la lecture, ce moyen unique pour étendre et fortifier l'esprit, fut pour lui, et malheureusement

pour nous, un moyen absolument inutile pour devenir bon roi.

« L'esprit, comme le corps, n'a de force qu'à mesure qu'il est exercé de bonne heure et longtemps, et à mesure que l'on a acquis l'habitude à l'application et à fixer son attention plus ou moins longtemps de suite sur une même matière : la mesure de la grande et de la longue attention est la mesure de la force de l'esprit. Le roi, dans son éducation, n'avait jamais eu aucune attention suivie sur aucune matière; il en changeait dès qu'il s'ennuyait; ainsi il n'est pas étonnant que l'attention la moins longue l'ennuyât; or, comme il n'était jamais contraint par ses maîtres, il changeait souvent et n'avait point, par conséquent, la grande force d'esprit qui vient de l'application suivie. Il écoutait volontiers des faits qu'il comprenait facilement, il les racontait même avec grâce; mais pour les raisonnements, surtout ceux qui supposent d'autres raisonnements précédents, ils étaient au-dessus des forces de son esprit, parce qu'il n'avait pas acquis d'habitude à l'application; et, comme il ne comprenait pas facilement la force d'un raisonnement suivi, il ne saisissait jamais entièrement et fortement ce qu'il ne saisissait pas d'abord. Telle est la portée d'un esprit médiocre; mais, comme dans la suite il voulait fortement et assez constamment ce qu'il voulait, c'est de ce côté-là qu'il y avait du grand dans son caractère, et c'est avec cette espèce d'opiniâtreté et de constance qu'il a surpassé la plupart de ses prédécesseurs et de ses contemporains : j'appelle opiniâtreté le désir constant de s'agrandir par la guerre, et de montrer aux étrangers la justesse et l'étendue de son goût pour les arts et sa puissance dans tout ce qui regarde le faste; de sorte qu'il n'est pas étonnant que les arts qui viennent du faste, et surtout l'art militaire, aient été fort perfectionnés en France durant son règne. Plût à Dieu que pour sa gloire et pour notre bonheur il eût désiré aussi constamment de maintenir la paix en Europe et d'augmenter les richesses et les bons établissements intérieurs! Mais il n'avait pas l'idée de cette sorte d'agrandissement. »

Comme on le verra plus loin, il revient à diverses reprises sur ce portrait, qui n'est pas flatté, sans doute, mais qui ne porte pas non plus l'empreinte d'une malveillance systématique. Il se montre plus sévère pour Cromwell, auquel il ne pardonne pas son hypocrisie et qu'il n'hésite pas à qualifier de scélérat célèbre :

« Cette année (1658), le célèbre Cromwell, qui, sous le nom de Protecteur, régnait en Angleterre, mourut d'une rétention d'urine, causée par la gravelle qui avait été elle-même causée par des veilles, et ces veilles causées par des inquiétudes vives et continuelles que lui donnaient ses ennemis. L'ambition injuste produit bientôt des ennemis; ces ennemis inquiètent et causent des insomnies qui rendent la vie désagréable, fâcheuse et beaucoup plus courte. De là il suit que la grande puissance, lorsqu'elle fait tant d'ennemis, n'est nullement souhaitable pour l'augmentation du bonheur de la vie; ce qui est contre l'opinion du peuple, qui ne sait pas distinguer des puissances tyranniques qui se font haïr et craindre, des puissances qui se font respecter et aimer. Cromwell, pour gagner l'affection des presbytériens, qui formaient le parti contre le roi, affecta de paraître zélé presbytérien et même dévôt dans cette religion; il était éloquent, colère, ennemi des flatteurs de la cour, au reste bon officier, actif, vigilant. Ces qualités le firent bientôt distinguer entre ses pareils et le firent préférer par le parlement, pour général, à d'autres officiers sages et modérés; c'est que le parlement, qui était irrité contre le roi et qui l'avait irrité, craignait avec fondement les suites de sa colère si on lui laissait quelque puissance.

« Les parlementaires le préférèrent d'abord très-prudemment pour un temps à d'autres qui avaient beaucoup de modération; mais ils firent une grande faute, lorsqu'il eut vaincu les troupes du roi, de ne lui pas substituer un général d'une ambition très-juste et par conséquent moins à craindre. La passion les aveugla; et, comme ils étaient presque tous agités, ou d'une extrême

crainte d'être punis comme rebelles, ou d'une extrême haine pour leur roi, ils ne trouvèrent leur sûreté que dans la continuation de la puissance de celui qui avait les mêmes passions de haine et de crainte, et qui avait fait cesser leur principale crainte, comme s'ils ne devaient jamais avoir rien à craindre d'un ambitieux très-puissant, très-colère et très-injuste.

« Quand Cromwell eut attiré à lui toute l'autorité royale, ils virent clairement, mais trop tard, qu'en secouant le joug du roi Charles I^{er}, ils s'étaient chargés d'un autre joug, qui n'était réellement ni moins dur ni moins pesant ; mais enfin heureusement un accès de gravelle les délivra, au bout de dix ans, d'un homme qu'ils haïssaient alors, parce qu'il visait à leur ôter ou la liberté des suffrages dans les parlements, ou l'assemblée même de ces parlements annuels. Il se trouva effectivement que ces parlementaires ne s'étaient donné tant de peines et de soins que pour déplacer un roi qu'ils croyaient injuste, parce qu'il avait voulu s'attribuer le droit de lever des taxes sans le consentement du parlement, mais qu'ils n'avaient placé sur le trône qu'un autre roi encore plus injuste.

« Cromwell ne fut donc qu'un scélérat célèbre ; car comment nommer celui qui avait renversé les lois fondamentales de sa patrie, en ôtant, en Angleterre, la liberté et l'autorité des parlements. Telle est la véritable idée qu'il a laissée de lui dans l'esprit de toutes les nations, et surtout dans l'esprit des Anglais mêmes, ses compatriotes. Or je laisse à penser si une pareille réputation est désirable et si elle valait toutes les peines qu'il se donna pour porter sa fortune au degré le plus élevé. Cela prouve qu'il ne se connaissait point en réputation précieuse, puisque le seul parti honorable qu'il avait à prendre était d'aider le parlement à donner peu à peu au gouvernement cette forme de république qui paraissait être l'objet des vœux du gros de la nation, et de tous ceux qui avaient commencé la révolution. Peut-on jamais l'excuser d'avoir assujéti ses maîtres ? Et n'est-ce pas un excès de folie et de méchanceté de s'être

fait haïr également de son parti et du parti opposé, en sacrifiant amis et ennemis et sa patrie elle-même à l'acquisition d'une puissance sans bornes, qu'il aurait dû conserver au parlement seul, de qui seul il la tenait comme en dépôt? Ne devait-ce pas être là l'unique but que pouvait se proposer celui qui cherche la vraie gloire dans la plus grande utilité de la patrie? C'était un homme hardi et de beaucoup d'esprit naturel, de cet esprit d'imagination vive, qui inventait promptement les moyens les plus propres pour arriver à ses fins; mais, élevé dans les manières du bas peuple, avait-il d'autres fins que les sentiments bas du peuple même, et a-t-il jamais trouvé rien de plus estimable qu'une grande puissance acquise par de grands talents, sans se soucier de chercher quel serait l'usage le plus estimable de cette grande puissance? Il n'avait pas eu une assez bonne éducation ni l'esprit assez élevé pour voir que ni la grande puissance ni les grands talents, loin d'être estimables et dignes de l'amour et des louanges de ses concitoyens, n'en méritent que le blâme et la haine, lorsqu'ils sont employés à augmenter les malheurs de la patrie. Il était, à la vérité, un des meilleurs connaisseurs sur le choix des moyens; mais peut-on dire qu'il ait été bon connaisseur sur le choix des plus estimables qu'il devait se proposer? Les ambitieux du commun veulent, à la vérité, obtenir la gloire la plus précieuse; mais comment l'obtiendraient-ils, eux qui la cherchent en vain sans la connaître? Il est vrai que les gens d'un esprit courageux et à grands talents, soit pour les affaires, soit pour la guerre, sont rares; mais les sages estimateurs du prix des projets humains et les connaisseurs de la vraie gloire et du vrai mérite ne sont-ils pas encore beaucoup plus rares? »

Un peu plus loin (1660), l'auteur raconte l'histoire de la restauration de Charles II, événement qui parut merveilleux, dit-il, mais qui ne l'était que pour ceux qui en ont ignoré les causes: savoir, la division des républicains, la lassitude du peuple sous un gouvernement si variable et si inconstant, le désespoir de Monk de ne pouvoir arriver et se maintenir à la place de

Cromwell, le désir des troupes de n'avoir à dépendre que d'un roi, le mépris où le parlement était tombé dans l'esprit de la nation par ses divisions intestines, etc., etc.

En 1661, Mazarin meurt. A cette occasion, l'auteur fait un parallèle entre Mazarin et Richelieu, qu'il estime aussi peu l'un que l'autre, car ils lui paraissent manquer d'une qualité qu'il regardait comme essentielle même chez un homme d'État : l'honnêteté.

« Le cardinal Mazarin mourut à Vincennes le 9 mars 1661, à cinquante-huit ans passés. Le cardinal de Richelieu vécut à peu près le même âge. Tous deux gouvernèrent la France successivement, comme ministres généraux, avec la même autorité que les grands vizirs gouvernent chez les Turcs, et la gouvernèrent chacun dix-huit ans. Tous deux fort ambitieux. Mazarin, timide, plus rusé, plus fin, plus souple, plus inconstant ; Richelieu, plus courageux, plus colère, plus habile, plus roide, plus constant.

« Mazarin, avec un génie plus borné pour les affaires, connaissait mieux le faible des hommes et savait mieux les amuser d'espérances. Richelieu, avec un génie beaucoup plus étendu, connaissait mieux les affaires et gouvernait autant en inspirant de la crainte aux uns qu'en donnant de l'espérance aux autres.

« Mazarin était plus adroit discoureur et plus fait pour plaire à une femme. Richelieu était bien plus propre pour gagner la confiance d'un homme et pour persuader encore plus par des effets que par des paroles.

« Mazarin, non plus que Richelieu, n'a point laissé de parents de son nom. Tous deux, en pensant comme le vulgaire, ont amassé de grandes richesses pour faire subsister leur nom avec éclat après leur mort. Pour cela ils choisirent des héritiers à qui ils substituèrent de grandes terres pour porter leur nom ; mais ni l'un ni l'autre ne songeaient pas que l'histoire conserve les noms des ministres généraux dans un beaucoup plus grand éclat quand ils ont su gouverner avec un désintéresse-

ment courageux, et quand, pour mieux gouverner, ils ont négligé les intérêts de leur famille pour avoir plus d'attentions à augmenter le bonheur de leur patrie.

« Mazarin surpassa de plus de moitié son prédécesseur en richesses et laissa à ses héritiers plus du double de revenu que n'avaient les héritiers de Richelieu. Il vendait toutes les grâces qu'il pouvait vendre et accumulait bénéfices sur bénéfices, dons sur dons, gouvernements sur gouvernements, argent sur argent, pierreries sur pierreries. Il avait même en or huit millions de livres dans le château de Vincennes, dont il était gouverneur.

« Le roi s'en saisit après sa mort, et je ne doute pas que ce ne fût avec justice par rapport à leur origine. »

En 1662, l'auteur raconte, d'une manière piquante, une grande querelle qui eut lieu à Londres entre les gens de l'ambassadeur de France et ceux de l'ambassadeur d'Espagne, et qui fut sur le point de susciter une guerre entre la France et l'Espagne.

« Watteville de Franche-Comté, ambassadeur d'Espagne à Londres, ayant envoyé son carrosse dans une entrée publique au-devant de l'ambassadeur de Suède, chargea ses gens de faire en sorte que son carrosse eût la marche la plus honorable avant le carrosse de l'ambassadeur de France.

« Le cocher du comte d'Estrades, ambassadeur et depuis maréchal de France, fut battu, les traits de ses chevaux coupés par les gens de Watteville. Voilà pour cent francs de dommage. Car enfin le roi de France en était-il ni moins estimé, ni moins craint, ni moins considéré chez les étrangers pour la folie de Watteville et de son cocher?

« Si Watteville est un fou, si d'Estrades est piqué, faut-il qu'il en coûte à la France cent millions et la vie à trente mille hommes pour dépiquer le comte d'Estrades et pour raccommo-der les traits de ses chevaux?

« Je conviens que c'est un malheur qu'un cocher battu et des

traits coupés par l'ordre d'un fou ; mais c'est un très-petit malheur, et un compliment de la part du roi d'Espagne doit et peut réparer facilement un pareil malheur, comme il le répara. Mais, en bonne foi, si le roi d'Espagne eût été assez fou de son côté, pour ne vouloir pas faire le compliment, fallait-il que le roi de France fût assez injuste du sien pour aimer mieux faire souffrir à ses sujets tous les malheurs d'une guerre qui peut durer que de se passer de compliments ? Cependant tel est le conseil de la colère des enfants, de la colère du vulgaire.

« En vérité, c'est ou ne pas savoir ce qu'il en va coûter de malheurs à ses sujets, ou ne compter pour rien leurs plus grands maux ; ce qui est ou sottise, ou bêtise, ou inhumanité et cruauté. C'était à d'Estrades, en bon citoyen, en bon serviteur du roi, à adoucir son maître, en traitant cette affaire de folie et de bagatelle, et non pas à l'aigrir en la lui faisant regarder comme une affaire importante et comme une insulte personnelle, qu'il fallait venger par une sanglante guerre.

« Est-il donc nécessaire de faire des folies parce que notre voisin est fou ? Je sais bien qu'il est difficile de souffrir une injure, une insulte, surtout quand on se sent le plus fort ; mais la réputation de modéré ne vaut-elle pas bien la réputation d'impatient et d'emporté ?

« Heureusement le roi d'Espagne, le plus sage et le moins fort, fit déclarer que ses ambassadeurs ne disputeraient jamais la préséance aux ambassadeurs de France, et cette grande affaire fut apaisée avec quelques paroles d'honnêteté. »

L'affaire du duc de Créqui avec les gardes du pape, qui eut lieu la même année, ne lui paraît pas moins puérile, malgré tout le bruit qu'on en fit.

« Cette affaire, dit-il, était une suite des airs de hauteur que ce duc avait ordre de prendre avec les Chiggi, parents et ministres du pape Alexandre VII, qui, de leur côté, par leurs manières insolentes, cherchaient à mortifier la France et son ambassadeur. Ils étaient les premiers sous à insulter la nation

française; mais je ne sais si notre conseil faisait sagement d'ordonner au duc de Créqui de les mortifier autant.

« Ces petites picoteries personnelles sont de vraies petitesesses de particuliers, vrais procédés d'enfants. Le prince sage et vertueux doit agir indépendamment de la conduite bizarre et folle des princes ses voisins, et aller toujours d'un pas égal, aux solides intérêts de la nation, en faisant semblant de ne pas s'apercevoir des extravagances des autres.

« Le pape et ses neveux furent mortifiés deux ans après d'être obligés à faire de grandes soumissions au roi. Mortification honteuse qu'ils auraient facilement évitée dans les commencements avec une patience louable, et qui était très-convenable à la place du pape. Le maître qui abandonne de bonne grâce ses gens quand ils ont eu tort montre évidemment qu'il est fort éloigné d'avoir tort lui-même.

« Quand on compare ce qu'il en coûta au roi et à son peuple pour avoir à Paris des révérences et des compliments de la part du pape, on trouvera que c'est les acheter vingt fois plus qu'ils ne valaient; car le roi envoya des troupes en Italie sous les ordres du maréchal de Bellefond, alors lieutenant général. Et qui est-ce qui paya ces troupes? Ne fut-ce pas les peuples qui payèrent leur taille un peu plus forte? »

En 1662, année de disette, le bon abbé s'indigne des dépenses fastueuses de la cour, et il signale un fait curieux au sujet de la conservation des grains.

« Il y eut, l'hiver de cette année, une grande famine qui se fit sentir jusqu'à la moisson, et cela fut cause que l'on trouva à redire à la grande dépense d'un magnifique carrousel que donna le roi; et effectivement, quoique chaque particulier qui faisait de la dépense à ce carrousel n'eût peut-être pas donné le montant de cette dépense pour soulager les pauvres qui mouraient de faim, il semble qu'il sied mal de donner des fêtes publiques et de faire faire des dépenses superflues, dans des temps de misère publique, et lorsque l'on voit dans les rues et dans les

grands chemins des malheureux mourir de faiblesse faute d'un morceau de pain.

« A l'égard de la famine, j'en ai vu quatre en France en soixante-quatre ans, et chacune a coûté à l'État plus de deux cent mille personnes d'extraordinaire l'une portant l'autre, car deux ont été moins fortes l'une que l'autre.

« A ce propos, je dirai que j'ai vu une partie du blé qui avait été amassé dans un magasin de Metz, fait durant le siège de Charles-Quint, en 1552. Il y en avait dans un long grenier environ deux pieds de haut. Il s'était fait une croûte au-dessus d'un demi-pied d'épaisseur. Elle était très-dure ; on la rompit à coups de hache ; elle empêchait la communication de l'air, le reste du blé était très-sain. J'en ai mangé du pain qui était très-bon, plus de cent cinquante ans après. Cela me fait croire que dans les années abondantes on pourrait, dans des voûtes où il n'y a point d'humidité, faire dans chaque ville des greniers publics et les remplir dans l'abondance ; mais il faudrait faire encore sur cela diverses expériences pour mettre le blé à couvert de l'air extérieur. »

Sous la date de 1663, nous trouvons une évaluation des sommes que l'Espagne a inutilement dépensées pour conserver les Pays-Bas.

« Jean Gourville, homme de finance, a laissé des mémoires imprimés sous la régence de Louis XV. Il était intendant des affaires de M. le prince de Condé et était avec lui à Bruxelles lorsque ce prince servait l'Espagne contre sa patrie. Il dit avoir su de Castel-Rodrigue, gouverneur des Pays-Bas, que dans le conseil d'Espagne on a vérifié, en 1663, que l'Espagne, depuis Charles-Quint, en moins de cent cinquante ans, a dépensé plus de dix-huit cent soixante-treize millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour conserver les Pays-Bas, sans compter les revenus du pays qui y ont été consommés, sans qu'il en soit rien passé en Espagne.

« Si l'on y ajoute les revenus du pays et ce qu'il en a coûté

depuis 1663 jusqu'en 1715, au commencement de la régence, on trouvera que l'Espagne aurait gagné plus de dix-neuf cents millions ou cent millions de rente annuelle à abandonner toute la Flandre et tous les Pays-Bas ou à une république, ou à un prince particulier, lorsque Charles-Quint alla fixer son séjour en Espagne. »

A propos de l'établissement d'une Académie des beaux-arts, par Colbert, en 1664, le bon abbé fait les réflexions qui excitèrent à un si haut point l'indignation de Voltaire (voir plus haut). Ces réflexions, il les complète par quelques observations sur l'état d'abaissement où est successivement tombée l'Italie, où les beaux-arts sont parvenus à une haute perfection. « Les Italiens, dit-il, sont gueux, fainéants, paresseux, vains, poltrons, occupés de niaiseries. » Mais est-il juste d'imputer aux beaux-arts la décadence de l'Italie? La belle époque de l'art, en Italie, n'était-elle pas celle où florissaient en même temps l'industrie et le commerce? Et la décadence politique, morale et économique de l'Italie n'a-t-elle pas amené celle des beaux-arts?

Dans la même année (1664), nous trouvons cette notice sur l'établissement du canal du Midi :

« Les canaux navigables sont extrêmement utiles au commerce intérieur du royaume. C'est par leur moyen que des denrées ou des marchandises pesantes ou de grand volume peuvent se transporter à petits frais d'un lieu où elles sont en abondance et inutiles dans les lieux où il y a disette, et enrichir ainsi les vendeurs et les acheteurs.

« Riquet, habile ingénieur, proposa dans ce temps-là au roi de faire remonter les bateaux de la Garonne jusqu'à un endroit où, par différents ruisseaux, il formerait un canal qui aboutirait à d'autres rivières et à d'autres canaux, et que ces bateaux arriveraient enfin de l'embouchure de la Garonne qui est dans l'Océan, au port de Cette qui est dans la Méditerranée, sans être obligés de passer le détroit de Gibraltar. C'est ce canal que

l'on a pour cela appelé le canal de jonction des deux mers, et enfin le canal de Languedoc.

« Colbert, qui était naturellement porté aux entreprises favorables au commerce, trouva ce projet solide et grand, et le fit goûter au roi. Ainsi Riquet, avec la protection de la cour, vint heureusement à bout de l'exécuter, et ce canal se trouva effectivement fort utile aux provinces par où il passa, parce que les droits de péage et les réparations sont très-modiques et que la province veille toujours à empêcher les vexations des péagers.

« Ce canal, qui commence près de Toulouse et qui communique à la Garonne, a plus de soixante lieues de long. Il y a cent quatre écluses pour soutenir les eaux qui viennent d'un grand bassin qui les reçoit de diverses sources par divers petits canaux. Ce bassin est de deux cents toises de long sur cent cinquante de large. Il est à Naurouse, lieu élevé entre Toulouse et Agde. Une partie de ces eaux descend par un canal de la Garonne à l'Océan : l'autre partie descend dans une petite rivière à la mer Méditerranée. Cet ouvrage fut achevé seize ans après, en 1680. »

En 1667, Louis XIV entre dans la voie des guerres de conquête, qui devaient lui devenir si funestes. Voici les réflexions du bon abbé sur cette campagne, que les historiographes, les poètes de cour célèbrent à l'envi, et qu'il n'hésite point à qualifier de malheureuse.

« 1667. Cette année, le roi fut fort occupé. Le ministre de la guerre lui fit croire qu'il était beau de se faire justice à lui-même et de prendre sur l'Espagne plusieurs villes de Flandre, comme s'il pouvait être glorieux de violer ses propres promesses.

« Les panégyristes ne vantaient que ses forces, sans songer que la supériorité des forces n'est louable que par l'usage que l'on en fait avec justice, soit pour le bonheur de ses sujets, soit pour le bonheur de ses voisins et des autres nations. Or ses su-

jets, par leurs subsides, achetaient ses conquêtes dix fois plus qu'elles ne valaient. Il ruinait ses voisins et les disposait tous par ses hostilités à se liguier un jour contre lui, comme contre l'ennemi commun de l'Europe.

« Le ministre de la guerre lui persuadait que ses voisins, en le voyant s'agrandir et devenir formidable par la prise de plusieurs villes, demeureraient, comme on dit, les bras croisés, et qu'ils ne songeraient point à arrêter le cours de ses conquêtes.

« Cependant de grandes conquêtes devaient alarmer ses voisins et les porter à les lui faire restituer, et de petites conquêtes ne valaient certainement pas la peine de troubler le repos de l'Europe et de se faire haïr de ses propres peuples, auxquels il faisait payer des taxes qui ne leur apportaient aucun profit.

« Mais il avait vingt-neuf ans, et, à cet âge, un esprit qui n'a point eu de bonne éducation, qui n'a rien lu, qui n'a pu former son conseil que de flatteurs ambitieux, qui n'est environné que de jeunes gens qui lui veulent plaire par toute sorte de louanges et de flatteries, ne voit jamais guère loin et ne voit guère bien la valeur des entreprises qu'il se propose, et combien il faut rabattre de ce qu'elles ont d'éclatant pour les yeux du vulgaire; surtout si ce jeune homme a pour ministre un homme ambitieux, qui aime plus sa fortune que sa nation et qui ne se soucie que d'agrandir son autorité aux dépens de sa patrie et au préjudice de la réputation de justice de son maître, qu'il engageait dans une entreprise très-injuste et qui était par conséquent, dans le fond, très-déshonorante.

« Charleroy, Ath, Binche, Menin, Comines, Deynze, Thielt, Tournai, Bergues, Furne, Armentières, Courtrai, Douai, Audenarde, Alost, Lille, sont les villes que prit le roi dans cette malheureuse campagne; je dis malheureuse pour le roi, parce qu'il commença malheureusement à prendre goût aux succès d'une guerre injuste. Ce fut un appât malheureux, tel qu'en

éprouvent les jeunes joueurs qui sont assez malheureux pour gagner d'abord, et qui, en se livrant dans la suite à la passion et à l'habitude du jeu, se ruinent, eux et leur famille.

Le roi, jeune, n'entendait pas ses sujets, qui disaient entre eux : *N'est-il pas assez riche ? n'a-t-il pas assez de villes ? Faut-il qu'il en acquière de nouvelles à nos dépens ? Est-ce donc s'enrichir que de nous appauvrir et d'interrompre notre commerce qui nous fait subsister ? En aura-t-il un carrosse de plus, un habit de plus, une meilleure table et surtout une bénédiction de plus de la part de ses peuples ?*

« Il n'entendait pas ses voisins, qui commençaient à dire : *Voici un voisin dangereux qui nous coûtera un jour bien des soins, bien des plaintes, bien des inquiétudes et bien des misères ; malheur aux voisins d'un tel prince qui méprise la bonne foi des traités et qui se moque de la manière simple et naturelle de les entendre, pour les interpréter selon ses intérêts apparents ; ils ne seront jamais en sûreté avec lui, avec de pareilles interprétations et avec de pareils intérêts apparents !* Car son véritable intérêt serait de donner lui seul une paix et une tranquillité inaltérable à l'Europe, en forçant le plus fort à accepter des arbitres.

« Il n'avait garde d'entendre rien de tout cela, au milieu de jeunes étourdis qui étaient eux-mêmes intéressés à l'embarquer dans différentes entreprises, brillantes à la vérité, mais sans aucune solidité, parce qu'elles n'avaient pour base ni la justice, ni la bienfaisance. »

A la manie de la guerre s'ajoute, chez Louis XIV, la manie des bâties, presque aussi coûteuse que la première. Il fait bâtir Versailles, dont les merveilles éblouissent fort peu notre abbé utilitaire :

« Le roi, qui, de Saint-Germain-en-Laye, allait quelquefois, comme le roi Louis XIII, à la chasse du côté de Versailles, se mit en tête d'agrandir le petit château que le roi son père y avait fait bâtir pour y faire des petits repas de chasse ; ainsi

peu à peu il y fit beaucoup trop de dépense pour un lieu qui, par comparaison à la situation de Saint-Germain et à d'autres situations heureuses, était très-inférieur, soit pour l'air, soit pour la vue; car, s'il avait mis à bâtir Saint-Germain, à la place du château neuf, le quart des quarante millions qu'il dépensa depuis à Versailles, il aurait été fort loué, au lieu qu'il fut fort blâmé de lever sur son peuple une si grande somme pour embellir un lieu que la nature n'avait pas, à beaucoup près, si embelli que Saint-Germain. Ce fut entre ses entreprises une faute très-considérable faite contre le bon sens, et, ce qui est plus important, ce fut une grande injustice contre son peuple que cette grande dépense; car, pour en juger, il n'avait qu'à se mettre pour un moment à la place de ses sujets : aurait-il trouvé juste que le roi fit une si grande dépense et si inutile à leurs dépens? Mais on ne l'avait pas, dans son éducation, accoutumé à discerner le juste de l'injuste, en consultant la règle simple : voudriez-vous que l'on fit contre vous ce que vous faites contre les autres? »

En 1674 commencent les démêlés de la France avec les Provinces-Unies. On sait que des médailles offensantes pour la France furent, sinon le motif, du moins le prétexte de l'expédition de Louis XIV en Hollande. Cette fois, l'auteur du *Projet de paix perpétuelle* blâme énergiquement les Hollandais de n'avoir point prévenu cette calamité, en donnant une satisfaction suffisante aux susceptibilités de leur puissant voisin :

« 1671. Les Hollandais avaient fait frapper une médaille en 1668, qui était un monument de leur vanité. C'était la figure de Pallas tenant un sceptre et foulant aux pieds la Discorde, avec ces mots : *Mitis et fortis*, douce, patiente et courageuse, et au-dessous ces mots : *Procul hinc mala bestia regnis*, loin d'ici la bête dangereuse aux gouvernements; et au revers était le lion de Belgique tenant entre ses griffes un canon, avec ces mots : *Sic fines nostras tutamur et undas*, c'est ainsi que nous défendons nos frontières par terre et par mer; et au-dessous

était cette inscription : *Assertis legibus, emendatis sacris, adjunctis defensis, conciliatis regibus, vindicata marium libertate, pace egregiâ virtute armorum partâ, stabilita orbis Europei quiete, numisma hoc status fœderati Belgii cudi fecerunt.* 1668. Les lois affermies, la religion perfectionnée, les alliés protégés, les lois pacifiées, la liberté des mers assurée, une paix glorieuse acquise par la supériorité de la valeur et des armes, la tranquillité de l'Europe solidement établie, ont déterminé les États de Hollande à faire frapper cette médaille.

« Cette médaille parut dans le temps de la paix d'Aix-la-Chapelle, de 1668. Mais Louvois en reparla en 1671. Il faisait remarquer au roi que la république s'était peinte dans la figure de Pallas, et qu'elle se faisait honneur à elle seule de la fin de la guerre de 1667, quoique le roi d'Angleterre et le roi de Suède y eussent encore plus de part à cause de la grande considération que le roi avait pour ces deux puissances ; qu'il était vrai que la Hollande s'était donnée beaucoup plus de mouvement qu'aucune autre puissance pour former la triple alliance contre les prétentions du roi, mais que de ce côté ils avaient marqué plus d'ingratitude envers la France et méritaient davantage d'en être punis.

« On parla dans ce temps-là d'une autre médaille que les Hollandais désavouaient d'autant plus fortement qu'elle était plus insolente et plus piquante pour le roi. Elle représentait, dit-on, la tête d'un homme, et dans l'exergue ces mots : *La paix signée à Aix-la-Chapelle, en 1668*, et, au revers, Josué qui commandait au soleil de s'arrêter, avec cette inscription de l'Écriture : *Stetit itaque sol* ; ainsi le soleil s'arrêta. Sur quoi Louvois faisait observer au roi que ce portrait ressemblait à Van Benningen, qui s'appelait Josué, qu'il se vantait d'avoir négocié la triple alliance à la Haye, contre le roi, pour l'empêcher de faire de nouvelles conquêtes en Flandre, et qu'il avait négocié à Saint-Germain, avec le roi, les articles de la paix qui furent

signés quelques jours après à Aix-la-Chapelle, et que les Hollandais informés que le roi prenait pour symbole dans ses devises le corps du soleil, ils avaient été bien aises de lui avoir insulté par cette médaille.

« Le gazetier de Hollande, de son côté, avait, dit-on, écrit plusieurs fois des choses injurieuses au roi et à la nation française.

« Il paraissait à Grotius, ambassadeur des Hollandais en France, que le roi cherchait à se venger d'eux ; il en écrivit à ses maîtres, qui furent d'autant plus consternés de cet avis, qu'ils ne voyaient pas dans leurs alliés, et surtout dans le roi d'Angleterre, beaucoup de disposition à les secourir ; ils étaient un peu brouillés avec les Anglais sur leur commerce, et, en particulier, à l'égard de Surinam et pour le salut du pavillon anglais à la mer. Aussi ils offrirent, par leur ambassadeur, diverses satisfactions ; mais le roi, qui croyait voir encore leur orgueil dans leurs compliments, ne changea point la résolution qu'il avait prise de les humilier, et travailla toute cette année à faire au dehors des négociations avec ses voisins, et à faire au dedans beaucoup de préparatifs de guerre de terre et de mer.

« Le conseil de la république, dans cette conjoncture, fit une grande faute, de ne pas faire une députation solennelle de trois ou quatre ambassadeurs au roi pour désavouer hautement, au nom de la nation, tout ce qu'il pouvait y avoir d'insultant dans les médailles et pour demander pardon de la négligence qu'ils avaient eue de les permettre. Il fallait que ces députés fissent sur cela toutes les satisfactions que le roi demanderait, et qu'ils se retranchassent à dire que la triple alliance n'était que défensive pour leur sûreté et pour leur conservation.

« Une ambassade solennelle de cette espèce ne leur eût pas coûté certes mille écus ; elle eût été humble et sage ; elle eût désarmé le roi et leur eût épargné et à leurs peuples des dépenses et des pertes quarante fois plus grandes.

« Ce qui est de vrai, c'est que les républiques, qui ne de-

vraient se gouverner que par les solides intérêts de la nation, ne laissent pas quelquefois, lorsque les conseillers du ministère sont pleins de vanité et de présomption, de suivre des maximes de passion et de ressentiment, en abandonnant les solides intérêts du peuple pour suivre leur propre ressentiment personnel. Le bon sens, le bon esprit, l'économie, avaient élevé les Hollandais par le commerce, mais la prospérité leur avait inspiré la sotte gloire de disputer de puissance et de vanité de médailles avec leurs voisins, ce qui était une enfance et une sottise, au lieu de ne songer qu'à disputer de justice, de douceur et d'habileté dans le commerce avec eux.

« Cette gloriole de refuser des compliments que dictent la modestie et la politesse les avait mis dans la nécessité de faire des efforts extraordinaires et ruineux dans la guerre qu'ils eurent avec les Anglais, en 1666. Ce fut cette même vanité qui les empêcha de faire solennellement d'humbles satisfactions à Louis XIV, et qui leur attira une guerre avec les Français encore plus ruineuse que celle qu'ils avaient eue avec les Anglais.

« Ce ne fut pas une moindre faute d'imprudence et de modération dans le roi de ne pouvoir supporter l'expression de la vanité insolente de quelques impertinents de Hollande, lorsqu'il se résolut à risquer de perdre plus de quarante mille soldats et officiers, et à faire payer à ses sujets plus de cent cinquante millions dans les six années de guerre qui suivirent, et cela uniquement pour avoir le plaisir d'abattre la sotte présomption et l'orgueil des Hollandais; or ne pouvait-on point, avec ces cent cinquante millions et la vie de tant de sujets, acheter, pour le roi et ses sujets, plus grand nombre de plaisirs plus grands et plus purs que le mince plaisir de montrer la supériorité de ses armes et d'humilier des sots et des superbes ?

« Quelqu'un en Europe pouvait-il douter de la supériorité de puissance que le roi avait sur les Hollandais ? Or que pouvait produire autre chose une dépense extraordinaire de plus de

cent cinquante millions que de donner à l'Europe une nouvelle preuve de cette supériorité de puissance sur la nation hollandaise? Et cette nouvelle preuve valait-elle cent cinquante millions? Valait-elle la mort de quantité de soldats et de braves officiers français?

« Était-il raisonnable de faire souffrir tant de familles pour tirer vengeance des impertinences de quelques hommes qui n'étaient que des enfants à qui la vanité avait tourné la tête? Ne suffisait-il pas de leur laisser le ridicule qu'ils méritaient? Valaient-ils seulement huit jours de soins d'un homme sage? Il est vrai que le roi, enfant lui-même comme eux, fut blessé de leur vanité; mais n'était-il pas incomparablement plus sage de rire de leur insulte que de s'en fâcher? Voilà pourtant le vrai, le réel de cette petite insulte que Louvois eut l'habileté de faire paraître si grande; telle fut l'entreprise qu'il représenta à son maître comme très-glorieuse. Aussi n'y eut-il que Louvois qui profita de toutes les pertes que firent dans cette guerre les Hollandais, les Suédois, les Espagnols, les Allemands et les Français; il augmenta son crédit, son autorité, sa considération, les biens de sa famille et de ses créatures, et se moquait de Colbert, son rival, qui avait le soin d'exiger de grandes impositions, qui ne servaient qu'à augmenter la considération du ministère de la guerre.

« Et il ne faut pas désavouer que plus cette entreprise fut injuste et heureuse, plus elle irrita nos voisins et les disposa à s'unir contre un jeune roi, dont la puissance les menaçait d'un pareil traitement; mais cet inconvénient était précisément le point où visait Louvois pour se rendre de plus en plus important dans son ministère, en accablant d'affaires fâcheuses le ministre des finances, son rival.

« Ce n'est pas une vérité bien difficile à démontrer qu'un souverain, qui fait de grandes dépenses aux dépens du peuple doit avoir pour but de procurer à ce peuple un profit beaucoup plus fort que la dépense à laquelle il engage son pen-

ple, et que, d'en user autrement, c'est une injustice devant Dieu et au tribunal de sa conscience. Cependant Louvois, aidé de la sotte opinion du peuple, que la supériorité est une vertu ou une qualité digne de louanges, quoique employée injustement, persuada le roi, et le roi, persuadé, s'occupa le reste de l'année à amasser tout ce qui pouvait contribuer à faire réussir le projet que Louvois lui avait fait adopter, et à éloigner tout ce qui pouvait le traverser; ainsi plus il trouvait de difficultés, plus il s'opiniâtrait à les surmonter; heureux s'il eût pensé que la justice méritait toute son application et tous ses soins !

« Les Hollandais, en cela mauvais politiques, pour faire dépit au roi, commencèrent à défendre chez eux le commerce des vins de France. Le roi, de son côté, défendit aux Français de vendre aux Hollandais les eaux-de-vie dont ils avaient grand besoin pour leurs vaisseaux, et augmenta les impositions d'entrée sur les épiceries et sur les autres marchandises qu'apportaient les Hollandais, sans augmenter les entrées de ce qu'apportaient les Anglais et les autres nations; ainsi tout se préparait à la guerre pour le commencement de l'année suivante. »

La guerre eut lieu, et les Hollandais, qu'elle prit au dépourvu, comprirent alors, mais un peu tard, la faute qu'ils avaient commise en ne se liguant pas avec l'Espagne en 1667 pour opposer une barrière à l'ambition de Louis XIV.

« Pour l'ordinaire, les souverains songent à se liguer pour leur conservation réciproque quand il n'en est plus temps, et les républicains hollandais, pour avoir épargné deux ou trois millions à faire de fortes ligues défensives dans les temps favorables, en plusieurs années dépensèrent plus de soixante millions d'extraordinaire, et furent obligés de reprendre un stat-houder, ou commandant général des États, qui, pour les gouverner despotiquement, commença prudemment par faire tuer deux ou trois douzaines des principaux magistrats et officiers républicains, entre autres le grand pensionnaire de Witt

et son père. Voilà ce que causèrent à la république des épar-
gnes pernicieuses, et des défauts de lumière dans les magis-
trats pour se faire une idée juste de la puissance et de la force
des souverains voisins à qui ils pouvaient avoir affaire. »

Mais, tout en blâmant les Hollandais pour leurs provocations
insultantes et pour leur défaut de prévoyance, l'auteur n'ab-
sout pas Louis XIV, dont la conduite, à l'issue de la guerre, lui
suggère ces réflexions sévères :

« Il paraît, par les plaisirs que le roi avait pris dans les di-
vers succès qu'il avait eus contre les Hollandais, que son prin-
cipal but était de leur montrer sa grande puissance à eux et à
toute l'Europe, ce qui n'a rien de glorieux et de digne de
louange. S'applaudir d'être plus puissant que les autres, c'est
une vanité, c'est une gloriole; mais la vraie gloire, la grande
gloire, la distinction la plus précieuse entre ses pareils, c'est de
faire le meilleur usage qu'il est possible de la supériorité de sa
puissance, tant pour augmenter le bonheur de ses sujets que
pour se faire estimer et aimer de ses voisins.

« Je conçois que, si le roi s'en fût tenu au désir de venger
ses voisins des insultes qu'ils avaient reçues et des manières
hautaines de ceux qui gouvernaient la république de Hollande,
et d'humilier cette nation, en lui ôtant une partie de ses fortifi-
cations, c'était un emploi juste de sa grande puissance; mais, dès
que, dans les conférences pour la paix, le roi parle de dédom-
magement et de garder des conquêtes, le moins clairvoyant
voit que ce n'est plus l'intérêt public ni l'intérêt de la justice
qui l'a mis en mouvement, ce n'est plus qu'un intérêt particu-
lier, ce n'est plus un héros, ce n'est plus pour les sentiments
qu'un homme du commun qui ne pense pas d'une manière plus
élevée que des bourgeois, tels qu'étaient ses ministres.

« Si le roi se fût chargé de faire rendre justice aux souve-
rains faibles par les souverains puissants et injustes, il eût eu
également le plaisir de prouver à l'Europe sa grande puissance,
et il eût joui de la gloire d'en faire un emploi glorieux et utile

au public; il eut prouvé, démonstrativement, son grand désintéressement, et, par conséquent, son grand amour pour la justice. Tel est le plus bel emploi de la puissance d'un souverain, parce que c'est un acte de grande bienfaisance que de faire rendre à ses propres dépens justice au plus faible. Voilà le vrai héroïsme, qui sera toujours inconnu à ceux qui pensent en bourgeois.

« Il y avait en ce temps-là, et il y aura toujours assez d'injustices pareilles que les souverains puissants font aux faibles et des injustices encore plus grandes que ne pouvaient être les manières fières et hautaines dont les Hollandais traitaient les autres souverains.

« Ce n'est pas une vérité bien difficile à voir comme vérité, que ce n'est pas la supériorité de puissance qui est digne de louange, mais seulement le noble usage de cette supériorité pour faire régner la justice, pour diminuer les maux des hommes et pour en augmenter les biens.

« Tibère, Néron, Attila, ces hommes si infâmes, ont eu, plus que Louis XIV, cette grande supériorité de puissance sur leurs voisins; ont-ils pour cela mérité aucunes louanges? Cependant cette vérité ne fut connue par Louis XIV que vers la fin de sa vie, lorsque sa puissance était extrêmement diminuée, et lorsqu'au lit de la mort il recommanda si fort au roi, son successeur, de ne pas l'imiter dans ses folles entreprises de guerre.

« Au reste, je suis persuadé que, si quelqu'un lui eût demandé s'il croyait ces maximes vraies, il lui eût répondu qu'oui. Mais que sert dans la conduite une vérité que l'on ne connaît que par spéculation et de la pointe de l'esprit? de quelle force peut-elle être contre les préjugés du vulgaire qui croit tout le contraire, et que rien n'est si beau et si glorieux que d'avoir une grande supériorité de puissance et de la faire sentir aux autres en leur faisant du mal.

« Le roi n'avait eu qu'une mauvaise éducation, dans laquelle les grandes et importantes vérités n'avaient pas assez été répé-

tées et prouvées en diverses manières; elles ne l'avaient pas été la centième partie de fois qu'elles auraient dû l'être pour former de bonnes habitudes. Pouvait-il alors avoir des habitudes assez fortes pour résister au torrent des préjugés faux de la grande multitude de jeunes courtisans et d'habiles flatteurs qui l'environnaient du matin jusqu'au soir en 1672.

« J'avoue que de ce côté-là on doit être très-indulgent envers les rois du commun, qui n'ont pas eu le bonheur d'une excellente éducation, qui enseignent aux écoliers en quoi consiste la vertu, et quelles sont les actions et les entreprises qui méritent véritablement une belle réputation et de grandes louanges.

« Cela prouve que, pour jouer un grand rôle en Europe et pour empêcher les guerres et faire rendre justice aux moins forts, il faut plusieurs conditions : 1° il faut être puissamment armé; 2° il faut être instruit à fond des contestations des souverains; 3° il faut que le roi juste leur déclare qu'il sera pour celui qui ne fera aucune hostilité et qui offrira l'arbitrage; 4° il faut que ce médiateur ne demande jamais aucun dédommagement de ses pertes et de ses dépenses et se contente du seul plaisir de conserver la paix et l'alliance entre les voisins; 5° il faut qu'il ne songe qu'à l'honneur de leur épargner les dépenses et les pertes que cause la guerre.

« Or il n'y a qu'un grand homme qui puisse penser ainsi. Un homme du commun ne saurait monter si haut, surtout lorsqu'il n'a que des ministres, qui, avec de l'esprit et de l'habileté, n'ont que des âmes vulgaires. »

En se plaçant toujours au point de vue de l'utile, le bon abbé s'élève contre la construction de l'hôtel des Invalides, commencé par Mansard en 1671.

« Ce projet, dit-il, a plus d'éclat que de solidité, car il en coûte à la nation trois cents livres par soldat pour les nourrir et entretenir à Paris; au lieu qu'en donnant cent livres à chacun d'eux dans leurs villages ils se trouveraient beaucoup plus

heureux; et, au lieu de deux mille individus, le roi avec le même fonds en pourrait entretenir six mille. Il ne devrait y avoir à Paris que des Parisiens et un bureau pour faire payer les soldats des provinces et pour en avoir les listes et les contrôles. »

Voici un joli portrait du chancelier le Tellier, esquissé en quelques traits au milieu du fracas des événements de la guerre.

« D'Aligre, chancelier, mourut (1677), et le roi mit à sa place le vieux le Tellier, secrétaire d'État de la guerre, père de Louvois. C'était un très-habile courtisan, qui avait instruit son fils à toujours louer le roi par quelques endroits et à lui faire croire qu'il était le plus sage et le plus habile homme de l'Europe; il était venu à bout de lui persuader que Sa Majesté en savait plus dans la guerre que les plus habiles généraux et qu'il était l'auteur de toutes les bonnes vues qui avaient réussi. Voilà pourquoi le roi se plaisait plus à travailler avec le Tellier et avec son fils qu'avec les autres secrétaires d'État. Mais le Tellier avait encore une autre habileté. Il disait au roi, tête à tête, tout ce qui pouvait faire naître des soupçons désavantageux contre tous ceux pour qui le roi marquait quelque estime.

« Un jour le roi lui louait la capacité et la probité de feu M. de Harlai et disait que ce serait un bon chancelier. Il convint de tout et même il y ajouta d'autres louanges; mais cependant, *je craindrais*, ajouta-t-il, *que la cire ne devint pas molle entre ses mains*. Le roi comprit à ce mot que Harlai résisterait quelquefois à ses volontés, lorsqu'il faudrait sceller certains édits; ainsi il ne songea plus à le donner pour successeur à le Tellier.

« Le Tellier après le conseil restait quelquefois un demi-quart d'heure seul avec le roi, et ordinairement c'était pour rendre de mauvais offices à diverses personnes, mais toujours sous le prétexte de consulter le roi comme un oracle de sagesse.

« Un jour le comte de Grammont, autre courtisan fin et corrompu, le voyant sortir du cabinet du roi, plus gai qu'à l'ordinaire, dit à un de ses amis : « Il me semble que je vois sortir une fouine qui vient d'égorger une demi-douzaine de pigeons dans un colombier et qui en sort en se léchant encore les barbes. »

« On lui attribuait pour maxime qu'un *habile voyageur doit songer à renverser de bonne heure les arbres à droite et à gauche de peur qu'ils ne viennent à tomber et à se rencontrer dans son chemin.*

« C'est la maxime de tous les habiles scélérats de la cour, qui ont, comme on voit, un furieux avantage sur les gens vertueux pour avancer leur fortune à la cour. Aussi est-il très-rare qu'un homme vertueux et qui a des talents y réussisse et y reste. Les princes ne font que rire d'une médisance délicate. Ainsi les méchants ruinent bientôt dans leur esprit les plus honnêtes gens de la cour, c'est-à-dire qu'ils en bannissent bientôt la vertu et la vérité. »

CHAPITRE X

ANNALES POLITIQUES. — Suite et fin.

SOMMAIRE

Dépenses de la guerre avec la Hollande, et tort que causa cette guerre à la réputation de Louis XIV. — Une décision équitable de ce monarque. — Mort de la reine Marie-Thérèse d'Autriche et de Colbert. — Le bombardement de Gênes. — Comment Louis XIV aurait pu économiser la plus grande partie de ses dépenses militaires. — Portrait du grand Condé et parallèle avec Turenne. — Portrait du maréchal de la Feuillade, le courtisan accompli. — Mot du czar Pierre sur l'infailibilité du pape. — Qu'il faudrait humaniser les usages de la guerre. — Compte des frais de la guerre de la ligue d'Augsbourg. — Éloge du Dauphin, fils de Louis XIV. — Mort de Louis XIV ; jugement développé sur ce prince. — Le système de Law ; causes de sa chute. — Le cardinal Dubois. — La vaccine. — Le roi Victor-Amédée de Savoie. — Le diacre Pâris et le conseiller Carré de Montgeron. — La liberté du commerce des livres et la liberté des cultures. — Paradis aux bienfaisants !

En 1678, la paix est signée avec les Hollandais, et le bon abbé se met à faire le compte des dépenses matérielles et des dommages moraux que la guerre a infligés à la France.

« C'est ainsi, dit-il, que finit une guerre de six ans, dans laquelle le roi endetta le royaume de rentes, ou tira de ses sujets plus de deux cents millions de livres de vingt huit livres au marc, qui valent plus de trois cent cinquante millions de notre monnaie présente, qui est à quarante-neuf livres le marc ; il perdit plus de quatre-vingt mille hommes, et ce qu'il acquit ne vaut pas vingt millions, une fois payés.

« Mais sa plus grande perte, ce fut la perte de sa réputation de bon roi et de bon voisin; car on ne le regarda plus dans toute l'Europe que comme un voisin fâcheux, inquiet, d'une ambition injuste, qui veut s'agrandir aux dépens de ses voisins, et qui n'a point d'exactitude pour tenir ses promesses : réputation à laquelle il doit les plus grands chagrins des dernières années de sa vie. Car ç'a été cette réputation et la guerre postérieure qui produisirent la ligue d'Augsbourg, où toute l'Europe se ligua contre lui et qui a causé la misère de son royaume et la ruine d'une infinité de créanciers de l'État. Ne valait-il pas mieux avoir assez de sagesse pour savoir mépriser le faste impertinent des deux médailles hollandaises, rejeter les idées de violer ses promesses de renonciation aux droits de la reine et se charger du personnage de pacificateur de l'Europe que lui avant tant conseillé et si sagement le cardinal Mazarin? Mais Louvois, jaloux du crédit de Colbert, voulait s'enrichir; il voulait être le principal ministre, et pour cela il lui fallait de la guerre; il ne lui importait pas que le roi perdît la réputation de prince juste, ni qu'il fût haï et détesté dans toute l'Europe; il ne lui importait pas que la plupart des familles nobles eussent à pleurer leurs parents et leurs amis: il ne lui importait rien que les peuples fussent réduits à la misère par de grandes impositions; mais il lui importait beaucoup de s'enrichir, d'avoir beaucoup d'autorité dans le royaume et de pouvoir satisfaire son ambition : telle est l'origine de nos premiers et de nos derniers malheurs. »

Tout en censurant sévèrement les coûteux travers de Louis XIV, ses manies belliqueuses et son goût pour le faste qui coûtaient si cher à la France, l'auteur des *Annales* sait aussi lui rendre justice. Il saisit même avec empressement les rares occasions qui se présentent de mettre en relief les bonnes qualités naturelles de ce souverain que les courtisans avaient gâté. En 1682, par exemple, il mentionne un jugement qui fait honneur à l'esprit d'équité du roi.

« On rapporta alors un grand procès devant le roi, dans lequel il porta, contre ses propres intérêts, un jugement qui lui fit beaucoup d'honneur.

« Plusieurs bourgeois avaient demandé en différents temps, aux magistrats de l'hôtel de ville de Paris, permission de combler les fossés et de raser les remparts qui resserraient trop la ville de Paris, à condition d'élever des bâtiments sur ces emplacements. Les officiers du roi soutenaient que ces places lui appartenaient et demandaient qu'attendu la jouissance depuis plus de soixante ans les maisons et les places lui fussent adjugées. Les avis furent partagés. Alors le roi dit : *Je vois bien que, si l'affaire ne me regardait pas, il y aurait eu quelques avis de plus en faveur des propriétaires; ainsi je me déclare pour eux contre le domaine de ma couronne.* Il aurait pu tirer de ces places quatre ou cinq millions; il en avait alors grand besoin pour ses bâtiments de Versailles : ainsi la décision est très-digne de louanges, et plutôt à Dieu qu'il eût fait usage de la même équité toutes les fois qu'il délibéra, soit sur les nouveaux impôts sur ses sujets, soit sur les déclarations de guerre contre ses voisins ! *Il fut juste et digne de louanges ce jour-là.* »

En 1683, meurent la reine Marie-Thérèse d'Autriche et Colbert. Fidèle à ses habitudes de considérer l'utilité des personnages plutôt que leur rang, notre abbé peu courtisan se montre très-sobre d'éloges pour la princesse, et il exprime toute son admiration pour le ministre.

« La reine Marie-Thérèse d'Autriche mourut à quarante-cinq ans, bonne princesse, douce, esprit médiocre, peu de crédit, ne se mêlant de rien. On ne s'aperçut point de cette perte dans l'État; à peine s'en aperçut-on à la cour, si ce n'est par les habits noirs; et, en général, ce n'est pas un mal pour un État que les reines qui n'ont acquis dans leur éducation ni pénétration, ni justesse, ni fermeté d'esprit, n'aient que peu de crédit et qu'elles ne se mêlent que de leurs domestiques. Marie-

Thérèse est louable en ce qu'elle se conduisit toujours avec une dignité et avec une piété convenables à sa condition. »

Voici maintenant ce qu'il dit de Colbert :

« En ce temps-là mourut Colbert, ministre des finances, et qui avait dans son département le commerce, les arts et les sciences. Il n'a point été remplacé depuis. Car ceux qui sont venus à sa place n'ont pas fait le quart des travaux, des règlements et des établissements qu'il fit dans son ministère. Plût à Dieu qu'il eût eu à gouverner l'État sous un prince qui se fût piqué d'une grande équité envers ses voisins et envers ses sujets, et par conséquent pacifique et pacificateur ! Il aurait fait quatre fois plus de bons et de beaux établissements. Mais, pour le malheur du royaume, le roi écouta beaucoup davantage Louvois, perturbateur du repos public, qu'il n'écouta Colbert pacificateur, dont les projets visaient à enrichir les particuliers et l'État, et à faire fleurir en France les arts et les sciences. »

En 1684, bombardement de Gênes, sous un prétexte futile. L'auteur des *Annales* attribue cette exécution militaire à la jalousie de Seignelai, fils aîné de Colbert et ministre de la marine contre Louvois, qu'il voulait supplanter en flattant comme lui et plus que lui l'orgueil de Louis XIV.

« Et, à dire le vrai, ajoute-t-il, c'était la principale passion de Louis XIV que d'étaler sa grande puissance, et par conséquent de se faire craindre, sans faire réflexion que qui se fait craindre se fait haïr. Il se gouvernait cependant comme s'il eût adopté à l'égard de ses voisins et de ses sujets la maxime d'un célèbre tyran : *Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent : Oderint dum metuant.*

« Comme la moindre résistance le blessait profondément, il sacrifiait tout au plaisir de se venger et de montrer au public qu'il était redoutable. C'est le goût des âmes médiocres, de tous les enfants et de tous les hommes du commun, qui se bornent à être regardés comme plus puissants, comme plus re-

doutables et jamais comme plus grands bienfaiteurs que leurs pareils.

« Ces hommes du commun, faute d'une bonne éducation, ne savent pas et ne peuvent pas savoir que ce n'est pas la grande puissance qui fait la grandeur et l'excellence de l'homme. Or quel est l'excellent usage de la puissance ? Nous le connaissons tous : c'est de pardonner à ceux mêmes qui, ne connaissant pas jusqu'où va notre puissance, cherchent à nous déplaire ; c'est de faire du bien à ceux mêmes qui ne font aucun hommage à notre puissance et à ceux qui ne se souviennent pas de nos bienfaits.

« Telle est l'idée que nous nous formons d'un être infiniment puissant et infiniment parfait.

« Quelle est l'idée que nous nous formons de Satan, de cette méchante puissance invisible, qui est regardée comme l'ennemi mortel irréconciliable du genre humaine ? N'est-ce pas l'idée d'une créature qui veut surtout être crainte comme méchante et très-puissante ? Belle ressemblance et digne d'un conquérant terrible que de ressembler à Satan !

« Nos opinions sur Dieu puissant et sur le diable puissant prouvent que nous savons respecter la puissance bienfaisante et craindre, haïr et détester la puissance malfaisante.

« Si un roi puissant veut faire un usage excellent de sa puissance, imaginera-t-il de faire souffrir beaucoup de dommages à ses voisins, et de faire supporter beaucoup d'impositions sans nécessité à ses peuples ? Ne voudra-t-il pas, au contraire, leur rendre la vie douce, tranquille, et la plus agréable qu'il lui sera possible ?

« Si je m'arrête tant à montrer que Louis XIV ne connaissait pas la vraie gloire, la gloire la plus précieuse, qui consiste à imiter l'être parfait, et qu'il était idolâtre de la vanité et de la fausse gloire que l'on trouve à étaler sa grande puissance, c'est que cette fausse gloire a été son seul défaut, le principe de la plupart de ses entreprises, qui a causé les plus grands malheurs

de sa vie, les plus grands malheurs de l'Europe et les plus grands malheurs de ses sujets.

« Ce bombardement de Gênes, en 1684, conclut-il, et les soumissions de la république en 1685, retentirent dans toute l'Europe, et c'était ce que s'était proposé le roi; mais il ne comprit pas combien cette entreprise le rendait odieux, lui et tous les Français, parmi les nations chrétiennes. Ce fut même un des motifs les plus puissants qu'employa quatre ans après le fameux prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, pour liguer toute l'Europe à Augsbourg, dans le dessein d'abattre la trop grande puissance de Louis XIV, et de l'abattre au point qu'aucun de ses voisins n'eût plus jamais rien à craindre de sa part. »

Dans la même année, l'augmentation des dépenses de guerre provoque de nouveaux emprunts, contre lesquels le bon abbé ne manque pas de faire entendre ses protestations accoutumées.

« On créa encore cinq cent mille livres de rentes pour augmentation de gages et un million de rentes sur la ville au dernier vingt, et puis encore douze cent mille livres de rentes aussi sur les aides et gabelles. Cela faisait cinquante-quatre millions au denier vingt. Le roi augmentait ainsi les impositions annuelles de deux millions sept cent mille livres, et ruinait peu à peu le royaume.

« Il est vrai qu'il dépensait beaucoup en fortifications; mais il aurait pu s'épargner cette dépense s'il eût voulu jouer dans l'Europe le rôle de pacificateur et de pacifique, le plus beau rôle qu'il eût jamais pu jouer, et c'est ainsi qu'au lieu d'être toujours prêt à se déclarer contre le premier attaquant afin d'empêcher toute hostilité, il était lui-même toujours le premier à commettre des hostilités.

« Un prince qui, durant vingt ans, aurait acquis la réputation de juste, de patient, de modéré, aurait pu, sans donner aucun ombrage à ses voisins, demeurer puissamment armé, non pour envahir aucune partie du territoire de ses voisins,

mais pour empêcher le plus fort d'en venir aux mains avec le plus faible. Un tel prince aurait reçu mille bénédictions de toutes parts et de toutes les nations du monde. Quelle belle réputation d'équité, de droiture, de sagesse, de puissance et de bonté il eût laissée en Europe et parmi toutes les nations de la terre, au lieu de la réputation de terrible, de haïssable, qu'il a laissée! et tout cela ne vient que de faute d'une éducation raisonnable où il eût appris à connaître, à discerner la véritable gloire de la gloire vaine et fausse que cherche le vulgaire. »

En 1686 meurt le grand Condé. L'auteur des *Annales* apprécie ainsi le caractère de ce prince :

« Dans ce temps-là meurt un prince illustre par ses grands talents pour la guerre, par son grand courage et par plusieurs victoires. Ce fut le prince de Condé, qui gagna quatre batailles durant la régence de Louis XIV, mais qui, durant cette même régence, se mit follement à la tête des rebelles, et puis, faute de rebelles, se mit à la tête des Espagnols, alors ennemis de l'État.

« Il a vécu vingt-sept ans depuis la fin de sa révolte, et s'en repentit bien. Il avait beaucoup d'esprit naturel et même beaucoup de connaissances pour un prince; mais son impatience naturelle, que l'on n'avait pas eu le soin de dompter dans son enfance et dans sa première jeunesse, le rendit inconstant, léger, peu uniforme dans sa conduite. Il ne fut pas toujours heureux dans ses entreprises ni toujours juste avec ses amis.

« Il était plus colère qu'un autre, c'est-à-dire aussi colère et aussi courageux qu'Alexandre, et c'est pour cela que les grands périls ne lui ôtaient rien de son esprit et ne faisaient que lui fournir plus d'expédients pour en sortir et lui donner plus de discernement pour choisir sur-le-champ les meilleurs partis. Mais, dans les conseils, il donnait trop à l'humeur et à la force, et trop peu à la raison, qui demande que l'on se donne le loisir de peser sans prétention et avec exactitude les inconvénients et les avantages de chaque parti.

« C'était cette même impatience qui le rendait quelquefois injuste dans le commerce. Il n'était point accoutumé, dès son enfance, à faire application de la première règle de l'équité naturelle, si ce n'est dans les dix dernières années de sa vie, qu'il passa dans son château de Chantilly, où il n'avait point de contradiction à souffrir.

« S'il eût eu la patience de M. de Turenne et si M. de Turenne eût eu la supériorité d'esprit de M. le Prince, ils n'auraient jamais pris parti contre le roi; et tous deux seraient parvenus à être de grands hommes; au lieu qu'ayant injustement contribué à déchirer leur patrie, et à lui causer de grands maux par des guerres civiles ils ne pourront jamais être mis par les connaisseurs qu'au rang des hommes illustres. »

A ces deux esquisses succède le portrait d'un courtisan accompli, le maréchal de la Feuillade, mort en 1691.

« Cette année mourut un homme d'un caractère très-distingué entre les habiles courtisans : ce fut le maréchal de la Feuillade. Le but qu'il se proposa toute sa vie ne fut en rien différent du but de tous les autres courtisans. Ce fut de faire une fortune grande, solide et éclatante, et de surpasser de ce côté-là ses pareils. C'est le but de tous les ambitieux d'une ambition vulgaire. On peut dire même que c'est le but ordinaire des hommes du commun de toutes les professions, dans quelque pays et dans quelque condition qu'ils soient; parce qu'ils ne savent pas que ce ne sont pas les richesses et les grands emplois qui font les hommes les plus heureux dans leur vie et les plus estimés après leur mort; mais que c'est uniquement l'excellent usage de ces grandes richesses et de ces grands emplois, et surtout de leurs grands talents.

« Le meilleur usage des meilleures choses, loin de produire une augmentation de bien, produira au contraire une augmentation de mal, et tel qui aurait vécu très-heureux et même très-estimé et très-aimé dans une place de particulier, vit beaucoup moins heureusement et avec moins de réputation dans la place

de ministre; c'est que la grande place demande de grands hommes; autrement le public est blessé de la disproportion entre l'homme et la place.

« Tous les hommes veulent augmenter leur bonheur, et le plaisir de la bonne réputation fait partie de ce bonheur. Le gros des hommes ne portent pas leurs vues fort loin sur les moyens généraux les plus propres pour arriver à ce but; revenus grands et solides, emplois distingués, faveur éclatante: voilà où ils bornent leurs moyens.

« L'homme veut les commodités de la vie, c'est-à-dire l'exemption des maux; ensuite il veut les plaisirs des sens, mais il veut encore les plaisirs de l'esprit, qui viennent particulièrement des différentes distinctions entre ses pareils.

« Or l'augmentation du revenu procure les commodités, c'est-à-dire l'exemption des petits maux, l'exemption de la fatigue, l'exemption du froid, du chaud, et même les plaisirs des sens, les bons repas, la chasse, la musique, les spectacles, les promenades, le grand nombre de domestiques appliqués à satisfaire et même à prévenir les désirs.

« Mais les grands emplois, les faveurs des princes, servent infiniment davantage à goûter les plaisirs de la distinction entre les pareils. Aussi le maréchal de la Feuillade, qui avait ce goût pour la distinction entre pareils beaucoup supérieur à tous ses autres goûts, cherchait plus vivement que les autres de l'éclat dans sa fortune, et par conséquent de la distinction dans sa faveur.

« Il faut observer que tous ces ambitieux, occupés d'augmenter leur bonheur au delà du bonheur de leurs pareils, n'ont presque aucun goût pour augmenter le bien public. Le maréchal de la Feuillade, non plus que le gros des Français de son temps, n'y a jamais pensé ou n'y a pensé que faiblement; de sorte que le moindre intérêt particulier le faisait abandonner le plus grand intérêt public.

« Il savait, comme ses pareils et comme tous les autres cour-

tisans, que, pour faire une fortune plus grande, plus solide et plus éclatante, il ne fallait que plaire au roi plus que ses pareils. Le roi était très-sensible à la louange; mais il ne s'y connaissait pas plus que ceux qui lui en donnaient. Ce fut par l'étude assidue que la Feuillade fit du caractère du roi qu'il réussit plus que tous ses pareils à lui donner des louanges de son goût et à lui en donner plus qu'aucun d'eux, et ce fut par cet endroit qu'il se distingua et qu'il se forma un caractère si singulier, qu'il touchait au ridicule.

« Il avait observé que, pour marquer davantage son amour, son attachement, son dévouement et son zèle pour plaire davantage à une maîtresse, il était heureux de trouver une occasion de la venger d'une insulte. Il comprit de là que, trouvant une occasion de se battre pour venger le roi de paroles offensantes qu'avait dites un grand d'Espagne contre Louis XIV, il prouverait au roi qu'il l'aimait plus que personne. Il prit la poste, alla se battre à Madrid contre ce grand, le désarma et lui donna la vie, après que l'autre la lui eût demandée au nom du roi. Chacun traita cette expédition de folie, et c'en était une; mais elle servit à son but, et dès lors, si son but n'était pas fou, le moyen qu'il avait pris n'était pas une folie. Au contraire, c'était une grande habileté. Effectivement, le roi, facile à tromper sur le grand attachement et l'admiration que la Feuillade lui marquait pour sa personne, comme sont les belles femmes accoutumées à un encens perpétuel, crut facilement qu'il était plus attaché à lui qu'aucun autre courtisan et que ce n'était pas la grande fortune de favori qui faisait son principal but.

« Il étudiait tout le matin et même durant la nuit tout ce qu'il pourrait dire au roi le jour pour lui prouver qu'il l'estimait, qu'il l'aimait et l'admirait plus que ne faisaient les autres courtisans, et qu'il le trouvait fort supérieur en esprit et en vertu aux autres hommes. Ce fut dans cet esprit perpétuel de flatterie outrée qu'il imagina de faire dresser en l'honneur du roi la statue de la place des Victoires avec une inscription qui

fut si frondée. Cette inscription était : *Viro immortalī*, à l'homme immortel.

« Louis XIV, pour sa personne, n'était pas plus immortel que le dernier de ses sujets, et à l'égard de l'immortalité du nom, il y a beaucoup d'autres noms immortels que le sien ; et, comme ce n'est pas le seul immortel, Louis XIV n'était pas du tout connu et distingué par le nom de *viro immortalī*, par le titre d'immortel. »

Dans la même année, le pape Alexandre VIII donna secrètement une bulle ou un bref qui cassait l'édit du roi et l'arrêt du Parlement rendu en 1682 pour confirmer la déclaration des trente-quatre évêques de France contre l'infailibilité du pape et en faveur de la supériorité des conciles généraux sur le pape.

« Ce pape, homme d'esprit, dit à ce propos le bon abbé, n'était pas assez sot pour se croire infailible ; mais il était assez habile pour croire que cette opinion était la principale base de la grande autorité des papes sur les princes catholiques. Ainsi ce bref secret était une espèce de protestation contre l'acte des évêques de 1682.

« A cette occasion, je rapporterai un fait que je tiens du feu maréchal de Tessé. Il avait reçu ordre du feu duc d'Orléans, régent, pour faire au feu czar les honneurs du royaume. Ce prince qui avait ce jour-là entendu parler du différend qui était entre le feu cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, et le pape, à l'occasion de la constitution *Unigenitus*, que le pape voulait faire recevoir comme un jugement parfaitement infailible, dit au maréchal : *En vérité, si le pape se croit infailible dans ses jugements, c'est un grand sot ; et, s'il ne le croit pas, c'est un grand imposteur de vouloir le faire croire.* »

En 1695, les Anglais et les Hollandais, ne trouvant plus de vaisseaux français en mer, bombardèrent les places maritimes de Saint-Malo, Dunkerque et Calais. Par représailles, les Fran-

çais bombardèrent Bruxelles. L'auteur du *Projet de paix perpétuelle*, devançant sur ce point encore les économistes et les jurisconsultes, se demande si les peuples ne devraient point s'entendre pour humaniser ces usages barbares de la guerre.

« Il se fait des cartels, des traités entre ennemis pour les prisonniers de guerre, pour les contributions, pour les capitulations et pour beaucoup de cas, dans l'exécution desquels chaque parti gagne plus qu'il ne perd. Il n'y a que les barbares qui fassent la guerre sans aucun quartier et sans aucun cartel; aussi une pareille guerre est-elle incomparablement plus fâcheuse aux deux parties; et, comme l'esprit de vengeance règne toujours, ces guerres ne finissent presque jamais que par la destruction presque totale d'un des deux partis.

« Or il me semble que les bombardements et les incendies réciproques devraient entrer dans ces cartels; car le destructeur ne gagne rien à ce qu'il détruit, et il invite à lui causer pareil dommage dans une pareille occasion. »

En 1697 la paix est signée, et le bon abbé suppose encore une fois les frais d'une guerre qui aurait été aisément évitée si Louis XIV avait eu un peu moins d'orgueil et un peu plus de bienfaisance.

« C'est ainsi que finit la guerre de la fameuse ligue d'Augsbourg, après avoir coûté aux Français plus de cent mille hommes en huit ans et plus de soixante millions d'onces d'argent d'extraordinaire; pertes que nous aurions pu facilement éviter si le roi, après la mort de Colbert en 1683, n'eût point écouté Louvois, qui le poussa à s'emparer de Luxembourg et de Strasbourg. Sa raison était que c'étaient deux fortes barrières contre les Allemands; mais un roi de France pacifique n'avait point à craindre les princes allemands ses voisins plus faibles que lui; il n'avait qu'à les laisser en repos; ils n'eussent jamais songé à faire des conquêtes sur un prince qu'ils eussent toujours volontiers regardé comme leur garant et leur protecteur contre les entreprises de despotisme que l'empereur fai-

sait contre eux de temps en temps, et ils n'eussent eu garde de vouloir diminuer la puissance d'un prince qui l'eût employée tout entière à les maintenir dans leurs possessions actuelles.

« Sans ces nouvelles entreprises de Louis XIV, les souverains n'eussent jamais pris à Augsbourg la résolution de dépenser cent millions d'onces d'argent contre nous. Ainsi, par notre modération et par notre désarmement, nous leur eussions prouvé que désormais nous voulions vivre en paix avec eux, et songer uniquement à raccommoder nos affaires, à payer nos dettes et à améliorer l'intérieur de l'État et notre commerce; mais l'intérêt de Louvois était de faire recommencer la guerre.

« Il y a plus : c'est que, ces deux places prises contre la foi des traités ayant fait regarder le roi par toute l'Europe comme un prince d'une ambition sans bornes, ses voisins ne pouvaient, ce semble, s'assembler en trop grand nombre et s'unir trop étroitement entre eux pour lui ôter enfin le pouvoir de leur nuire désormais. C'est proprement la prise de Luxembourg et de Strasbourg qui ont achevé de gâter parmi nos voisins la réputation du roi...

« Pareils malheurs arriveront toujours tant que les rois seront mal élevés, tant que les trois sortes d'affaires, la négociation, le commerce maritime, la guerre de terre et de mer, ne seront point données à un même ministre selon le système du gouvernement du Dauphin duc de Bourgogne. »

En 1711, mort du Dauphin. L'auteur des *Annales* fait son éloge d'une manière assez piquante en passant en revue tout ce que Louis XIV faisait et que son successeur n'aurait pas fait.

« La mort du premier Dauphin n'apporta aucun changement sensible ni dans le Conseil ni dans les affaires publiques. Il ne se mêlait de rien, quoiqu'il eût cinquante ans. Il était bon, indulgent, patient, très-respectueux pour le roi, grand chasseur, peu d'intelligence et peu d'application pour les affaires, doux, égal, homme d'habitude, point capricieux, aimant la bonne chère, parlant peu, incapable de débauches,

sans aucune ambition; il avait tout le bon et tout le mauvais de la paresse.

« C'eût été un voisin fort tranquille; il n'eût jamais fait la guerre de 1667 contre l'Espagne, ni celle de 1672 contre les Hollandais; ni par conséquent celle de 1684; ainsi ses voisins n'eussent jamais fait contre lui la fameuse ligue d'Augsbourg en 1688 comme contre un voisin inquiet et ambitieux; ainsi il n'aurait point eu la guerre de 1689 contre tant d'ennemis.

« Ce qu'il y aurait eu de plus glorieux pour lui, c'est qu'en le supposant roi de France à trente ans, ayant donné des preuves de sa douceur, de sa patience, de sa modération, de sa justice à ses voisins depuis 1691 jusqu'en 1700, lorsque le roi d'Espagne Charles II en mourant appela le duc d'Anjou son fils par son testament à sa succession, les Hollandais, les Anglais, les Italiens ni les princes allemands, excepté l'empereur, ne se seraient jamais résolus à faire une dépense immense pour donner cette couronne à l'archiduc au préjudice du testament du roi d'Espagne et de la tranquillité de l'Europe, parce qu'ils n'auraient jamais rien eu à craindre d'un voisin qui avait pour principal but de se conserver par la voie de l'arbitrage lui et ses voisins dans la plus grande tranquillité.

« De là il suit que, sous son règne, les Français n'auraient point été accablés d'impôts, que l'État n'aurait point fait des dettes immenses qui ont forcé le gouvernement à faire plusieurs fois diverses espèces de banqueroutes générales à ses créanciers.

« De là il suit que notre nation n'aurait point été durant cinquante ans l'objet de la haine et de l'aversion de toutes les autres nations de l'Europe, nous en eussions été au contraire fort aimés. Nous serions devenus beaucoup plus riches, et nous aurions un nombre immense de compatriotes de toute condition, que nous avons perdus dans toutes ces guerres et par la révocation de l'édit de Nantes contre les calvinistes.

« Notre commerce maritime et le commerce intérieur auraient fait un beaucoup plus grand progrès. Nous aurions plus

de canaux de transport, plus de chemins pavés; nos arts et nos sciences auraient été beaucoup plus perfectionnés; enfin, sous un pareil règne, nous aurions souffert beaucoup moins de misères, et nous aurions été de tout point beaucoup plus heureux que sous le règne effectif de son père, que les flatteurs ou les enthousiastes appellent encore Louis le Grand, nom qui eût alors mieux convenu au Dauphin son fils.

« Nous l'aurions appelé Louis le Pacifique, et, s'il avait pris le soin d'empêcher la guerre entre ses voisins ou de la faire promptement finir par des traités et par des arbitrages, on l'aurait appelé Louis le Pacificateur, qui est le plus beau de tous les titres, parce qu'il annonce un prince d'un côté très-puissant et par conséquent très-redoutable, et de l'autre un prince juste, bienfaisant et sage, puisqu'il est regardé comme médiateur, comme arbitre et comme capable de faire goûter l'équité et la raison à ses voisins colères, ambitieux et injustes.

« Telles sont les considérations qui pourraient faire préférer son caractère pour le bonheur de ses peuples et de ses voisins au caractère de Louis XIV, son père, si vanté par des esprits superficiels qui prennent sottement la grande puissance comme une qualité digne de louanges, lors même qu'elle n'est employée qu'à faire du mal aux autres sujets et aux voisins. »

En 1715, mort de Louis XIV. A cette occasion, l'auteur des *Annales* essaye de formuler un jugement impartial sur ce prince, dont il ne méconnaît pas, comme on l'a vu, les bonnes qualités naturelles, mais dont il ne dissimule pas non plus les défauts et dont il déplore surtout la mauvaise éducation.

« Depuis 1667 jusqu'à la mort de Louis XIV, il y a eu vingt-neuf années de guerre et dix-neuf de paix; ainsi il en a coûté à la France onze cent soixante mille hommes, sans les officiers⁴,

⁴ Les recrues pour la seule armée de Flandre montèrent, en 1711, à vingt-deux mille neuf cents hommes. Cela me fait croire qu'en temps de guerre il en coûte à la France plus de quarante mille hommes, année commune de guerre.

et soixante millions de livres par an à cinquante livres le marc pour la dépense extraordinaire de la guerre; c'est quatorze cent cinquante millions de livres.

« Or, de ces vingt-neuf années de guerre, que lui en restait-il à sa mort, sinon la réputation d'avoir été possédé toute sa vie d'une ambition excessive, et d'avoir été regardé comme le voisin le plus dangereux, au lieu qu'il pouvait facilement, à trois quarts moins de frais, et aux trois quarts moins d'hommes, acquérir la réputation de père de la patrie et de pacificateur de l'Europe ? Il pouvait même en devenir le pacificateur éternel, s'il avait voulu, en suivant en gros le plan de son aïeul, établir en Europe l'arbitrage ou le tribunal européen, ou la diète européenne, pour accommoder ou décider les sujets de contestation présente et future entre les souverains. Or quelle immense différence de réputation entre celle qu'il a laissée et celle qu'il pouvait laisser ! Quelle immense différence entre l'état malheureux où il a laissé ses peuples et ses voisins et l'état heureux où il pouvait les laisser !

« Ce n'est pas qu'il n'eût de bonnes qualités; il était doux, poli, bon maître. Il avait de la justesse d'esprit; mais il n'avait pas pour but le but d'un bon roi, qui est la plus grande utilité de ses sujets. Son but était d'être et de paraître de beaucoup le souverain le plus puissant, sans songer à être et de paraître le souverain le plus bienfaisant.

« Il était dévôt et religieux sans savoir que l'essentiel de la religion consistait à faire pour les autres tout ce qu'il eût voulu que les autres fissent pour lui, et cela pour plaire à l'Être bienfaisant et pour en obtenir le paradis. C'était une religion d'enfant et bien moins que la religion d'homme raisonnable, qui consiste dans la plus grande bienfaisance journalière, et dont il est dit : *Et voilà toute la loi et les prophètes*. Et le tout faute de bonne éducation.

.....
« Il est vrai que la grande puissance de Louis XIV a jeté du-

rant sa vie une espèce de voile sur ses procédés injustes ; mais ce voile sera usé dans cinquante ans, et le public jugera alors de ses actions comme nous jugeons présentement des bonnes et des mauvaises actions de Charles-Quint, et l'on verra combien Henri, combien le Dauphin de Bourgogne, étaient plus justes que Louis.

« Il faut avouer cependant, en l'honneur de Louis XIV, qu'il avait beaucoup de patience, de modération, de politesse, de courage, d'esprit, de fermeté dans sa conduite de connaissances dans différentes parties du gouvernement, et que, pour un roi très-puissant et pour un roi très-mal élevé, il était fort estimable par plusieurs qualités. Je ne doute pas que, s'il fût né comme Henri IV et secouru dans sa jeunesse par la contradiction et par l'émulation entre pareils, il aurait été plus juste qu'il n'a été ; mais la condition des rois, qui a des avantages sur la condition des particuliers du côté de la vie molle, oisive, voluptueuse, et du côté de la puissance, est bien au-dessous de la condition des particuliers du côté de la vie laborieuse et vertueuse, et du côté de la docilité, de la fermeté et de l'étendue d'esprit.

« Quelques-uns blâmaient son air sérieux et l'appelaient morgue ; mais, pour moi, je crois que c'était un air nécessaire pour se faire plus respecter par une nation trop familière, à laquelle il est à propos, pour son propre bonheur, d'inspirer du respect. On ne saurait gouverner les grands enfants sans une certaine autorité qui donne le respect ; ainsi, quand il n'aurait pas aimé à être respecté, il aurait dû, pour la propre utilité de ses sujets, affecter un air sérieux et majestueux. Il aurait dû en user avec ses courtisans comme il faisait, leur parler peu et se communiquer peu.

« Il a toujours préféré pour ministres les gens de basse naissance aux gens de grande qualité ; et je louerais en cela sa prudence s'il avait avisé les plus grands génies. Il ne faut pas que les enfants des souverains puissent jamais avoir à craindre le crédit de ses ministres ; mais il faut que le ministre accrédité

puisse, par un ministère très-prudent, conserver aux enfants de son maître l'autorité royale tout entière.

« Il aimait fort à être loué, et, loin de blâmer en lui ce désir immense des louanges, je crois que les rois ne sauraient trop les désirer; mais, malheureusement, on ne lui avait pas appris, ni dans son enfance ni dans sa jeunesse, à connaître ce qui est le plus louable. On ne lui avait pas appris que rien n'est louable que les actions vertueuses, c'est-à-dire l'observation de la justice pour ne faire mal à personne malgré le penchant à la vengeance et la pratique de la bienfaisance, malgré les grandes difficultés pour devenir grand bienfaiteur du public : il ne connaissait pas plus que le commun du monde ce qui méritait plus ou moins d'être loué. On ne lui avait donné de désirs que pour augmenter sa puissance et pour en faire parade, sans lui faire remarquer que la puissance injuste et malfaisante est toujours odieuse, et qu'elle est d'autant plus odieuse, qu'elle est plus grande.

« Les louanges perpétuelles que lui donnaient ses ministres et ses courtisans l'avaient rendu un peu trop présomptueux. La grande quantité de médisances et de calomnies qu'il avait entendues le rendait fort soupçonneux, fort défiant et fort méprisant. Il ne connaissait pas assez combien la différence d'esprit et de vertu dans les ministres pouvait apporter de différence dans le succès des affaires, et, par malheur, il ne lui vint jamais à l'esprit de mettre en usage la méthode du scrutin perfectionné entre trente pareils pour connaître avec sûreté les trois sujets du plus grand mérite national de ces trente pareils.

« On l'a loué assez du côté de sa magnificence, mais jamais assez de sa grande justice envers ses voisins, ni de sa grande bienfaisance envers son peuple, comme on a loué Louis XII.

« Lorsqu'il commença à gouverner, il ne pouvait plus prendre que dans les historiens sages des idées véritables de la véritable valeur des actions qui méritaient les louanges les plus

estimables; mais, par malheur, on ne lui avait donné dans son éducation aucun goût pour aucune espèce de lecture, pas même pour la *Vie des hommes illustres* de Plutarque : lecture de princes. »

A la fin des *Annales*, on trouve encore un parallèle entre Louis XIV et Henri IV, dans lequel l'auteur du projet d'une *Diète européenne* est mis naturellement, et avec raison, fort au-dessus de son belliqueux et fastueux petit-fils; mais, ce parallèle, qui porte la date de 1739 (l'auteur avait alors quatre-vingt-un ans), ne renfermant guère que des redites; nous croyons inutile de le reproduire.

En 1716, M. Desmarets, contrôleur des finances dans les dernières années du règne de Louis XIV, publia un Mémoire justificatif dans lequel il donnait un tableau « des dettes immenses dans lesquelles ce prince avait très-imprudemment et très-injustement engagé les peuples pour soutenir de longues et sanglantes guerres qu'il pouvait facilement éviter. » L'auteur des *Annales* reproduit *in extenso* ce Mémoire, qui vient à l'appui de ses critiques du règne du grand roi, et c'est pour lui une nouvelle occasion de refuser à Louis XIV ce surnom de grand que les complices et les bénéficiaires de ses libéralités lui avaient décerné.

« Que des poètes, des orateurs, des historiens pauvres et sujets de Louis XIV le proposent durant son règne à la postérité comme un modèle de roi parfait, cela est très-naturel; mais qu'on lise après sa mort ce monument précieux, ce mémoire de feu M. Desmarets, et l'on jugera alors si les bienfaits qu'il a procurés à ses sujets, durant soixante-douze ans de règne, surpassent de beaucoup les maux qu'il leur a causés. On jugera si ses peuples avaient de grands sujets de le regretter, et par conséquent si c'est un modèle de roi parfait.

« On pourra bien, à la vérité, lui donner les surnoms de Louis le puissant, de Louis le redoutable (car nul de ses prédécesseurs n'a été si puissant et ne s'est tant fait redouter);

mais les moins habiles ne lui donneront jamais le surnom de Louis le Grand tout court, et ne confondront jamais la grande puissance avec la véritable grandeur. C'est que cette grande puissance, à moins qu'elle n'ait été employée à procurer de grands bienfaits aux hommes en général, et aux sujets et aux voisins en particulier, ne fera jamais un homme fort estimable. En un mot, la grande puissance seule ne fera jamais un grand homme. »

L'auteur des *Annales* juge encore très-sainement, comme un économiste aurait pu le faire, la gigantesque opération de Law. Il prédit en 1718 la chute du *système*, et dans les deux années suivantes, à mesure que les événements s'accomplissaient, il exposa d'une manière très-judicieuse les causes de cette chute.

« On vit cette année (1718) naître la compagnie des Indes, qui ne fut d'abord connue que sous le nom de compagnie d'Occident, sur les projets de Law, cet Écossais qui avait établi la Banque. Il voulut aussi unir les fermes générales et les recettes générales à la Banque et à la compagnie d'Occident; mais qui trop embrasse mal étreint, et surtout quand on veut faire en un an ce qui ne se peut faire qu'en dix, et quand aux projets solides on en mêle d'autres qui n'ont nulle solidité, et quand on abuse de ce qu'il y a de bon dans ces projets.

« La Banque eut cette année (1719) un si grand succès, que les billets de banque valaient deux pour cent de plus que l'argent comptant, de sorte qu'un billet de mille francs était préféré à mille vingt livres en argent; mais ce crédit ne dura que jusqu'à ce qu'on vit dans le public ces billets tellement multipliés, qu'on les crut moulés à une somme moitié plus grande que celle de l'argent monnayé qui était dans le royaume. Car, dès que les gens sensés aperçurent que la Banque laissait quelques billets sans en recevoir la valeur en argent ou en marchandises, on se douta bien que dans peu les billets de mille

livres ne vaudraient plus mille livres en argent, et effectivement ils en vinrent à ne pas valoir cent livres en argent comptant.

« On vit cette année (1720), le crédit de la Banque porté au plus haut point au mois de janvier, et la Banque elle-même entièrement culbutée et ses billets de mille livres donnés presque pour rien quelques mois après.

« Law, contrôleur général des finances, avait cru que le commerce de la France pouvait se faire presque sans argent, et seulement avec des billets de banque de dix, de cent, de mille et de dix mille livres, et qu'il ne fallait que peu d'argent dans le commerce pour l'achat des petites denrées et pour faire l'appoint des marchés. Cela était vrai, s'il y eût eu toujours à la Banque en argent ou en or la valeur des billets qui en sortaient.

« Mais, dès qu'on en vit sortir pour deux milliards sept cents millions de billets de banque, et qu'il n'y avait pas en France pour sept cents millions d'espèces, chacun vit bien que le crédit de la Banque était perdu¹.

« Il y eut un désordre effroyable dans le commerce et surtout à Paris. Les marchands ne voulaient point donner leurs denrées sans argent comptant, et personne n'en avait. On n'avait que du papier qui ne valait plus rien.

« On ôta Law des finances; il fut encore quelques mois à avoir soin de la compagnie des Indes, puis il se retira en Angleterre et ensuite à Venise, où il est mort sans biens en 1729, après avoir été lui-même la dupe de ses projets chimériques.

« Ce qui l'avait trompé, c'est qu'il avait lu que le fonds de la compagnie des Indes des Hollandais, en vaisseaux, en mar-

¹ Cette raison n'est pas parfaitement fondée. La Banque était perdue, non point parce qu'elle n'avait pas un encaisse égal à la valeur de ses billets, mais parce que la valeur de ses billets était devenue fort supérieure aux besoins de la circulation.

chandises, en terres, ne valait pas le quart du prix de toutes les actions des actionnaires; qu'il en était de même dans la Banque d'Amsterdam et dans les compagnies d'Angleterre; mais, quand on sait que les directeurs de ces compagnies, leurs parents et leurs amis, qui connaissent les fonds de ces compagnies, ont eux-mêmes en actions presque tout leur bien, et cela durant vingt ou trente ans; quand le dividende de l'intérêt de chaque action est toujours plus fort qu'ailleurs et toujours régulièrement payé, peut-on croire que les profits de ces compagnies ne soient pas fondés sur des fonds proportionnés à ces dividendes, qui durent depuis vingt ou trente ans?

« Si les directeurs de ces compagnies, qui sont instruits de ces fonds, voyaient que les profits qu'ils produisent vont en diminuant, et qu'ils sont obligés de prendre tous les ans sur le capital pour payer les dividendes, ils vendraient bientôt leurs actions, eux et leurs parents et leurs amis, pour placer ailleurs plus sûrement et plus utilement leur argent. Il est vrai que quelques-uns d'entre eux vendent quelquefois leurs actions et peut-être dans l'opinion que les fonds diminuent; mais les autres directeurs également instruits ne vendent point les leurs, parce qu'ils voient par leurs yeux que, malgré les soupçons et les fausses opinions de ceux qui vendent leurs actions, les fonds de la compagnie sont assez grands et assez réels pour assurer leurs biens, c'est-à-dire leurs actions. »

A propos de la promotion de l'abbé Dubois au cardinalat, l'auteur des *Annales* examine les causes de l'étonnante et scandaleuse élévation de cet homme, qui était un vivant spécimen des vices de son époque.

« L'abbé Dubois fut nommé cardinal. Beaucoup de gens furent surpris de la grandeur et de la vitesse de sa fortune, quand ils se souvenaient de sa naissance, de ses défauts et de son peu de probité. Son père était chirurgien d'une petite ville de Limousin, et on le connaissait pour colère, pour médisant, pour calomniateur, pour débauché, pour avare, pour envieux,

pour grand fourbe, même au préjudice de ses amis; mais ils ne faisaient pas réflexion qu'il avait beaucoup d'esprit pour connaître le faible des hommes, et beaucoup d'habileté pour les prendre par leur faible, c'est-à-dire pour les flatter, pour les faire craindre, pour les faire espérer, en un mot pour les intéresser.

« Ils ne faisaient pas réflexion qu'il ne dormait presque point, qu'il ne lisait point, qu'il n'aimait ni la table ni la conversation, et par conséquent qu'il avait quatre fois plus de temps que les autres pour penser perpétuellement à augmenter sa fortune, et aux obstacles qu'il avait à vaincre, et aux moyens différents de les surmonter.

« Ils ne faisaient pas réflexion qu'un esprit ardent qui a plus de loisir qu'un autre, qui n'a qu'un but en vue, trouve vingt fois plus d'expédients pour y arriver; ils ne songeaient pas que qui n'a ni amitié, ni gratitude, ni probité, n'est point arrêté dans ses projets là où un homme juste s'arrête lui-même tout court.

« Ils ne faisaient pas réflexion qu'un homme qui, pour sa fortune, n'a qu'un seul homme à gouverner, qu'il entoure et qu'il fait entourer par ses espions, qui ne se rebute jamais de rien, qui souffre tout avec patience, qui veut fortement et avec constance arriver à son but, qui a la commodité de détruire dans l'esprit de son maître ou par des ridicules ou par des calomnies tous ceux qui peuvent l'aborder, devient à peu près le seul qui, par conséquent, peut faire chasser les autres, lorsqu'il menacera de tout quitter.

« Si ceux qui ont été surpris de sa fortune avaient fait ces réflexions, ils auraient vu, au contraire, que, par les lois ordinaires de la Providence, il était impossible qu'avec ces sortes de qualités il ne disposât de toute l'autorité de son maître; il y a même des gens qui croient et avec vraisemblance, que, si son maître l'eût voulu contredire un jour dans le gouvernement, après qu'il eut été déclaré premier ministre, il ne se fût

bientôt emparé de l'esprit du jeune roi par les craintes frivoles dont il aurait infecté son esprit, et aurait ensuite fait chasser Monsieur le duc d'Orléans lui-même.

« Le cardinal Alberoni fut son rival en fortune: pareille naissance, pareils talents. Le cardinal Alberoni connut mieux les affaires que les hommes; mais le cardinal Dubois connaissait mieux les hommes que les affaires; aussi Alberoni, faute d'espions suffisants, fut chassé, au lieu que le cardinal Dubois s'était rendu inchassable pour être devenu nécessaire. Mais, après tout, en était-il plus heureux qu'un autre? Rien moins. C'était un homme agité d'une fièvre continue d'ambition, incapable de goûter les amusements et les plaisirs ordinaires. Il avait un grand crédit; mais en était-il plus estimable? Non. C'est que, pour être estimable et aimable, il faut être juste et bienfaisant; aussi ces sortes d'ambitieux du commun qui deviennent puissants meurent-ils haïs et fort méprisés. Un pareil ministre était-il désirable? Il n'y a qu'à observer si un homme qui n'est ni juste ni bienfaisant, qui ne songe qu'à lui et qu'à garder longtemps sa place, est désirable pour gouverner les autres. Il avait beaucoup d'imagination pour trouver divers expédients propres pour arriver à son but peu raisonnable et peu désirable; peu de solidité d'esprit pour choisir un but sage et estimable. Au reste, tels sont d'ordinaire la plupart des ministres des souverains. »

En 1726, la vaccine commence à se propager. L'auteur des *Annales* en attribue l'origine aux Circassiens.

« On a depuis quelques années, dit-il, fait en Angleterre l'insertion de la petite vérole. Le docteur Jurin, médecin de la Société royale, a publié le détail des succès de l'insertion faite à Londres durant l'année 1725 à cent quarante-trois personnes, dont il est mort seulement trois. Ce n'est pas la quarantième partie. Au lieu que de ceux qui ont eu la petite vérole sans insertion, il en meurt communément une cinquième partie à Paris. Tous les princes et toutes les princesses d'An-

gleterre ont eu la petite vérole par insertion : ils n'en sont point marqués. C'est une méthode établie parmi les familles de Constantinople, qui leur vient des Circassiens, peuples d'ailleurs très-ignorants et très-grossiers. Il faut bien qu'ils aient comparé le nombre des morts et la grandeur des cicatrices de la méthode ordinaire avec celle de la méthode de l'insertion, et que par cette comparaison ils aient vu que la méthode de l'insertion est beaucoup moins funeste et moins cicatrisante. »

La mort du roi de Sardaigne Victor Amédée II, qui avait abdiqué dans un accès de mélancolie et qui s'en était ensuite repenti, suggère au bon abbé ces considérations ingénieuses sur la mélancolie, qu'il appelle, après Segrais, la petite vérole de l'esprit.

« Nous venons d'apprendre (1732) la mort de Victor Amédée II, qui était roi de Sardaigne et duc de Savoie, qui avait imprudemment abdiqué la couronne en faveur de son fils et qui a tenté encore plus imprudemment de la remettre sur sa tête, malgré le roi son fils et ses ministres.

« On dit que Charles-Quint se repentit aussi de l'abdication qu'il avait faite de la couronne d'Espagne en faveur de Philippe II, son fils; mais son imprudence n'alla pas au point de le porter à tenter de la lui ôter.

« Ces sortes de résolutions se prennent dans des attaques de mélancolie, lorsque l'on pense noir et lorsque toute société déplaît; or ces attaques ont des intervalles dans lesquels l'âme n'est pas si abattue, si dégoûtée des amusements de la vie et du plaisir de commander et d'arranger soi-même ce que l'on voit avec peine se déranger.

« C'est à cause de ces changements de situation de l'âme que je crois que, dans les attaques de mélancolie, il faut bien se garder de prendre des résolutions pour plus d'un jour ou d'une semaine. Ces maladies ne se guérissent que par des distractions commandées par quelqu'un qui ait autorité sur le malade; ainsi malheur au malade qui est roi. Tel est l'effet

des maladies que l'on appelle hypocondriaques. Il faut que les médecins du corps soient aussi médecins de l'âme pour guérir ces sortes de maladies, qui sont des commencements d'une espèce de folie.

« Le vieux Segrais me dit un jour que la plupart des jeunes gens, filles et garçons, avaient des envies vers dix-sept ans de se faire religieux ou religieuses, que c'était une attaque de mélancolie ; et il appelait cette maladie la petite vérole de l'esprit, parce que peu s'en sauvent. J'ai eu cette petite vérole, mais je n'en suis point demeuré marqué.

« Ces attaques de mélancolie viennent aussi dans d'autres âges, comme la petite vérole corporelle vient quelquefois dans un âge avancé, surtout à ceux qui ne l'ont point eue dans leur enfance.

« Le pauvre roi de Sardaigne, devenu dévot mélancolique, n'a pas eu le bonheur que son accès de mélancolie ait toujours duré. Il a eu le malheur, dans sa maladie, d'avoir eu très-mal à propos des intervalles de santé et de raison. Il s'est repenti du parti qu'il avait pris, et, après le mauvais succès de ce repentir, il a pu se repentir une seconde fois d'avoir agi follement en conséquence de son premier repentir. »

Enfin l'auteur des *Annales* raconte l'histoire des miracles du diacre Pâris, qu'il explique par les effets de l'imagination comme dans son *Explication physique d'une apparition*.

« Dire, comme ceux que l'on appelle molinistes, qu'il n'y a eu à ce tombeau (du diacre Pâris) et par ces neuvaines aucune guérison miraculeuse, quoique naturelle, c'est témérité.

« Dire, comme les jansénistes, que dans ces guérisons miraculeuses il y a eu une force supérieure à la nature, quoique aidée d'une imagination très-vive et très-forte, et que ce sont de vrais miracles, c'est fanatisme.

« ...La guérison de la femme d'un ébéniste du faubourg Saint-Antoine, affaiblie par des pertes de sang presque continues, fut aussi un effet de la force de son imagination. Les

molinistes qui ont nié la guérison subite, de peur que ce ne fût un miracle opéré dans une paroisse gouvernée par un curé janséniste, ont tort. Le fait est constant. C'est une guérison merveilleuse parce qu'elle est due à une force d'imagination extraordinaire; mais elle n'est pas pour cela miraculeuse. Elle n'est pas même si merveilleuse que les marques visibles des passions des mères sur leurs enfants; marques merveilleuses, mais toutes naturelles et nullement miraculeuses. Et quand les physiciens auront découvert comment cela se fait mécaniquement, les guérisons subites par la force de l'imagination ne seront plus même merveilleuses pour les physiciens, mais toujours merveilleuses pour les ignorants. »

A quelque temps de là, le conseiller Carré de Montgeron écrit un livre en faveur des miracles du diacre Pâris.

« Comme ce bon homme, dit notre auteur, croyait que les ministres trompaient le roi dans cette affaire, il fut assez fanatique et assez malavisé pour aller, il y a huit jours, en présenter un exemplaire au roi à Versailles, en lui disant et en lui écrivant dans son épître dédicatoire que ses ministres le trompaient. Le roi l'a fait mener à la Bastille en prison et de là à Viviers en Languedoc. »

Le bon abbé trouve cette punition excessive : « Au lieu de la prison de la Bastille, j'aurais opiné, dit-il, qu'on l'eût fait conduire aux Petites-Maisons, avec ordre de le bien nourrir et de l'y tenir jusqu'à nouvel ordre, et puis ailleurs, *jusqu'à ce que l'on pût juger, par l'aveu de son imprudence, que la raison lui était revenue.* »

« L'État, ajoute-t-il, devrait bâtir aux Petites-Maisons des loges pour les théologiens fanatiques et intolérants qui feraient des écrits tendant à troubler la tranquillité publique. On verrait que les marques de mépris auraient plus de succès que des punitions sérieuses.

Ridiculum acri

Fortius ac melius fatuas plerumque secatur res.

« Il serait même à propos de jouer ces espèces de fous et de folies sur nos différents théâtres et surtout à la foire pour le peuple ; d'en récompenser les poètes et les acteurs, et de ne demander aux spectateurs que la moitié du prix de l'entrée.

« Représenter les mauvais raisonnements de ces fanatiques, c'est assez pour les rendre méprisables et ridicules. »

Le bon abbé clôt ses *Annales* en 1739. Dans cette dernière année, nous avons à signaler encore deux protestations du noble et bienveillant vieillard, l'une en faveur de la liberté de l'impression et du commerce des livres ; l'autre en faveur de la liberté des cultures.

« Le 31 mars 1739, un intérêt particulier des imprimeurs de Paris, soutenus par les jésuites, a dicté un arrêt du Conseil qui défend d'imprimer dans quarante-huit petites villes du royaume, parce qu'on y donne les bons livres à la moitié meilleur marché qu'à Paris. Or qu'y a-t-il de plus contraire au bien de la société que de diminuer le nombre des lecteurs des bons livres ? Qu'y a-t-il de plus insensé que de refuser des privilèges aux bons ouvrages, afin qu'ils se multiplient dans les provinces ? On ne saurait trop augmenter la liberté du commerce des bons livres et avoir trop d'attention à punir la licence des mauvais ouvrages ; mais il serait contre le bon sens de se priver d'une infinité de copies de bons ouvrages, de peur du petit mal passager que fait quelquefois un petit nombre de quelques mauvais *libelles* ou autres mauvais ouvrages. Le grand bien emporte de beaucoup la balance contre un petit mal. Arrêt du Conseil adopté par une police mal entendue, dicté sourdement par l'intérêt particulier des libraires de Paris.

« ...J'ai vu aussi il y a deux ans un arrêt du Conseil d'une police mal entendue dicté par l'intérêt particulier de quelques propriétaires de bons vignobles et des secrétaires de quelques intendants, qui voulaient obliger tous ceux qui veulent mettre des terres en vigne d'en obtenir la permission de l'intendant, comme s'il était vraisemblable que chacun ne fût pas plus

éclairé que les autres sur ce que son héritage peut lui être plus utile, mis en froment ou en lin, en vigne ou en avoine; mais il est vrai que ces fautes de police ne font qu'un mal passager, et ces sortes de défenses, qui vont à diminuer une liberté utile au public, s'abolissent d'elles-mêmes peu à peu par le non-usage. »

L'ouvrage se termine par le parallèle entre Henri IV et Louis XIV dont nous avons fait mention plus haut, et ce parallèle même est couronné par cette maxime fondamentale de la morale religieuse du bon abbé :

PARADIS AUX BIENFAISANTS !

CONCLUSION

Dans sa vieillesse, l'abbé de Saint-Pierre était devenu l'ami, et nous pourrions dire même, en prenant ces mots dans une acception philosophique, le *père spirituel* de madame Dupin de Chenonceaux, seconde femme du fermier général Dupin. « C'était, comme le dit assez légèrement Rousseau, une des trois ou quatre jolies femmes de Paris dont le vieux abbé de Saint-Pierre avait été l'enfant gâté, et, si elle n'avait pas eu décidément la préférence, elle l'avait partagée au moins avec madame d'Aiguillon ¹. » Mais madame Dupin de Chenonceaux n'était pas seulement une des jolies femmes de Paris, c'était encore une personne d'un esprit fort distingué, malgré l'erreur qu'elle avait commise en confiant à Rousseau la tâche d'abrégiateur de l'abbé de Saint-Pierre. George Sand lui consacre un des chapitres généalogiques de ses *Mémoires*, comme à une alliée de sa famille, et, dans ce chapitre, il y a quelques paragraphes à l'adresse du bon abbé, qui eussent assurément flatté cet excellent homme, si peu accessible qu'il fût à la flatterie.

¹ Voir la préface, p. 4.

« Ce qui donne à madame Dupin, dit George Sand, une physionomie très-particulière et très-originale au milieu de ces philosophes, c'est qu'elle est plus avancée que la plupart d'entre eux. Elle n'est point l'adepte de Rousseau ; mais il n'a pas, lui, la force et l'élan de son âme. Elle procède d'une autre doctrine plus hardie et plus profonde, plus ancienne dans l'humanité et plus nouvelle en apparence au dix-huitième siècle ; elle est l'amie, l'élève ou le maître (qui sait ?) d'un vieillard réputé extravagant, génie incompris, privé du talent de la forme, et que je crois plus éclairé intérieurement de l'esprit de Dieu que Voltaire, Helvétius, Diderot et Rousseau lui-même : je parle de l'abbé de Saint-Pierre, qu'on appelait alors dans le monde le *fameux* abbé de Saint-Pierre, qualification ironique dont on lui fait grâce aujourd'hui qu'il est à peu près inconnu et oublié.

« Il est des génies malheureux auxquels l'expression manque et qui, à moins de trouver un Platon pour les traduire au monde, tracent de pâles éclairs dans la nuit des temps, et emportent dans la tombe le secret de leur intelligence, l'*inconnu de leur méditation*, comme disait un membre de cette grande famille de muets ou de bègues illustres, Geoffroy Saint-Hilaire.

« Leur impuissance semble un fait fatal, tandis que la forme la plus claire et la plus heureuse se trouve départie souvent à des hommes de courtes idées et de sentiments froids. Pour mon compte, je comprends fort bien que madame Dupin eût préféré les utopies de l'abbé de Saint-Pierre aux doctrines anglomanes de Montesquieu. Le grand Rousseau n'eut pas autant de courage moral ou de liberté d'esprit que cette femme généreuse. Chargé par elle de résumer le *Projet de paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre et la *Polysynodie*, il le fit avec la clarté et la beauté de sa forme ; mais il avoue avoir cru devoir passer les traits les plus hardis de l'auteur, et il renvoie au texte les lecteurs qui auront le courage d'y puiser eux-mêmes.

« J'avoue que je n'aime pas beaucoup le système d'ironie adopté par Jean-Jacques Rousseau à l'égard des utopies de l'abbé

de Saint-Pierre, et les ménagements qu'il croit devoir prendre avec les puissances de son temps. La fuite, d'ailleurs, est trop habile ou trop maladroite; ou ce n'est pas de l'ironie assez évidente, et par là elle perd de sa force, ou elle n'est pas assez déguisée, et par là elle perd de sa prudence et de son effet. Il n'y a pas d'unité, il n'y a pas de fixité dans le jugement de Rousseau sur le philosophe de Chenonceaux; selon les époques de sa vie où les dégoûts de la persécution l'abattent plus ou moins lui-même, il le traite de *grand homme* ou de *pauvre homme*. En de certains endroits de ses *Confessions*, on dirait qu'il rougit de l'avoir admiré.

« Rousseau a tort. Pour manquer de *talent*, on n'est pas un *pauvre homme*. Le génie vient du cœur et ne réside pas dans la forme. Et puis, la critique principale qu'il lui adresse avec tous les critiques de son temps, c'est de n'être point un homme pratique et d'avoir cru à la réalisation de ses formes sociales. Il me semble pourtant que ce rêveur a vu plus clair que tous ses contemporains, et qu'il était beaucoup plus près des idées révolutionnaires, constitutionnelles, saint-simoniennes et même de celles qu'on appelle aujourd'hui humanitaires, que son contemporain Montesquieu et ses successeurs Rousseau, Diderot, Voltaire, Helvétius, etc.

« Car il y a eu de tout dans le vaste cerveau de l'abbé de Saint-Pierre, et, dans cette espèce de chaos de sa pensée, on trouve entassées pêle-mêle toutes les idées dont chacune a défrayé depuis la vie entière d'hommes très-forts. Certainement Saint-Simon procède de lui; madame Dupin, son élève, et M. Dupin, dans la *Critique de l'Esprit des lois*, sont ouvertement *émancipateurs* de la femme. Les divers essais de gouvernement qui se sont produits depuis cent ans, les principaux actes de la diplomatie européenne et les simulacres de conseils princiers qu'on appelle alliances ont emprunté aux théories gouvernementales de l'abbé de Saint-Pierre des semblants (menteurs, il est vrai) de sagesse et de moralité. Quant à la philoso-

phie de la *Paix perpétuelle*, elle est dans l'esprit des plus nouvelles écoles philosophiques.

« Il serait donc fort ridicule aujourd'hui de trouver l'abbé de Saint-Pierre ridicule, et de parler sans respect de celui que ses détracteurs mêmes appelaient l'*homme de bien* par excellence. N'eût-il conservé que ce titre pour tout bagage dans la postérité, c'est quelque chose de plus que celui de plus d'un grand écrivain de son temps.

« Madame Dupin de Chenonceaux aima religieusement cet homme de bien, partagea ses idées, embellit sa vieillesse par des soins touchants et reçut à Chenonceaux son dernier soupir¹. J'y ai vu, dans la chambre même où il rendit à Dieu son âme généreuse, un portrait de lui fait peu de temps auparavant. Sa belle figure, à la fois douce et austère, a une certaine ressemblance de type avec celle de François Arago. Mais l'expression est autre, et déjà, d'ailleurs, les ombres de la mort ont envahi ce grand œil noir creusé par la souffrance, ces joues pâles dévastées par les années². »

Cette esquisse, tracée en passant, de la physionomie du maître de madame Dupin, — et non à coup sûr de son élève, car le bon abbé faisait déjà des projets longtemps avant que madame Dupin fût au monde, — cette esquisse ne manque pas d'une certaine ressemblance. L'abbé de Saint-Pierre est, en effet, au dix-huitième siècle, une figure originale. Il n'appartient ni à l'école constitutionnelle de Montesquieu ni à l'école révolutionnaire de Rousseau, et, s'il se rapproche de Voltaire et des encyclopédistes, c'est uniquement par sa haine du Fanatisme et son amour de la Tolérance. Il n'est point partisan des États Généraux, dans lesquels il craint de trouver une réunion d'ignorants ou « d'es-

¹ J'ai commis ici une petite erreur de fait que mon cousin, M. de Villeneuve, héritier de Chenonceaux et de l'*Histoire de madame Dupin*, me signale. L'abbé de Saint-Pierre mourut à Paris, mais bien peu de temps après avoir fait une maladie grave à Chenonceaux. (Note de 1850.)

² *Histoire de ma vie*, par George Sand, t I, p. 60.

prits du commun, » et auxquels il préfère son académie politique. En même temps, il se montre très-monarchique, et il traite fort mal, par exemple, les républicains d'Angleterre. Mais il n'attache pas, comme les philosophes et les politiques de son siècle, une importance fondamentale aux formes de gouvernement. Il ne s'y arrête même point. Il s'occupe, avant tout, de l'administration, qu'il veut perfectionner, et peut-être montre-t-il une confiance trop grande et trop exclusive dans l'efficacité de ce mécanisme compliqué et coûteux. Il se rapproche en cela des socialistes modernes; en revanche, il se rattache aux économistes, dont il est, en quelque sorte, le précurseur, par ses vues utilitaires, par son attention à ramener toutes les questions au *criterium* de l'intérêt général, comme aussi à les étudier en elles-mêmes à l'aide de l'observation et de l'expérience. Il n'a pas assez de foi dans la liberté, et il est trop porté à regarder les hommes comme de grands enfants qu'il faut conduire avec des lisières; mais il n'avait pas vu la liberté à l'œuvre, et, s'il eût vécu de nos jours, lui, l'homme de l'observation et de l'expérience, il se fût incliné devant elle. Sans doute, il n'aurait pas renoncé à faire des Projets. Mais, au lieu de confier à l'administration le soin de les réaliser, il se serait adressé de préférence à l'initiative privée. Il aurait cherché à perfectionner l'organisation de la société, non plus par l'intervention étroite et capricieuse des gouvernements, mais par le développement régulier et large des institutions que la liberté engendre chaque jour. Il aurait formulé force projets d'associations politiques, économiques et financières, sur une échelle grandiose, et, en même temps, ce bienveillant utopiste aurait continué de recommander aux hommes la Bienfaisance et la Tolérance. Ses Projets n'eussent été, selon toute apparence, réalisables qu'au vingtième siècle; quant à ses recommandations, nous ignorons si elles auraient eu meilleure fortune, quoi qu'il eût l'habitude de les appuyer sur la plus efficace des autorités, sur l'autorité du bon exemple.

En dernière analyse, l'abbé de Saint-Pierre n'est encore, aux yeux de ceux qui ont entendu citer son nom et mentionner ses œuvres, qu'un rêveur bienveillant et sincère ; puissions-nous avoir contribué à lui faire restituer la place qui lui revient dans l'opinion d'une postérité trop oublieuse ; puissions-nous avoir réussi à lui faire prendre rang, non parmi les grands hommes, — il ne s'en soucierait guère, — mais à côté des hommes utiles, des bienfaiteurs de l'humanité !

APPENDICE

I

Projet d'établissement d'une république chrétienne par Henri IV.

Ce projet se trouve exposé avec beaucoup de détail dans les *Économies royales* de Sully. Pour éviter les longueurs, nous nous bornerons à reproduire l'excellente analyse qu'a donnée M. Henry Wheaton dans sa remarquable *Histoire des progrès du droit des gens*.

« L'abbé de Saint-Pierre, dit M. Henry Wheaton, attribue le *Projet de paix perpétuelle* à Henri IV et à son ministre Sully, pour le recommander à l'adoption des souverains et des ministres auxquels l'autorité de ces grands noms imposerait plus que les seuls mérites du projet même.

« Pour mieux comprendre jusqu'à quel point l'auteur de ce projet était fondé en s'appuyant sur l'autorité du monarque français et de son ministre, il faut remonter plus haut et

reporter notre attention sur la politique de l'Europe avant la guerre de Trente ans, qui fut terminée par la paix de Westphalie. On sait que depuis la réforme de la religion au seizième siècle l'Europe était divisée, parmi ses peuples et ses princes, en deux partis ou systèmes : l'un, représenté par les protestants, progressiste et libéral, mais faible par l'isolement et la grande diversité de ses adhérents ; l'autre, conservateur et même réactionnaire, mais plus compacte, plus uni, sous l'égide des papes, de l'empereur et de la monarchie espagnole. La collision de ces partis sur les questions les plus importantes de la société européenne entretenait une fermentation générale des esprits pendant qu'une crise également dangereuse et universelle se préparait du côté de la politique. L'équilibre européen fut troublé du moment où les vastes possessions de la monarchie espagnole dans les deux mondes et les royaumes héréditaires et électifs de l'Autriche furent réunis à la couronne impériale, dans la même maison, sur la tête de Charles V. Ce fut la reine d'Angleterre, Élisabeth, qui comprit la première que l'oppression du parti protestant devait troubler l'équilibre européen, en menaçant la liberté religieuse et politique de toutes les nations qui, depuis la Réforme, se rangeaient du côté du protestantisme, soit sous les privilèges d'une monarchie élective, comme la Hongrie et la Bohême, soit par suite d'une confédération républicaine comme les provinces unies des Pays-Bas. Aussi, dans la guerre d'indépendance soutenue par les provinces unies contre Philippe II d'Espagne, s'empressa-t-elle de secourir cette république naissante, prévoyant que de son maintien devait principalement résulter le triomphe des grands intérêts du protestantisme et de l'équilibre européen. Ce grand héritage de la politique de la république chrétienne (expression alors très-usitée) était dévolu à Henri IV, au moment où il fut appelé, après avoir terminé la guerre civile, à replacer la France au rang qui lui appartenait dans le système de l'Europe. Il cherchait à former une alliance de tous les États

dont l'indépendance était menacée par l'ambition et l'esprit d'envahissement de son grand adversaire, la maison de Habsbourg, dans ses deux branches espagnole et autrichienne. Sully, de concert avec lui, s'occupa beaucoup de cette idée, et prépara les moyens de l'exécuter. Leur but était d'attaquer la maison d'Autriche en Allemagne et en Espagne, de lui enlever une grande partie de ses provinces, de faire un nouveau partage de l'Europe, et d'asseoir sur cette base une paix générale et durable, garantie par la fédération de tous les États européens¹.

« La première partie de ce projet reposait sur des bases solides et conformes aux maximes d'une saine politique. Henri IV voulait assurer la tranquillité de la France et de l'Europe en affaiblissant la maison d'Autriche. Les deux branches s'étaient rapprochées et formaient des projets contraires à la liberté politique et religieuse de tous les États. Leurs forces réunies étaient redoutables. Il voulait humilier son ennemi naturel, venger ses anciennes injures, prévenir de nouvelles attaques et donner une garantie solide à la sûreté générale de l'Europe. L'Angleterre, la Hollande, les princes protestants de l'Allemagne, et même la république de Venise, lui avaient promis de concourir au rétablissement de l'équilibre européen².

« Après avoir vaincu la maison d'Autriche, Henri IV voulait reconstruire l'édifice du droit public de l'Europe sur de nouvelles bases, qui devaient garantir l'indépendance de tous ses États. Pour cet effet, il avait déterminé de partager la république chrétienne en quinze dominations ou États, qui fussent le plus qu'il se pourrait d'égale force ou puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outre-passer. Ces quinze dominations étaient le pontificat ou papauté, l'empire

¹ RONNEL, *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, landgrave de Hesse, introd., p. xxi-xxv.

² ANCILLON, *Tableau des révolutions des systèmes politiques de l'Europe*, t. II, p. 494-497.

d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république Italique ou des petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas et les Suisses. De ces États, il y en aurait cinq successifs, France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie : six électifs, papauté, empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemark ; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques, les Belges et les Suisses, et deux aristocratiques ou seigneuries, celles de Venise et des petits princes ou villes d'Italie. Le pape, outre les terres qu'il posséderait, aurait le royaume de Naples et les hommages tant de la république Italique que de l'île de Sicile. La seigneurie de Venise aurait la Sicile en foi et hommage du saint-siège. La république Italique eût été composée des États de Florence, Gènes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco, et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du saint-siège. Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédait, aurait encore eu le Milanais, le tout érigé en royaume par le pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonais en échange du Montferrat qu'on y eût joint. On incorporerait avec la république helvétique ou des Suisses la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trieste et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne de vingt-cinq en vingt-cinq ans. On aurait établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire, et on eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Berghes, de la Mark, de Ravestein, et autres petites seigneuries voisines. On eût joint au royaume de Hongrie les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie. L'empereur renoncerait à s'agrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation ou réversion de fiefs masculins, mais il eût disposé des fiefs vacants en faveur de per-

sonnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'empire. On fût ainsi demeuré d'accord que l'empire, désormais, n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisait depuis longtemps en celle d'Autriche. Les royaumes de Hongrie et de Bohême eussent été pareillement électifs par les voix des sept électeurs : savoir celles des nobles, clergé et villes de ce pays-là ; du pape, de l'empereur, du roi de France, du roi d'Espagne, du roi d'Angleterre ; des rois de Suède, de Danemark et de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix.

« Outre cela, pour régler tous les différends qui seraient nés entre les confédérés et les vider sans voie de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination, lequel on aurait placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre. On en eût fait trois autres en trois différents endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général. De plus, par avis du conseil général, qu'on appellerait le sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre et un règlement entre les souverains et les sujets, pour empêcher, d'un côté, l'oppression et la tyrannie des princes, et, de l'autre, les plaintes et les rébellions des sujets.

« On aurait encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes auquel chaque domination eût contribué selon la cotisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles contre leurs attaques, savoir : Hongrie et Pologne contre celle des Turcs, et Suède et Pologne contre les Moscovites et les Tartares. Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leur gouvernement et leurs limites (ce qu'il espérait pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre et un par mer,

qui eussent attaqué tous à la fois la maison ottomane ; à quoi chacune d'elles eût contribué par certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en était faite. La somme en gros de ce qu'elles devaient fournir montait à deux cent soixante-cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cent dix-sept pièces de canon, avec les charrois, officiers, munitions, provisions, et cent dix-sept grands vaisseaux ou galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charge ⁴.

« Tels étaient les principaux traits du plan pour le remaniement de l'Europe que Sully appela souvent le grand projet de Henri IV, mais dont l'origine a été révoquée en doute par quelques historiens. M. de Sismondi remarque « qu'il semble, d'après ce que raconte Sully, que c'était bien plutôt le projet du ministre lui-même. Il donne à entendre que son maître était assez ignorant sur la géographie, l'histoire et les constitutions de tous les États de l'Europe. Il se plaisait peut-être à écouter son ministre lorsqu'il exposait comment on pourrait partager l'Europe en quinze États à peu près égaux : cinq monarchies héréditaires : la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Suède et la Lombardie ; six monarchies électives : la papauté, l'empire, la Hongrie, la Bohême, la Pologne et le Danemark ; et quatre républiques : des Belges, des Suisses, de Venise et des petits États de l'Italie ; comment enfin on maintiendrait la paix perpétuelle dans la république chrétienne, à l'aide d'un conseil formé des députés de ces quinze États. Mais toute cette organisation paraissait bien vague et bien fantastique à un homme aussi positif que Henri IV. Il avait devant lui un but plus rapproché et plus précis, celui d'appeler les petits États à s'enrichir des dépouilles des deux branches de la maison d'Au-

⁴ *Collection Lontaoien*, ann. 1605 ; CAPEFIGUE, *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, t. VIII, chap. III.

triche qu'il voulait humilier en même temps. Et lorsque Sully ajouta qu'il devait annoncer à l'Europe son désintéressement et ne rien se réserver pour lui-même, il lui répondit : « Eh quoi ! voudriez-vous que je dépensasse soixante millions pour conquêter des terres pour autrui sans en retenir rien pour moi ? ce n'est pas là mon intention¹. »

« D'un autre côté, M. Ancillon, en parlant du plan attribué par Sully à son maître, observe « que, quelque extraordinaire qu'il nous paraisse, ce qu'il a de singulier ne nous donne pas le droit de révoquer en doute son authenticité. Sully, l'ami et le confident de son maître, qui avait médité ce projet avec lui et qui s'était chargé de le faire adopter par les puissances amies de la France, entre, sur cet objet, dans des détails qui ne nous permettent pas de nier sa réalité.

« Mais, pour avoir été formé sérieusement, ce plan n'en est pas moins chimérique ; pour avoir été ressuscité et rajeuni par plusieurs écrivains politiques, il n'en pêche pas moins par le but et par les moyens d'exécution. Les noms de Henri et de Sully ne sauraient ici nous imposer. Ils sont assez grands pour qu'on doive convenir de leurs faiblesses, et celle-ci était la faiblesse d'une belle âme. Rien de plus vague ni de plus arbitraire que cette nouvelle division de l'Europe qu'on voulait substituer à l'ancienne. Le nombre des États qu'on laissait subsister, le nombre de ceux qu'on se proposait de créer ou d'agrandir, la nature du gouvernement qu'on leur assignait, tout paraît avoir été fait et réglé au hasard, sans qu'on puisse soupçonner même les principes qui ont dirigé cet arrangement. Si ces États avaient été à peu près égaux en forces et capables de se contre-balancer dans leur action, la fédération universelle aurait été viable, le repos serait né de l'équilibre, et l'équilibre de l'action réciproque des masses les unes sur les au-

¹ SISMONDI, *Histoire des Français*, t. XXII, p. 148, 149. SULLY, *Économies royales*, t. VII, p. 298-327 ; t. VIII, p. 56-125.

• tres. Si ces États étaient inégaux par leur étendue et leurs moyens ; si, par la différence même de leur régime, les uns étaient forts et les autres faibles, il était facile de prévoir que les premiers ne se soumettraient pas aux arrêts du tribunal suprême, et que les seconds seraient victimes d'un despotisme d'un nouveau genre. Or, dans le partage projeté, la plus grande inégalité régnait entre les différentes parties de cet assemblage confus de monarchies et de républiques.

« Enlever à la maison d'Autriche toutes ses possessions, ne lui laisser que l'Espagne et ses colonies, c'était trop l'affaiblir et donner aux autres États de justes craintes contre la prépondérance de la France, qui, au nom de la liberté générale, aurait exercé en Europe une véritable dictature. L'idée de former entre la France et l'Allemagne une seule république de dix-sept provinces des Pays-Bas, et dans le nord de l'Italie une puissance capable d'en défendre et d'en fermer les passages aux étrangers, était une idée lumineuse et offrait le seul moyen de contenir dans de sages limites l'ambition de la maison d'Autriche et de la famille des Bourbons. On doit regretter, pour le bonheur de l'Europe, que cette partie du plan de Henri IV n'ait pas été réalisée.

« Établir une nouvelle balance de forces en partageant l'Europe comme on partage un terrain inhabité entre des colons qui y abordent, c'était y naturaliser la guerre pour la faire cesser et entreprendre un ouvrage long et difficile, qui devait rencontrer des résistances invincibles.

« En supposant même que ce partage eût réussi, qu'en fut-il résulté ? Organiser en Europe une grande république de puissances, faire cesser pour les nations l'état de nature où chacune d'elles est seule juge et seule garante de ses droits, substituer à cette anarchie, où la force seule décide de tout, un ordre légal, c'était tenter l'impossible ; il aurait fallu, pour cet effet, rendre tous les gouvernements impossibles ou impuissants ; on ne pouvait pas espérer l'un, on ne devait pas même

espérer l'autre. La tranquillité de l'Europe et la sûreté des États ne peut résulter que d'un système de contre-forces, où chaque puissance serait assez forte pour résister à des attaques injustes et où une ne le serait pas assez pour briser facilement la résistance des autres.

« On peut présumer que l'expérience ou de plus mûres réflexions auraient ramené Henri IV à ces principes et qu'il aurait abandonné un projet, plus extraordinaire que grand, qui était en contradiction avec la nature humaine. Il se serait contenté d'abaisser la maison d'Autriche sans prétendre l'anéantir ; il aurait enrichi d'autres États de ses dépouilles, et l'Europe n'aurait pas été dans le cas d'échanger un danger pour un autre. » (Ancillon, t. II, p. 500-504.)

HENRY WHEATON, *Histoire du progrès du droit des gens en Europe et en Amérique depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours*, 2^e édition, t. I, p. 317-325.

II

La guerre jugée par la Bruyère.

Petits hommes hauts de six pieds, tout au plus de sept, qui vous enfermez aux foires comme géants, et comme des pièces rares dont il faut acheter la vue, dès que vous allez jusques à huit pieds; qui vous donnez sans pudeur de la hauteur et de l'éminence, qui est tout ce que l'on pourrait accorder à ces montagnes voisines du ciel, et qui voient les nuages se former au-dessous d'elles; espèce d'animaux glorieux et superbes, qui

méprisez toute autre espèce, qui ne faites pas même comparaison avec l'éléphant et la baleine, approchez, hommes, répondez un peu à Démocrite. Ne dites-vous pas en commun proverbe : « Des loups ravissants, des lions furieux, malicieux comme un singe ? » et vous autres, qui êtes-vous ? J'entends corner sans cesse à mes oreilles : « L'homme est un animal raisonnable. » Qui vous a passé cette définition ? sont-ce les loups, les singes et les lions, ou si vous vous l'êtes accordée à vous-mêmes ? C'est déjà une chose plaisante, que vous donniez aux animaux, vos confrères, ce qu'il y a de pire, pour prendre pour vous ce qu'il y a de meilleur : laissez-les un peu se définir eux-mêmes, et vous verrez comme ils s'oublieront, et comme vous serez traités. Je ne parle point, ô hommes ! de vos légèretés, de vos folies et de vos caprices, qui vous mettent au-dessous de la taupe et de la tortue qui vont sagement leur petit train, et qui suivent, sans varier, l'instinct de leur nature ; mais écoutez-moi un moment. Vous dites d'un tiercelet de faucon qui est fort léger et qui fait une belle descente sur la perdrix : « Voilà un bon oiseau ; » et d'un lévrier qui prend un lièvre corps à corps : « C'est un bon lévrier. » Je consens aussi que vous disiez d'un homme qui court le sanglier, qui le met aux abois, qui l'atteint et qui le perce : « Voilà un brave homme. » Mais si vous voyez deux chiens qui s'aboient, qui s'affrontent, qui se mordent et se déchirent, vous dites : « Voilà de sots animaux, » et vous prenez un bâton pour les séparer. Que si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont rassemblés par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé tout leur saoul ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres, et ont joué ensemble de la dent et de la griffe ; que de cette mêlée il est demeuré de part et d'autre neuf à dix mille chats sur la place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là par leur puanteur ; ne diriez-vous pas : « Voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais ouï parler. » Et, si les loups en faisaient de même, quels hurlements ! quelle boucherie ! Et si les uns ou les au-

tres vous disaient qu'ils aiment la gloire, concluriez-vous de ce discours qu'ils la mettent à se trouver à ce beau rendez-vous, à détruire ainsi et à anéantir leur propre espèce? ou, après l'avoir conclu, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'ingénuité de ces pauvres bêtes? Vous avez déjà, en animaux raisonnables, et pour vous distinguer de ceux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, imaginé les lances, les piques, les dards, les sabres et les cimenterres, et à mon gré fort judicieusement, car avec vos seules mains que pouviez-vous vous faire les uns aux autres, que vous arracher les cheveux, vous égratigner au visage, ou tout au plus vous arracher les yeux de la tête? Au lieu que vous voilà munis d'instruments commodes, qui vous servent à vous faire réciproquement de larges plaies d'où peut couler votre sang jusqu'à la dernière goutte, sans que vous puissiez craindre d'en échapper. Mais, comme vous devenez d'année à autre plus raisonnables, vous avez bien enchéri sur cette vieille manière de vous exterminer : vous avez de petits globes qui vous tuent tout d'un coup, s'ils peuvent seulement vous atteindre à la tête ou à la poitrine : vous en avez d'autres plus pesants et plus massifs, qui vous coupent en deux parts ou qui vous éventrent, sans compter ceux qui, tombant sur vos toits, enfoncent les planchers, vont du grenier à la cave, en enlèvent les voûtes, et font sauter en l'air, avec vos maisons, vos femmes qui sont en couche, l'enfant et la nourrice : et c'est là encore où gît la gloire.

(LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. vii. *Des Jugements*.)

III

Projet de paix perpétuelle par Emmanuel Kant.

INTRODUCTION.

A la paix éternelle ! — Cette inscription satirique, gravée par un aubergiste hollandais sur son enseigne, où il avait fait peindre un cimetière, avait-elle pour objet les hommes en général ou particulièrement les souverains, insatiables de guerre, ou bien les philosophes qui se livrent au beau songe d'une paix perpétuelle? Voilà ce que nous ne saurions décider. Quoi qu'il en soit, l'auteur de cet écrit le publie sous une seule condition. La voici :

Le politique pratique a coutume de témoigner au faiseur de théories autant de dédains qu'il a de complaisance pour lui-même. A ses yeux, ce dernier n'est qu'un pédant d'école dont les idées creuses ne portent jamais préjudice à l'État, auquel il faut des principes déduits de l'expérience; qu'un joueur insignifiant à qui il permet de faire de suite tous ses coups, sans avoir besoin de prendre, dans sa sagesse, des mesures contre lui. Voilà l'usage. Que l'homme d'État daigne donc être conséquent; et si, par hasard, il découvre dans cet écrit des idées opposées aux siennes, qu'il n' imagine pas voir un danger pour l'État dans des opinions hasardées à l'aventure et publiées avec franchise. Clause de précaution par laquelle l'auteur prétend expressément se garantir, en bonne et due forme, de toute interprétation maligne.

PREMIÈRE SECTION,

Qui contient les articles préliminaires d'une paix perpétuelle.

I. — On ne regardera pas comme valide tout traité de paix où l'on se réserverait tacitement la matière d'une nouvelle guerre.

Un pareil traité ne serait qu'une simple trêve, une suspension et non une cessation entière d'hostilités. Nommer une telle paix perpétuelle, c'est la charger d'une épithète oiseuse, qui la rend même suspecte. Un traité de paix doit anéantir tous les sujets de recommencer la guerre présente ou à venir, et même encore inconnus aux parties contractantes, fussent-ils déterrés dans les documents poudreux des archives par la sagacité la plus raffinée. Se réserver tacitement des prétentions sans les déclarer, parce qu'on est trop épuisé pour continuer la guerre; compter sur d'anciennes et d'obscurcs prétentions, qu'on pourra imaginer dans la suite, avec la mauvaise intention de les faire valoir à la première occasion favorable : une telle restriction mentale peut, tout au plus, convenir à quelque casuiste jésuite; envisagée en elle-même, elle est au-dessous de la dignité des souverains, comme il est au-dessous de la dignité d'un ministre de se prêter à faire des déductions de cette espèce.

Mais si, en conséquence des lumineux principes de la politique, on fait consister la gloire de l'État dans un accroissement perpétuel, par des moyens quelconques, — mon raisonnement n'est évidemment qu'une pédanterie scolastique.

II. — Tout État, qu'il soit grand ou petit, ne pourra jamais passer au pouvoir d'un autre État, ni par échange, ni à titre d'achat ou de donation.

Un État n'est pas un patrimoine comme le sol où il se trouve. C'est une société d'hommes dont l'État seul ose disposer en maître. C'est un tronc qui a ses propres racines. L'incorporer à un autre État comme une simple greffe, c'est le réduire de personne morale qu'il était à l'état d'une chose; ce qui contredit l'idée du contrat social sans lequel on ne saurait concevoir de droit sur un peuple ¹.

Chacun sait à quels dangers l'Europe, seule partie du monde où cet abus ait eu lieu, s'est vue exposée jusqu'à nos jours par une suite du préjugé mercantile que les États peuvent s'épouser les uns les autres; nouveau genre d'industrie par où l'on obtient, au moyen de traités de famille, et sans aucune dépense de forces, ou un excès de puissance, ou un prodigieux accroissement de domaines.

Par une conséquence du même principe, il est interdit à tout État de mettre des troupes à la solde d'un autre État contre un ennemi qui n'est pas commun à tous deux; car c'est employer les sujets comme des choses dont on peut disposer à son gré.

III. — Les troupes réglées (*miles perpetuus*) doivent être abolies avec le temps.

Car, étant toujours prêtes à agir, elles menacent sans cesse d'autres États et les excitent à augmenter à l'infini le nombre des hommes armés. Cette rivalité, source inépuisable de dépenses, qui rendent la paix plus onéreuse qu'une courte guerre, fait même entreprendre quelquefois des hostilités dans la seule vue de se délivrer par là d'une si pénible charge. D'ailleurs, être pris à la solde pour tuer ou pour être tué, c'est servir d'instrument ou de machine dans la main d'autrui. On ne voit pas trop bien comment un tel usage qu'un tiers (l'État) fait des hom-

¹ Un royaume héréditaire n'est pas un État qui puisse passer à un autre État, mais dont le droit administratif peut être hérité par une autre personne physique. L'État acquiert alors un chef; mais celui-ci, en tant que chef ou maître d'un autre royaume, n'acquiert pas l'État.

mes est compatible avec les droits que la nature leur donne sur leur propre personne¹.

Il en est tout autrement d'exercices militaires, entrepris volontairement, et à des temps réglés, par les citoyens, pour se garantir, eux et leur patrie, des agressions du dehors.

La thésaurisation, moyen de puissance militaire plus efficace peut-être que celui des armées ou des alliances, produirait le même effet que les troupes réglées et exciterait les autres États à la guerre, parce qu'elle les en menace, s'il était moins difficile de s'instruire de l'importance du trésor.

IV. — On ne doit point contracter de dettes nationales pour soutenir les intérêts de l'État au dehors.

Les emprunts, faits dans l'intérieur de l'État ou dans l'étranger, offriront une ressource nullement suspecte, si on les destine à l'économie du pays, comme seraient la réparation des grandes routes, de nouvelles colonies, l'établissement de magasins pour les années stériles, etc. Mais que penser de ce système de crédit, invention ingénieuse d'une nation commerçante de ce siècle, au moyen duquel les dettes s'accroissent à l'infini, sans qu'on soit embarrassé des remboursements, parce que les créanciers ne les exigent jamais à la fois? Considéré comme ressort politique, c'est un moyen dangereux de puissance pécuniaire, un trésor pour la guerre, supérieur à celui de tous les autres États pris ensemble, et qui ne peut s'épuiser à la longue que par le déchet des taxes (épuisement bien retardé encore par la réaction favorable du crédit sur le commerce et sur l'industrie). Cette facilité de faire la guerre, jointe au penchant naturel qui semble y porter les hommes dès qu'ils en ont le pouvoir, est un très-grand obstacle à la paix éternelle. Et ce qui autorise d'ail-

¹ Voilà le sens de la réponse qu'un prince de Bulgarie fit à un empereur d'Orient qui voulait épargner le sang de ses sujets; il lui avait proposé de terminer leur différend dans un combat singulier: « Un maréchal à qui il reste des tenailles, lui répliqua-t-il, ira-t-il tirer le feu ardent de la braise avec ses mains? »

leurs à en exiger l'abolition, comme un article préliminaire de cette pacification, c'est que, tôt ou tard, il en résulterait une banqueroute nationale, par où plusieurs États, qui en souffriraient innocemment, se trouveraient ouvertement lésés. Ils sont donc pour le moins en droit de se liguier contre un État qui se permet de pareilles mesures attentatoires à leur sûreté.

V. — Aucun État ne doit s'ingérer de force dans la constitution ni dans le gouvernement d'un autre État.

Qu'est-ce qui peut l'y autoriser? Peut-être le scandale donné aux sujets de quelque autre souverain? Mais l'exemple de l'anarchie peut, au contraire, les instruire du danger qu'on court à s'y exposer. D'ailleurs, le mauvais exemple qu'un être libre donne aux autres n'est qu'un scandale, et nullement une lésion de leurs droits. Il en serait tout autrement d'une révolution qui diviserait un État en deux États différents, dont chacun formerait des prétentions au tout. Comme il n'y a point alors de gouvernement, ce n'est pas s'ingérer de la constitution de cet état anarchique que de prêter du secours à l'un des partis. Mais tant que ces dissensions ne seraient pas parvenues à ce point, des puissances étrangères ne pourraient y prendre part sans léser les droits d'une nation indépendante, réduite à lutter contre des maux intrinsèques; ce serait là un scandale donné qui rendrait incertaine l'autonomie de tous les États.

VI. — On ne doit pas se permettre dans une guerre des hostilités qui seraient de nature à rendre impossible la confiance réciproque quand il sera question de la paix. Tels seraient l'usage qu'on ferait d'assassins ou d'empoisonneurs, la violation d'une capitulation, l'encouragement secret à la rébellion, etc.

Ce sont là des stratagèmes déshonorants. Il faut qu'il reste même dans la guerre une sorte de confiance dans les principes de l'ennemi, autrement on ne pourrait jamais conclure de paix, et les hostilités dégénéreraient en une guerre à outrance

(*bellum internecivum*), tandis que la guerre n'est au fond que la triste ressource qu'il faut employer dans l'état de nature pour défendre ses droits, la force y tenant lieu de tribunaux juridiques. Aucun des deux partis ne peut être accusé d'injustice, puisqu'il faudrait pour cela une sentence de droit; mais l'issue du combat décide, comme autrefois dans les jugements de Dieu, de quel côté est le bon droit, puisque, entre les États, il ne saurait y avoir de guerre de punition, n'y ayant pas entre eux de subordination. — Une guerre à outrance, pouvant entraîner la destruction des deux partis à la fois, avec l'anéantissement de tout droit, ne permettrait la conclusion de la paix éternelle que dans le vaste cimetière de l'espèce humaine. Il faut donc absolument interdire une pareille guerre, aussi bien que les moyens qui y conduisent. Or de ce genre sont certainement les pratiques infernales dont il est fait mention dans cet article. Infâmes par elles-mêmes, quand une fois elles sont usitées, elles ne cessent même pas avec la guerre, comme l'usage des espions, où l'on profite seulement de l'infamie d'autrui (indignité dont l'espèce humaine ne sera jamais totalement purgée); mais les pratiques que je censure resteront en usage même après la paix, qu'elles rendront inutile.

(L'auteur fait remarquer ensuite que, parmi ces règles à observer pour amener la paix perpétuelle, les unes sont strictes, les autres moins rigoureuses, parce que leur observation dépend de circonstances locales et accidentelles qui peuvent en retarder l'exécution.)

SECONDE SECTION,

Qui contient les articles définitifs de la paix perpétuelle.

Pour les hommes, l'état de nature n'est pas un état de paix, mais de guerre, sinon ouverte, au moins toujours prête à s'allumer. Il faut donc que l'état de paix soit établi; car, pour être

à l'abri de tout acte d'hostilité, il ne suffit pas qu'il ne s'en commette point; il faut qu'un voisin garantisse à l'autre sa sûreté personnelle; ce qui ne saurait avoir lieu que dans un état de législation, sans quoi l'on est en droit de traiter l'autre en ennemi, après lui avoir inutilement demandé cette garantie ⁴.

PREMIER ARTICLE DÉFINITIF POUR LA PAIX
PERPÉTUELLE.

La constitution civile de chaque État doit être républicaine.

La seule constitution qui résulte de l'idée du pacte social sur lequel doit se fonder toute bonne législation d'un peuple

* L'opinion commune est qu'on n'ose agir hostilement que contre un agresseur; et cela est vrai, supposé que l'un et l'autre vivent dans un état de législation civile. Car, en y entrant, ils se garantissent réciproquement la sûreté requise par l'obéissance commune qu'ils prêtent au souverain. Mais l'homme ou le peuple qui vit dans l'état de nature me prive de cette sûreté et m'attaque sans être agresseur, par cela même qu'il se trouve à côté de moi dans un état d'anarchie et sans lois; menacé sans cesse de sa part d'hostilités contre lesquelles je n'ai point de garant, je suis en droit de le contraindre, soit à s'associer avec moi sous l'empire de lois communes, soit à quitter mon voisinage.

Voici donc le principe sur lequel tous les articles suivants sont établis : tous les hommes, qui influent les uns sur les autres, doivent avoir une constitution civile.

Or toute constitution légitime, considérée quant aux personnes qui en sont l'objet, est :

- 1° Ou conforme au droit civil, et se borne à un peuple (*jus civitatis*);
- 2° Ou au droit des gens et règle les relations des peuples entre eux (*jus gentium*);
- 3° Ou au droit cosmopolitique, en tant que les hommes ou les États sont considérés comme influant les uns sur les autres, en qualité de parties constituantes des grands États du genre humain (*jus cosmopoliticum*).

Cette division n'est pas arbitraire; l'idée d'une paix éternelle la nécessite. Car supposez que sous un de ces trois rapports deux peuples soient dans l'état de nature et sans une influence physique réciproque, aussitôt renaîtrait l'état de guerre, dont il s'agit d'être délivré.

est la constitution républicaine. Elle seule est établie sur des principes compatibles : 1° avec la liberté qui convient à tous les membres d'une société, en qualité d'hommes ; 2° avec la soumission de tous à une législation commune, comme sujets ; et enfin, 3° avec le droit d'égalité qu'ils ont tous comme membres de l'État. Il n'y a donc que cette constitution, qui, relativement au droit, serve de base primitive à toutes les constitutions civiles ; reste à savoir si elle est aussi la seule qui puisse amener une paix perpétuelle. Or, en examinant la nature de cette constitution, je trouve qu'outre la pureté de son origine, qui tient à l'idée même du droit, elle promet aussi les plus heureux effets et peut seule nous faire espérer une pacification permanente. Voici de quelle manière :

Suivant le mode de cette constitution, il faut que chaque citoyen concoure, par son assentiment, à décider la question : si l'on fera la guerre ou non. Or décréter la guerre, n'est-ce pas, pour des citoyens, décréter contre eux-mêmes toutes les calamités de la guerre, savoir : de combattre en personne, de fournir de leurs propres moyens aux frais de la guerre, de réparer péniblement les dévastations qu'elle cause, et, pour comble de maux, de se charger enfin de tout le poids d'une dette nationale, qui rendra la paix même amère et ne pourra jamais être acquittée, puisqu'il y aura toujours de nouvelles guerres ? Certes, l'on se gardera bien de précipiter une entreprise aussi hasardeuse. Au lieu que dans une constitution où les sujets ne sont pas citoyens de l'État, c'est-à-dire qui n'est pas républicaine, une déclaration de guerre est la chose du monde la plus aisée à décider, puisqu'elle ne coûte pas au chef, propriétaire et non pas membre de l'État, le moindre sacrifice de ses plaisirs de la table, de la chasse, de la campagne, de la cour, etc. Il peut donc résoudre une guerre comme une partie de plaisir, par les raisons les plus frivoles, et en abandonner avec indifférence la justification, qu'exige la bienséance, au corps diplomatique, qui sera toujours prêt à la faire.

(L'auteur s'attache ensuite à démontrer que la forme républicaine ne doit pas être confondue avec la forme démocratique. Par république il entend simplement un État où le pouvoir exécutif est séparé du législatif.)

DEUXIÈME ARTICLE DÉFINITIF POUR LA PAIX
PERPÉTUELLE.

Il faut que le droit public soit fondé sur une fédération d'États libres.

Il en est des peuples, en tant qu'États, comme des individus : s'ils vivent dans l'état de nature et sans lois, leur voisinage seul est un acte de lésion. L'un peut, pour garantir sa sûreté, exiger de l'autre qu'il établisse avec lui une constitution qui garantisse à tous leurs droits. Ce serait là une fédération de peuples, sans que ces peuples formassent néanmoins un seul et même État, l'idée de l'État supposant le rapport d'un souverain au peuple, d'un supérieur à son inférieur. Or plusieurs peuples réunis dans un même État n'en formeraient plus qu'un seul ; ce qui contredit la supposition, vu qu'il s'agit ici des droits réciproques des peuples, en tant qu'ils composent une multitude d'États différents, qui ne doivent pas se confondre en un seul et même État.

Quand nous voyons les sauvages préférer, dans leur anarchie, les combats perpétuels d'une liberté déréglée à une liberté raisonnable, fondée dans un ordre constitutionnel, pouvons-nous nous empêcher d'envisager avec le plus profond mépris cette dégradation animale de l'humanité, et de rougir de l'avilissement où le manque de civilisation réduit les hommes ? Combien plus ne serait-on pas fondé à croire que des peuples civilisés, dont chacun forme un État constitué, dussent se hâter de sortir d'un ordre de choses aussi ignominieux ? Que voyons-

nous au contraire ? Que chaque État fait consister sa majesté précisément à ne dépendre de la contrainte d'aucune législation extérieure.

Le souverain met sa gloire à pouvoir disposer à son gré, sans s'exposer beaucoup lui-même, de plusieurs milliers d'hommes, toujours prêts à se sacrifier pour un objet qui ne les concerne pas. La seule différence qui se trouve entre les sauvages américains et ceux d'Europe, c'est que les premiers mangent leurs ennemis, au lieu que les autres savent en tirer un meilleur parti ; ils s'en servent pour augmenter le nombre de leurs sujets, c'est-à-dire, des instruments qu'ils destinent à de plus vastes conquêtes. Quand on songe à la perversité de la nature humaine, qui se montre à nu et sans contrainte dans les relations des peuples entre eux, où elle n'est point arrêtée comme dans l'état civil par le pouvoir coactif des lois, on doit s'étonner que le mot de droit n'ait pas encore été banni totalement de la politique de la guerre comme un mot pédantesque, et qu'il ne se soit pas trouvé d'État assez hardi pour professer ouvertement cette doctrine. Car jusqu'à présent on a toujours cité bonnement, pour justifier une déclaration de guerre, les Grotius, les Puffendorff, les Vattel et autres inutiles et impuissants défenseurs des droits des peuples ; quoique leur code, purement philosophique ou diplomatique, n'ait jamais eu force de loi et ne puisse pas non plus l'obtenir, puisque les États ne sont asservis à aucun pouvoir coactif. Mais il est sans exemple que leurs raisonnements, appuyés d'autorités aussi respectables, aient engagé un État à se désister de ses prétentions. Et cependant l'hommage rendu ainsi par tous les États au principe du droit, ne fût-ce qu'en paroles, procure du moins une disposition morale qui, bien qu'assoupie encore dans l'homme, tend néanmoins avec vigueur à asservir en lui le mauvais principe auquel il ne peut entièrement se soustraire. Car autrement les États ne prononceraient jamais le mot droit, lorsqu'ils veulent se faire la guerre, si ce n'est peut-être par ironie et comme

l'interprétait un prince gaulois : « C'est, disait-il, la prérogative accordée par la nature au fort de se faire obéir par le faible. »

Quoi qu'il en soit, le champ de bataille est le seul tribunal où les États plaident pour leurs droits ; mais la victoire, en leur faisant gagner le procès, ne décide pas en faveur de leur cause. Le traité de paix qu'elle amène ne les fait pas non plus sortir de l'état de guerre où ils restent tout en quittant les armes, sans qu'on puisse les accuser d'injustice, puisque, étant leurs propres juges, ils n'ont pas d'autres ressources pour terminer leurs différends. Le droit des gens ne pourra pas même les forcer, comme le droit naturel y oblige les individus, à sortir de cet état de guerre, parce que, ayant déjà une constitution légale comme États, ils se sont soustraits à toute contrainte étrangère qui tendrait à établir entre eux un ordre constitutionnel plus étendu.

Cependant, du haut du tribunal suprême du pouvoir législatif, la raison condamne sans exception la guerre comme voie de droit ; elle fait un devoir absolu de l'état de paix ; et, comme cette pacification ne saurait s'effectuer ni être garantie sans un pacte entre les peuples, — il faut qu'ils forment une alliance d'une espèce particulière, qu'on pourrait appeler alliance pacifique (*foedus pacificum*) différente du *traité de paix* (*pactum pacis*) en ce qu'elle terminerait à jamais toutes les guerres, tandis que celui-ci n'en finit qu'une seule. Cette alliance ne tendrait à aucune domination sur les États, mais uniquement au maintien assuré de la liberté de chaque État particulier qui participerait à cette association, sans qu'ils aient besoin de s'assujettir à cet effet, comme les hommes dans l'état de nature, à la contrainte légale d'un pouvoir public.

On peut prouver que l'idée d'une fédération, qui s'étendrait insensiblement à tous les États et qui les conduirait ainsi à une paix perpétuelle, peut être réalisée; car, si le bonheur voulait qu'un peuple aussi puissant qu'éclairé pût se constituer en république (gouvernement qui, par sa nature, doit incliner à

une paix perpétuelle), il y aurait dès lors un centre pour cette association fédérative; d'autres États pourraient y adhérer pour garantir leur liberté d'après les principes de droit public, et cette alliance pourrait s'étendre insensiblement.

Qu'un peuple puisse dire : « Il ne doit point y avoir de guerre parmi nous; constituons-nous en un État, c'est-à-dire, établissons nous-même une puissance législative, exécutive et judiciaire qui décide nos différends, » cela se conçoit.

Mais, si cet État disait : « Il ne doit point y avoir de guerre entre nous et d'autres États, quoique je ne reconnaisse pas de pouvoir suprême qui garantisse nos droits réciproques, » sur quoi fonder cette confiance en ses droits, si ce n'est sur ce fédéralisme libre, supplément du pacte social, que la raison doit comprendre sous le nom de droit public, pour que ce terme ne soit pas absolument vide de sens?

L'expression de droit public, prise dans le sens de droit de guerre, ne présente proprement aucune idée à l'esprit; puisqu'on entend alors par là la faculté de décider le droit, non d'après les lois universelles qui restreignent dans les mêmes limites tous les individus, mais d'après des maximes partielles, savoir, par la force. A moins qu'on ne veuille insinuer par cette expression qu'il est de droit que des hommes qui admettent de pareils principes se dévorent les uns les autres et ne trouvent la paix éternelle que dans un vaste tombeau qui les engloutit, eux et leurs forfaits.

Au tribunal de la raison, il n'y a qu'un seul moyen de tirer les États de cette situation turbulente où ils se voient toujours menacés de la guerre, savoir : de renoncer, comme les particuliers, à la liberté anarchique des sauvages, pour se soumettre à des lois coercitives et former ainsi un État de nations (*civitas gentium*) qui embrasse insensiblement tous les peuples de la terre. Or, comme les idées qu'ils se font du droit public les empêchent absolument de réaliser ce plan et leur font rejeter dans la pratique ce qui est vrai dans la théorie, on ne peut

substituer (si l'on ne veut pas tout perdre) à l'idée positive d'une république universelle que le supplément négatif d'une alliance permanente, qui empêche la guerre et s'étend insensiblement pour arrêter le torrent de ces passions injustes et inhumaines qui menaceront toujours de rompre cette digue ¹.

Furor impius intus fremit horridus ore cruento.

VIRGILE.

TROISIÈME ARTICLE DÉFINITIF POUR LA PAIX PERPÉTUELLE.

Le droit cosmopolitique doit se borner aux conditions d'une hospitalité universelle.

Il s'agit, dans cet article comme dans les précédents, du droit, non de la philanthropie. Hospitalité signifie donc uniquement le droit qu'a chaque étranger de ne pas être traité en ennemi dans le pays où il arrive. On peut refuser de le recevoir, si on le peut sans compromettre son existence; mais il n'est pas permis d'agir hostilement contre lui tant qu'il n'offense personne. Il n'est pas question du droit d'être reçu et admis

¹ Il ne conviendrait pas mal à un peuple de célébrer, après une guerre, à la suite des actions de grâces pour la paix, un jeûne solennel pour demander pardon à Dieu du crime que l'État vient de commettre et que le genre humain se permet encore toujours de refuser de vider avec les autres peuples dans un ordre légal, auquel, jaloux d'une orgueilleuse indépendance, il préfère le moyen barbare de la guerre, sans qu'elle lui procure ce qu'il veut, la jouissance assurée de ses droits. Les actions de grâces qui se rendent durant la guerre, les hymnes qu'on chante, en vrais Juifs, au Seigneur des armées, ne contrastent pas moins avec l'idée morale de père des hommes; elles annoncent une coupable indifférence pour les principes que les peuples devraient suivre dans la défense de leurs droits, et expriment une joie infernale d'avoir tué une multitude d'hommes ou anéanti leur bien-être.

dans la maison d'un particulier; cet usage bienfaisant demande des conventions particulières. On ne parle que du droit qu'ont tous les hommes de demander aux étrangers d'entrer dans leur société, droit fondé sur celui de la possession commune de la surface de la terre, dont la forme sphérique les oblige à se supporter les uns à côté des autres, parce qu'ils ne sauraient s'y disperser à l'infini, et qu'originellement l'un n'a pas plus de droit que l'autre à une contrée. La mer et des déserts inhabitables divisent la surface de la terre; mais le vaisseau et le chameau, ce navire du désert, rétablissent la communication et facilitent à l'espèce humaine l'exercice du droit qu'ont tous les hommes de profiter en commun de cette surface. L'inhospitalité des habitants des côtes, par exemple, des côtes barbaresques, l'usage qu'ils ont de courir sus aux vaisseaux dans les mers voisines ou de réduire à l'esclavage les malheureux qui échouent sur le rivage; le droit barbare qu'exercent les Arabes bédouins dans leurs déserts sablonneux, de piller tous ceux qui approchent de leurs tribus errantes, toutes ces coutumes sont donc contraires aux droits de la nature, qui néanmoins, en ordonnant l'hospitalité, se contente de fixer les conditions sous lesquelles on peut essayer de former des liaisons avec les indigènes d'un pays. De cette manière, les régions éloignées les unes des autres peuvent contracter des relations amicales, sanctionnées enfin par des lois publiques, et le genre humain se rapprocher insensiblement d'une constitution cosmopolitique.

A quelle distance de cette perfection ne sont pas les nations civilisées, et surtout les nations commerçantes de l'Europe? A quel excès d'injustice ne les voit-on pas se porter, quand elles vont découvrir des pays et des peuples étrangers (ce qui signifie chez elles : les conquérir)? L'Amérique, les pays habités par les nègres, les îles des Épiceries, le Cap, etc., furent pour elles des pays sans propriétaires, puisqu'elles comptaient les habitants pour rien. Sous prétexte d'établir dans l'Hindoustan de

simples comptoirs de commerce, elles y débarquèrent des troupes étrangères, et, par leur moyen, elles opprimèrent les naturels, allumèrent des guerres entre les différents États de cette vaste contrée, y répandirent la famine, la rébellion, la perfidie, et tout ce déluge de maux qui affligent l'humanité.

La Chine et le Japon, ayant appris à connaître par expérience les Européens, leur refusèrent sagement, sinon l'accès, du moins l'entrée de leur pays, à l'exception des Hollandais, qu'ils excluent néanmoins, comme des captifs, de toute société avec les habitants. Le pis, ou, pour parler en moraliste, le mieux, est que toutes ces violences sont en pure perte; que toutes ces compagnies de commerce qui s'en rendent coupables touchent au moment de leur ruine; que les îles à sucre, ce repaire de l'esclavage le plus cruellement raffiné, ne produisent pas de revenu réel et ne rapportent qu'indirectement, ne servant même qu'à des vues peu louables, savoir à former des matelots pour les flottes, par conséquent, à entretenir des guerres en Europe; service qu'en retirent surtout les puissances qui se targuent le plus de dévotion, et qui, tout en s'abreuvant d'iniquités, prétendent égaler les élus en fait d'orthodoxie.

Les liaisons plus ou moins étroites qui se sont établies entre les peuples ayant été portées au point qu'une violation de droit, commise en un lieu, est ressentie partout, l'idée d'un droit cosmopolitique ne pourra plus passer pour une exagération fantastique du droit; elle est le dernier degré de perfection nécessaire au code tacite du droit civil et public, car il faut que ces systèmes conduisent enfin à un droit public des hommes en général, vers lequel on ne peut se flatter d'avancer sans cesse qu'en remplissant les conditions que nous avons indiquées.

Au projet que nous venons de reproduire se trouvent annexés encore deux suppléments et un appendice.

Le premier supplément traite de « la garantie de la paix perpétuelle. » C'est la nature même, dit l'auteur, qui travaille

à assurer la paix, après avoir employé la guerre à disséminer les peuples dans toutes les régions de la terre, et cette œuvre de pacification, elle l'accomplit principalement au moyen du commerce.

« Si la nature, dit-il, sépare sagement les peuples que chaque État voudrait combiner, soit par ruse, soit de force, et cela d'après les principes mêmes du droit des gens; elle se sert au contraire de l'esprit d'intérêt de chaque peuple pour opérer entre eux une union que l'idée seule du droit cosmopolitique n'aurait pas suffisamment garantie de la violence et des guerres. Je parle de l'esprit de commerce qui s'empare tôt ou tard de chaque nation et qui est incompatible avec la guerre. La puissance pécuniaire étant celle de toutes qui donne le plus de ressort aux États, ils se voient obligés de travailler au noble ouvrage de la paix, quoique sans aucune vue morale et, quelque part que la guerre éclate, de chercher à l'instant même à l'éteindre par des médiations, comme s'ils avaient contracté pour cet effet une alliance perpétuelle, les grandes associations pour la guerre étant naturellement rares et moins souvent encore heureuses. C'est ainsi que la nature garantit, par le moyen même des penchants humains, la paix perpétuelle; et, quoique l'assurance qu'elle nous en donne ne suffise pas pour la prophétiser théoriquement, elle nous empêche du moins de la regarder comme un but chimérique, et nous fait par là même un devoir d'y concourir. »

Le second supplément contient un « article secret pour la paix perpétuelle. » Cet article est ainsi conçu : « Les maximes des philosophes sur les conditions qui rendent possible la paix perpétuelle doivent être consultées par les États armés pour faire la guerre. » Et le philosophe allemand démontre avec une bonhomie spirituelle l'utilité de cette intervention de la philosophie dans le domaine de la politique.

« Il paraît humiliant, dit-il, pour l'autorité législative d'un État auquel il faut naturellement attribuer la plus haute sa-

gesse, de s'instruire des règles à observer dans ses relations avec d'autres États, auprès des philosophes, ses *sujets*. Cependant il est nécessaire qu'il les consulte. L'État les invitera donc *tacitement* à donner leur avis : c'est-à-dire que, faisant mystère de l'intention qu'il a de les suivre, il leur permettra de publier librement les maximes générales qui concernent la guerre et la paix; car ils ne manqueront point de parler, pourvu qu'on ne leur impose pas silence. Il n'est pas non plus besoin d'une convention particulière des États pour s'accorder sur ce point, puisque l'obligation qui leur est imposée découle déjà des principes universels de la raison législative.

« On ne prétend pas néanmoins que l'État doive accorder aux principes du philosophe la préférence sur les décisions du jurisconsulte, ce représentant du souverain; on veut seulement qu'il soit écouté. Le jurisconsulte qui s'est choisi pour symbole, outre la balance du droit, le glaive de la justice, ne se sert pas toujours du dernier uniquement pour écarter de la première toute influence étrangère; mais, si l'un des bassins ne penche pas à son gré, il y place le glaive (*Væ victis*), tentation à laquelle le jurisconsulte se trouve exposé, parce qu'il n'est pas toujours assez philosophe, même moralement. Sa vocation l'appelle à appliquer des lois prescrites, non à examiner si elles auraient besoin de réforme. Et, quoique ses fonctions soient par là même d'une infériorité bien évidente, néanmoins, parce que la Faculté de droit se trouve revêtue de pouvoir, comme celles de théologie et de médecine, le jurisconsulte assigne à sa science un des premiers rangs. La Faculté philosophique est forcée, par ces puissances coalisées, de se contenter d'une place bien inférieure. La philosophie, dit-on, n'est que la servante de la théologie, et les autres Facultés en disent autant. Mais on se garde bien d'examiner si elle précède sa dame, le flambeau à la main, ou si elle lui porte la queue.

« Que les rois deviennent philosophes, ou les philosophes rois, on ne peut guère s'y attendre. Il ne faut pas non plus le sou-

haïter, — parce que la jouissance du pouvoir corrompt inévitablement le jugement de la raison et en altère la liberté. Mais que les rois ou les peuples rois, c'est-à-dire les peuples qui se gouvernent eux-mêmes d'après des lois d'égalité, ne souffrent pas que la classe des philosophes soit réduite à disparaître ou à garder le silence, mais lui permettent au contraire de se faire entendre librement, voilà ce qu'exige l'administration du gouvernement qui ne saurait s'environner d'assez de lumières. D'ailleurs, la classe des philosophes, incapable, par sa nature, de trahir la vérité pour se prêter aux vues intéressées des clu-bistes et des meneurs, ne risque pas de se voir soupçonner de propagandisme. »

Enfin, les deux questions suivantes se trouvent examinées et discutées dans l'appendice :

I. — De l'opposition qui se trouve entre la morale et la politique au sujet de la paix perpétuelle.

II. — De l'accord que l'idée transcendante du droit établit entre la politique et la morale.

L'auteur s'attache à démontrer, sur le premier point, que la politique doit ployer le genou devant la morale, c'est-à-dire qu'il faut subordonner la politique à la morale, et non, comme on a trop l'habitude de le faire, la morale à la politique. En ce qui concerne le second point, il cherche surtout par quel moyen le droit peut se reconnaître; ce moyen consiste à ses yeux dans *la publicité*.

« Chaque prétention juridique, dit-il, peut être rendue publique; et, comme il est très-aisé de juger dans chaque cas si les principes de celui qui agit supporteraient la publicité, cette possibilité même peut servir commodément de *criterium* purement intellectuel pour reconnaître, par la raison seule, l'injustice d'une prétention juridique. »

Ce qui le conduit d'abord à cette formule : « Toutes les actions relatives au droit d'autrui, dont la maxime n'est pas susceptible de publicité, sont contraires au droit public. »

Cette formule est purement négative, en ce qu'elle sert simplement à reconnaître ce qui est contraire au droit d'autrui. L'auteur en fait différentes applications; puis il énonce une seconde maxime qui complète la première, en affirmant le droit. La voici : « Toutes les maximes qui, pour avoir leur effet, ont besoin de publicité, s'accordent avec la morale et la politique combinées. »

Enfin il conclut que la paix perpétuelle doit sortir du règne du droit public, et que ce règne, quoique lent à s'établir, ne peut manquer cependant d'arriver.

« S'il est du devoir, si l'on peut même concevoir l'espérance de réaliser, quoique par des progrès sans fin, le règne du droit public, la paix perpétuelle, qui succédera aux *trêves*, jusqu'ici nommées *traités de paix*, n'est donc pas une chimère, mais un problème dont le temps, vraisemblablement abrégé par l'uniformité des progrès de l'esprit humain, nous promet la solution. »

IV

Jugement sur le projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre, par J. J. Rousseau.

Le projet de la paix perpétuelle, étant par son objet le plus digne d'occuper un homme de bien, fut aussi, de tous ceux de l'abbé de Saint-Pierre, celui qu'il médita le plus longtemps et qu'il suivit avec le plus d'opiniâtreté : car on a peine à nommer autrement ce zèle de missionnaire qui ne l'abandonna jamais sur ce point, malgré l'évidente impossibilité du succès, le ri-

dicule qu'il se donnait de jour en jour et les dégoûts qu'il eut sans cesse à essuyer. Il semble que cette âme saine, conséquemment attractive au bien public, mesurait les soins qu'elle donnait aux choses, conséquemment, sur le degré de leur utilité, sans jamais se laisser rebuter par les obstacles ni songer à l'intérêt personnel.

Si jamais vérité morale fut démontrée, il me semble que c'est l'utilité générale et particulière de ce projet. Les avantages qui résulteraient de son exécution et pour chaque prince et pour chaque peuple et pour toute l'Europe sont immenses, clairs, incontestables; on ne peut rien trouver de plus solide et de plus exact que les raisonnements par lesquels l'auteur les établit : réaliser sa république européenne durant un seul jour, c'en est assez pour la faire durer éternellement, tant chacun trouverait par l'expérience son profit particulier dans le bien-être commun. Cependant ces mêmes princes, qui la défendraient de toutes leurs forces si elle existait, s'opposeraient maintenant de même à son exécution et l'empêcheront de s'établir comme ils l'empêcheraient de s'éteindre. Ainsi l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle paraît d'abord inutile pour la produire et superflu pour la conserver; c'est donc une vaine spéculation, dira quelque lecteur impatient; non, c'est un livre solide et sensé, et il est très-important qu'il existe.

Commençons par examiner les difficultés de ceux qui ne jugent pas des raisons par la raison, mais seulement par l'événement, et qui n'ont rien à objecter contre ce projet, sinon qu'il n'a pas été exécuté. En effet, diront-ils sans doute, si ses avantages sont si réels, pourquoi donc les souverains de l'Europe ne l'ont-ils pas adopté? Pourquoi négligent-ils leur propre intérêt, si cet intérêt leur est si bien démontré? Voit-on qu'ils rejettent d'ailleurs les moyens d'augmenter leurs revenus et leur puissance? Si celui-ci était aussi bon pour cela qu'on le prétend, est-il croyable qu'ils en fussent moins empressés que de tous ceux qui les égarent depuis si longtemps et qu'ils pré-

férassent mille ressources trompeuses à un profit évident?

Sans doute cela est croyable, à moins qu'on ne suppose que leur sagesse est égale à leur ambition, et qu'ils voient d'autant mieux les avantages, qu'ils les désirent plus fortement; au lieu que c'est la grande punition des excès de l'amour-propre de recourir toujours à des moyens qui l'abusent, et que l'ardeur même des passions est presque toujours ce qui détourne de leur but. Distinguons donc en politique ainsi qu'en morale l'intérêt réel de l'intérêt apparent; le premier se trouverait dans la paix perpétuelle, cela est démontré dans le projet; le second se trouve dans l'état d'indépendance absolue qui soustrait les souverains à l'empire de la loi pour les soumettre à celui de la fortune : semblables à un pilote insensé qui, pour faire montre d'un vain savoir et commander à ses matelots, aimerait mieux flotter entre des rochers durant la tempête que d'assujettir son vaisseau par des ancrs.

Toute l'occupation des rois ou de ceux qu'ils chargent de leurs fonctions se rapportent à deux seuls objets : étendre leur domination au dehors et la rendre plus absolue au dedans ; toute autre vue, ou se rapporte à l'une de ces deux, ou ne leur sert que de prétexte : telles sont alors celles du *bien public*, du *bonheur des sujets*, de la *gloire de la nation*, mots à jamais proscrits du cabinet et si lourdement employés dans les édits publics, qu'ils n'annoncent jamais que des ordres funestes et que leur peuple gémit d'avance quand ses maîtres lui parlent de leurs soins paternels.

Qu'on juge sur ces deux maximes fondamentales comment les princes peuvent recevoir une proposition qui choque directement l'une et qui n'est guère plus favorable à l'autre ; car on sent bien que, par la diète européenne, le gouvernement de chaque État n'est pas moins fixé que par ses limites, qu'on ne peut garantir les princes de la révolte des sujets sans garantir en même temps les sujets de la tyrannie des princes, et qu'autrement l'institution ne saurait subsister. Or je demande s'il

Il y a dans le monde un seul souverain qui, borné ainsi pour jamais dans ses projets les plus chers, supportât sans indignation la seule idée de se voir forcé d'être juste, non-seulement avec les étrangers, mais même avec ses propres sujets.

Il est facile de comprendre que d'un côté la guerre et les conquêtes, et de l'autre les progrès du despotisme s'entr'aident mutuellement ; qu'on prend à discrétion dans un peuple d'esclaves de l'argent et des hommes pour en subjuguier d'autres, que réciproquement la guerre fournit un prétexte aux exactions pécuniaires, et un autre non moins spécieux d'avoir toujours de grandes armées pour tenir le peuple en respect. Enfin chacun voit assez que les princes conquérants font pour le moins autant la guerre à leurs sujets qu'à leurs ennemis, et que la condition des vainqueurs n'est pas meilleure que celle des vaincus : *J'ai battu les Romains*, écrivait Annibal aux Carthaginois, *envoyez-moi des troupes. J'ai mis l'Italie à contribution, envoyez-moi de l'argent*. Voilà ce que signifient les *Te Deum*, les feux de joie et l'allégresse du peuple aux triomphes de ses maîtres.

Quant aux différends entre prince et prince, peut-on espérer de soumettre à un Tribunal supérieur des hommes qui s'osent vanter de ne tenir leur pouvoir que de leur épée, et qui ne font mention de Dieu même que parce qu'il est au ciel ? Les souverains se soumettront-ils dans leurs querelles à des voies juridiques que toute la rigueur des lois n'a jamais pu forcer les particuliers d'admettre dans les leurs ? Un simple gentilhomme offensé dédaigne de porter ses plaintes au tribunal des maréchaux de France, et vous voulez qu'un roi porte les siennes à la diète européenne ? Encore y a-t-il cette différence, que l'un pèche contre les lois et expose doublement sa vie, au lieu que l'autre n'expose guère que ses sujets ; qu'il use, en prenant les armes, d'un droit avoué de tout le genre humain et dont il prétend n'être comptable qu'à Dieu seul.

Un prince qui met sa cause au hasard de la guerre n'ignore

pas qu'il court des risques ; mais il en est moins frappé que des avantages qu'il se promet. parce qu'il craint bien moins la fortune qu'il n'espère de sa propre sagesse ; s'il est puissant, il compte sur ses forces ; s'il est faible, il compte sur ses alliances ; quelquefois il lui est utile au dedans de purger de mauvaises humeurs, d'affaiblir des sujets indociles, d'essuyer même des revers, et le politique habile sait tirer avantage de ses propres défaites. J'espère qu'on se souviendra que ce n'est pas moi qui raisonne ainsi, mais le sophiste de cour, qui préfère un grand territoire et peu de sujets pauvres et soumis, à l'empire inébranlable que donnent au prince la justice et les lois sur un peuple heureux et florissant.

C'est encore par le même principe qu'il réfute en lui-même l'argument tiré de la suspension du commerce, de la dépopulation, du dérangement des finances et des pertes réelles que cause une vaine conquête. C'est un calcul très-fautif que d'évaluer toujours en argent les gains et les pertes des souverains ; le degré de puissance qu'ils ont en vue ne se compte point par les millions qu'on possède. Le prince fait toujours circuler ses projets ; il veut commander pour s'enrichir et s'enrichir pour commander : il sacrifiera tour à tour l'un et l'autre pour acquérir celui des deux qui lui manque, mais ce n'est qu'afin de parvenir à les posséder tous les deux ensemble qu'il les poursuit séparément ; car, pour être le maître des hommes et des choses, il faut qu'il ait à la fois l'empire et l'orgueil.

Ajoutons enfin, sur les grands avantages qui doivent résulter pour le commerce d'une paix générale et perpétuelle, qu'ils sont bien en eux-mêmes certains et incontestables, mais qu'étant communs à tous ils ne seront réels pour personne, attendu que de tels avantages ne se sentent que par leurs différences et que, pour augmenter sa puissance relative, on ne doit chercher que des biens exclusifs.

Sans cesse abusés par l'apparence des choses, les princes

rejetteraient donc cette paix quand ils pèseraient leurs intérêts eux-mêmes ; que sera-ce quand ils les feront peser par leurs ministres, dont les intérêts sont toujours opposés à ceux du peuple et presque toujours à ceux du prince ? Les ministres ont besoin de la guerre pour se rendre nécessaires, pour jeter le prince dans des embarras dont il ne se puisse tirer sans eux et pour perdre l'État, s'il le faut, plutôt que leur place. Ils en ont besoin, pour vexer le peuple, sous prétexte des nécessités publiques ; ils en ont besoin pour placer leurs créatures, gagner sur les marchés et faire en secret mille odieux monopoles ; ils en ont besoin pour satisfaire leurs passions et s'expulser mutuellement ; ils en ont besoin pour s'emparer du prince en le tirant de la cour quand il s'y forme contre eux des intrigues dangereuses. Ils perdraient toutes ces ressources par la paix perpétuelle, et le public ne laisse pas de demander pourquoi, si ce projet est possible, ils ne l'ont pas adopté ! Il ne voit pas qu'il n'y a rien d'impossible dans ce projet, sinon qu'il soit adopté par eux. Que feront-ils donc pour s'y opposer ? Ce qu'ils ont toujours fait : ils le tourneront en ridicule.

Il ne faut pas non plus croire, avec l'abbé de Saint-Pierre, que même avec la bonne volonté, que les princes ni leurs ministres n'auront jamais, il fût aisé de trouver un moment favorable à l'exécution de ce système, car il faudrait pour cela que la somme des intérêts particuliers ne l'emportât pas sur l'intérêt commun, et que chacun crût voir dans le bien de tous le plus grand bien qu'il pût espérer pour lui-même. Or ceci demande un concours de sagesse dans tant de têtes et un concours de rapports dans tant d'intérêts, qu'on ne doit guère espérer du hasard l'accord fortuit de toutes les circonstances nécessaires. Cependant, si cet accord n'a pas lieu, il n'y a que la force qui puisse y suppléer, et alors il n'est plus question de persuader, mais de contraindre, et il ne faut pas écrire des livres, mais lever des troupes.

Ainsi, quoique ce projet fût très-sage, les moyens de l'exé-

cuter se sentaient de la simplicité de l'auteur. Il s'imaginait bonnement qu'il ne fallait qu'assembler un congrès, y proposer ses articles, qu'on les allait signer et que tout serait fait. Convenons que dans tous les projets de cet honnête homme il voyait assez bien l'effet des choses quand elles seraient établies, mais il jugeait comme un enfant des moyens de les établir.

Je ne voudrais, pour prouver que le projet de la République chrétienne n'est pas chimérique, que nommer son premier auteur : car assurément Henri IV n'était pas fou, ni Sully visionnaire. L'abbé de Saint-Pierre s'autorisait de ces grands noms pour renouveler leur système ; mais quelle différence dans le temps, dans les circonstances, dans la proposition, dans la manière de la faire, et dans son auteur ! Pour en juger, jetons un coup d'œil sur la situation générale des choses au moment choisi par Henri IV pour l'exécution de son projet.

La grandeur de Charles-Quint, qui régnait sur une partie du monde et faisait trembler l'autre, l'avait fait aspirer à la monarchie universelle, avec de grands moyens de succès et de grands talents pour les employer. Son fils, plus riche et moins puissant, suivant sans relâche un projet qu'il n'était pas capable d'exécuter, ne laissa pas de donner à l'Europe des inquiétudes continuelles ; et la maison d'Autriche avait pris un tel ascendant sur les autres puissances, que nul prince ne régnait en sûreté s'il n'était bien avec elle. Philippe III, moins habile encore que son père, hérita de toutes ses prétentions. L'effroi de la puissance espagnole tenait encore l'Europe en respect, et l'Espagne continuait à dominer, plutôt par l'habitude de commander que par le pouvoir de se faire obéir. En effet, la révolte des Pays-Bas, les armements contre l'Angleterre, les guerres civiles de France, avaient épuisé les forces d'Espagne et les trésors des Indes. La maison d'Autriche, partagée en deux branches, n'agissait plus avec le même concert, et, quoique l'Empereur s'efforçât de maintenir ou de recouvrer en Allemagne l'autorité de Charles-Quint, il ne faisait qu'aliéner

les princes et fomentent des ligueurs qui ne tardèrent pas d'éclorre et faillirent à le détrôner. Ainsi se préparaient de loin la décadence de la maison d'Autriche et le rétablissement de la liberté commune. Cependant nul n'osait la prévenir, hasarder de secouer le joug et s'exposer seul à la guerre. L'exemple de Henri IV même, qui s'en était tiré si mal, ôtait le courage à tous les autres. D'ailleurs, si l'on excepte le duc de Savoie, trop faible et trop subjugué pour rien entreprendre, il n'y avait pas parmi tant de souverains un seul homme de tête en état de former et soutenir une entreprise ; chacun attendait du temps et des circonstances le moment de briser ses fers. Voilà quel était en gros l'état des choses quand Henri forma le plan de la République chrétienne et se prépara à l'exécuter, projet bien grand, bien admirable en lui-même, et dont je ne veux pas ternir l'honneur, mais qui, ayant pour raison secrète l'espoir d'abaisser un ennemi redoutable, recevait de ce pressant motif une activité qu'il eût difficilement tirée de la seule utilité commune.

Voyons maintenant quels moyens ce grand homme avait employés à préparer une si vaste entreprise. Je compterais volontiers pour le premier d'en avoir bien vu toutes les difficultés ; de telle sorte qu'ayant formé ce projet dès son enfance, il le médita toute sa vie et réserva l'exécution pour sa vieillesse ; conduite qui prouve premièrement ce désir ardent et soutenu qui, seul dans les choses difficiles, peut vaincre les grands obstacles et, de plus, cette sagesse patiente et réfléchie qui s'aplanit les routes de longue main à force de prévoyance et de préparation. Car il y a bien de la différence entre les entreprises nécessaires dans lesquelles la prudence même veut qu'on donne quelque chose au hasard et celles que le succès seul peut justifier, parce qu'ayant pu se passer de les faire on n'a dû les tenter qu'à coup sûr. Le profond secret qu'il garda toute sa vie, jusqu'au moment de l'exécution, était encore aussi essentiel que difficile dans une si grande affaire où le concours

de tant de gens était nécessaire et que tant de gens avaient intérêt de traverser. Il paraît que, quoiqu'il eût mis la plus grande partie de l'Europe dans son parti et qu'il fût ligué avec les plus puissants potentats, il n'eut jamais qu'un seul confident qui connût toute l'étendue de son plan, et, par un bonheur que le ciel n'accorda qu'au meilleur des rois, ce confident fut un ministre intègre. Mais, sans que rien transpirât de ces grands desseins, tout marchait en silence vers leur exécution. Deux fois Sully était allé à Londres ; la partie était liée avec le roi Jacques, et le roi de Suède était engagé de son côté. La ligue était conclue avec les protestants d'Allemagne ; on était même sûr des princes d'Italie, et tous concourraient au grand but sans pouvoir dire quel il était, comme les ouvriers qui travaillent séparément aux pièces d'une nouvelle machine, dont ils ignorent la forme et l'usage. Qu'est-ce donc qui favorisait ce mouvement général ? Était-ce la paix perpétuelle, que nul ne prévoyait et dont peu se seraient souciés ? Était-ce l'intérêt public, qui n'est jamais celui de personne ? L'abbé de Saint-Pierre eût pu l'espérer. Mais réellement chacun ne travaillait que dans la vue de son intérêt particulier, qu'Henri avait eu le secret de leur montrer à tous sous une face très-attractante. Le roi d'Angleterre avait à se délivrer des continuelles conspirations des catholiques de son royaume, toutes fomentées par l'Espagne. Il trouvait, de plus, un grand avantage à l'affranchissement des Provinces-Unies, qui lui coûtaient beaucoup à soutenir, et le mettaient chaque jour à la veille d'une guerre qu'il redoutait, ou à laquelle il aimait mieux contribuer une fois avec tous les autres, afin de s'en délivrer pour toujours. Le roi de Suède voulait s'assurer de la Poméranie et mettre un pied dans l'Allemagne. L'électeur palatin, alors protestant en chef de la confession d'Augsbourg, avait des vues sur la Bohême et entraînait dans toutes celles du roi d'Angleterre. Les princes d'Allemagne avaient à réprimer les usurpations de la maison d'Autriche. Le duc de Savoie obtenait Milan et la couronne de

Lombardie, qu'il désirait avec ardeur. Le pape même, fatigué de la tyrannie espagnole, était de la partie au moyen du royaume de Naples, qu'on lui avait promis. Les Hollandais, mieux payés que tous les autres, gagnaient l'assurance de leur liberté. Enfin, outre l'intérêt commun d'abaisser une puissance orgueilleuse qui voulait dominer partout, chacun en avait un particulier, très-vif, très-sensible, et qui n'était point balancé par la crainte de substituer un tyran à l'autre, puisqu'il était convenu que les conquêtes seraient partagées entre tous les alliés, excepté la France et l'Angleterre, qui ne pouvaient rien garder pour elles. C'en était assez pour calmer les plus inquiets sur l'ambition d'Henri IV ; mais ce sage prince n'ignorait pas qu'en ne se réservant rien par ce traité il y gagnait pourtant plus qu'aucun autre, car, sans rien ajouter à son patrimoine, il lui suffisait de diviser celui du seul plus puissant que lui pour devenir le plus puissant lui-même ; et l'on voit très-clairement qu'en prenant toutes les précautions qui pouvaient assurer le succès de l'entreprise il ne négligeait pas celles qui devaient lui donner la primauté dans le corps qu'il voulait instituer.

De plus, ses apprêts ne se bornaient point à former ~~au dehors~~ des ligues redoutables, ni à contracter alliance avec ses voisins et ceux de ses ennemis. En intéressant tant de peuples à l'abaissement du premier potentat de l'Europe, il n'oubliait pas de se mettre en état par lui-même de le devenir à son tour. Il employa quinze ans de paix à faire des préparatifs dignes de l'entreprise qu'il méditait. Il remplit d'argent ses coffres, ses arsenaux d'artillerie, d'armes, de munitions ; il ménagea de loin des ressources pour les besoins imprévus ; mais il fit plus que tout cela sans doute, en gouvernant sagement ses peuples, en déracinant toutes les semences de divisions et en mettant un si bon ordre à ses finances, qu'elles pussent fournir à tout sans fouler ses sujets ; de sorte que, tranquille au dedans et redoutable au dehors, il se vit en état d'armer et d'entretenir soixante mille hommes et vingt vais-

seaux de guerre, de quitter son royaume sans y laisser la moindre source de désordre, et de faire la guerre durant six ans sans toucher à ses revenus ordinaires ni mettre un sou de nouvelles impositions.

A tant de préparatifs, ajoutez pour la conduite de l'entreprise le même zèle et la même prudence qui l'avaient formée, tant de la part de son ministre que de la sienne ; enfin, à la tête des expéditions militaires un capitaine tel que lui, tandis que son adversaire n'en avait plus à lui opposer, et vous jugerez si rien de ce qui peut annoncer un heureux succès manquait à l'espoir du sien. Sans avoir pénétré ses vues, l'Europe attentive à ses immenses préparatifs en attendait l'effet avec une sorte de frayeur. Un léger prétexte allait commencer cette grande révolution ; une guerre, qui devait être la dernière, préparait une paix immortelle, quand un événement, dont l'horrible mystère doit augmenter l'effroi, vint bannir à jamais le dernier espoir du monde. Le même coup qui trancha les jours de ce bon roi replongea l'Europe dans d'éternelles guerres, qu'elle ne doit pas espérer de voir finir. Quoi qu'il en soit, voilà les moyens que Henri IV avait rassemblés pour former le même établissement que l'abbé de Saint-Pierre prétendait faire avec un livre.

Qu'on ne dise donc point que, si son système n'a pas été adopté, c'est qu'il n'était pas bon ; qu'on dise au contraire qu'il était trop bon pour être adopté, car le mal et les abus dont tant de gens profitent s'introduisent d'eux-mêmes ; mais ce qui est utile au public ne s'introduit guère que par la force, attendu que les intérêts particuliers y sont presque toujours opposés. Sans doute, la paix perpétuelle est aujourd'hui un projet bien absurde ; mais qu'on nous rende un Henri IV et un Sully, la paix perpétuelle redeviendra un projet raisonnable ; ou plutôt, admirons un si beau plan, mais consolons-nous de ne pas le voir exécuter, car cela ne peut se faire que par des moyens violents et redoutables à l'humanité. On ne voit point de ligues

fédératives s'établir autrement que par des révolutions, et, sur ce principe, qui de nous oserait dire si cette ligue européenne est à désirer ou à craindre ? Elle ferait peut-être plus de mal tout d'un coup qu'elle n'en préviendrait pour des siècles.

V

Jugement sur la polysynodie, par J. J. Rousseau.

De tous les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre, le discours sur la polysynodie est, à mon avis, le plus approfondi, le mieux raisonné, celui où l'on trouve le moins de répétitions, et même le mieux écrit; éloge dont le sage auteur se serait fort peu soucié, mais qui n'est pas indifférent aux lecteurs superficiels. Aussi cet écrit n'était-il qu'une ébauche, qu'il prétendait n'avoir pas eu le temps d'abrégé; mais qu'en effet il n'avait pas eu le temps de gâter pour vouloir tout dire, et Dieu garde un lecteur impatient des abrégés de sa façon !

Il a su même éviter, dans ce discours, le reproche si commode aux ignorants, qui ne savent mesurer le possible que sur l'existant, ou aux méchants, qui ne trouvent bon que ce qui sert leur méchanceté, lorsqu'on montre aux uns et aux autres que ce qui est pourrait être mieux. Il a, dis-je, évité cette grande prise que la sottise routinée a presque toujours sur les nouvelles vues de la raison, avec ces mots tranchants de *projets en l'air* et de *rêveries*; car, quand il écrivait en faveur de la polysynodie, il la trouvait établie dans son pays. Toujours paisible et sensé, il se plaisait à montrer à ses compatriotes les avantages du gouvernement auquel ils étaient soumis; il en

faisait une comparaison raisonnable et discrète avec celui dont ils venaient d'éprouver la rigueur. Il louait le système du prince régnant; il en déduisait les avantages; il montrait ceux qu'on y pouvait ajouter, et les additions mêmes qu'il demandait consistaient moins, selon lui, dans les changements à faire que dans l'art de perfectionner ce qui était fait. Une partie de ces vues lui étaient venues sous le règne de Louis XIV; mais il avait en la sagesse de les taire jusqu'à ce que l'intérêt de l'État, celui du gouvernement et le sien lui permissent de les publier.

Il faut convenir cependant que, sous un même nom, il y avait une extrême différence entre la polysynodie qui existait et celle que proposait l'abbé de Saint-Pierre, et, pour peu qu'on y réfléchisse, on trouvera que l'administration qu'il citait en exemple lui servait bien plus de prétexte que de modèle pour celle qu'il avait imaginée. Il tournait même avec assez d'adresse en objections contre son propre système les défauts à relever dans celui du régent, et, sous le nom de réponse à ses objections, il montrait sans danger et ces défauts et leurs remèdes. Il n'est pas impossible que le régent, quoique souvent loué dans cet écrit par des tours qui ne manquent pas d'adresse, ait pénétré la finesse de cette critique, et qu'il ait abandonné l'abbé de Saint-Pierre par pique autant que par faiblesse, plus offensé peut-être des défauts qu'on trouvait dans son ouvrage que flatté des avantages qu'on y faisait remarquer. Peut-être aussi lui sut-il mauvais gré d'avoir, en quelque manière, dévoilé ses vues secrètes, en montrant que son établissement n'était rien moins que ce qu'il devait être pour devenir avantageux à l'État et prendre une assiette fixe et durable. En effet, on voit clairement que c'était la forme de polysynodie établie sous la régence que l'abbé de Saint-Pierre accusait de pouvoir trop aisément dégénérer en demi-vizirat et même en vizirat; d'être susceptible, aussi bien que l'un et l'autre, de corruption dans ses membres et de concert entre eux contre l'intérêt public; de n'avoir jamais d'autre sûreté pour sa durée que la volonté du

monarque régnant; enfin, de n'être propre que pour les princes laborieux, et d'être, par conséquent, plus contraire que favorable au bon ordre et à l'expédition des affaires. C'était l'espoir de remédier à ces divers inconvénients qui l'engageait à proposer une autre polysynodie entièrement différente de celle qu'il feignait de ne vouloir que perfectionner.

Il ne faut donc pas que la conformité des noms fasse confondre son projet avec cette ridicule polysynodie dont il voulait autoriser la sienne; mais qu'on appelait dès lors, par dérision, les soixante et dix ministères, et qui fut réformée au bout de quelques mois sans avoir rien fait qu'achever de tout gêner; car la manière dont cette administration avait été établie fait assez voir qu'on ne s'était pas beaucoup soucié qu'elle allât mieux, et qu'on avait bien plus songé à rendre le Parlement méprisable au peuple qu'à donner réellement à ses membres l'autorité qu'on feignait de leur confier. C'était un piège aux pouvoirs intermédiaires, semblable à celui que leur avait déjà tendu Henri IV à l'assemblée de Rouen; piège dans lequel la vanité les fera toujours donner et qui les humiliera toujours. L'ordre politique et l'ordre civil ont, dans les monarchies, des principes si différents et des règles si contraires, qu'il est presque impossible d'allier les deux administrations, et qu'en général les membres des tribunaux sont peu propres pour les conseils, soit que l'habitude des formalités nuise à l'expédition des affaires qui n'en veulent point, soit qu'il y ait une incompatibilité naturelle entre ce qu'on appelle maximes d'État et la justice et les lois.

Au reste, laissant les faits à part, je croirais, quant à moi, que le prince et le philosophe pouvaient avoir tous deux raison sans s'accorder dans leur système; car autre chose est l'administration passagère et souvent orageuse d'une régence, et autre chose une forme de gouvernement durable et constante qui doit faire partie de la constitution de l'État. C'est ici, ce me semble, qu'on retrouve le défaut ordinaire à l'abbé de Saint-

Pierre, qui est de n'appliquer jamais assez bien ses vues aux hommes, aux temps, aux circonstances, et d'offrir toujours, comme des facilités pour l'exécution d'un projet, des avantages qui lui servent souvent d'obstacles. Dans le plan dont il s'agit, il voulait modifier un gouvernement que sa longue durée a rendu déclinant, par des moyens tout à fait étrangers à sa constitution présente; il voulait lui rendre cette vigueur universelle qui met, pour ainsi dire, toute la personne en action. C'était comme s'il eût dit à un vieillard décrépît et goutteux : marchez, travaillez; servez-vous de vos bras et de vos jambes, car l'exercice est bon à la santé.

En effet, ce n'est rien moins qu'une révolution dont il est question dans la polysynodie; et il ne faut pas croire, parce qu'on voit actuellement des conseils dans les cours des princes, et que ce sont des conseils qu'on propose, qu'il y ait peu de différence d'un système à l'autre. La différence est telle, qu'il faudrait commencer par détruire tout ce qui existe pour donner au gouvernement la forme imaginée par l'abbé de Saint-Pierre; et nul n'ignore combien est dangereux, dans un grand État, le moment d'anarchie et de crise qui précède nécessairement un établissement nouveau. La seule introduction du scrutin devait faire un renversement épouvantable et donner plutôt un mouvement convulsif et continu à chaque partie qu'une nouvelle vigueur au corps. Qu'on juge du danger d'émouvoir une fois les masses énormes qui composent la monarchie française ! Qui pourra retenir l'ébranlement donné ou prévoir tous les effets qu'il peut produire ? Quand tous les avantages du nouveau plan seraient incontestables, quel homme de sens oserait entreprendre d'abolir les vieilles coutumes, de changer les vieilles maximes et de donner une autre forme à l'État que celle où l'a successivement amené une durée de treize cents ans ? Que le gouvernement actuel soit encore celui d'autrefois, ou que durant tant de siècles il ait changé de nature insensiblement, il est également imprudent d'y toucher. Si c'est le même, il faut le

respecter; s'il a dégénéré, c'est par la force des temps et des choses, et la sagesse humaine n'y peut rien. Il ne suffit pas de considérer les moyens qu'on veut employer, si l'on ne regarde encore les hommes dont on se veut servir. Or, quand toute une nation ne sait plus s'occuper que de niaiseries, quelle attention peut-elle donner aux grandes choses, et, dans un pays où la musique est devenue une affaire d'État, que seront les affaires, sinon des chansons? Quand on voit tout Paris en fermentation pour une place de baladin ou de bel esprit, les affaires de l'Académie ou de l'Opéra faire oublier l'intérêt des princes et la gloire de la nation, que doit-on espérer des affaires publiques rapprochées d'un tel peuple et transportées de la cour à la ville? Quelle confiance peut-on avoir au scrutin des conseils, quand on voit celui d'une Académie au pouvoir des femmes? Seront-elles moins empressées à placer des ministres que des savants, ou se connaîtront-elles mieux en politique qu'en éloquence? Il est bien à craindre que de tels établissements, dans un pays où les mœurs sont en division, ne se fissent pas tranquillement, ne se maintinssent guère sans troubles et ne donnassent pas les meilleurs sujets.

D'ailleurs, sans entrer dans cette vieille question de la vénalité des charges, qu'on ne peut agiter que chez des gens mieux pourvus d'argent que de mérite, imagine-t-on quelque moyen praticable d'abolir en France cette vénalité? Ou penserait-on qu'elle pût subsister dans une partie du gouvernement et le scrutin de l'autre; l'une dans les tribunaux et l'autre dans les conseils, et que les seules places qui restent à la faveur seraient abandonnées aux élections? Il faudrait avoir des vues bien courtes et bien fausses pour vouloir allier des choses si dissimilaires et fonder un même système sur des principes si différents. Mais laissons ces applications, et considérons la chose en elle-même.

Quelles sont les circonstances dans lesquelles une monarchie héréditaire peut, sans révolutions, être tempérée par des for-

mes qui la rapprochent de l'aristocratie? Les corps intermédiaires entre le prince et le peuple peuvent-ils, doivent-ils avoir une juridiction indépendante l'une de l'autre; ou, s'ils sont précaires ou dépendants du prince, peuvent-ils jamais entrer comme parties intégrantes dans la constitution de l'État et même avoir une influence réelle dans les affaires? Questions préliminaires qu'il fallait discuter, et qui ne semblent pas faciles à résoudre. Car, s'il est vrai que la pente naturelle est toujours vers la corruption et par conséquent vers le despotisme, il est difficile de voir par quelles ressources de politique le prince, même quand il le voudrait, pourrait donner à cette pente une direction contraire, qui ne pût être changée par ses successeurs ni par leurs ministres. L'abbé de Saint-Pierre ne prétendait pas, à la vérité, que sa nouvelle forme ôtât rien à l'autorité royale; car il donne aux conseils la délibération des matières et laisse au roi seul la décision : ces différents conseils, dit-il, sans empêcher le roi de faire tout ce qu'il voudra, le préserveront souvent de vouloir des choses nuisibles à sa gloire et à son bonheur; ils porteront devant lui le flambeau de la vérité pour lui montrer le meilleur chemin et le garantir des pièges. Mais cet homme éclairé pouvait-il se payer lui-même de si mauvaises raisons? Espérait-il que les yeux des rois pussent voir les objets à travers les lunettes des sages? Ne sentait-il pas qu'il fallait nécessairement que la délibération des conseils devînt bientôt un vain formulaire, ou que l'autorité royale en fût altérée, et n'avouait-il pas lui-même que c'était introduire un gouvernement mixte, où la forme républicaine s'alliait à la monarchique? En effet, des corps nombreux dont le choix ne dépendrait pas entièrement du prince, et qui n'auraient par eux-mêmes aucun pouvoir, deviendraient bientôt un fardeau inutile à l'État. Sans mieux faire aller les affaires, ils ne feraient qu'en retarder l'expédition par de longues formalités, et, pour me servir de ses propres termes, ne seraient que des conseils de parade. Les favoris du prince, qui le sont rare-

ment du public, et qui, par conséquent, auraient peu d'influence dans des conseils formés au scrutin, décideraient seuls toutes les affaires; le prince n'assisterait jamais au conseil sans avoir déjà pris son parti sur tout ce qu'on y devait agiter, ou n'en sortirait jamais sans consulter de nouveau dans son cabinet avec ses favoris sur les résolutions qu'on y aurait prises; enfin, il faudrait nécessairement que les conseils devinssent méprisables, ridicules et tout à fait inutiles, ou que les rois perdissent de leur pouvoir : alternative à laquelle ceux-ci ne s'exposeront certainement pas, quand même il en devrait résulter le plus grand bien de l'État et le leur.

Voilà, ce me semble, à peu près les côtés par lesquels l'abbé de Saint-Pierre eût dû considérer le fond de son système pour en bien établir les principes; mais il s'amuse, au lieu de cela, à résoudre cinquante mauvaises objections, qui ne valaient pas la peine d'être examinées, ou, qui pis est, à faire lui-même de mauvaises réponses, quand les bonnes se présentent naturellement, comme s'il cherchait à prendre plutôt le tour d'esprit de ses opposants pour les ramener à la raison que le langage de la raison pour convaincre les sages.

Par exemple, après s'être objecté que, dans la polysynodie, chacun des conseillers a son plan général; que cette diversité produit nécessairement des décisions qui se contredisent et des embarras dans le mouvement total, il répond à cela qu'il ne peut y avoir d'autre plan général que de chercher à perfectionner les règlements qui roulent sur toutes les parties du gouvernement. Le meilleur plan général, n'est-ce pas, dit-il, celui qui va le plus droit au plus grand bien de l'État dans chaque affaire particulière? D'où il tire cette conclusion très-fausse, que les divers plans généraux, ni par conséquent les règlements et les affaires qui s'y rapportent, ne peuvent jamais se croiser ou se nuire mutuellement.

En effet, le plus grand bien de l'État n'est pas toujours une chose si claire ni qui dépende, autant qu'on le croirait, du plus

grand bien de chaque partie; comme si les affaires mêmes ne pouvaient pas avoir entre elles une infinité d'ordres divers et de liaisons plus ou moins fortes, qui forment autant de différences dans les plans généraux. Ces plans bien digérés sont toujours doubles et renferment dans un système composé la forme actuelle de l'État et sa forme perfectionnée selon les vues de l'auteur. Or cette perfection dans un tout aussi composé que le corps politique ne dépend pas seulement de celle de chaque partie, comme, pour bien ordonner un palais, il ne suffit pas d'en bien disposer chaque pièce, mais il faut de plus considérer les rapports du tout, les liaisons les plus convenables, l'ordre le plus commode, la plus facile communication, le plus parfait ensemble et la symétrie la plus régulière. Ces objets généraux sont si importants, que l'habile architecte sacrifie au mieux du tout mille avantages particuliers, qu'il aurait pu conserver dans une ordonnance moins parfaite et moins simple. De même, le politique ne regarde en particulier ni les finances, ni la guerre, ni le commerce; mais il rapporte toutes ces parties à un objet commun, et des proportions qui leur conviennent le mieux, résultent les plans généraux dont les dimensions peuvent varier de mille manières, selon les idées et les vues de ceux qui les ont formés, soit en cherchant la plus grande perfection en tout, soit en cherchant la plus facile exécution, sans qu'il soit aisé quelquefois de démêler celui de ces plans qui mérite la préférence. Or c'est de ces plans qu'on peut dire que, si chaque conseil et chaque conseiller a le sien, il n'y aura que contradictions dans les affaires et qu'embarras dans le mouvement commun. Mais le plan général, au lieu d'être celui d'un homme ou d'un autre, ne doit être et n'est, en effet, dans la polysynodie, que celui du gouvernement, et c'est à ce grand modèle que se rapportent nécessairement les délibérations communes de chaque conseil et le travail particulier de chaque membre. Il est certain même qu'un pareil plan se médite et se conserve mieux dans le dépôt d'un conseil que

dans la tête d'un ministre et même d'un prince. Car chaque vizir a son plan, qui n'est jamais celui de son devancier, et chaque demi-vizir aussi le sien, qui n'est ni celui de son devancier ni celui de son collègue; aussi voit-on généralement les républiques changer moins de systèmes que les monarchies. D'où je conclus avec l'abbé de Saint-Pierre, mais par d'autres raisons, que la polysynodie est plus favorable que le vizirat et le demi-vizirat à l'unité du plan général.

A l'égard de la forme particulière de sa polysynodie et des détails dans lesquels il entre pour la déterminer, tout cela est fort bien vu, et fort bon séparément pour prévenir les inconvénients auxquels chaque chose doit remédier; mais, quand on viendrait à l'exécution, je ne sais s'il régnerait assez d'harmonie dans le tout ensemble; car il paraît que l'établissement des grades s'accorde mal avec celui de la circulation, et le scrutin plus mal encore avec l'un et l'autre. D'ailleurs, si l'établissement est dangereux à faire, il est à craindre que, même après l'établissement fait, ces différents ressorts ne causent mille embarras et mille dérangements dans le jeu de la machine, quand il s'agira de la faire marcher.

La circulation de la présidence en particulier serait un excellent moyen pour empêcher la polysynodie de dégénérer bientôt en vizirat si cette circulation pouvait durer et qu'elle ne fût pas arrêtée par la volonté du prince en faveur du premier des présidents qui aura l'art toujours recherché de lui plaire. C'est-à-dire que la polysynodie durera jusqu'à ce que le roi trouve un vizir à son gré; mais, sous le vizirat même, on n'a pas un vizir plus tôt que cela. Faible remède que celui dont la vertu s'éteint à l'approche du mal qu'il devait guérir!

N'est-ce pas encore un mauvais expédient de nous donner la nécessité d'obtenir les suffrages une seconde fois comme un frein pour empêcher les présidents d'abuser de leur crédit la première? Ne serait-il pas plus court et plus sûr d'en abuser au point de n'avoir plus que faire de suffrages, et notre auteur

lui-même n'accorde-t-il pas au prince le droit de prolonger au besoin les présidents à sa volonté, c'est-à-dire d'en faire de véritables vizirs? Comment n'a-t-il pas aperçu mille fois, dans le cours de sa vie et de ses écrits, combien c'est une vaine occupation de rechercher des formes durables pour un état de choses qui dépend toujours de la volonté d'un seul homme?

Ces difficultés n'ont pas échappé à l'abbé de Saint-Pierre, mais peut-être lui convenait-il mieux de les dissimuler que de les résoudre. Quand il parle de ces contradictions et qu'il feint de les concilier, c'est par des moyens si absurdes et des raisons si peu raisonnables, qu'on voit bien qu'il est embarrassé ou qu'il ne procède pas de bonne foi. Serait-il croyable qu'il eût mis en avant, si hors de propos, et compté parmi ces moyens l'amour de la patrie, le bien public, le désir de la vraie gloire et d'autres chimères évanouies depuis longtemps ou dont il ne reste plus de traces que dans quelques petites républiques? Penserait-il sérieusement que rien de tout cela pût réellement influencer dans la forme d'un gouvernement monarchique; et, après avoir cité les Grecs, les Romains et même quelques modernes qui avaient des âmes anciennes, n'avoue-t-il pas lui-même qu'il serait ridicule de fonder la constitution d'un État sur des maximes éteintes? Que fait-il donc pour suppléer à ces moyens étrangers dont il reconnaît l'insuffisance? Il lève une difficulté par une autre, établit un système sur un système et fonde sa polysynodie sur sa république européenne. Cette république, dit-il, étant garante de l'exécution des capitulations impériales pour l'Allemagne, des capitulations parlementaires pour l'Angleterre, des *pacta conventa* pour la Pologne, ne pourrait-elle pas l'être aussi des capitulations royales signées au sacre des rois pour la forme du gouvernement, lorsque cette forme serait passée en loi fondamentale? Et, après tout, garantir les rois de tomber dans la tyrannie des Nérons, n'est-ce pas les garantir, eux et leur postérité, de leur ruine totale?

On peut, dit-il encore, faire passer le règlement de la poly-

synodie en forme de loi fondamentale dans les états généraux du royaume, la faire jurer au sacre des rois, et lui donner ainsi la même autorité qu'à la loi salique.

La plume tombe des mains quand on voit un homme sensé proposer sérieusement de semblables expédients.

Ne quittons point cette matière sans jeter un coup d'œil général sur les trois formes de ministère comparées dans cet ouvrage.

Le vizirat est la dernière ressource d'un État défaillant, c'est un palliatif quelquefois nécessaire, qui peut lui rendre pour un temps une certaine vigueur apparente; mais il y a dans cette forme d'administration une multiplication de forces tout à fait superflue dans un gouvernement sain. Le monarque et le vizir sont deux machines exactement semblables, dont l'une devient inutile sitôt que l'autre est en mouvement. Car, en effet, selon le mot de Grotius, *qui regit, rex est*. Ainsi l'État supporte un double poids qui ne produit qu'un effet simple. Ajoutez à cela qu'une grande partie de la force du vizirat, étant employée à rendre le vizir nécessaire et à le maintenir en place, est inutile ou nuisible à l'État. Aussi l'abbé de Saint-Pierre appelle-t-il avec raison le vizirat une forme de gouvernement grossière, barbare, pernicieuse aux peuples, dangereuse pour les rois, funeste aux maisons royales, et l'on peut dire qu'il n'y a point de gouvernement plus déplorable au monde que celui où le peuple est réduit à désirer un vizir. Quant au demi-vizirat, il est avantageux sous un roi qui sait gouverner et réunir dans ses mains toutes les rênes de l'État; mais, sous un prince faible ou peu laborieux, cette administration est mauvaise, embarrassée, sans système et sans vues, faute de liaison entre les parties et d'accord entre les ministres, surtout si quelqu'un d'entre eux, plus adroit ou plus méchant que les autres, tend en secret au vizirat. Alors tout se passe en intrigues de cour, l'État demeure en langueur, et, pour trouver la raison de tout ce qui se fait sous un semblable gouvernement,

il ne faut pas demander à quoi cela sert, mais à quoi cela nuit.

Pour la polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre, je ne saurais voir qu'elle puisse être utile ni praticable dans aucune véritable monarchie; mais seulement dans une sorte de gouvernement mixte, où le chef ne soit que le président des conseils, n'ait que la puissance exécutive et ne puisse rien par lui-même. Encore ne saurais-je croire qu'une pareille administration pût durer longtemps sans abus; car les intérêts des sociétés partielles ne sont pas moins séparés que ceux de l'État, ni moins pernicious à la république que ceux des particuliers, et ils ont même cet inconvénient de plus, qu'on se fait gloire de soutenir, à quelque prix que ce soit, les droits ou les prétentions du corps dont on est membre, et que ce qu'il y a de malhonnête à se préférer aux autres, s'évanouissant à la faveur d'une société nombreuse dont on fait partie, à force d'être bon sénateur on devient enfin mauvais citoyen. C'est ce qui rend l'aristocratie la pire des souverainetés; c'est ce qui rendrait peut-être la polysynodie le pire de tous les ministères.

VI

De la guerre, considérée dans ses rapports avec les destinées du genre humain, les droits des nations et la nature humaine, par M. le comte de Portalis ¹.

M. le comte Joseph de Maistre a soutenu que la guerre est divine; qu'elle est un instrument du règne de la Providence,

¹ Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1856. Compte rendu des séances et travaux de l'Académie, par M. Ch. Vergé. 2^e série, t. XVIII.

qu'elle appartient, ainsi que tous les maux physiques, à *l'expiation* nécessaire des crimes des hommes ; en conséquence, que la terre entière, continuellement imbibée de sang, ne sera, jusqu'à la consommation des siècles, qu'un autel immense où tout ce qui vit doit être immolé sans fin, sans mesure et sans relâche.

« Comment un philosophe chrétien, se demande d'abord M. Portalis, comment un homme sensible et bon, ses *Lettres familières* en font foi, a-t-il pu s'égarer à ce point dans la recherche des voies mystérieuses de la Providence ?

« Voici comment on peut l'expliquer.

« L'espérance d'ajouter une preuve nouvelle à la démonstration de la vérité révélée a vivement saisi le comte de Maistre. Il a cru la trouver dans la croyance universelle établie chez tous les peuples de *l'innocent payant pour le coupable* ou du *salut par le sang*. Il soutient avec ardeur la certitude et la généralité de cette croyance et l'allie à l'opinion qu'il adopte de la *vitalité du sang* ou plutôt de *l'identité du sang avec la vie*. Cette doctrine, aussi ancienne que Pline le Naturaliste, rappelle la doctrine de Confucius sur la double immatérialité de l'âme ; elle a été rajeunie à la fin du siècle dernier par un physiologiste anglais, nommé Jean Hunter. Le comte de Maistre s'y associe ; il appelle ensuite au secours de sa démonstration l'autorité de *l'Écriture sainte*, les *traditions* et les monuments de l'antiquité, le témoignage de toutes les nations. »

M. Portalis le suit pas à pas pour le combattre par ses propres armes, et il arrive à cette conclusion, que la guerre n'a rien de divin ; qu'elle n'est pas une loi de la Providence, mais un accident, un fléau qui prend sa source dans la nature dépravée de l'homme.

« Non, la guerre n'est point *divine*, elle est le fait de l'homme ; elle n'entre ni comme élément ni comme moyen dans l'œuvre de la réhabilitation du genre humain ; elle n'est qu'une des tristes conséquences de la déchéance de l'homme et

de l'empire qu'ont usurpé sur lui ses mauvaises passions. La guerre n'a rien de plus *divin* que les tremblements de terre, les incendies spontanés, les inondations, les vastes naufrages, les épidémies et les contagions meurtrières qui, de siècles en siècles, et quelquefois d'années en années, ravagent la terre et moissonnent ses habitants. Ces terribles instruments de la providence divine correspondent et se coordonnent sans doute aux choses du monde invisible et spirituel. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, ils ont, dans les desseins de Dieu, une signification et des effets prévus et déterminés. Mais, à aucun titre, la *guerre* ne saurait être privilégiée entre les fléaux. Ainsi que tous les autres, elle est placée sous l'empire de ces causes secondes qui sont comme les lois organiques de l'univers. Elle ne se distingue d'eux que par le vice de son origine et la perversité de ses causes. Allumée au jeu des passions humaines comme les volcans à la conflagration des matières inflammables que la terre recèle en son sein, elle est toujours l'effet d'une volonté dépravée, même quand elle est légitime et juste, puisqu'elle n'éclate jamais qu'à l'occasion de droits violés ou d'une injustice dont la réparation est refusée. Du reste, dans les circonstances qui la précèdent, qui l'accompagnent ou qui la suivent, il n'y a rien qui sorte de l'ordre naturel des choses. »

La source et la raison d'être de la guerre, selon M. Portalis, c'est le devoir de la légitime défense de soi-même et d'autrui; c'est l'instinct de la conservation; c'est le sentiment du Droit, dont l'inviolabilité est pour les peuples le premier des intérêts. De là, la prééminence de l'état militaire, institué pour défendre l'existence des nations et sauvegarder leurs droits.

« C'est, dirai-je avec un des philosophes de l'école de Port-Royal, dont le style ferme et noble rappelle quelquefois le style du grand Bossuet, c'est parce que les princes et tous les conducteurs des peuples sont comptables envers Dieu de la liberté, des biens, de l'honneur et de la vie des hommes placés sous

leur gouvernement, qu'ils sont *autorisés à lever et à entretenir des armées*; c'est parce qu'ils sont destinés à combattre pour la *sûreté commune*, à venger la *justice violée*, et à procurer l'*exécution des lois que l'ennemi a méprisées*, que ces armées sont considérées comme les barrières des États.

« C'est parce que les soldats qui les composent sont les défenseurs dévoués du *droit* et les ministres de la *justice*; c'est parce qu'ils sont, à vrai dire, les victimes du bien public, qu'ils sont placés si haut dans l'estime des hommes ¹.

« Tels sont les véritables fondements de la prééminence généralement accordée chez tous les peuples à l'*état militaire*.

« Mais, après tout, les hommes ne sont pas créés pour faire la guerre, et la guerre n'est point le but de leur existence. Hobbes, que le spectacle déchirant des troubles de sa patrie avait aigri, voyait en eux des animaux de proie occupés à s'entre-dévorer; mais d'autres les représentent comme des troupeaux d'animaux timides et serviles se soumettant sans résistance au joug des plus ambitieux.

« Ceux qui les savent *sociables*, et toujours et partout vivant en société; ceux qui savent que leur *insociable sociabilité*, comme parle Kant, expression énergique, qui, soit dit en passant, ne répond pas mal à l'*insociabile regnum* de Tacite, exerce sur eux une double action, expliquent facilement les effets différents de cette sociabilité. Isolés, elle les rapproche; rapprochés, elle les divise. Un commun intérêt réunit les familles en un corps de nation; la concurrence ou l'opposition des intérêts arme les peuples les uns contre les autres, tantôt pour conserver ce qu'ils possèdent, tantôt pour acquérir ce qu'ils n'ont pas; car les peuples ont des besoins et des passions comme les individus, et les collisions entre les uns sont non moins inévitables que les différends entre les autres.

¹ Duguet. *Institutions d'un prince*.

« Nul ne fait la guerre par instinct et pour l'unique plaisir de la faire, pas même les pirates et les conquérants. Si, dans quelque coin reculé du monde, il se trouve encore des hordes sauvages en état de guerre contre le genre humain, on ne saurait affirmer qu'elles vivent en société. Ces infortunés, privés des choses les plus indispensables, dont l'intelligence bornée n'est ouverte qu'à la nécessité de pourvoir à leurs besoins matériels, réduits aux rudiments grossiers des arts les plus élémentaires, ignorant tout moyen régulier d'acquérir, n'ont pour toute industrie qu'une routine aveugle et des procédés informes. Ils n'ont d'hommes que le nom, à peine en ont-ils la figure, que leur goût dépravé déshonore le plus souvent en prétendant l'orner.

« Les guerres sont aux nations sorties de la barbarie ce que sont les maladies aux hommes bien constitués. Comme chez ces derniers la force du tempérament tend sans cesse au rétablissement de la santé, chez les peuples policés les forces vives de la société ne cessent de travailler au rétablissement de la paix, qui est la santé des nations et qui finit toujours par se rétablir. »

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.	1
BIOGRAPHIE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE.	11
INTRODUCTION.	37
CHAPITRE PREMIER. LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE. — Histoire de l'idée de la paix. — L'âge d'or. — L'idée de la paix dans l'antiquité et au moyen âge. — Plan de Henri IV pour l'établissement d'une fédération des États européens. — Le <i>Nouveau Cynée</i> . — Le <i>Projet de paix perpétuelle</i> de l'abbé de Saint-Pierre. — Sa dédicace adressée au roi. — Résumé des cinq articles qui le composent. — Aperçu des avantages principaux que les nations européennes, et en particulier la France, retireraient de son adoption. — Que la guerre même pourrait être employée à l'établissement de la paix perpétuelle.	69
CHAPITRE II. LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE. (Suite.) — L' <i>Extrait du projet de paix perpétuelle</i> , par J. J. Rousseau. — Jugement de Voltaire sur le <i>Projet de paix perpétuelle</i> . — Opinion de M. Necker sur la guerre. L' <i>Essai sur la paix perpétuelle</i> d'Emmanuel Kant. — Le <i>Projet de paix perpétuelle</i> de Jérémie Bentham. — Appréciation de M. Henry Wheaton. <i>Apologie de la guerre</i> , par le comte Joseph de Maistre. — Les sociétés et les congrès de la paix. — Résolutions du congrès de 1851. — D'une doctrine par trop évangélique de certains amis de la paix. — Peut-on qualifier d'utopies les plans proposés pour l'établissement d'une paix perpétuelle?	98
CHAPITRE III. LA POLYSYNODIE. — <i>Abrégé du Traité de la Polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre</i> , par J. J. Rousseau. — De l'Académie politique et du scrutin perfectionné. — Que le scrutin perfectionné est un <i>antropomètre</i> et un <i>basilimètre</i> . — Conviction de l'abbé de Saint-Pierre que son système amènera l'âge d'or. — Que l'humanité a traversé l'âge de fer et l'âge d'airain, et qu'elle est maintenant parvenue à l'âge d'argent. — Ce qu'il faut penser de la polysynodie.	123

CHAPITRE IV. PROJETS DIVERS. — I. Projet pour perfectionner la médecine. — Utilité d'une Académie et d'une Bibliothèque de médecine. — II. Projet pour rendre les établissements des religieux plus parfaits. — Que le travail est plus utile que la prière. — Que le nombre des ordres religieux devrait être limité, et qu'ils devraient s'appliquer spécialement à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des malades. — III. Projet pour faire cesser les disputes séditieuses des théologiens. — IV. Projet pour perfectionner le commerce de la France. — Idées économiques de l'abbé de Saint-Pierre. — V. Projet pour l'établissement de conférences sur la physique. — Comment on pourrait perfectionner le <i>Journal des Savants</i>	144

CHAPITRE V. PROJETS DIVERS. (Suite.) — I. Avantages que doit produire l'agrandissement continuél de la capitale d'un État. — II. Utilité des dénombrements. — III. Projets pour rendre les chemins praticables en hiver. — IV. Projet pour renfermer les mendiants.	168

CHAPITRE VI. PROJETS DIVERS. (Fin.) — I. De la nécessité de récompenser les auteurs de projets politiques et les autres inventeurs. — II. Projet pour établir des conférences politiques. — III. <u>Projet pour multiplier les collèges de filles</u> . — IV. Projet pour rendre les titres plus utiles au service du roi et de l'État. — V. Le projet pour rendre les livres et autres monuments plus honorables pour les auteurs futurs et plus utiles à la postérité. — VI. Projet pour établir des annalistes de l'État. — VII. Projet pour rendre l'Académie plus utile. — VIII. Discours contre l'augmentation des monnaies et en faveur des annuités. — Menus projets	205

CHAPITRE VII. MORALE ET RELIGION. — De la doctrine de l'antagonisme des intérêts et de ses conséquences morales. — Qu'elle met l'intérêt en opposition avec la justice. — Résultats opposés de la doctrine de l'harmonie des intérêts. — De la <i>morale utilitaire</i> ou <i>morale économique</i> qui en découle. — Que l'abbé de Saint-Pierre a devancé Bentham comme moraliste utilitaire. — Son <i>Traité de l'origine des droits et des devoirs</i> . — Ses <i>Observations pratiques sur le célibat des prêtres</i> . — Son <i>Credo</i> , revu et corrigé par Voltaire.	243

CHAPITRE VIII. VARIÉTÉS. — Discours contre le mahométisme. — Explication physique d'une apparition.	266

CHAPITRE IX. ANNALES POLITIQUES. — Appréciation des <i>Annales politiques</i> . — Ce qu'en pensait Voltaire. — But que se proposait l'auteur des <i>Annales</i> . — <u>Réflexions</u> sur la nécessité de perfectionner l'éducation, à propos de la fondation du collège Mazarin. — Portrait de Louis XIV à vingt ans. — Jugement sur Cromwell. — Parallèle entre Mazarin et Richelieu. — Querelles de cochers et d'ambassadeurs à Londres et à Rome. — Faits relatifs à la conservation des grains. — Sommes inutilement dépensées par l'Espagne pour conserver les Pays-Bas. — Notice sur le canal du Midi. — La campagne de Flandres en 1667. — Construction du château de Versailles. — Causes futiles de la guerre de 1672, entre la France et les Provinces-Unies. — L'Hôtel des Invalides plus fastueux qu'utile. — Portrait du chancelier le Tellier.	303

CHAPITRE X. ANNALES POLITIQUES. (Suite et fin.) — Dépenses de la guerre avec la Hollande, et tort que causa cette guerre à la réputation de Louis XIV. — Une décision équitable de ce monarque. — Mort de la reine Marie-Thérèse d'Autriche et de Colbert. — Le bombardement de Gènes. — Comment Louis XIV aurait pu économiser la plus grande partie de ses dépenses militaires. — Portrait du grand Condé et parallèle avec Turenne. — Portrait du maréchal de la Feuillade, le courtisan accompli. — Mot du czar Pierre sur l'infailibilité du pape. — Qu'il faudrait humaniser les usages de la guerre. — Compte des frais de la guerre de la ligue d'Augsbourg. — Éloge du Dauphin, fils de Louis XIV. — Mort de Louis XIV; jugement développé sur ce prince. — Le système de Law; cause de sa chute. — Le cardinal Dubois. — La vaccine. — Le roi Victor-Amédée de Savoie. — Le diacre Pâris et le conseiller Carré de Montgeron. — La liberté du commerce des livres et la liberté des cultures. — Paradi- s aux bienfaisants!	337
CONCLUSION.	366

APPENDICE

I. — Projet d'établissement d'une république chrétienne par Henri IV. . .	373
II. — La guerre jugée par la Bruyère	381
III. — Projet de paix perpétuelle par Emmanuel Kant.	384
IV. — Jugement sur le projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre, par J. J. Rousseau.	402
V. — Jugement sur la polysynodie, par J. J. Rousseau.	413
VI. — De la guerre, considérée dans ses rapports avec les destinées du genre humain, les droits des nations et la nature humaine, par M. le comte de Portalis.	424

Bayerische
Staatsbibliothek
München